

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Liquidité internationale et nationale, par F. Machlup — Préambule du Rapport présenté par le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique à l'Assemblée générale des Actionnaires — Bibliographie relative aux problèmes économiques et financiers intéressant la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LIQUIDITE INTERNATIONALE ET NATIONALE

par Fritz MACHLUP,

Professeur à l'Université de Princeton.

S'il est vrai, comme on l'a dit parfois, que les écrivains ont tendance à s'éprendre des sujets qu'ils traitent, on pourrait soupçonner l'auteur de ces lignes d'avoir une préférence pour l'étalon de change-or et l'étalon de change-dollar, auxquels il consacra deux livres il y a longtemps ⁽¹⁾. On peut cependant se convaincre par la lecture de ces ouvrages que l'auteur avait alors maintenu loyalement son impartialité, reconnu les faiblesses de ces régimes monétaires internationaux et mis en garde contre certains des risques inhérents à leur fonctionnement.

Objections et défense.

Les adversaires actuels de l'étalon de change-or sont convaincus de son caractère passager. Ils sont certains que, ou bien il sera abandonné — si nous sommes prudents — ou bien il s'effondrera — si nous sommes aveugles et apathiques. Ils font ressortir la courte vie de l'étalon de change-or après la première guerre mondiale : établi entre 1922 et 1928, il s'effondra en 1931. Les défenseurs de l'étalon de change-or admettent ses défauts et sa fragilité, mais soutiennent qu'il n'y a aucune alternative pratique pour le moment, que les défauts du système peuvent être atténués et sa solidité, accrue.

Les économistes qui s'opposent à l'étalon de change-or divergent radicalement dans leurs préférences pour un système qui le remplace. Robert Triffin, par exemple, propose d'élargir les attributions du Fonds Monétaire International et d'en faire une banque centrale internationale pour toutes les banques centrales de réserve nationales. A l'opposé, Michael Heilperin et Jacques Rueff proposent de retourner à un système de réserve-or intégral dont l'approvisionnement en or serait en grande partie accru au moyen d'une hausse du prix du métal. Pour ne citer que quelques défenseurs seulement de l'étalon de change-or : Per Jacobsson fait état d'un « consensus » suivant lequel « il faudrait maintenir le système actuel parce qu'il a fort bien servi le monde durant les années qui se sont écoulées depuis la fin de la seconde guerre mondiale ⁽¹⁾ »; Wilfrid Baumgartner, bien que « conscient des risques du système », croit « que dans l'état actuel des choses, le monde ne peut pas manquer d'appliquer le système de l'étalon de change-or ⁽²⁾ ». Xenophon Zolotas préconise des mesures « en vue d'un renforcement de l'étalon de change-or ⁽³⁾ ».

(1) A la session finale de la seizième Assemblée Générale des Gouverneurs du Fonds Monétaire International à Vienne, 1961.

(2) Au cours de la discussion à l'Assemblée de Vienne.

(3) Banque de Grèce, *Articles et conférences*, Athènes, n° 7, 1961.

(1) Fritz Machlup, *Die Goldkernwährung*, Halberstadt, 1925, écrit en 1922 et 1923, et *Die neuen Währungen in Europa*, Stuttgart, 1927.

Cataloguer l'opinion des experts selon le degré de leur opposition à l'étalon de change-or aurait cependant peu de sens. Il faut analyser et comparer des arguments plus essentiels si l'on veut arriver à une compréhension intelligente des principaux problèmes.

La liquidité sous l'étalon de change-or.

La récente discussion du système monétaire international actuel a principalement porté sur « la liquidité » qu'il assure. Avant d'examiner le sens de ce mot, il serait bon de cataloguer certaines des opinions formulées quant à la « suffisance » de la liquidité dans ce système.

- A. La liquidité dans les années écoulées (par exemple pendant les années 1950).
 - 1. Le système a assuré une liquidité insuffisante.
 - 2. Le système a assuré une liquidité suffisante.
 - 3. Le système a assuré une liquidité excessive.
- B. La liquidité face aux ondes de choc des mouvements monétaires.
 - 1. Le système ne peut fournir de liquidité lors d'une crise sérieuse; on ne peut assurer sa résistance aux orages.
 - 2. Le système peut être renforcé afin de fournir une liquidité suffisante lors d'une crise sérieuse.
- C. La liquidité dans les années à venir (par exemple pendant les années 1960).
 - 1. Le système ne peut fournir une liquidité suffisante à long terme.
 - 2. Le système peut fournir une liquidité suffisante à long terme.
 - 3. Le système est à même de fournir une liquidité excessive à long terme.

On pourrait citer des représentants de presque chacune de ces positions, mais cela prendrait trop de temps et de place. On mentionnera ici quelques noms seulement pour montrer comment s'aligne l'opinion des professionnels. Roy Harrod a défendu avec beaucoup de fermeté les positions A.1 et *a fortiori* B.1 et C.1. Robert Triffin a paru à certains moments partager l'opinion A.1, bien qu'il la rejette actuellement assez explicitement; mais il croit fermement en B.1 et C.1. Per Jacobsson rejette A.1, B.1 et C.1; il préconise A.3; M. W. Holtrop et d'autres se joignent à lui à ce propos. Dans son ferme appui de B.2, Per Jacobsson est rejoint par de nombreux économistes, y compris E.M. Bernstein et Xenophon Zolotas, qui plaident en faveur d'un renforcement du système actuel pour le rendre résistant aux crises. En outre, sans pour autant trouver que B.2 implique nécessairement C.2, Zolotas s'attend que ses mesures curatives ne protègent pas seulement l'étalon de change-or contre toutes secousses, mais aussi « contribuent de façon décisive

à la solution du problème de la liquidité à long terme » (1).

Pour apprécier ces opinions contradictoires, il nous faudra être plus clair que nous le sommes actuellement, quant au sens du mot « liquidité ». Certaines divergences d'avis résultent vraisemblablement des différences dans le sens exact qu'on prête à ce terme.

La nécessité d'une clarification sémantique.

Qu'on doive discuter du sens du terme « liquidité » devrait surprendre, vu l'âge de ce mot, n'était le fait que les économistes ont l'habitude déconcertante de changer leur jargon. Suivant les caprices de la mode, les économistes emploient aujourd'hui le mot « liquidité » beaucoup plus souvent et à infiniment plus d'égards qu'auparavant. Il fut un temps où ils parlaient de la liquidité de certains actifs particuliers et de la liquidité de débiteurs, ou de groupes de débiteurs tels que les banques commerciales d'un pays. Ils n'auraient à peine su que faire d'expressions comme la liquidité d'une économie globale ou la « liquidité internationale » du monde entier. Maintenant, des mots aussi simples que la « quantité », le « stock », l'« offre » de monnaie, de réserves ou d'or sont apparemment devenus trop clairs, trop simples, trop intelligibles pour des experts modernes. Il semble en effet qu'on pourrait, dans la plupart des cas, les substituer avec succès au terme « liquidité »; en fait, plus d'une phrase en deviendrait plus compréhensible. Ceci est vrai dans les discussions de problèmes monétaires aussi bien nationaux qu'internationaux.

On ne trouve pas souvent des références à la « liquidité internationale » dans la littérature plus ancienne sur le système monétaire international. Les problèmes ont cependant toujours existé. Les prédécesseurs de ceux qui nous avertissent maintenant d'une insuffisance de la liquidité internationale, s'alarmaient alors d'un approvisionnement en or insuffisant, d'une mauvaise distribution des stocks d'or existants et de la lutte constante des banques centrales pour le maintien de leur couverture-or « qui n'était que trop étroite ».

La rareté de l'or et la lutte pour la couverture étroite.

Les premières leçons que l'étudiant de l'étalon-or apprenait par les anciens textes exposaient généralement les sauvegardes que celui-ci fournissait contre toute altération de la monnaie. Il y avait avant tout la rareté « naturelle » du métal monétaire : l'offre

(1) X. Zolotas, *op. cit.*, p. 13. Dans un autre passage cependant, X. Zolotas déclare : « Quand on tient compte de la situation nette de réserve de l'ensemble des pays à monnaie clé et du reste du monde, il est clair que l'étalon de change-or peut seulement accroître les réserves du reste du monde au prix d'un déclin correspondant dans la situation nette de réserve des pays à monnaie clé. Donc, malgré l'étalon de change-or, le niveau et le taux d'accroissement de la liquidité internationale dépendent du stock d'or monnayable et du flux de la nouvelle production d'or ». *Ibidem*, p. 9.

annuelle nouvelle constitue seulement un très faible pourcentage du stock total de ce métal et il est difficile de l'accroître à volonté. Aussi, tant que les nations du monde restent fidèles à cet « étalon » et s'abstiennent de remplacer l'or par d'autres monnaies de réserve, elles ne pourront recourir à l'inflation. Il y avait, d'autre part, le fameux mécanisme des « points d'entrée et de sortie » qui pénalisait inexorablement les pays dont la politique intérieure de crédit avait été par trop indulgente. Chaque fois qu'un pays appartenant au système de l'étalon de change-or se permettait de « détendre » davantage son marché du crédit, il encourait rapidement une perte de sa réserve d'or qui aboutissait à une contraction automatique de l'offre intérieure de monnaie et imposait une stricte discipline aux autorités monétaires.

Ces deux particularités du système international de l'étalon-or — la pénurie dans l'approvisionnement total et la lutte de chaque membre isolé pour une part minime de la « couverture étroite » — étaient applaudies par les anti-inflationnistes et rejetées par les antidéflationnistes. Ceux qui voyaient le mérite principal de la monnaie dans la relative stabilité de sa valeur, considéraient comme des bienfaits la rareté de l'or et les pénalités contre les autorités monétaires indulgentes. Ceux, cependant, qui voyaient dans l'expansion de la circulation monétaire un instrument de croissance économique, considéraient comme des plus déplorables les restrictions que le système imposait à la création interne de monnaie.

Rien de tout cela n'a vraiment changé, excepté la terminologie. La où nos prédécesseurs disaient que la rareté de l'or et la lutte pour la sauvegarde des réserves d'or limitaient l'expansion de la quantité de monnaie fiduciaire et scripturale du pays, nos contemporains disent que l'insuffisance de la liquidité mondiale et la lutte de chaque pays pour le maintien d'une liquidité internationale suffisante restreignent l'offre de liquidité nationale. Et ceux qui craignent l'inflation, louent ces limitations de la liquidité, internationale autant qu'intérieure, tandis que ceux qui préconisent une croissance accélérée par une expansion continue de la demande effective, se plaignent de l'insuffisance de la liquidité. En quoi la nouvelle terminologie est-elle plus complète que l'ancienne ?

Les différents sens de la liquidité.

Après avoir exclu la liquidité au sens de qualité d'un bien et en nous limitant à la signification attachée à ce terme comme étant la situation d'un individu ou d'un groupe — de n'importe quelle grandeur, jusqu'à une nation entière ou même le monde — nous proposons d'interpréter la liquidité comme « la capacité de payer promptement ». Elle peut s'exprimer comme étant le rapport des fonds disponibles aux fonds nécessaires pendant une certaine période de temps. Mais il faut se demander qui doit

avoir cette capacité de payer, pour payer *quoi* et au moyen de *quelles sortes de ressources* ? Et puisque chacune de ces questions laisse place à plusieurs réponses qui peuvent se combiner de différentes façons, il faudra affronter un nombre embarrassant de variantes quant au sens exact du terme. On peut déjà supposer que l'imprécision du sens du mot compte probablement pour beaucoup dans sa popularité.

Une meilleure compréhension exige qu'on réfléchisse sur les différentes réponses qu'on peut donner aux trois questions posées. On commencera par les *sources* possibles de ces fonds, puis on en relèvera les *emplois* significatifs, enfin on en arrivera à définir les *entités* auxquelles on fait allusion à propos de leur capacité de paiement. En dressant la liste possible des sources de fonds, de leurs emplois et des entités qui ont la capacité de paiement, on ne s'efforcera pas de faire une énumération exhaustive mais seulement de donner un aperçu qui illustre ce raisonnement.

Sources possibles de fonds.

a. Les encaisses en monnaie existantes.

b. Les encaisses en monnaie et en quasi-monnaie existantes.

c. Les encaisses en monnaie et en quasi-monnaie existantes *plus* le produit d'autres créances ⁽¹⁾ qu'on peut recouvrer immédiatement.

d. Les encaisses de monnaie ou de quasi-monnaie existantes *plus* le produit d'autres créances qu'on peut recouvrer immédiatement *plus* le produit d'autres actifs qu'on peut vendre rapidement sans pertes sérieuses (?).

e. Tous les fonds énumérés en d, *plus* ces fonds qu'on peut obtenir rapidement par un emprunt à des conditions raisonnables (?).

f. Tous les fonds énumérés en d, *moins* tous les fonds nécessaires au remboursement des dettes dues ou venant à échéance sous peu.

g. Tous les fonds énumérés en d, *moins* tous les fonds nécessaires au remboursement des dettes dues, venant à échéance sous peu ou payables à vue.

h. Tous les fonds énumérés en d, *moins* tous les fonds nécessaires au remboursement des dettes dues, venant à échéance sous peu ou payables à vue et *moins* les fonds requis (?) pour acheter des actifs ou racheter des titres en circulation qu'on ne peut laisser (?) « sans amateur ».

i. Tous les fonds énumérés en e, *moins* les fonds requis pour le remboursement des dettes (comme en g).

j. Tous les fonds énumérés en f, *moins* les fonds requis pour le remboursement des dettes et l'acquisition d'actifs ou de titres obligataires (comme en h).

(1) Nous disons « autres créances » parce que la plupart des monnaies et quasi-monnaies sont légalement des créances sur les gouvernements ou les banques. Je suppose que le lecteur sait que les relevés comptables des sources et emplois de fonds comprennent à la fois les « stocks » et les « flux » de fonds.

Certaines des dix sources de fonds reprises sont vagues et indéfinies surtout là où des jugements subjectifs entrent en ligne de compte comme dans les références aux pertes « sérieuses » et aux conditions « raisonnables » ou aux achats « nécessaires » d'actifs ou de titres obligataires « qu'on ne peut laisser sans amateur ». Là où la capacité de paiement concerne un débiteur individuel la subjectivité du jugement est sans danger ou même appropriée. Par contre, là où la capacité de paiement d'un groupe de débiteurs est en cause, le problème de cette subjectivité devient très ennuyeux. On reprendra ce problème lors de la discussion des sujets possibles de liquidité, des groupes possibles de payeurs, mais on y songera encore aussi quand on se penchera sur les différentes possibilités d'emploi des fonds. Une difficulté mineure surgira ici quand on s'apercevra que les soustractions faites dans cinq des sources (de *f* à *g*) peuvent également être considérées comme des emplois de fonds. Dans ce cas, il y a un double emploi qu'il faut éviter, c'est-à-dire qu'on ne peut relier ces sources nettes de fonds aux emplois de fonds qui incluent les mêmes remboursements de dettes ou les mêmes acquisitions d'actifs ou de titres obligataires.

Emplois possibles de fonds.

1. Achats de biens et services pour des montants aussi petits que possible (?).
2. Achats de biens et services pour des montants habituels.
3. Achats de biens et services pour des montants augmentant à certains taux.
4. Achats de biens et services pour n'importe quel montant désiré (?).
5. Paiements de dettes échues ou venant sous peu à échéance.
6. Paiements de dettes échues ou venant sous peu à échéance *plus* paiements des dettes payables à vue.
7. Paiements de dettes échues, venant sous peu à échéance ou payables à vue (comme en 6) *plus* achats d'actifs ou rachats de titres obligataires en circulation qu'on ne peut laisser « sans amateur » ou qui sont de trop bonnes occasions pour qu'on les laisse passer ⁽¹⁾.
8. Achats de biens et services comme en 1 *plus* le paiement de dettes comme en 5.
9. Achats de biens et services comme en 1 *plus* le paiement de dettes comme en 6.
10. Achats de biens et services comme en 1 *plus* le paiement de dettes et l'acquisition d'actifs ou de titres obligataires comme en 7.
11. Achats de biens et services comme en 2 *plus* le paiement de dettes comme en 5.

⁽¹⁾ Le lecteur reconnaîtra ici le motif de spéculation à l'égard de la « préférence pour la liquidité ».

12. Achats de biens et services comme en 2 *plus* le paiement de dettes comme en 6.

13. Achats de biens et services comme en 2 *plus* le paiement de dettes et l'acquisition d'actifs ou de titres obligataires comme en 7.

Pour obéir à la mise en garde contre des doubles emplois lors de l'établissement de la liaison entre les sources et les emplois de fonds, il faut noter que si les sources *a*, *b*, *c*, *d* et *e* peuvent se combiner avec n'importe lequel des onze emplois énumérés, il serait erroné de combiner l'une ou l'autre des sources *f*, *g*, *h*, *i* ou *j* avec n'importe lequel des emplois de fonds, sauf les emplois 1, 2, 3 et 4. Bien sûr, des formulations différentes auraient fourni d'autres variantes et d'autres combinaisons, mais notre propos ici vise simplement à illustrer combien le nombre des possibilités est fort large.

Entités pouvant disposer de fonds.

- A. Un ménage individuel ou une entreprise.
- B. Un groupe de ménages, par exemple, tous les consommateurs d'un pays.
- C. Un groupe de firmes, à l'exclusion des institutions financières, par exemple, toutes les entreprises privées, commerciales et industrielles d'un pays.
- D. Un groupe d'institutions financières, par exemple, toutes les banques de dépôts d'un pays.
- E. L'Etat, y compris les organismes et les entreprises publics, excepté les autorités émettrices de monnaie fiduciaire.
- F. Les ménages *plus* les firmes d'un pays, à l'exclusion des institutions financières.
- G. Les ménages *plus* les firmes, y compris les intermédiaires financiers, sauf les banques de dépôts d'un pays.
- H. Les ménages *plus* les firmes, excepté les banques de dépôts, *plus* l'Etat, excepté l'autorité monétaire d'un pays.
- I. Les ménages *plus* les firmes, *plus* les banques de dépôts, *plus* l'Etat, excepté l'autorité monétaire d'un pays.
- J. Les ménages *plus* les firmes, *plus* les banques de dépôts, *plus* l'Etat, *plus* l'autorité monétaire d'un pays.
- K. Les ménages *plus* les firmes, *plus* les banques de dépôts, *plus* les Etats, *plus* les autorités monétaires d'un groupe de pays.
- L. L'autorité monétaire d'un pays.
- M. Les banques de dépôts *plus* l'autorité monétaire d'un pays.
- N. Les autorités monétaires d'un groupe de pays.
- O. Les banques de dépôts *plus* les autorités monétaires d'un groupe de pays.
- P. Toutes les autorités monétaires du monde.

Dans tous les exemples, sauf *A* et *L* — où on se réfère à un ménage, une firme, une banque ou une banque centrale dans leur individualité — une question très embarrassante surgit concernant chacun des emplois et chacune des sources de fonds. Faut-il inclure les dettes entre membres du groupe et les paiements pour les achats entre ces mêmes membres ou les éliminer pour ne dégager que la situation nette. La réponse dépendra évidemment du problème à examiner, mais omettre de poser la question, et d'y répondre, peut mener à de sérieuses confusions. Si, par exemple, on recherche quelle est la « liquidité » de toutes les banques de dépôts d'un pays, il est peut-être indiqué d'en exclure les prêts interbanques et les dépôts interbanques. De même, si l'on recherche quelle est la capacité d'un pays à payer ses achats en provenance d'autres pays ou ses dettes envers ceux-ci, les achats intérieurs et les dettes intérieures du pays qui paie ne devraient peut-être pas être pris en considération; bien plus, la composition des « encaisses monétaires » — source *a* du pays qui paie — différera probablement très fortement de celle des avoirs monétaires de la plupart des ménages, firmes et banques dans le pays même. Dans certains cas, il sera presque impossible de donner une réponse claire, parce que la monnaie ou la quasi-monnaie d'une « personne » est la dette d'une « autre », et se demander quelle est la liquidité des deux ensemble n'a peut-être pas beaucoup de sens.

Liquidité non additive.

On peut déterminer la liquidité d'une entreprise, sa capacité de payer immédiatement dès qu'on a décidé quelles sources et quels emplois de fonds il faudrait prendre en considération. Par exemple, le concept *A.9.e* est relativement clair. Il se réfère aux fonds dont une entreprise aura besoin — au cours d'une période donnée — pour des achats de biens et services aux montants habituels et pour des paiements de dettes échues, venant à échéance, ou payables à vue; il se réfère également aux fonds dont elle peut disposer sous forme d'avoirs en monnaie fiduciaire, de dépôts à vue, de dépôts à terme, de montants à recevoir et immédiatement recouvrables, de fonds publics et d'autres actifs facilement réalisables au comptant. Mais aussitôt qu'on se demande quelle est la liquidité collective de deux firmes ou plus, des difficultés conceptuelles surgissent. Devrait-on inclure les achats qu'une firme effectuerait chez une autre entreprise du groupe? Devrait-on inclure les comptes à régler par l'une et à recevoir par l'autre au sein du groupe? On ne peut répondre à ces questions d'une manière simple. La capacité des entreprises du groupe de se payer mutuellement est une chose, leur capacité de payer à des firmes du dehors en est une autre. Rechercher quelle est leur liquidité combinée sans spécifier le but de la question n'a pas de sens.

Il est peut-être raisonnable, on l'a admis, de faire des recherches sur la liquidité des banques de dépôts d'un pays. Mais quel peut être le sens d'une liquidité d'ensemble ou globale de tous les ménages, entreprises et banques de dépôts en tant qu'un seul groupe, tel qu'il est défini sub *I*? Devrait-on ajouter les encaisses (composées principalement de dépôts à vue) des ménages et des firmes aux encaisses (constituées principalement d'avoirs auprès de la banque centrale) des banques de dépôts? Devrait-on déduire les dettes payables à vue, bien que cela compenserait virtuellement les encaisses des déposants? Pareille compensation serait en fait réellement requise par le concept *I.2.g* qui prévoit que tout fonds nécessité par le remboursement des dettes échues, venant sous peu à échéance, ou payables à vue, soit soustrait des fonds « liquides » disponibles. D'autre part, le concept *I.2.b* suggérerait une totalisation des avoirs bancaires des déposants et des actifs liquides des banques, ce qui en fait équivaldrait à ajouter les obligations bancaires à vue aux actifs des banques. Peu d'analystes attribueraient beaucoup de sens à pareille addition. Et pourtant, comme on le verra plus tard, on adopte généralement une procédure analogue pour le calcul de la « liquidité globale » d'un groupe de banques centrales ou de la « liquidité internationale » des nations libres du monde.

Il ressort de cette brève réflexion qu'un concept raffiné de la liquidité, qui peut être très approprié pour décrire la position d'un individu ou d'un groupe relativement homogène, ne convient plus pour des groupes de détenteurs d'encaisses, de débiteurs et de payeurs, hétérogènes. En particulier, on ne doit pas essayer de totaliser des éléments qui ne s'additionnent pas. Si les encaisses monétaires sont différentes pour chaque membre du groupe, comme les entreprises industrielles, les banques de dépôts et les banques centrales, le total des « encaisses monétaires » détenu par ces différents types d'« entités » peut ne pas avoir une signification bien définie et leur liquidité globale, encore moins. Puisque l'encaisse de l'entreprise constitue l'engagement des banques, et l'encaisse des banques, l'engagement de la banque centrale, il est sans objet de parler de la liquidité totale du groupe sans spécifier avec précision ce qu'on y inclut et ce qu'on en exclut et dans quels buts on veut utiliser ce concept. L'emploi de termes techniques se justifie s'ils sont plus concis et/ou plus précis que les mots pour lesquels ils figurent. Le terme « liquidité » est concis, mais aux dépens de la précision; il peut être précisé, ou même rendu intelligible, uniquement par une spécification complète de tous les éléments qui sont pris en considération. Cependant, ceci le rend plutôt inutile pour beaucoup de discours.

Si des analystes, dans des discussions de la situation monétaire intérieure d'un pays, se refusent à parler de la quantité de monnaie fiduciaire et scripturale et s'obstinent à parler de l'offre totale de liquidité, il est évident qu'ils pensent qu'il faut prendre encore d'autres éléments en considération, en plus de

la monnaie et de ces dépôts. Le terme « liquidité » peut amener les gens à ne pas négliger ces « autres éléments » ; mais à quoi cela servira-t-il si on ne précise pas sa pensée. Dans ce cas, il faudrait encore que ces éléments soient mesurables et qu'en outre, on puisse les additionner.

Liquidité internationale.

Les mêmes difficultés prévalent à propos de ce qu'on appelle la « liquidité internationale ». On peut discuter de la situation d'une banque centrale individuelle d'après sa capacité de remplir ses obligations envers l'étranger grâce à ses réserves en moyens de paiement internationaux et à quelques autres fonds auxquels elle peut avoir un accès aisé ; et il n'est pas erroné de donner à cette capacité de paiement le nom de « liquidité internationale » de cette banque centrale. Les ennuis commencent quand on considère plusieurs ou toutes les banques centrales en bloc et qu'on essaie d'évaluer leur capacité de se payer mutuellement au moyen de leurs avoirs en or, en monnaies convertibles, et en comptes auprès des banques étrangères ou au moyen de fonds qu'elles peuvent se procurer par la vente d'autres actifs étrangers ou par des emprunts extérieurs. C'est ici que le problème des actifs et des passifs, additionnables ou non, apparaît dans toute son horreur. Il y a un autre problème — qui sera discuté par la suite — du fait que les éventuelles obligations extérieures des banques centrales ne proviennent pas seulement de leurs propres dettes envers l'étranger (et presque jamais de leurs propres achats à l'étranger), mais surtout des achats et dettes de particuliers et d'entreprises de ces pays dont les banques centrales fournissent ou contrôlent la monnaie nationale.

Ce problème des actifs et des passifs additionnables ou non est par essence le même que celui qu'on a rencontré en examinant la liquidité globale des déposants et des banquiers. Si on suppose, rien qu'un instant, que tous les pays, Etats-Unis et Royaume-Uni mis à part, gardent leurs réserves extérieures sous forme d'avoirs en dollars et en sterling, c'est-à-dire sous forme d'engagements des Etats-Unis et du Royaume-Uni, compter ceux-ci comme la « liquidité internationale » de « toutes les banques centrales prises dans leur ensemble » revient à ajouter les engagements extérieurs à vue des Etats-Unis et du Royaume-Uni au stock d'or monétaire. Si *tout* l'or était concentré dans les réserves des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ce qu'on appelle la « liquidité globale » des deux « pays banquiers » et des « pays déposants » équivaldrait à la somme des actifs (or) des premiers et de leurs engagements à vue (envers les pays déposants).

Assurément, l'emploi des engagements des pays à monnaie-réserve comme réserves de change des autres banques centrales fait précisément la « force » comme la « faiblesse » de l'étalon de change-or. Dans

ce système, le total des fonds utilisés comme réserves de change des banques centrales est augmenté. Mais, dénommer ce total brut de réserves de change accrues « la liquidité » du système monétaire international n'apporte rien au problème — sinon la confusion. Il vaudrait mieux admettre que les liquidités des pays banquiers et des pays dépositaires ne peuvent s'additionner, pas plus que les liquidités des banquiers et des déposants. Si quelqu'un prétend que la capacité d'une banque centrale à emprunter et sa capacité à mobiliser ses avoirs forment également une part de sa liquidité, on peut éventuellement y marquer son accord, mais cela n'implique pas que pareilles facilités puissent être prises en considération quand on établit une « liquidité globale » du système international. Là où une banque ne peut emprunter que ce qu'une autre banque prête, et ne peut disposer que de la seule quantité d'actifs que les autres achètent, l'accroissement de la liquidité des emprunteurs et des vendeurs implique une réduction égale de la liquidité des prêteurs et des acheteurs. Ceci se vérifie, nonobstant le fait indubitable que l'empressement des banques centrales à utiliser leurs réserves excédentaires pour aider les pays déficitaires peut être de la plus haute importance pour ces derniers comme pour le système international dans son ensemble (1).

Préférence pour la liquidité, nationale et internationale.

On devrait peut-être noter que le concept de la « préférence pour la liquidité », qui a joué un rôle tellement important dans la théorie monétaire keynésienne et post-keynésienne, n'est pas la préférence (ou la demande) pour la liquidité comprise dans l'un ou l'autre de ces sens compliqués ou sophistiqués. Il s'agit de la préférence ou de la demande de monnaie (ou d'une certaine forme de monnaie) et la courbe de la préférence pour la liquidité est coupée par la courbe d'offre de monnaie (2).

Si l'on accepte certains actifs non monétaires comme de bons substituts à la monnaie ou si certaines dispositions des emprunts permettent de déte-

(1) D'une certaine façon, ce prêt de réserves entre banques centrales ressemble au prêt entre banques sur le « marché des Federal Funds » aux Etats-Unis. Je dis « d'une certaine façon », car l'analogie est incomplète en ce sens que les Federal Funds que les banques commerciales prêtent et empruntent, constituent des dépôts dans les Federal Reserve Banks ; les banques centrales coopèrent en prêtant de l'or ou des dépôts dans d'autres pays, et non des dépôts dans une superbanque centrale.

(2) La conception keynésienne de la préférence pour la liquidité désigne une courbe de demande d'encaisses monétaires, en fonction des taux d'intérêt (ou l'inverse d'un indice du prix des obligations). Le concept le plus ancien fut celui d'une demande d'encaisses monétaires en fonction de la valeur de la monnaie (ou l'inverse d'un indice des prix des biens et services). Quand différents types de monnaie sont en circulation et sont interchangeables, on peut étendre cette théorie en distinguant des courbes de demande (ou de préférence pour la liquidité) différentes selon le type de monnaie. Par exemple, il peut y avoir une préférence pour la liquidité en monnaie fiduciaire et une autre pour la liquidité en monnaie scripturale.

nir moins d'encaisses monétaires, cela implique, dans la terminologie de Keynes, une réduction de la préférence pour la liquidité et non un accroissement de l'offre de liquidité. On a avantage à choisir ses concepts de telle façon qu'on puisse leur trouver des contreparties mesurables ou au moins quantifiables. Si la préférence pour la liquidité est la demande de monnaie fiduciaire et/ou scripturale et si elle est rencontrée par une offre de monnaie fiduciaire et/ou scripturale, on évite ainsi la confusion que cause l'introduction d'éléments non mesurables ou non additionnables. De même, une préférence pour la liquidité internationale, s'il faut utiliser pareil concept, devrait être la demande d'une monnaie internationale mesurable et additionnable.

Puisque les autorités monétaires acceptent et détiennent différentes sortes de monnaie internationale dans leurs réserves de change officielles, on peut distinguer la préférence pour la liquidité-or, la préférence pour la liquidité-dollar, sterling, Deutsche Mark, etc... On peut même construire des modèles pour déterminer ces fonctions quantitativement. Peter B. Kenen ⁽¹⁾, par exemple, a proposé une fonction suivant laquelle l'empressement d'une nation à détenir des avoirs en dollars dépendrait du taux d'intérêt payé sur ces comptes (comparé aux taux d'intérêt à l'étranger) et du rapport du stock d'or des Etats-Unis aux engagements à court terme en dollars des Etats-Unis (ou plutôt des créances en dollars de banques centrales).

Bien que de tels modèles aient une certaine valeur heuristique, surtout didactique, je crois qu'on ne devrait pas utiliser les fonctions globales quand le comportement décrit est attribué à des décisions de politique. On peut à bon droit raisonner en termes d'une fonction de demande si celle-ci traduit les décisions probables d'un grand nombre de ménages et d'entreprises individuels qui agissent selon leurs préférences et leurs jugements afin d'essayer de « maximiser » au possible l'utilité ou le profit. Il est moins indiqué de raisonner en termes d'une fonction de demande (par exemple, pour des avoirs en dollars) si elle décrit les décisions probables de certaines des plus grandes banques centrales. On peut parler de préférence pour la liquidité-dollar et en comparer les changements avec ceux de la préférence pour la liquidité-or, mais on ne peut aller loin en s'appuyant sur la stabilité des facteurs qui peuvent déterminer l'allure et la position de leurs courbes respectives.

Essayons d'examiner un instant les genres de propositions qu'on pourrait formuler en termes de préférence pour la liquidité internationale. Supposons que la balance des transactions courantes et des opérations en capital des Etats-Unis donne lieu à un apport accru de dollars au reste du monde;

pour une préférence donnée pour la liquidité-dollar, il résulterait une offre excédentaire et le retour à l'équilibre présupposerait l'un ou l'ensemble des ajustements suivants : taux d'intérêt plus élevés sur les avoirs en dollars, taux d'intérêt plus bas dans les pays accumulateurs de dollars, prix plus élevés dans ces pays; alternativement, un échange de dollars contre de l'or pourrait réduire le stock de dollars sur les marchés internationaux, ou certaines des banques centrales pourraient vouloir obliger les Etats-Unis en détenant plus de dollars. Pareille contrainte signifierait que la préférence pour la liquidité en dollars n'est plus donnée mais qu'elle peut s'adapter à l'expansion de l'offre de dollars (certains responsables de la politique monétaire pourraient souhaiter qu'il existe de la part du monde, comme dans la conception de Keynes, une demande infiniment élastique de dollars et de sterling qui constitue un « réservoir de liquidités »).

Les plaintes généralisées à propos de la croissance insuffisante de la liquidité internationale (ou de l'offre de monnaie internationale) pourraient se formuler comme suit : supposons que pour des motifs de transactions la demande d'avoirs extérieurs s'accroisse au rythme du commerce mondial; la courbe de la préférence pour la liquidité glissera vers la droite, ce qui créera une pénurie qui ne peut disparaître que par une hausse des taux d'intérêt, une diminution des investissements, du commerce, des prix, du revenu et de l'emploi. (Apparemment, il n'existe aucun réservoir à la liquidité qui puisse libérer des dollars et des sterling pour satisfaire la demande.) Aussi doit-on accroître le stock des monnaies internationales si on veut éviter ces écueils.

Remarquons cependant qu'on ne peut se laisser convaincre entièrement par les développements de ce modèle, car on y a supposé, et non prouvé, que les besoins en encaisses de transactions vont croissant.

Les « besoins du commerce ».

La nécessité d'une « augmentation » continue des réserves internationales pour faire face à la croissance séculaire du commerce extérieur est habituellement considérée comme une évidence qui ne requiert aucune preuve. C'est une théorie des « besoins du commerce » différente de celle qu'on formula jadis en faveur d'un escompte illimité du papier commercial (on peut cependant imaginer une nouvelle théorie des besoins du commerce qui soit favorable à l'escompte de volumes toujours croissants de lettres de change commerciales par une superbanque centrale internationale).

La théorie suivant laquelle un volume accru de commerce international « requiert » des réserves internationales accrues, implique nécessairement l'existence d'une sorte de proportion minimum ou optimum des réserves par rapport au commerce ou plutôt par rapport aux importations. A l'examen des statistiques disponibles, on trouve que ces propor-

(1) Peter B. Kenen, « International Liquidity and the Balance of Payments of a Reserve Currency Country », *Quarterly Journal of Economics*, Cambridge, Mass., vol. LXXXIV, 1960, pp. 572-586.

tions ont varié d'année en année et de pays à pays, et que ces variations ont été importantes. A titre d'exemple, la part des réserves d'or par rapport aux importations était pour le Royaume-Uni de 5,3 p.c. en 1913 et pour la France de 60 p.c. en 1928. Le rapport des réserves d'or et de devises aux importations était en France de 165 p.c. en 1937 et de 13 p.c. seulement en 1957; au Portugal, de 21 p.c. en 1928 et de 187 p.c. en 1954; en Suisse, de 30 p.c. en 1928, 187 p.c. en 1937 et 98 p.c. en 1957. La part des réserves globales par rapport aux importations totales de tous les pays, le Bloc communiste excepté, était de 19 p.c. en 1913, 32 p.c. en 1928, 110 p.c. en 1938, 55 p.c. en 1948 et 35 p.c. en 1957. On peut présumer que pour des pays déterminés certaines des proportions furent parfois fâcheusement faibles, mais peu de chose indique quel est le rapport « correct » des réserves aux importations aussi bien pour des pays pris isolément que pour l'ensemble de ceux-ci. De même, les statistiques ne donnent aucune indication sur la suffisance ou l'insuffisance des réserves actuelles par rapport aux importations. Le rapport des stocks officiels d'or et de devises étrangères de tous les pays, à l'exclusion du Bloc communiste, par rapport à leurs importations était de 49 p.c. en 1960; c'était nettement moins que les 110 p.c. atteints en 1938, mais beaucoup plus que les 19 p.c. de 1913. Incidemment, ce « déclin drastique » et cet « accroissement prononcé » qui dépendent de l'année à laquelle on rapporte la comparaison, prouvent une fois de plus qu'on ne peut se fier à des tendances et des taux de variation dérivés d'années de base qu'on a choisies arbitrairement.

En supposant que le rapport des réserves mondiales au commerce international soit « satisfaisant » au cours d'une « année de base » donnée, sur quels fondements pourrait-on s'appuyer pour affirmer qu'un taux de croissance donné du commerce appelle un taux identique de croissance des réserves internationales. S'il y a de fortes raisons de croire que dans les ménages le rapport des encaisses aux dépenses est plus ou moins stable dans le temps, on ne peut pas en inférer qu'une pareille stabilité doive aussi prévaloir dans le rapport entre les réserves extérieures et les importations des nations. Dans les secteurs où fonctionnement des systèmes de compensation, le rapport des encaisses aux transactions totales est très inconstant. Ainsi, les transactions boursières peuvent donc décupler, alors que les avoirs bancaires des courtiers n'accusent qu'un très léger accroissement. Je ne dis pas que le commerce extérieur ressemble plus au commerce de titres qu'au commerce des biens de consommation. Mais on ne peut pas plus accepter la première analogie que la deuxième pour en déduire les montants de liquidités « requis » pour le commerce extérieur.

Peut-être devrait-on ajouter que la croissance du commerce mondial peut impliquer des changements dans sa composition, allant de pair avec un accrois-

sement ou une réduction de la part du commerce des pays sujets à des fluctuations saisonnières ou cycliques relativement plus prononcées. Voici encore une raison qui explique pourquoi le rapport des réserves mondiales au commerce mondial ne signifie pas grand-chose.

Réserves pour engagements éventuels.

Ni les habitudes des ménages en ce qui concerne la détention d'encaisses, ni celles des entreprises commerciales ou des courtiers en valeurs mobilières ne sont fort analogues aux besoins ou habitudes qu'ont les banques centrales de détenir des réserves. La différence capitale gît dans le fait que ménages, entreprises et courtiers ont besoin d'encaisses pour payer leurs propres achats (ou, dans le cas des courtiers, les achats qu'ils acceptent de faire pour leurs clients), alors que les banques centrales détiennent des réserves extérieures afin de faire des paiements à l'étranger pour des achats effectués non par elles-mêmes ou leurs clients, mais par des inconnus. Ces acheteurs détiennent de la monnaie nationale et les banques centrales s'engagent à l'échanger sur demande contre de la monnaie étrangère.

Les besoins de liquidité des banques centrales doivent donc couvrir les emplois de fonds qu'elles ne décident pas elles-mêmes. Pourtant, les montants des engagements éventuels que cela implique n'échappent pas au contrôle des banques centrales. En contrôlant les montants de monnaie nationale mis à la disposition de tous les ménages et entreprises du pays, les banques centrales contrôlent indirectement les montants que les détenteurs de monnaie nationale peuvent dépenser en achats à l'étranger ou en autres transactions extérieures. Puisque chaque unité de monnaie nationale utilisée pour obtenir des devises auprès des autorités monétaires réduit les encaisses en monnaie nationale des ménages et des entreprises — à moins que le système bancaire ne remplace par une expansion du crédit les encaisses que les ménages et les firmes ont dépensées pour obtenir ces devises — les autorités n'ont pas à craindre que leurs engagements éventuels (conformément à leur promesse de fournir toutes devises demandées à un taux fixe) soient illimités ou même exagérés. Les encaisses en monnaie nationale baissent à chaque achat de devises étrangères auprès des autorités monétaires et cette perte de réserves extérieures ne peut donc continuer indéfiniment pour autant que les autorités suivent les anciennes règles du jeu.

Dans plusieurs pays cependant, le nouveau jeu des dirigeants s'oppose à l'ancien. Au lieu de permettre la chute automatique de la circulation interne (« liquidité ») par le truchement des ventes de devises aux détenteurs de monnaie nationale, et au lieu de renforcer ce mécanisme automatique en suivant la discipline orthodoxe de restriction du crédit, les autorités monétaires, dans le nouveau jeu,

s'efforcent de maintenir la demande effective (ou même de l'accroître afin de soutenir la croissance économique et un haut niveau de l'emploi à des taux de salaires croissants). Avec une pareille politique, les engagements éventuels des autorités monétaires peuvent en effet atteindre des montants illimités et la perte des réserves peut se perpétuer jusqu'à ce qu'apparaisse un *deus ex machina*. Par exemple, certaines politiques fortement inflationnistes de pays étrangers, importateurs ou exportateurs concurrents importants, peuvent déjouer la manœuvre. Bien entendu, on ne peut pas compter sur une telle « chance » et on doit donc déclarer qu'aucun montant des réserves de change ne peut suffire pour tout pays qui poursuit indéfiniment une politique de maintien de la demande effective en présence d'une demande excessive de devises à des taux de change fixes.

Ces considérations concernent la proportion des réserves de pays pris isolément plutôt que du monde dans son ensemble. Mais une pénurie de réserves ne sera jamais ressentie dans tous les pays en même temps; elle affectera toujours certains d'entre eux seulement, ceux qui sont dans une situation déficitaire. Et chaque pays qui joue le nouveau jeu peut arriver à cette situation, alors que tout pays qui obéit aux anciennes règles peut l'éviter. Une réelle pénurie de réserves globales dans un monde où tous les pays obéissent aux anciennes règles se reflétera dans une déflation persistante et généralisée des prix, combinée avec du chômage dans les pays où on ne peut abaisser les taux monétaires des salaires. On n'a pas vu pareil spectacle dans les vingt-cinq dernières années et on ne doit pas s'attendre à le voir se produire dans un avenir prévisible.

Réserves importantes, réserves modestes ou absence de réserves.

Le fait qu'un pays a besoin de réserves extérieures importantes, ou seulement modestes, ou peut s'en passer absolument, dépend largement de la politique qu'il adopte. A cet égard, on peut associer les diverses préférences à des buts ou à des aversions différents. Prenons un pays dépourvu de réserves extérieures. Que se passerait-il pendant une période de demande excessive de devises étrangères? Ou bien la nation introduirait le contrôle direct des importations et des paiements, ou bien elle permettrait la hausse du prix des monnaies étrangères. En d'autres termes, le désir de détenir des réserves implique : 1) une répugnance pour les contrôles directs et 2) une aversion pour des taux de change flottants. A supposer maintenant que le pays ait vraiment des réserves mais de taille *modeste* seulement. Dans ce cas, il peut éviter des contrôles directs et satisfaire une demande excessive de devises étrangères à des taux de change fixes, pour autant qu'il suive les anciennes règles du jeu de l'étalon-or et qu'il permette à la circulation monétaire et à l'offre de crédit de se contracter chaque fois qu'il vend des

monnaies étrangères en puisant dans les réserves. Des réserves *importantes* ne sont nécessaires que si la politique du crédit empêche des contractions dans le dessein de maintenir la demande effective. En d'autres termes, le désir de détenir des réserves importantes implique une aversion supplémentaire, à savoir : 3) une aversion pour un resserrement du crédit et les réductions de prix et de revenus qui y sont associées. N'était l'expansion de crédit compensatoire que les banques centrales permettent quand leurs réserves déclinent, la balance des paiements se retournerait d'elle-même rapidement. Mais cela serait en contradiction avec l'objectif moderne de garantir une demande effective toujours croissante afin de soutenir le plein emploi à des taux de salaires stables ou croissants.

Ainsi, en résumé, on n'a besoin de réserves *importantes* que si l'on rejette les ajustements « démodés » de la circulation monétaire intérieure (revenus et prix), ou les variations libres des taux de change, ou les contrôles directs du commerce et des paiements. J'estime que si l'on se soumet aux principes de la liberté économique et politique, on ne doit rejeter que les contrôles directs. En admettant des ajustements orthodoxes de la monnaie et du crédit, on n'aurait besoin que de réserves *modestes*; en laissant les taux de change fluctuer librement, on n'aurait besoin d'*aucune* réserve.

Qui est libre de choisir ?

La crainte de la déflation et le souci du plein emploi sont devenus réflexes obligatoires dans certains pays. Si l'on devait compter sur la seule contraction monétaire pour aplanir les difficultés de la balance des paiements, on n'y remédierait pas dans ces pays. Mais, comme on l'a dit ci-avant, aucune réserve si élevée soit-elle ne peut suffire pour permettre aux pays déficitaires de continuer leurs dépenses exagérées s'ils maintiennent en même temps des taux de change fixes et ne recourent à aucune restriction de paiement. Les pays, décidés à éviter les restrictions de change mais également opposés à toute restriction de la demande effective, n'ont plus qu'une solution : des taux de change flexibles.

Si cette déclaration équivaut à une adhésion à un système de taux de change souples, elle n'est certainement pas absolue. Elle n'exprime pas *mon* choix mais le choix implicite de ceux qui refusent de soumettre la politique de crédit à la discipline de la balance des paiements. Je préférerais une flexibilité des revenus et des prix dans un régime de taux de change fixes. Mais certains ont apparemment rejeté toute flexibilité vers le bas des revenus et des prix et, si ce rejet est définitif, la flexibilité des cours de change est le seul moyen d'éviter les difficultés périodiques et finalement le danger de l'instauration de contrôles directs.

Objections fondamentales à des taux de change flottants.

Dans une mesure appréciable, notre jugement concernant l'attitude des banques centrales et les influences qui s'exercent sur elles, devrait déterminer notre position à l'égard de la libre variabilité des taux de change. La tâche la plus essentielle et la plus difficile pour une banque centrale consiste à prévenir l'inflation. Une politique d'argent abondant trop indulgente peut conduire à une perte de réserves si les taux de change sont fixes, et à une déperdition de la valeur extérieure de la monnaie si le cours du change varie librement. Des deux maux lequel est le plus grand aux yeux de la banque centrale et renforcera sa résistance aux pressions politiques continues en faveur du maintien de l'argent facile ?

Certains économistes soutiennent que, une fois la flexibilité des taux de change acceptée dans la pratique ou institutionnalisée, la dépréciation monétaire perdra la majeure partie de la terreur qu'elle inspire et toutes les barrières à l'inflation seront rompues. D'autres économistes sont convaincus que, si l'on tient pour sacro-sainte la fixité des cours de change, la crainte de l'épuisement continu ou total des réserves extérieures n'empêchera pas de mener une politique d'argent abondant, mais facilitera l'adoption de restrictions de change. Et si l'inflation est mauvaise et les restrictions de change funestes, la combinaison des deux maux est certainement cancéreuse.

Si tous les responsables des banques centrales étaient suffisamment fermes et décidés à éviter l'inflation en toutes circonstances, la différence entre des taux de change flottants ou fixes ne serait pas grande. Car, en l'absence d'inflation, les taux de change flottants seraient assez stables. « Stabilité du taux de change libre » pourrait devenir le principal objectif de la politique des autorités monétaires. Mais si des pays étrangers d'importance majeure dans le commerce mondial pratiquent des politiques inflationnistes, l'adhésion à la stabilité du change requerrait une expansion du crédit intérieur pour « imiter » les inflations à l'étranger, tout comme, dans un système de taux de change fixes, les inflations à l'étranger seraient importées par le surplus de la balance des paiements. Même les défenseurs du taux de change fixe doivent recourir à des ajustements périodiques du système s'ils souhaitent tenir tête à l'inflation pendant que les nations étrangères se complaisent à satisfaire la préférence chronique de leur population pour une liquidité toujours croissante au moyen d'une politique d'argent abondant.

L'argument principal et le plus fréquemment mentionné par les adversaires du régime de la flexibilité des taux de change, concerne les risques que les fluctuations des taux de change font courir au commerce extérieur. Une référence aux possibilités de se couvrir sur des marchés de change à terme plus développés ne rencontre pas complètement cette objection ; plus significative est l'observation que les

risques de restrictions de change imposées pour « protéger » des taux de change fixes sont probablement plus grands que les risques de fluctuations de change sur des marchés libres, et que les effets de restrictions peuvent peser plus lourdement que le coût des couvertures à terme contre des risques de fluctuations. Le défenseur de la fixité des taux de change insiste sur les grands profits que tire le commerce intérieur de l'unité nationale de la monnaie, de son acceptabilité universelle au pair, du paiement au pair des chèques bancaires dans toutes les villes et les différentes parties du pays et de la certitude que cela ne changera pas à l'avenir. Ensuite, il en infère que les taux de change fixes procurent de pareils bienfaits au commerce international. Une réponse correcte ne démentirait pas cette affirmation mais rappellerait à ce défenseur de la fixité du taux de change que l'existence du « système au pair » à l'intérieur d'un pays présuppose qu'aucune partie de ce pays ne puisse poursuivre une politique de crédit « souveraine ». Si, dans un pays, certaines provinces ou districts commencent à soutenir le plein emploi dans la région en élargissant la demande effective par une expansion régionale du crédit, l'unité nationale de la monnaie ne pourrait pas se maintenir longtemps. Une création souveraine de monnaie sur le plan régional est incompatible avec un régime monétaire national unifié ; de même, une création souveraine de monnaie nationale au-delà de certaines limites étroites est incompatible avec un régime international de fixité des taux de change. Dès lors, il n'est pas raisonnable de louer simultanément les bienfaits de la fixité des taux de change et les bienfaits d'une politique monétaire poursuivant le plein emploi et l'expansion.

L'incompatibilité entre les politiques expansionnistes de plein emploi et de croissance et la fixité des cours de change est reconnue par différentes personnalités responsables de banques centrales. On en connaît bien les noms. Elles soulignent que la croissance économique et le plein emploi peuvent s'obtenir par d'autres moyens que l'expansion du crédit et des budgets. Elles ont suffisamment de doigté pour ne pas toujours répudier les engagements des politiciens quant aux mesures monétaires et fiscales à prendre pour assurer le plein emploi et l'accélération de la croissance ; mais elles ont complètement raison de donner la priorité à leur devoir qui est de sauvegarder la stabilité de la monnaie, et de prendre comme guide de leur politique du crédit plutôt la balance des paiements que le niveau de l'emploi et le taux de croissance. Avec pareille position, on peut logiquement s'opposer avec fermeté à la libération des taux de change et s'affirmer pour le maintien d'un étalon de change fixe. Par contre, ceux qui mettraient volontiers le pouvoir de création de monnaie du système bancaire à la disposition des politiques de plein emploi et de croissance, sans se préoccuper de la situation de la balance des paiements, ne peuvent logiquement pas s'opposer à la flexibilité des taux de change.

Quelques objections « pratiques ».

Les théoriciens se plaignent souvent de l'esprit conservateur des praticiens prompts à rejeter comme impraticables les propositions des premiers. Celles-ci sont parfois telles pour la seule raison que les gens « pratiques » se refusent à les envisager sérieusement. Parfois, cependant, les théoriciens passent ou négligent des circonstances, habitudes, pratiques ou problèmes accessoires qui paraissent importants aux gens du métier. Ainsi, lorsqu'on propose des cours de change flottants, on doit s'attendre que certaines questions non résolues y afférentes soulèvent des doutes auprès du banquier praticien; il faudra s'en préoccuper et prouver qu'on peut y répondre de façon satisfaisante, avant qu'on puisse espérer voir la disparition de ces objections.

Alors que les banques centrales dotées de réserves de change très modestes peuvent trouver la libération des taux de change relativement facile, en particulier lorsqu'elles sont confrontées, au taux fixe prévalant jusqu'alors, avec des difficultés de balance des paiements, une banque centrale qui détient elle une réserve importante — fût-ce en or, en dollars ou en sterling — peut avoir des difficultés à justifier une décision de libérer les taux de change. Cette décision serait tout aussi difficile à prendre en cas de surplus qu'en cas de déficit, au taux historique du change, de la balance de l'offre et de la demande en devises.

En cas de *déficit*, pourquoi les autorités monétaires refuseraient-elles de vendre leurs réserves abondantes? Pourquoi libéreraient-elles les taux de change et laisseraient-elles les prix des monnaies étrangères et de l'or monter jusqu'aux niveaux où la demande courante se réduit au flux de l'offre courante? Pourquoi laisseraient-elles de bon gré leur larges réserves inutilisées, bloquées et indisponibles pour ceux qui en ont effectivement besoin? En cas de *surplus*, les autorités peuvent avoir des raisons quelque peu meilleures pour libérer les taux de change. Elles peuvent, en effet, plaider contre une accumulation des réserves en devises et contre les effets inflationnistes qui en découlent habituellement pour l'économie. D'autre part, le refus d'encore acheter de l'or et des devises ne va-t-il pas déprimer radicalement le prix de ceux-ci et provoquer des protestations de la part des exportateurs, qui percevraient des bénéfices moindres, et de la part des producteurs, qui rencontreraient la concurrence des produits importés à meilleur marché? Comment la banque centrale justifierait-elle la réduction de la valeur comptable de sa réserve extérieure et comment peut-elle rendre compte de cette perte sévère de capitaux?

En guise de réponse, on pourrait souligner que l'instauration par un pays d'un régime de taux de change flexibles n'implique pas nécessairement qu'il doive détenir des avoirs importants en or et en devises. Si cette réponse est réellement la bonne, les défenseurs de ce régime devront prescrire aux ban-

ques centrales les meilleurs moyens de réduire leurs réserves extérieures, dans l'attente du jour *J*, le jour de la libération des taux de change. Les pays à monnaie clé forment des cas spéciaux qui appellent des prescriptions particulières. Supposons, contrairement aux faits et simplement dans l'intérêt de l'argumentation, que les autorités monétaires des pays à monnaie-réserve veuillent se débarrasser de leurs lourdes responsabilités et décident que, pour y parvenir, l'abolition des taux de change fixes convienne bien. Pourraient-elles en tant que banquiers honnêtes décevoir la confiance de leurs déposants, en refusant de vendre de l'or et en permettant la chute de la valeur extérieure de leur monnaie? Pourraient-elles jamais prendre l'initiative d'un retournement dans le sens de la flexibilité des taux de change, si on y voyait une rupture de promesses explicites ou implicites?

J'ai soulevé ces problèmes non pas parce que je doute qu'ils permettent des réponses raisonnables, mais uniquement parce que je veux attirer l'attention sur la nécessité de la discussion. Par exemple, pour esquisser simplement une des réponses possibles, les pays à monnaie-réserve pourraient remplir leurs obligations légales et morales au moyen de leurs avoirs en or existants, si tous les créanciers étrangers pouvaient choisir d'obtenir de l'or à la parité du moment. En fait, dans la mesure où cette option serait exercée, pareille procédure pourrait délivrer les pays à monnaie-réserve du poids de la thésaurisation stérile de l'or aussi bien que de leur dette extérieure, grevée d'intérêts. Après tout, le prix de l'or et les taux de change une fois libérés, il n'y aurait aucune raison particulière pour que l'une ou l'autre des autorités monétaires continue à accumuler de l'or.

L'avenir de l'or.

Ayant pris conscience de ces choses, une autre question surgit qui demande examen, à savoir quel sera l'avenir de l'or. Le refus des autorités monétaires d'acheter de l'or et leur désir immodéré d'en vendre pourraient bien du jour au lendemain en détruire la valeur. Seul leur effort concerté de soutenir du prix de l'or, en « stockant » ce métal, en s'abstenant de le lancer sur le marché à n'importe quel prix, peut empêcher la transformation du « précieux métal » en une « non-valeur » virtuelle.

Ces remarques peuvent résonner étrangement aux oreilles habituées à entendre chuchoter continuellement que le prix de l'or pourrait être augmenté et proclamer périodiquement que cette augmentation est nécessaire. Les banquiers, enclins à considérer uniquement comme praticable ce qui ne contredit pas trop les intérêts politiques, peuvent trouver ridicule qu'on se réfère à l'or comme à une non-valeur potentielle. On en viendra un jour à la démonétisation de l'or, ou on n'y viendra jamais, selon l'idéologie qui vaincra. Dans un monde qui ressent la discipline de

l'étalon-or principalement comme une gêne et qui considère la politique monétaire surtout comme un instrument d'une politique nationale de croissance et d'emploi, même pas le plus inventif représentant des intérêts établis ne sera capable de maintenir le mythe que la démonétisation de l'or est « impraticable ».

Peut-être l'auteur peut-il rassurer les partisans de l'or en écrivant qu'il a été lui-même un vieil et fidèle défenseur de l'étalon-or orthodoxe dans la pureté que décrivait le plus démodé des manuels. Il voterait encore pour un étalon-or pur à 100 p.c., où l'or serait véritablement un « étalon » et pas seulement une marchandise à prix soutenu.



PREAMBULE DU RAPPORT PRESENTE PAR LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES

L'année 1961 s'était ouverte sous des auspices peu favorables.

D'une part, la détérioration des relations économiques avec la République du Congo avait suscité des appréhensions. On redoutait les répercussions, sur le revenu national et surtout sur la balance des paiements, de la réduction des exportations et des prestations de services à ce pays.

D'autre part, des doutes étaient exprimés sur la progression de la croissance de l'économie nationale. La crise structurelle des charbonnages, les difficultés d'autres secteurs, la gravité relative de la récession de 1958, avaient fait naître, dans certaines régions et dans certains milieux, une inquiétude; nourrie d'autres motifs, elle s'était manifestée, à la fin de 1960, par des grèves d'une ampleur inaccoutumée.

Si, à la fin de l'année, tous les problèmes ne sont pas résolus, les incertitudes ne sont plus aussi vives. La conscience des difficultés a affermi la volonté de les résoudre. En tout cas, l'évolution économique de l'année écoulée peut être considérée comme satisfaisante, compte tenu surtout des appréhensions du début et, en outre, du ralentissement du rythme d'augmentation de la demande étrangère par rapport à l'année précédente.

*
**

Pour la Communauté Economique Européenne dans son ensemble, si la production s'est maintenue à un niveau élevé, ses progrès ont été plus lents. Dans les premiers mois de l'année, les limites des capacités de production ont été approchées en Allemagne fédérale et aux Pays-Bas, sans que ce plein emploi s'accompagne de perturbations sérieuses dans le niveau des prix comme du côté des balances des paiements; la réévaluation de l'unité monétaire à laquelle ces deux pays ont procédé en mars a contribué à réduire le risque de tensions intérieures. Les progrès de l'activité industrielle avaient été particulièrement rapides, aux Pays-Bas, en 1960; ils y ont été ralentis cette année par les limites physiques de l'expansion. L'inflexion s'observe en Allemagne, mais elle est moins accentuée. Il en est de même en France et en Italie, où l'étalement de l'expansion est cependant plus prononcé.

Le taux d'expansion de la production des industries britanniques dans leur ensemble est resté faible, en raison des difficultés spécifiques que ce pays connaît.

L'évolution conjoncturelle des Etats-Unis reste décalée par rapport à celle des pays de la Communauté: au moment où des indices de ralentissement se manifestent chez ces derniers, l'économie américaine abordait une phase de reprise; celle-ci constituera sans doute un élément de soutien de la demande extérieure.

*
**

Pour les dix premiers mois, l'activité de l'ensemble des industries belges a augmenté d'un peu moins de 3 p.c. Pour chacun des trois premiers trimestres de 1961, par rapport à la période correspondante de l'année antérieure, cette activité a accusé successivement une diminution de 3 p.c. et deux augmentations de 7 et 4 p.c.; ces deux derniers pourcentages sont légèrement supérieurs à ceux de l'ensemble de la Communauté.

Au cours des tout derniers mois de l'année, les symptômes d'un ralentissement sont apparus dans certains secteurs, en conséquence d'un fléchissement de la demande sur les marchés européens.

Le niveau élevé de l'activité du pays a trouvé un stimulant dans l'ampleur des investissements intérieurs. Dérivées de la hausse antérieure du revenu et favorisées par une politique volontaire d'expansion, les dépenses d'équipement industriel et de construction ont continué à s'accroître. Les commandes, à l'industrie des fabrications métalliques, de biens d'équipement et de matériel de transport ferroviaire et naval destinés au marché intérieur ont augmenté de 25,5 p.c. pour les neuf premiers mois de 1961, par rapport à la même période de l'année précédente, contre 8,3 p.c. pour l'année 1960. Sur les mêmes bases, les importations de biens d'équipement se sont accrues de 19 p.c., contre 15,5 p.c. en 1960. L'industrie de la construction a travaillé à la limite de ses capacités. Les pouvoirs publics ont concouru à cet élargissement du flux des dépenses d'investissement: au début de novembre, le montant des adjudications nouvelles de travaux publics dépassait de 8 p.c. le chiffre correspondant de l'année antérieure.

La consommation des particuliers a sans doute été influencée par le niveau élevé des revenus et notamment par le développement de la masse salariale résultant du relèvement de l'emploi, d'une nouvelle hausse des gains horaires moyens et de l'allongement effectif de la durée du travail qui s'était produit dans le courant de 1960.

Les exportations, après avoir été freinées par le mouvement de grève, se sont redressées. En valeur, les ventes de l'ensemble des onze premiers mois dépassent de plus de 4 p.c. le chiffre de la période correspondante de 1960. La participation de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise au commerce international s'est maintenue au niveau antérieur.

Le chômage est tombé près du minimum atteint lors de la précédente période de haute conjoncture; diverses industries ont rencontré des difficultés de recrutement. Cependant, le nouvel effort d'équipement améliore la productivité et rétablira ainsi des marges de production là où la capacité est trop complètement utilisée.

*
**

Cette haute conjoncture dont le pays a bénéficié n'a été troublée par aucune évolution inquiétante dans le système des coûts et des prix. L'activité s'est poursuivie dans l'équilibre. L'indice des prix de gros industriels a plutôt fléchi à partir du deuxième trimestre, sous l'effet d'une concurrence plus vive. L'indice officiel des prix de détail a subi une légère hausse jusqu'en août, puis s'est stabilisé; il n'a pas franchi des cotes significatives auxquelles l'indexation des rémunérations entraîne le relèvement de larges catégories de salaires nominaux.

Dans l'ensemble, et à en inférer des indices disponibles, les disparités de prix de gros, de détail et de salaires, et peut-être aussi les disparités de coûts salariaux, ont évolué en faveur de la Belgique.

La haute conjoncture n'a pas suscité non plus de tensions dans la situation financière extérieure et intérieure.

Les cours des devises sur le marché libre des changes, où le climat d'inquiétude des premiers mois avait provoqué des tensions, se sont repliés ensuite et se sont maintenus jusqu'à la fin de l'année à un niveau voisin de la parité et même inférieur pour certaines monnaies.

Les taux d'intérêt sur les marchés des rentes se sont inscrits en recul. Les taux des effets publics émis par adjudications ont baissé légèrement dans les derniers mois de l'année; ce mouvement s'est nettement accentué au début de 1962, lors de la première adjudication qui a suivi la réforme du marché monétaire décrite ci-après. Le niveau moyen des taux sur le marché de l'argent au jour le jour se situe au-dessous de celui de l'année précédente.

Le montant des nouveaux dépôts à terme et d'épargne que le public s'est constitués auprès des banques

est de 7,3 milliards pour les onze premiers mois; leur accroissement relatif est plus important que celui des encaisses monétaires additionnelles, qui se chiffre à 8,8 milliards. Ce phénomène, influencé sans doute par le niveau des taux d'intérêt alloués aux déposants à terme, révèle en tout cas la suffisance globale de la création de monnaie et l'abondance des liquidités dans l'économie.

Sur le marché monétaire, cette abondance s'est manifestée aussi par le peu d'ampleur du recours au réescompte à la Banque et par l'importance du portefeuille d'effets publics que les banques ont détenu au-delà de leurs obligations réglementaires; le produit des souscriptions aux certificats du Fonds des Rentes n'a pas dû être utilisé à des interventions sur les marchés d'effets publics; des montants élevés se ont trouvés, de la sorte, stérilisés en compte à la Banque; les risques de pressions inflationnistes qui auraient pu résulter des emprunts importants du Trésor à l'étranger, ont ainsi été écartés.

L'expansion des liquidités existantes provient surtout du recours de l'Etat aux crédits des organismes monétaires, sous diverses modalités, mais en particulier le placement, dans les banques, de certificats du Trésor libellés en devises. Les achats des banques sur le marché des rentes et l'octroi de crédits aux entreprises et particuliers ont été des facteurs moins importants.

Enfin, les transactions avec l'étranger autres que les opérations en capital du secteur public sont redevenues une source d'expansion monétaire vers le milieu de l'année. Les grèves et le gonflement des achats à l'étranger — notamment de biens d'équipement — ont, au début de l'année, fait apparaître un déficit dans les paiements au titre des transactions sur marchandises; ce déficit a été ensuite progressivement résorbé. Les prestations de services et les transferts privés se sont soldés, au total des trois premiers trimestres, par un boni moins important que pour la même période de 1960, du fait de la diminution de certaines recettes en provenance du Congo. Les sorties nettes de capitaux privés ont été beaucoup moins importantes qu'en 1960. Au total, le déficit de la balance des paiements extérieurs — non compris les opérations en capital du secteur public — a atteint 0,8 et 1,2 milliard au premier et au deuxième trimestre de 1961, et a fait place à un boni de 2,2 milliards au troisième trimestre; au cours des trois derniers mois de l'année, le surplus s'est au moins maintenu.

*
**

L'amélioration de la situation financière de l'Etat et la consolidation de la position extérieure de l'économie nationale ne sont pas des fins en soi, mais la réalisation de ces objectifs renforce sans aucun doute les moyens dont le pays dispose pour poursuivre une politique plus fondamentale de progrès économique, social et culturel.

En ce qui concerne l'assainissement des finances publiques, une étape marquante a été parcourue au cours de l'année 1961. Au budget ordinaire de l'exercice, les crédits sollicités — 129,2 milliards — dépassent les recettes probables de 7,1 milliards. Le déficit sera sans doute inférieur à ce chiffre, par suite de l'annulation de crédits non utilisés. Pour l'exercice 1960, il était de 6,8 milliards; mais les dépenses inscrites au budget ordinaire de 1961 comprennent des dépenses courantes qui figuraient jusqu'en 1960 au budget extraordinaire. La situation de trésorerie a été moins défavorable au cours de l'année 1961. L'augmentation effective de la dette directe de l'Etat, qui mesure l'ampleur du déséquilibre final du Trésor, a été de 14 milliards en 1961 contre 22 milliards en 1959 et en 1960.

Au surplus, la structure de la dette a été améliorée au cours de l'année. En 1960, la dette directe totale en devises s'était accrue de plus de 10 milliards. Le mouvement a continué à un rythme encore plus rapide jusqu'en mai 1961, date à laquelle cette dette en devises atteignait 50,4 milliards contre 44,4 milliards à la fin de 1960. Des remboursements l'ont ramenée à 47 milliards à la fin de décembre. En outre, le Gouvernement a poursuivi une politique de consolidation de la dette à court terme en devises : au cours des sept derniers mois de l'année, celle-ci a diminué de 9,7 milliards, alors que les engagements à moyen et à long terme en devises ont augmenté de 6,3 milliards.

*
**

Les réserves nettes d'or et de devises de la Banque ont été renforcées de 12,1 milliards au cours de l'année 1961.

Mais, si l'évolution des paiements extérieurs au titre des transactions courantes et des mouvements de capitaux privés a été plus favorable qu'on ne l'avait espéré, les réserves acquises par la Banque proviennent cependant, pour près de la moitié, d'autres opérations, à savoir l'endettement en devises de l'Etat et de certains organismes paraétatiques d'exploitation. En contrepartie de leurs prêts en devises au Trésor, les banques ont accru leurs engagements envers l'étranger. Aussi, le montant global des avoirs extérieurs nets de l'ensemble des organismes monétaires a diminué effectivement de près de 1 milliard; il se situe, à la fin de novembre, aux environs de 75,1 milliards.

Les devises empruntées par l'Etat ont été cédées à la Banque; le plus souvent, la cession a donné lieu à une opération d'achat à terme; en outre, le Trésor a couvert de la même façon les remboursements de dettes à plus long terme n'ayant plus que quelques mois à courir. Les obligations de livrer des devises qui incombent à la Banque de ce chef sont la contrepartie de la rubrique « Débiteurs pour change et or, à terme », qui est passée de 11,8 milliards au 31 décembre 1960 à 18,5 milliards à la fin de décembre 1961.

*
**

La libération progressive des mouvements de capitaux et le retour à la convertibilité des monnaies ont eu pour contrepartie de faciliter les déplacements de fonds d'un marché monétaire à l'autre. Des crises de change peuvent se produire dans les pays auxquels ces déplacements imposent de rembourser des engagements extérieurs ou de convertir, en devises, des encaisses de leurs nationaux. Lorsqu'elles affectent des pays dont les engagements extérieurs constituent une partie du stock des liquidités internationales, c'est-à-dire des pays dont la monnaie sert de réserve, de pareilles crises de change menacent l'organisation actuelle des règlements internationaux.

Le problème du dollar, en 1960, et celui de la livre sterling, en 1961, ont attiré l'attention sur la réalité de ce risque.

Les banques centrales, en mars, puis le Fonds Monétaire International, en août, ont apporté leur concours au Royaume-Uni pour l'aider à faire face aux difficultés de change, en lui accordant des crédits.

Les autorités monétaires internationales se sont préoccupées d'élargir les moyens d'action des institutions chargées de veiller au fonctionnement continu du système des règlements internationaux. L'Assemblée du Fonds Monétaire International, en septembre, a envisagé l'organisation, par convention préalable entre le Fonds et certains de ses membres, d'un mécanisme facilitant l'exercice par le Fonds de la faculté d'emprunter que lui reconnaît l'article VII de ses statuts.

Les consultations entre les principaux pays industriels ont abouti à un accord de principe au sujet des lignes de crédit qui seront consenties au Fonds par chacun des participants, et de la procédure d'utilisation de ces facilités supplémentaires.

Apportant son entière coopération à la stabilité du système international des paiements, la Belgique participera à cet accord. Toutefois, pour elle, les prélèvements que le Fonds viendrait à opérer devraient principalement être mis à la disposition de celui-ci en or ou en devises tierces. En effet, il est peu probable que les besoins en devises des pays participants, en faveur desquels ces prélèvements seraient effectués, résultent d'un déficit envers la Belgique d'importance égale à l'ampleur du concours de celle-ci.

En contrepartie des avoirs extérieurs à vue qu'elle céderait, la Banque se constituerait toutefois une créance sur le Fonds, dont le remboursement anticipé pourrait être obtenu éventuellement.

Les nouvelles obligations ainsi contractées par le pays s'ajoutent à celles qui résultaient déjà de la participation au Fonds Monétaire International. Or, contrairement à ce qui s'est passé pendant les années antérieures, au cours desquelles le Fonds mettait essentiellement des dollars à la disposition des membres qui recouraient à ses ressources, il est amené aujourd'hui à utiliser autant, sinon davantage, les monnaies des principaux pays d'Europe continentale,

parmi lesquels la Belgique. C'est ainsi que le Fonds a fait usage, en 1961, de ses avoirs en francs belges lorsque le Royaume-Uni et l'Argentine eurent recours à lui. A l'occasion de ces deux opérations, la Banque, agissant en vertu des conventions conclues avec l'Etat en 1959, a fourni les 3,6 milliards de francs belges demandés par le Fonds. En contrepartie, l'actif sur cette institution que la Banque comptabilise dans ses écritures, conformément auxdites conventions, s'est accru, atteignant 7.989 millions à la fin de 1961.

*
**

C'est principalement en considération de la nécessité de sauvegarder l'équilibre extérieur au cours d'une période difficile que la Banque a maintenu inchangé pendant un an le taux d'escompte officiel qu'elle avait porté à 5 p.c. le 4 août 1960.

Au mois d'août de l'année écoulée, la détente intervenue sur le marché libre des changes et l'amélioration de la balance des paiements courants déterminèrent la décision d'amorcer un abaissement des taux à court terme. Au surplus, en raison de l'abondance des liquidités, les marchés de l'argent et des rentes témoignaient d'une aisance qui se traduisait par une tendance spontanée à la réduction des taux.

Le 24 août, la Banque abaissa ses taux de 0,25 p.c. ramenant le taux d'escompte des traites acceptées, domiciliées en banque, à 4,75 p.c. La diminution entraîna celle des taux dont les mouvements étaient liés aux changements du taux d'escompte depuis novembre 1957. La réduction était limitée en raison du maintien de l'état de haute conjoncture.

Le 28 décembre, la Banque procéda à un nouvel abaissement du barème de ses taux; ceux-ci furent encore réduits de 0,25 p.c., le taux applicable aux traites acceptées, domiciliées en banque, étant ramené à 4,5 p.c.

Eu égard à l'amélioration intervenue dans la balance des paiements extérieurs, la baisse peut paraître modérée. Elle s'inscrit dans un mouvement de réduction du loyer de l'argent qui pourra être poursuivi par étapes, pour autant qu'il n'aboutisse pas à créer des écarts excessifs vis-à-vis des taux rémunérant, à l'étranger, les placements à court terme. A cet égard, il convient de tenir compte du relèvement des taux alloués aux dépôts à terme auquel les banques américaines ont été récemment autorisées à procéder.

*
**

La modification des taux en décembre a précédé de quelques jours une réorganisation du marché monétaire qui consiste en un ensemble de dispositions relatives aux coefficients de structure bancaires, aux modalités d'établissement des taux d'intérêt de certains effets publics négociés sur le marché et des taux rémunérant les dépôts à terme dans les banques. Simultanément, un nouvel instrument est mis à la

disposition des autorités monétaires par l'établissement d'un coefficient de réserve monétaire.

Instauré en 1946 dans le but d'éviter un reflux vers la banque centrale de la dette à court terme, née de l'inflation de guerre et logée dans les banques, le système des coefficients, qui organisait notamment la couverture proportionnelle des dépôts par des effets publics, avait déjà fait l'objet de divers aménagements.

En 1949, un premier assouplissement avait été apporté, permettant aux banques de diversifier graduellement la composition des couvertures.

En 1957, un nouvel aménagement mit fin à la liaison entre les mouvements des dépôts bancaires et l'encours des crédits consentis par les banques au Trésor. La dette à court terme logée dans les banques fut convertie en effets publics de la tranche A et de la tranche B d'un emprunt spécial de l'Etat. La couverture partielle des banques de grande et de moyenne circulation ne devait plus comprendre que les effets de l'emprunt spécial, les certificats émis par le Fonds des Rentes et des moyens de trésorerie.

Les mécanismes institués par la réforme de 1957 ont eu d'incontestables avantages.

Tout d'abord, ils ont effectivement mis fin à l'effet de multiplicateur qui s'exerçait auparavant puisque le Trésor, en déficit, redépensait immédiatement le produit des certificats que les banques étaient obligées de souscrire lorsque leurs dépôts augmentaient.

En outre, ces mécanismes ont mis la Trésorerie à l'abri des tensions que provoquait, dans le cas inverse d'une contraction des dépôts, le remboursement de montants importants de certificats de trésorerie.

Enfin, les emplois réglementaires des ressources apportées aux banques par l'expansion de leurs dépôts ont été orientés vers le Fonds des Rentes; de la sorte, le Fonds a pu se constituer un volant de disponibilités qui a renforcé sa faculté d'intervenir, en exécution de sa mission élargie, sur le marché des rentes, sur celui des effets publics à court terme et sur celui de l'argent au jour le jour.

Cependant, le système mis sur pied en 1957 soumettait encore les opérations actives des banques à des obligations réglementaires.

Si celles-ci n'ont pas entravé vraiment le financement des entreprises et si les demandes de ces dernières ont, sauf en de courtes périodes de tension, pu être couvertes sans difficulté, il a paru néanmoins de bonne politique, dans le contexte des mesures favorisant l'expansion, d'élargir la marge des moyens financiers que les banques peuvent mettre à la disposition des entreprises.

Un arrêté de la Commission bancaire, daté du 21 décembre 1961, approuvé par les Ministres des Finances et des Affaires Economiques et de l'Energie, a abrogé, avec effet à la date du 1^{er} janvier 1962, les dispositions du règlement du 11 octobre 1949 relatives à la trésorerie et à la couverture. Des dispositions transitoires de l'arrêté aboutissent cepen-

dant à limiter à l'accroissement des dépôts à venir, l'exonération des obligations de couverture.

Pour le reste, les banques peuvent constituer, à leur choix, sauf en ce qui concerne les certificats A, l'assortiment des actifs éligibles que chacune détient pour la constitution des « planchers » de couverture prévus par les dispositions transitoires.

La liaison au taux d'escompte de la Banque des taux des certificats de trésorerie de la tranche B et de ceux du Fonds des Rentes est abandonnée.

Ce régime avait été instauré en novembre 1957. Bien que cette liaison fût justifiée, notamment du point de vue de l'efficacité de la politique du taux de l'escompte, elle pouvait cependant, dans certaines circonstances, introduire des rigidités dans l'établissement des taux des diverses catégories d'effets publics négociés sur le marché monétaire.

Les mesures prises pour aménager le régime des couvertures bancaires permettent de rendre plus de souplesse à la formation des taux sur le marché. Désormais, ceux-ci fluctueront en fonction de l'offre et de la demande de liquidités, sous le contrôle des autorités monétaires, de telle sorte que la hiérarchie des taux à court et à long terme s'établisse de façon plus normale.

Les certificats du Fonds des Rentes seront, comme précédemment, à quatre mois d'échéance, mais ils seront émis par voie d'adjudications hebdomadaires, faites à un taux unique.

Les certificats de trésorerie à très court terme seront, comme par le passé, émis par l'intermédiaire de la Banque.

Les adjudications publiques de certificats de trésorerie à six, neuf et douze mois seront poursuivies.

Par son action sur le marché monétaire, jointe à celle du Fonds des Rentes, et par sa coopération avec le Trésor, notamment en vue d'arrêter le montant et les conditions des émissions des certificats, la Banque concourra à orienter les mouvements de taux en les adaptant à l'évolution de la balance des paiements, comme à celle de la conjoncture.

Elle continuera d'ailleurs à exercer une influence sur la fixation des taux d'intérêt créditeurs bancaires. En effet, si ceux-ci, désormais, ne sont plus liés à son taux d'escompte, leurs variations ultérieures, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, feront l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque et l'Association Belge des Banques; dans le cadre de la politique monétaire, les autres intermédiaires financiers qui recueillent des fonds sous forme de dépôts seront sans doute amenés à s'associer à cette action concertée en matière de taux d'intérêt créditeurs.

Ces diverses dispositions sont complétées par la création d'un coefficient de réserve monétaire.

La demande globale peut, à certaines époques, être gonflée par des crédits obtenus auprès des orga-

nismes monétaires et, à d'autres époques, être réduite par des remboursements effectués sur ces crédits. La Banque peut donc contribuer à régulariser cette demande et, partant, l'évolution conjoncturelle et celle de la balance des paiements, dans la mesure où elle est à même d'influencer le volume des crédits accordés par les organismes monétaires.

Les instruments dont la Banque dispose actuellement sont la manœuvre du taux d'escompte, les conditions qu'elle met à l'octroi de son visa et au réescompte d'effets commerciaux et la politique d'open market.

La manœuvre du taux d'escompte, pour être efficace, exigerait que la demande de crédits soit relativement sensible à leur coût. Or, tel n'est pas toujours le cas. Par ailleurs, la liberté d'action dont la Banque dispose pour le maniement de son taux d'escompte est limitée par le risque de faire apparaître des disparités entre les taux d'intérêt belges et étrangers qui provoqueraient des sorties de capitaux.

Les conditions que la Banque met à l'octroi de son visa et au réescompte d'effets commerciaux sont influencées par les usages du commerce et de l'industrie et ne peuvent être modifiées que dans certaines limites.

Les instruments de la politique d'open market ont été sensiblement améliorés par les réformes du marché monétaire. Il n'en reste pas moins que l'action par les opérations sur le marché des effets publics peut être insuffisante pour régulariser le crédit ou être en opposition avec la politique de la dette.

De nombreux pays étrangers ont accru l'efficacité des politiques d'escompte et d'open market en confiant aux autorités monétaires la manœuvre d'un coefficient de trésorerie ou de réserve. L'utilité de cet instrument a été éprouvée depuis de nombreuses années. En agissant directement sur la liquidité des organismes monétaires, le coefficient de réserve permet de contrôler la capacité de prêt de ces organismes.

Malgré ses avantages, la technique du coefficient de réserve monétaire n'a pas été utilisée jusqu'à présent en Belgique. Le coefficient de trésorerie de 4 p.c. introduit en 1946 avait pour but de consolider et de renforcer les structures individuelles des banques. Les mécanismes résultant de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 n'avaient pas la souplesse d'un système de coefficient de réserve.

L'instauration de celui-ci a fait l'objet du second arrêté de la Commission bancaire du 21 décembre 1961, également approuvé par les Ministres des Finances et des Affaires Economiques et de l'Energie. En vertu de cet arrêté, la Commission est habilitée à fixer, sur proposition de la Banque, motivée par les exigences de la politique monétaire et du contrôle du crédit, la quotité des diverses catégories d'engagements monétaires et quasi monétaires qui doit être constituée sous forme, soit d'avoirs détenus en dépôt spécial à vue auprès de la Banque, soit

d'avoirs à vue auprès du Fonds des Rentes ou d'effets publics d'un type spécial remis en dépôt auprès de la Banque.

Le coefficient de réserve monétaire ne pourra dépasser 20 p.c. pour les engagements à vue et à un mois au plus et 7 p.c. pour les engagements à plus d'un mois et pour les carnets de dépôts. Sauf approbation du Ministre des Finances et du Ministre des Affaires Economiques, il ne pourra être augmenté de plus de 3 points par période de trente jours.

Renforçant les effets de la manœuvre du taux de l'escompte et de la politique d'open market, le nouvel instrument pourra être d'une grande utilité soit pour éviter que des demandes excessives de crédit ne compromettent l'équilibre monétaire, soit, éventuellement, pour encourager un redressement économique par la libération des liquidités bancaires précédemment stérilisées.

Dès à présent, l'application de ce coefficient est possible, dans le cas des banques. Mais, même si celles-ci jouent un rôle particulier dans les phénomènes monétaires, elles ne sont pas la seule catégorie d'intermédiaires financiers dont les crédits puissent financer un gonflement inopportun de la demande. Les entreprises privées ou publiques, qui gèrent de la quasi-monnaie, peuvent également provoquer la remise en circulation, à contretemps, d'encaisses inactives qu'elles auraient collectées en vue d'octroyer des crédits. Aussi est-il souhaitable que les moyens d'action de la Banque soient complétés par l'application progressive du système du coefficient de réserve monétaire à l'ensemble des organismes auprès desquels sont détenus des avoirs quasi monétaires.

*
**

Sous leurs aspects techniques, les réformes qui viennent d'être passées en revue répondent à la préoccupation de faciliter l'exécution d'une politique financière qui tienne compte à la fois des impératifs de croissance et des exigences de l'équilibre intérieur et extérieur.

Le maintien d'un rythme suffisant de développement demeure un des objectifs premiers de la politique économique. En effet, un certain nombre de problèmes importants subsistent, notamment ceux que soulève le renforcement des structures industrielle et agricole, qui sont, par essence, longs à résoudre. Le problème énergétique en est un. Les problèmes d'économie régionale sont de la même nature : des reconversions importantes ou l'implantation de nouvelles entreprises doivent être réalisées dans certaines régions déprimées ou en déclin. De même, une réorientation des activités est rendue nécessaire pour substituer aux industries en recul d'autres qui répondent à une demande en progrès.

La loi d'expansion économique, de progrès social et de redressement financier du 14 février est venue renforcer les mesures d'aide aux investissements privés instaurées par la législation de juillet 1959.

Un Fonds d'investissement agricole et un Directeur de l'industrie charbonnière ont été créés.

Enfin, le Parlement est saisi d'un projet de loi relatif à la création d'une Société Nationale d'Investissement et de Sociétés régionales; leur objet est de faciliter le financement des entreprises par des apports de capitaux à risque.

Le succès d'une large politique de promotion des investissements suppose que leur financement ne soit entravé, ni par une insuffisance globale des fonds disponibles, ni par un défaut de fonctionnement des mécanismes de collecte et de distribution des ressources existantes.

Une Commission gouvernementale a été créée aux fins d'étudier les mécanismes actuels de financement et de présenter au Gouvernement les propositions de réformes qu'elle jugera opportunes, en vue d'assurer un meilleur fonctionnement des marchés de capitaux et la mobilisation des ressources financières disponibles.

Le problème actuel n'est probablement pas celui d'une pénurie globale de moyens financiers. Mais des insuffisances peuvent se manifester sur certains marchés, en raison de rigidités et de cloisonnements. Des améliorations peuvent donc être apportées au système de financement, en vue d'assurer l'acheminement des capitaux vers les investissements productifs, publics ou privés, répondant aux objectifs de la programmation. Au surplus, certains organes institutionnels pourraient être créés, qui seraient chargés d'assister le Gouvernement dans l'élaboration et l'exécution d'une politique financière au service du développement de l'économie.

Cette politique financière peut contribuer à stimuler, dans toute la mesure du possible, les décisions d'investir. Mais elle doit, tout autant, éviter que l'expansion des dépenses n'aille au-delà de ce qui peut être supporté par l'économie et empêcher les développements désordonnés.

Ces principes de politique financière guident aussi l'action de l'institut d'émission.

En effet, le progrès économique doit être réel, c'est-à-dire exclusif de tout accroissement purement nominal du revenu.

Dans une économie dépendante, toute inflation serait un obstacle et non un stimulant à la croissance. Elle compromettrait, en effet, l'équilibre des paiements extérieurs et, partant, l'approvisionnement en devises nécessaires au développement de l'économie nationale.

L'effort entrepris en vue d'accélérer le rythme d'expansion doit, toutes autres choses étant égales, avoir pour effet de provoquer un accroissement des importations. Du côté des mouvements de capitaux, il faut souligner que la Belgique est traditionnellement un pays qui exporte une partie de son épargne courante, et qu'au surplus, des remboursements, sans doute échelonnés, seront opérés sur les dettes extérieures du secteur public.

En outre, les avoirs extérieurs à vue devront sans doute être utilisés en partie pour faire face aux obligations qui incombent à la Banque, en raison du concours que celle-ci apporte au fonctionnement du système des règlements internationaux.

Enfin, on ne peut négliger les conséquences de l'altération des relations avec le Congo. Sans doute, celles-ci n'ont pas été complètement rompues par l'indépendance; si les exportations belges et les transports à destination du Congo ont subi une nette réduction, les importations en provenance de ce pays sont demeurées importantes. Il en est de même du travail à façon des matières premières congolaises et des prestations de services commerciaux et techniques effectuées pour compte des entreprises établies au Congo; dès lors, au cours des trois premiers trimestres de 1961, les recettes nettes au titre des règlements avec l'économie congolaise ont encore atteint un montant appréciable. Mais il n'est pas certain qu'il en soit encore ainsi dans l'avenir.

Par conséquent, l'équilibre de la balance des paiements ne sera assuré que si l'expansion des recettes courantes gagnées par des exportations de biens et de services, est suffisante pour couvrir à la fois l'accroissement des importations, le fléchissement éventuel des recettes en provenance du Congo et le déficit des capitaux.

L'effort de développement implique donc la promotion des activités exportatrices, d'autant plus encore que la réalisation du Marché commun modifie les conditions de la concurrence à laquelle les entreprises belges ont à faire face.

Pour satisfaisante qu'elle soit, l'amélioration constatée dans la position compétitive de la Belgique, tant sur le plan des coûts internes que des prix à l'exportation, doit se poursuivre. Elle dépend d'ailleurs aussi d'autres facteurs, tels que la création de produits, nouveaux sur le marché international, qui apporterait à la Belgique le privilège concurrentiel de l'innovateur. A cet égard, l'effort de recherche scientifique, pure et appliquée, est un facteur essentiel.

Au terme de l'année 1961, on peut certes se réjouir de ce que l'évolution de l'économie belge ait été satisfaisante à beaucoup d'égards. Les aléas de l'avenir immédiat ont pu être écartés, grâce à la volonté de redressement que le pays a manifestée et au dynamisme dont il a fait preuve. Il reste toutefois que cette volonté et ce dynamisme doivent demeurer au service de la réalisation d'une tâche de plus longue haleine que le pays a entreprise pour consolider tout d'abord les résultats acquis et poursuivre, ensuite et sans relâche, son effort de développement structurel, d'innovation technique, de modernisation des méthodes et de rajeunissement des conceptions.

BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AUX PROBLEMES ECONOMIQUES ET FINANCIERS INTERESSANT LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de janvier 1962. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les sources statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

COLLIN F., De financiering van de kleine en middelgrote bedrijven. (*De Belgische Textielnijverheid, Bruxelles, III, n° 12, décembre 1961, pp. 117-120.*)

COLONNE F., Het ontstaan en de evolutie der Belgische hypothecaire markt (II) (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XV, n° 5, décembre 1961, pp. 339-353.*)

GORDON G., Special Deposits for Belgian Banks. (*The Banker, Londres, CXII, n° 432, février 1962, pp. 104-110.*)

GROSFILS M., L'efficacité de la politique monétaire. Le cas de la Belgique. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 8, décembre 1961, pp. 815-838.*)

La réforme des coefficients bancaires et du marché monétaire. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale, Bruxelles, n° 2, février 1962, pp. 1-4.*)

Le marché belge des actions en 1961. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 2, 13 janvier 1962, pp. 9-12.*)

Le marché belge des obligations en 1961. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 3, 20 janvier 1962, pp. 17-20.*)

Les marchés boursiers en 1961. (*Bulletin financier de la Banque de Bruxelles, Bruxelles, n° 1, 12 janvier 1962, pp. 1-15.*)

Les taux de l'intérêt à la veille d'un revirement ? (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVI, n° 50, 30 décembre 1961, pp. 461-465.*)

Un marché libre de l'argent-métal. (*Bulletin mensuel de la First National City Bank, New-York, décembre 1961, pp. 10-15.*)

VAN DEN ABEELE A., Die Krediterleichterungen für das Gewerbe in Belgien. (*Internationales Gewerbe-archiv, St-Gall, IX, n° 4, décembre 1961, pp. 172-175.*)

VAN PRAET P., Le régime des coefficients bancaires. (*Bulletin de Documentation du Ministère des Finances, Bruxelles, n° 12, décembre 1961, pp. 5-56.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

DE VIS J., Problèmes de gestion d'une société d'investissement. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 1, janvier 1962, pp. 20-30.*)

DE VOGHEL L., Comparaison internationale des taux d'investissement. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 8, décembre 1961, pp. 767-814.*)

Financement des investissements. (Texte de la note remise par Fabrimétal à la Commission chargée par le Gouvernement de soumettre des propositions concernant la réforme des marchés financiers) (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 811, 20 janvier 1962, pp. 45-53.*)

Les investissements dans l'industrie des fabrications métalliques. (*Bulletin hebdomadaire de Fabrimétal, Bruxelles, n° 807-808, 23 décembre 1961, pp. 1.008-1.015.*)

NABOKOFF N., Le développement de la Flandre et de la Wallonie. (*La Revue Nouvelle, Bruxelles, XVIII, n° 1, 15 janvier 1962, pp. 6-16.*)

Why U.S. Companies are going to Europe. (*U.S. News and World Report, Washington, LII, n° 1, 1^{er} janvier 1962, pp. 30-33.*)

3. PRIX — SALAIRES

Salaires et charges sociales en Belgique et dans les pays voisins. (*Industrie, Bruxelles, XV, n° 12, décembre 1961, pp. 820-824.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

BUBLLOT J., La « double imposition économique » des dividendes. Régimes belge et étrangers. (*Bulletin des Contributions, Bruxelles, XXXVIII, n° 382, janvier 1962, pp. 148-177.*)

DEQUAE A., Conférence donnée à la séance d'ouverture de la session 1961-1962. (*Société Royale d'Economie politique de Belgique, Comptes rendus des travaux, Bruxelles, n° 281, octobre 1961, 25 p.*)

ERAUW F., Naar de hervorming van de Rijkscomptabiliteit. (*Tijdschrift voor Bestuurswetenschappen en Publiek Recht, Bruxelles, XVI, n° 6, novembre-décembre 1961, pp. 396-402.*)

LOECKX F. & autres, Eléments de la science des impôts. (*Ministère des Finances, Bruxelles, vol. 1, 2^e édition, 1961, 206 p.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ANGELL J., The Reorganisation of the International Monetary System : An Alternative Proposal. (*The Economic Journal, Londres, LXXI, n° 284, décembre 1961, pp. 691-708.*)

AUBOIN R., L'étalon de change-or en pratique : le vrai problème monétaire de l'Occident. (*Revue d'Economie Politique, Paris, LXXI, n° 6, novembre-décembre 1961, pp. 725-749.*)

DELL'AMORE G., La difesa della stabilità monetaria dopo la caduta del sistema aureo. (*Bancaria, Rome, XVII, n° 11, novembre 1961, pp. 1.187-1.213.*)

FLEMING J.M., International Liquidity : Ends and Means. (*International Monetary Fund Staff Papers, Washington, VIII, n° 3, décembre 1961, pp. 439-463.*)

HABERLER G., Das Dollarproblem. Bemerkungen zur Frage des Gleichgewichts der internationalen Zahlungsbilanzen. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, LXXXVII, n° 2, 1961, pp. 171-185.*)

HEXNER E., Das Problem der internationalen Liquidität und die Inanspruchnahme der finanziellen Mittel des Internationalen Währungsfonds durch die Vereinigten Staaten. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, LXXXVII, n° 2, 1961, pp. 208-234.*)

L'élargissement des moyens d'action du Fonds Monétaire International. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale, Bruxelles, n° 2, février 1962, pp. 4-6.*)

SAMUELSON P., America's Negative Attitude to Gold. (*Optima, Johannesburg, XI, n° 4, décembre 1961, pp. 222-228.*)

STOBBE A., Neuere Vorschläge zur Reform des internationalen Währungssystems. (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, LXXXVII, n° 2, 1961, pp. 238-270.*)

The Key Currencies. (*The Bulletin of the C.J. Devine Institute of Finance, New-York, n° 17, novembre 1961, pp. 3-27.*)

TRIFFIN R., After the Gold Exchange Standard ? (*Weltwirtschaftliches Archiv, Kiel, LXXXVII, n° 2, 1961, pp. 188-204.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

DE BIEVRE C., L'élargissement de la Communauté Européenne. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 1, janvier 1962, pp. 16-19.*)

DREZE J., Les exportations intra-C.E.E. en 1958 et la position belge. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 8, décembre 1961, pp. 717-738.*)

FORMENTINI P., Le développement régional et la Banque Européenne d'Investissement. (*Revue du Marché commun, Paris, n° 41, novembre 1961, pp. 402-409.*)

La deuxième étape du Marché commun. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 5, 3 février 1962, pp. 41-44.*)

LOCHNER N., Was bedeuten die Begriffe Harmonisierung, Koordinierung und gemeinsame Politik in den europäischen Verträgen ? (*Zeitschrift für die gesamte Staatswissenschaft, Tübingen, CXVIII, n° 1, janvier 1962, pp. 35-61.*)

OTTEL F., Avance dirigiste ou communauté d'entreprises au sein de la Communauté Economique Européenne. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, LX, n° 198, novembre-décembre 1961, pp. 711-717.*)

Position de la F.I.B. concernant les critères et modalités de participation de nouveaux Etats à la C.E.E. (*Bulletin de la Fédération des Industries belges, Bruxelles, XVII, n° 3, 20 janvier 1962, pp. VI-XVI.*)

REBOUD L., Systèmes fiscaux et Marché commun. (*Sirey, Paris, 1961, IV+374 p.*)

SNOY et d'OPPUERS (Baron), Le caractère évolutif des institutions européennes (*Res Publica, Bruxelles, III, n° 4, 1961, pp. 330-337.*)

West-Europa en de Euromarkt. (*Nederlandse Overzee Bank, Amsterdam, décembre 1961, 20 p.*)

10. GENERALITES

ALLEGOET F., De distributie en de hedendaagse ontwikkeling der stedelijke woonruimte. (*Economisch en Sociaal Tijdschrift, Anvers, XV, n° 5, décembre 1961, pp. 329-338.*)

DE STAERCKE R., Patronat 1961. (*Revue de la Société d'Etudes et d'Expansion, Liège, LX, n° 198, novembre-décembre 1961, pp. 603-618.*)

DE STAERCKE R., Patronat 1962. (*Industrie, Bruxelles, XVI, n° 1, janvier 1962, pp. 5-12.*)

DREZE J., VAN DER REST J. & VAN OVERBEKE J., Analyse de la balance commerciale de l'U.E.B.L. en 1958-1959. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVII, n° 8, décembre 1961, pp. 739-766.*)

La situation économique de la Belgique. 4^e trimestre 1961. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XVII, n° 4, 27 janvier 1962, pp. 29-36.*)

L'économie belge en 1961. (*Bulletin économique de la Banque de la Société Générale, Bruxelles, n° 1, janvier 1962, pp. 2-7.*)

VAN ELSLANDE R., Het streekplan als instrument van ruimtelijke ordening. (*E.R.V.-Mededelingen, Bruxelles, VIII, n° 4, 1961, pp. 7-25.*)

WOITRIN M., Le diagnostic de la conjoncture économique de la Belgique. (*Recherches économiques de Louvain, Louvain, XXVIII, n° 1, 1^{er} février 1962, pp. 3-19.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 27 décembre 1961

modifiant l'arrêté royal du 27 novembre 1959 portant désignation des régions de développement (Moniteur du 24 janvier 1962, p. 520).

Loi du 28 décembre 1961

prorogeant l'application de la loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité (Moniteur du 18 janvier 1962, p. 348).

Article unique. — Aux articles 1^{er}, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, et 2, alinéa 1^{er}, de la loi du 15 juillet 1959, tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité, les mots « jusqu'au 31 décembre 1961 » sont remplacés par les mots « jusqu'au 31 décembre 1962 ».

Arrêté royal du 15 janvier 1962

relatif à l'organisation de la coopération avec les pays en voie de développement (Moniteur du 18 janvier 1962, p. 349).

Article 1^{er}. — Il est institué :
1° un comité ministériel de la coopération au développement, dénommé ci-après « le comité »;

2° un conseil consultatif de la coopération au développement, dénommé ci-après « le conseil »;

3° un office de la coopération au développement, dénommé ci-après « l'office ».

Art. 2. — Le Comité détermine la politique générale de la nation en matière de coopération au développement et veille à son application; il coordonne à cette fin les activités des départements ministériels intéressés.

Art. 9. — Le Conseil a une mission consultative. Il prépare pour le comité les éléments de la politique en matière de coopération au développement.

Art. 26. — L'Office est placé sous l'autorité immédiate du Ministre qui a l'Assistance technique dans ses attributions. Il est chargé de tout ce qui concerne :

1° le recrutement, la sélection, la formation et la préparation d'experts et de techniciens belges et leur affectation aux missions à accomplir dans le cadre de la coopération au développement;

3° la coordination de l'exécution d'accords de coopération relatifs à la réalisation de projets conclus avec des pays en voie de développement ou des organisations internationales ou supranationales;

4° la mise à la disposition de pays en voie de développement d'installations ou de biens d'équipement, choisis parmi les investissements d'infrastructure publique, sociale ou éducative, sans rentabilité directe, ou encore parmi les investissements industriels ou agricoles ayant le caractère d'installations-pilotes.

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES
(Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES),
LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté ministériel du 18 décembre 1961

fixant la quotité de leurs emprunts de 1962 que la Société Nationale du Logement, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique devront consacrer à la lutte contre les logements insalubres (Moniteur du 22 janvier 1962, p. 480).

Article unique. — La quotité prévue au deuxième alinéa des articles 2 et 4 de la loi du 7 décembre 1953, modifiée par la loi du 27 juin 1956, est fixée à trente pour cent en ce qui concerne les emprunts émis en 1962 par la Société Nationale du Logement, la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne et le Fonds du Logement de la Ligue des Familles Nombreuses de Belgique.

Loi du 27 décembre 1961

contenant le budget des Pensions pour l'exercice 1962 (Moniteur du 4 janvier 1962, p. 52).

Article unique. — Il est ouvert pour les dépenses de l'exercice 1962 afférentes au budget des Pensions (...) des crédits s'élevant à la somme de 18.974.669.000 francs.

Arrêté royal du 28 décembre 1961

réglant, pour l'exercice 1961, la répartition de la tranche du Fonds des communes visée à l'article 16, alinéa 1^{er}, 1^o, des lois et arrêtés coordonnés concernant les finances provinciales et communales (Moniteur du 15 janvier 1962, p. 274).

Loi du 28 décembre 1961

modifiant la loi du 27 mars 1957 relative aux fonds communs de placement et modifiant le Code des droits de timbre et le Code des taxes assimilées au timbre (Moniteur du 18 janvier 1962, p. 347).

Loi du 28 décembre 1961

prorogeant l'application de la loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité (Moniteur du 18 janvier 1962, p. 348). (Voir texte, rubrique I.)

Loi du 4 janvier 1962

contenant le budget du Ministère de l'Emploi et du Travail pour l'exercice 1962 (Moniteur du 31 janvier 1962, p. 731).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes au Ministère de l'Emploi et du

Travail (...) des crédits s'élevant à la somme de 2.711.084.000 francs.
.....

Loi du 15 janvier 1962

contenant le budget de la Gendarmerie pour l'exercice 1962 (Moniteur du 30 janvier 1962, p. 699).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes à la Gendarmerie (...) des crédits s'élevant à la somme de 1.592.228.000 francs.
.....

Arrêté ministériel du 18 janvier 1962

relatif au Tarif des droits d'entrée (Moniteur du 20 janvier 1962, p. 439).

Loi du 22 janvier 1962

contenant le budget des Services du Premier Ministre pour l'exercice 1962 (Moniteur du 27 janvier 1962, p. 642).

Article 1^{er}. — Il est ouvert pour les dépenses ordinaires de l'exercice 1962 afférentes au budget des Services du Premier Ministre (...) des crédits s'élevant à la somme de 134.817.000 francs.
.....

Arrêté royal et arrêté ministériel
du 23 janvier 1962

relatifs à l'émission de l'emprunt 1962-1982 (Moniteur du 26 janvier 1962, p. 614).

Article 1^{er}. — Notre Ministre des Finances est autorisé à émettre, aux conditions qu'il déterminera, un emprunt intérieur dénommé « Emprunt 1962-1982 ».

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur (...) portant intérêt aux taux indiqués ci-après :
5 p.c. l'an à partir du 8 février 1962 jusqu'au 7 février 1967;
5,25 p.c. l'an à partir du 8 février 1967 jusqu'au 7 février 1972.
5,50 p.c. l'an à partir du 8 février 1972 jusqu'au 7 février 1982.
.....

Art. 4. — L'emprunt est amortissable à partir de la deuxième année.
.....

Le remboursement est effectué aux taux ci-après :
le 8 février des années 1964 à 1971 : au pair;
le 8 février des années 1972 à 1976 : à 103 p.c.;
le 8 février des années 1977 à 1981 : à 106,50 p.c..

Les obligations non amorties avant le 8 février 1982 sont remboursables à cette date à 110 p.c. de leur valeur nominale.
.....

Art. 6. — Les porteurs ont la faculté d'obtenir le remboursement anticipatif de leurs obligations :

- le 8 février 1967, au pair de leur valeur nominale;
- le 8 février 1972, à 103 p.c. de leur valeur nominale;
- le 8 février 1977, à 106,50 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 9. — Les intérêts et la prime de remboursement des obligations sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

..*..

Art. 3. — Le prix d'émission est fixé à 985 francs net par 1.000 francs de capital nominal; il est payable intégralement en espèces au moment du dépôt des souscriptions.

Art. 11. — Il est alloué aux banques et agents de change, établis en Belgique, une commission de placement de 1,25 p.c. du capital nominal souscrit à leur intervention.

La demi-commission peut être allouée aux établissements financiers sur les souscriptions recueillies par leur intermédiaire.

Arrêté ministériel du 25 janvier 1962

modifiant l'arrêté ministériel du 30 janvier 1961, relatif à l'émission par la Fondation nationale pour le Financement de la Recherche scientifique d'une deuxième tranche de 300 millions de francs de son emprunt de 3 milliards de francs (Moniteur du 31 janvier 1962, p. 752).

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté royal du 30 décembre 1961

complétant l'arrêté royal du 10 novembre 1960 concernant l'octroi de subsides pour l'encouragement de la culture fruitière (Moniteur du 18 janvier 1962, p. 362).

Arrêté ministériel du 2 janvier 1962

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 10 janvier 1962, p. 193).

Arrêté ministériel du 22 janvier 1962

relatif à la dénaturation et à la substitution du froment indigène dans les moutures des meuneries industrielles (Moniteur du 24 janvier 1962, p. 517).

IV. — LEGISLATION INDUSTRIELLE

Arrêté royal du 28 novembre 1961

prescrivant une statistique mensuelle des autorisations de bâtir et des bâtiments commencés ou achevés pendant le mois (Moniteur du 4 janvier 1962, p. 62).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 16 août 1956 prescrivant l'établissement d'une statistique mensuelle de l'activité et des stocks de certaines industries alimentaires (Moniteur du 1^{er} janvier 1962, p. 3).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 7 janvier 1957, prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle du personnel et des ventes dans l'industrie du vêtement et de la confection (Moniteur du 1^{er} janvier 1962, p. 2).

Arrêté ministériel du 29 novembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 24 décembre 1955 prescrivant l'élaboration d'une statistique mensuelle du mouvement du personnel des établissements industriels occupant dix ouvriers et plus (Moniteur du 5 janvier 1962, p. 106).

Arrêté royal du 6 décembre 1961

prescrivant une statistique annuelle des stocks de bois en grume ou sciés existant au 31 décembre (Moniteur du 5 janvier 1962, p. 103).

V. — **LEGISLATION DU TRAVAIL**

Arrêté royal du 28 décembre 1961

portant certaines mesures d'exécution de la loi du 27 juillet 1961 portant certaines mesures en faveur du personnel de carrière des cadres d'Afrique (Moniteur du 17 janvier 1962, p. 314).

Arrêté royal du 19 janvier 1962

prorogeant la durée de validité des dispositions de l'arrêté royal du 29 mars 1961 concernant la durée du travail effectif des travailleurs occupés dans certains services des grands magasins (Moniteur du 27 janvier 1962, p. 656).

Arrêté royal du 19 janvier 1962

rendant obligatoire la décision du 17 octobre 1961 de la Commission paritaire régionale pour le commerce de combustibles de la Flandre orientale, modifiant sa décision du 27 septembre 1960 relative à la réduction de la durée du travail, rendue obligatoire par arrêté royal du 27 juin 1961 (Moniteur du 27 janvier 1962, p. 656).

VI. — **LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE INTERIEUR**

Arrêté royal du 22 janvier 1962

approuvant certaines modifications au règlement de la Bourse à Terme des Laines, à Anvers, et au règlement de l'Office de Liquidation de la Bourse à Terme des Laines, à Anvers (Moniteur du 27 janvier 1962, p. 647).

VII. — **LEGISLATION RELATIVE AU COMMERCE EXTERIEUR**

Arrêté royal du 9 janvier 1962

modifiant l'arrêté royal du 11 mars 1953 majorant le taux de la taxe de transmission à l'importation (Moniteur du 12 janvier 1962, p. 236).

Arrêté ministériel du 23 janvier 1962

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 31 janvier 1962, p. 754).

Arrêté ministériel du 27 janvier 1962

établissant un droit spécial à l'importation de certains produits agricoles et alimentaires (Moniteur du 31 janvier 1962, p. 755).

VIII. — **LEGISLATION DES TRANSPORTS**

Arrêté royal du 2 janvier 1962

modifiant, en ce qui concerne le règlement particulier du canal de Charleroi à Bruxelles et embranchements, l'arrêté royal du 7 septembre 1950 portant les règlements particuliers de certaines voies navigables (Moniteur du 15 janvier 1962, p. 275).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté royal

rendant obligatoire la décision du 6 août 1958 de la Commission paritaire nationale des services de santé, concernant la fixation des conditions de rémunération des travailleurs des services de santé. Annulation par le Conseil d'Etat (Moniteur du 17 janvier 1962, p. 320).

Arrêté royal du 13 décembre 1961

rendant obligatoire la décision du 17 octobre 1961 de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés, fixant les conditions de rémunération des travailleurs occupés dans les entreprises relevant de cette commission paritaire (Moniteur du 4 janvier 1962, p. 80).

Arrêté royal du 21 décembre 1961

rendant obligatoire la décision du 14 juillet 1961 de la Commission paritaire nationale du commerce de détail indépendant qui complète la décision du 25 novembre 1960 fixant les conditions de rémunération des employés occupés dans les entreprises de vente au détail, rendue obligatoire par arrêté royal du 24 mars 1961 (Moniteur du 6 janvier 1962, p. 125).

Arrêté royal du 27 décembre 1961

prorogeant la durée de validité des dispositions des articles 14 à 19 et 21 à 26 de la loi du 20 juillet 1960 instaurant le salaire hebdomadaire garanti (Moniteur du 1^{er} janvier 1962, p. 10).

Arrêté ministériel du 10 janvier 1962

fixant le prix des biscuits (Moniteur du 13 janvier 1962, p. 250).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1962

fixant les prix des briques (Moniteur du 17 janvier 1962, p. 319).

Arrêté ministériel du 15 janvier 1962

modifiant l'arrêté ministériel du 17 mars 1961 qui prévoit certaines modalités de paiement en francs belges d'une partie de la rémunération des magistrats de carrière, des agents de l'Administration d'Afrique, des cadres de l'enseignement, y compris l'enseignement agréé, de l'ordre judiciaire et de la police judiciaire des parquets, des officiers et sous-officiers de la Force publique, ainsi que des agents de complément (Moniteur du 24 janvier 1962, p. 514).

**X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)**

Arrêté royal du 27 décembre 1961

modifiant l'arrêté du Régent du 26 mai 1945 organique de l'Office National de l'Emploi (Moniteur du 6 janvier 1962, p. 129).

Arrêté royal du 27 décembre 1961

fixant le montant des allocations de chômage (Moniteur du 6 janvier 1962, p. 142).

Arrêté ministériel du 29 décembre 1961

modifiant l'arrêté ministériel du 13 juin 1945 relatif au contrôle des chômeurs (Moniteur du 6 janvier 1962, p. 145).

Arrêté ministériel du 30 décembre 1961

fixant, en pour cent, le prélèvement à opérer par l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés sur la part des cotisations de sécurité sociale destinée aux allocations familiales pour les exercices 1960 et 1961 (Moniteur du 25 janvier 1962, p. 558).

STATISTIQUES

(La table des matières et la liste des abréviations utilisées figurent à la fin du Bulletin)

A la suite de chaque chapitre, le lecteur trouvera des références bibliographiques; elles font mention de quelques publications statistiques qui contiennent des données plus détaillées concernant l'objet du chapitre ou des données correspondantes pour les pays étrangers.

I. — POPULATION ET COMPTES NATIONAUX

1. — POPULATION

Sources : Institut National de Statistique et Ministère du Travail.

	Source	1947	1958	1959	1960
		(milliers, à fin d'année)			
Population totale	I.N.S.	8.512	9.079	9.129	9.178
Population en âge de travailler (15 à 65 ans)	»	5.850	5.904	5.902	5.906
dont : Hommes	»	2.902	2.929	2.927	2.928
Femmes	»	2.948	2.975	2.975	2.978
Population active ¹ :	Revue du Travail	3.481	3.512	3.506	3.504
dont : Agriculture	»	423	276	264	257
Industries extractives	»	191	168	151	131
Industries manufacturières	»	1.311	1.194	1.174	1.203
Bâtiment et construction	»	197	240	240	241
Transports	»	243	248	244	240
Commerce, banques, assurances, et services	»	1.024	1.266	1.291	1.312
Chômeurs complets	»	92	120	142	120

¹ Y compris les chômeurs et non compris les forces armées.

I - 2. — REVENU NATIONAL NET AU COUT DES FACTEURS

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Rémunération des salariés et appointés (avant taxation) :										
a) Salaires et traitements	112,50	121,99	139,39	151,90	160,86	173,30	187,52	192,99	195,01	207,22
b) Rémunération des forces armées ...	4,35	5,22	6,59	9,04	9,61	9,36	9,90	10,63	11,16	12,10
c) Contribution des employeurs à la sécurité sociale ...	16,28	16,19	18,29	22,10	24,08	26,35	29,97	30,74	29,89	32,90
Total ...	133,13	143,40	164,27	183,04	194,55	209,01	227,39	234,36	236,06	252,22
2. Revenu des travailleurs indépendants (avant taxation) :										
a) Agriculture, horticulture et sylviculture	32,06	19,41	21,58	21,43	21,61	20,83	23,27	22,26	23,72	22,62
b) Professions libérales	6,26	6,78	7,90	9,29	9,52	9,95	10,19	11,20	11,86	12,52
c) Commerce et artisanat	62,60	62,10	64,60	69,30	71,60	73,90	74,10	73,80	74,60	77,00
Total ...	90,92	88,29	94,08	100,02	102,73	104,68	107,56	107,26	110,18	112,14
3. Revenu de l'entreprise résultant de l'activité exercée par des sociétés de personnes (après taxation)	3,75	4,46	5,22	5,31	5,99	6,45	6,20	5,58	5,96	6,33
4. Intérêts, loyers et dividendes versés aux particuliers et institutions privées sans but lucratif (avant taxation) :										
a) Intérêts	6,16	7,25	7,79	10,68	11,87	12,78	13,56	14,70	15,70	16,95
b) Loyers	14,10	16,80	18,00	26,90	28,00	30,00	31,70	33,40	35,60	37,00
c) Dividendes et tantièmes	5,68	6,73	8,59	8,94	10,32	11,93	12,93	11,88	11,07	12,91
Total ...	25,94	30,78	34,38	46,52	50,19	54,71	57,59	59,98	62,37	66,86
5. Libéralités des sociétés	0,21	0,31	0,40	0,39	0,48	0,53	0,49	0,40	0,40	0,50
6. Revenus non distribués des sociétés par actions (après taxation)	4,11	7,31	9,81	8,80	11,38	12,51	9,40	6,28	9,74	9,92
7. Impôts directs des sociétés quelle que soit leur forme juridique	4,30	4,64	8,22	6,87	6,74	8,26	8,66	7,79	7,52	8,98
8. Revenus de la propriété et de l'entreprise échéant à l'Etat	0,08	0,88	0,91	1,67	1,56	1,43	1,43	0,10	1,56	2,00
9. Revenus non distribués des entreprises publiques autonomes	0,23	0,44	0,51	0,72	0,97	0,82	0,84	0,89	0,89	0,82
10. Moins : intérêts de la dette publique	-6,70	-7,17	-7,30	-8,98	-10,09	-10,62	-11,04	-11,89	-13,20	-14,93
Revenu national net au coût des facteurs	255,97	273,34	310,50	344,36	364,50	387,78	408,52	410,75	421,48	444,84

I - 3. — **PRODUIT NATIONAL BRUT**

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)

I - 3a. — **P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DE LA PRODUCTION AUX PRIX COURANTS**

(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).

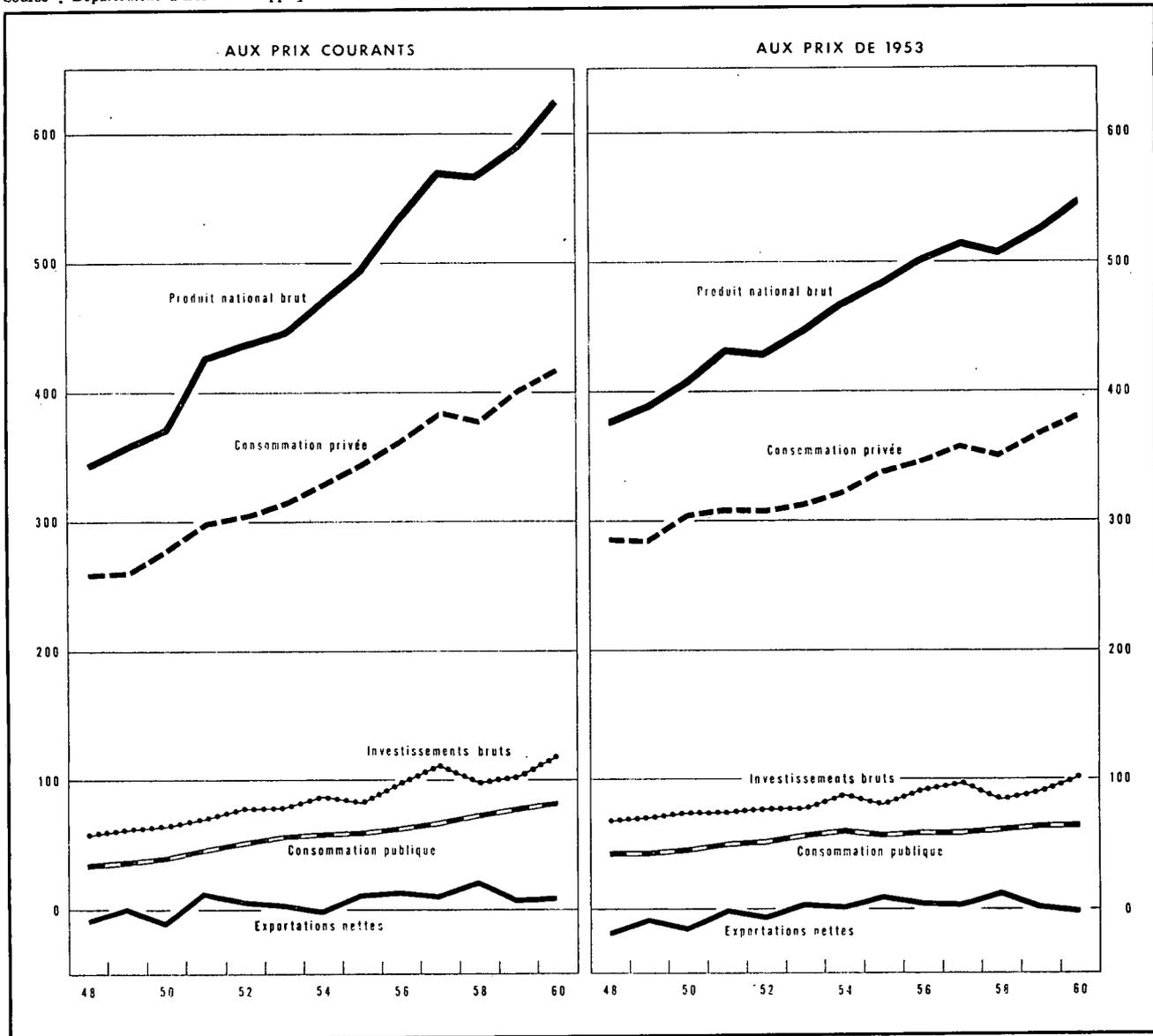
	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Agriculture, sylviculture, pêche	32,2	30,6	33,4	35,6	34,9	34,6	36,1	35,4	36,9	36,2
B. Energie	19,1	23,6	26,7	28,8	30,7	33,0	35,2	33,5	29,7	30,8
C. Industries alimentaires et tabac	25,9	25,9	30,4	32,8	33,4	37,4	39,3	40,2	41,3	44,4
D. Textile et vêtement ...	17,0	18,2	20,3	18,1	17,2	19,3	20,6	16,7	18,3	20,4
H. Matériaux de construction	8,0	7,9	9,8	10,6	12,2	13,7	13,1	13,1	13,7	15,0
I. Métallurgie de base ...	11,5	10,0	17,0	12,6	17,5	20,3	22,2	21,0	21,8	26,3
J. Fabrications métalliques	22,6	22,0	25,2	29,6	29,9	32,9	33,6	31,7	34,5	37,4
E. F. G. K. autres industries	22,9	27,6	34,6	36,8	41,0	44,8	46,4	46,2	50,1	53,9
<i>Ensemble des industries (B à K) ¹</i>	126,9	135,3	164,2	169,2	182,1	201,4	210,5	202,4	209,5	228,2
L. Construction	20,7	25,7	25,7	29,6	29,3	32,4	37,9	36,0	38,2	40,9
M. Transports et communications	22,0	25,9	30,1	32,8	35,3	39,0	41,1	41,7	43,9	47,1
N. Commerce de gros et de détail	23,4	25,6	27,7	28,7	30,1	31,8	35,3	32,5	34,3	35,9
O. Finance, Banque, Assurance	6,3	7,2	8,3	9,9	10,5	11,6	12,4	12,5	13,1	13,9
P. Immeubles d'habitation	16,0	19,8	21,4	31,0	31,8	32,2	32,6	32,6	33,3	33,9
S. Administration civile et défense	28,4 ¹	25,4	30,0	36,8	38,0	40,4	43,2	47,0	47,9	49,5
Q. R. T. Services divers ...	38,7	47,3	51,2	56,3	59,1	62,0	65,7	71,3	73,9	79,3
U. Contribution du Reste du monde	5,7	4,9	5,7	5,5	6,3	8,6	8,8	8,9	7,7	9,9
V. Produit national brut identifié au coût des facteurs (A à U)	320,4	347,7	397,7	435,5	457,5	494,1	523,5	520,2	538,7	574,8
W. Impôts indirects moins subventions	24,5	28,6	31,3	35,8	39,4	41,7	44,2	41,8	47,6	51,9
<i>Impôts indirects</i>	<i>32,6</i>	<i>32,6</i>	<i>36,6</i>	<i>40,7</i>	<i>44,8</i>	<i>49,2</i>	<i>51,5</i>	<i>52,4</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
<i>Moins subventions ...</i>	<i>- 8,1</i>	<i>- 4,0</i>	<i>- 5,2</i>	<i>- 4,8</i>	<i>- 5,4</i>	<i>- 7,5</i>	<i>- 7,3</i>	<i>- 10,6</i>	<i>n.d.</i>	<i>n.d.</i>
X. Produit national brut aux prix du marché (V + W)	345,0	376,3	429,1	471,3	496,9	535,8	567,7	562,0	586,3	626,8
Y. Ajustement statistique .	- 0,7	- 4,4	- 0,2	- 0,1	- 1,2	- 1,1	+ 3,3	+ 6,5	+ 3,8	- 0,9
Z. Produit national brut aux prix du marché (X + Y)	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

¹ Les dépenses d'enseignement public n'ayant pu être isolées pour 1948 des autres dépenses de l'Etat, la valeur ajoutée correspondante est incluse dans la rubrique « Administration civile et défense ».

I - 3b et 3c. — P.N.B. CALCULE PAR L'ANALYSE DES DEPENSES

(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliqués de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbea).



I - 3b. — DEPENSES AUX PRIX COURANTS

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée ...	257,1	277,5	299,3	327,8	343,3	360,6	383,8	377,1	400,9	416,6
2. Consommation publique	35,8	40,6	47,4	58,7	59,5	63,4	67,1	73,6	78,6	83,4
3. Formation brute de capital fixe :	53,0	63,3	64,9	81,2	82,1	93,2	102,0	96,5	104,0	113,8
<i>Entreprises</i>	48,3	54,7	53,1	67,4	70,3	79,8	87,7	84,6	91,3	100,4
<i>Etat</i>	4,7	8,6	11,8	13,8	11,8	13,4	14,3	11,9	12,7	13,4
4. Accroissement de stocks	5,3	0,4	5,4	4,4	- 0,1	4,7	8,1	0,7	- 0,6	4,0
5. Dépenses intérieures de l'économie	351,2	381,8	417,0	472,1	484,8	521,9	561,0	547,9	582,9	617,8
6. Exportations nettes :	-6,9	-9,9	11,9	-0,9	10,9	12,8	10,0	20,6	7,2	8,1
<i>Exportations</i>	85,0	97,1	146,8	136,9	162,6	183,7	195,8	191,6	194,7	221,8
<i>Moins importations</i> ...	91,9	107,0	134,9	137,8	151,7	175,9	185,8	171,0	187,5	213,7
7. Produit national brut ...	344,3	371,9	428,9	471,2	495,7	534,7	571,0	568,5	590,1	625,9

I - 3c. — DEPENSES AUX PRIX DE 1953
(Système du Groupe d'Etudes de la Comptabilité Nationale de Dulbea)
(milliards de francs)

Source : Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles (Dulbéa).

	1948	1950	1951	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Consommation privée	286,0	304,5	308,5	320,5	337,4	346,4	356,6	349,6	368,4	381,8
2. Consommation publique	43,7	46,0	51,0	60,8	58,0	59,6	59,9	62,0	65,4	65,6
3. Formation brute de capital fixe :										
<i>Entreprises</i>	61,3	73,5	69,5	82,4	80,2	86,9	88,8	83,6	90,3	96,9
<i>Etat</i>	55,2	63,1	57,6	68,0	69,5	75,3	77,4	73,4	79,6	86,0
<i>Etat</i>	6,1	10,4	11,9	14,4	10,7	11,6	11,4	10,2	10,7	10,9
4. Accroissement de stocks	5,8	0,1	4,7	4,4	...	4,3	7,4	0,4	— 0,2	3,8
5. Dépenses intérieures de l'économie	396,8	424,1	433,7	468,1	475,6	497,2	512,7	495,6	523,9	548,1
6. Exportations nettes :	— 18,9	— 15,0	— 0,7	1,2	8,5	4,9	2,7	11,3	1,4	— 1,2
<i>Exportations</i>	90,8	108,1	123,9	144,2	165,6	182,0	184,4	190,1	203,2	226,5
<i>Moins importations</i> ...	109,7	123,1	124,6	143,0	157,1	177,1	181,7	178,8	201,8	227,7
7. Produit national brut ...	377,9	409,1	433,0	469,3	484,1	502,1	515,4	506,9	525,3	546,9

I - 4. — INVESTISSEMENTS BRUTS DANS L'ENSEMBLE DE L'ECONOMIE

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires économiques et de l'Energie, Direction Générale des Etudes et de la Documentation.

Années	Secteur privé								Secteur public 1				Total général (secteur public et privé)
	Immeubles d'habitation	Locaux professionnels	Outillage industriel	Autre outillage 2	Véhicules utilitaires	Autres véhicules	Divers 3	Total	Bâtiment et génie civil	Outillage	Défense nationale	Total	
1950	17,1	6,5	n.d.	n.d.	2,5	2,5	n.d.	47,7	n.d.	n.d.	1,7	16,8	64,5
1951	14,0	7,1	n.d.	n.d.	2,0	2,8	n.d.	46,5	n.d.	n.d.	4,4	19,1	65,6
1952	14,3	6,4	n.d.	n.d.	2,4	3,0	n.d.	50,1	n.d.	n.d.	9,2	23,1	73,2
1953	15,6	7,5	19,3	5,1	2,1	3,3	0,8	53,7	9,9	4,1	8,5	22,5	76,2
1954	18,1	8,1	18,9	5,5	2,6	4,1	0,7	58,0	10,2	3,8	6,4	20,4	78,4
1955	18,0	8,9	20,2	5,8	2,4	4,6	0,4	60,3	11,7	5,8	5,0	22,5	82,8
1956	19,0	9,8	25,6	7,7	2,3	4,6	0,5	69,5	13,3	4,3	4,3	21,9	91,4
1957	28,0	10,9	25,4	7,8	2,4	4,8	1,2	80,5	13,2	4,7	5,0	22,9	103,4
1958	24,3	10,4	24,6	8,4	2,3	4,8	0,9	75,7	13,6	4,7	4,1	22,4	98,1
1959	25,5	9,0	25,2	7,2	2,1	5,0	1,3	75,3	17,1	5,5	2,8	25,4	100,7
1960	27,0	9,0	27,9	9,9	2,7	5,5	0,4	82,4	14,1	4,5	3,4	22,0	104,4

1 Etat, Administrations subordonnées, S.N.C.B., O.N.J., S.N.C.V., R.V.A., Postes et Office des Chèques Postaux, R.F.T., R.T.B., S.N.D.E., voies hydrauliques, ports de mer et ports intérieurs.

2 Avions, navires et bateaux, outillage agricole, chemins de fer et tramways et outillage destiné à d'autres branches.

3 Travaux agricoles et variation du cheptel.

Références bibliographiques :

Population : *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Publications du Centre National de Calcul Mécanique*. — *Recensement général de la population, de l'industrie et du commerce au 31 décembre 1947*. — *Bulletin de l'I.R.E.S.P.* — *Annuaire démographique (O.N.U.)*. — *Revue Internationale du Travail (B.I.T.)*. — *Annuaire des Statistiques du Travail (B.I.T.)*.

Revenu national et P.N.B. — *Cahiers Economiques de Bruxelles (D.U.L.B.E.A.)* — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.)* — *International Financial Statistics (F.M.I.)*. — *Bulletin statistique (O.E.C.E.)*. — *Données statistiques (Conseil de l'Europe)*. — *Yearbook of International Accounts Statistics (O.N.U.)*.

Investissements : *L'Economie belge* (Ministère des Affaires économiques).

II. — EMPLOI ET CHOMAGE

1. — INDICES DE L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE (ouvriers)

Base 1958 = 100

Source : Ministère du Travail.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	Industries extractives	Industries manufacturières							Construction
			Ensemble	Métallurgie de base	Fabrications métalliques			Textiles (sans confection)		
					Fabrication de produits métalliques à l'exclusion des machines et du matériel de transport	Construction de machines à l'exclusion des machines électriques	Construction de machines, appareils et fournitures électriques		Construction de matériel de transport	
1959	96,4	89,3	97,2	99,6	92,4	97,7	94,6	88,3	98,7	97,8
1960	97,6	76,9	100,7	103,4	98,8	108,8	100,3	89,5	99,5	99,7
1959 4 ^e trimestre	97,9	84,6	99,0	102,2	94,5	101,4	96,8	88,2	100,9	103,4
1960 1 ^{er} trimestre	95,9	82,4	98,5	101,8	97,8	104,5	94,7	86,0	99,9	95,0
2 ^e trimestre	97,5	78,7	100,0	102,8	96,6	107,1	97,8	90,6	99,1	100,6
3 ^e trimestre	98,3	73,9	101,6	103,8	99,1	110,8	101,7	92,9	98,6	102,4
4 ^e trimestre	98,6	72,7	102,6	105,1	101,8	112,9	106,8	88,5	100,3	100,7
1961 1 ^{er} trimestre	97,1	71,0	101,9	106,2	103,0	113,2	110,6	86,2	99,9	93,0
2 ^e trimestre	99,6	68,6	103,6	106,7	106,3	116,3	111,4	88,9	99,7	101,8
1960 Août	98,3	73,3	101,7	103,6	99,7	110,9	101,9	93,8	99,0	102,5
Septembre	99,1	73,4	102,6	104,9	100,5	111,8	103,8	92,5	99,4	103,4
Octobre	99,0	72,9	102,7	103,2	100,7	113,4	105,4	88,8	100,0	102,5
Novembre	98,9	72,7	102,8	105,7	101,0	113,0	106,2	89,8	100,8	101,6
Décembre	97,8	72,4	102,2	106,3	103,6	112,4	108,8	86,9	100,0	97,9
1961 Janvier	94,8	71,6	100,1	105,9	102,6	109,6	111,5	83,7	99,0	86,4
Février	97,5	71,1	102,1	105,5	103,2	114,4	110,3	86,1	99,9	94,0
Mars	99,1	70,2	103,4	107,1	103,3	115,6	110,1	88,7	100,9	98,6
Avril	99,2	69,4	103,3	106,4	105,2	115,3	110,7	88,9	99,7	100,1
Mai	99,6	68,6	103,7	106,7	107,5	115,2	111,7	89,0	99,9	101,6
Juin	100,0	67,8	103,9	107,0	106,2	118,5	111,8	88,7	99,4	103,6
Juillet	99,2	67,2	104,0	106,9	105,6	120,4	112,3	90,6	97,6	103,0
Août	99,7	66,2	104,9	107,3	106,4	122,4	115,2	90,5	98,6	104,2

II - 2. — CHOMAGE Renseignements généraux

Source : Office National de l'Emploi.

	Nombre de jours ouvrables par période 1	Chômeurs contrôlés (milliers) 2			Moyenne mensuelle des journées perdues (milliers)	Nombre moyen de jours de chômage par mois 3		Milliers de chômeurs mis au travail par les pouvoirs publics 2
		Total	Complets	Partiels et accidentels		Chômeurs		
						Complets	Partiels et accidentels	
1953	303	245,8	183,6	62,2	6.207	20,8	8,7	8,7
1954	303	224,8	167,0	57,8	5.677	20,7	7,9	14,0
1955	304	172,4	116,5	55,9	4.366	20,2	8,9	22,7
1956	308	144,8	91,0	53,8	3.717	20,5	8,5	9,8
1957	302	116,8	77,9	38,9	2.942	19,9	7,6	5,3
1958	302	180,9	109,7	71,2	4.556	20,0	7,0	10,5
1959	302	199,2	125,0	74,2	5.014	20,7	8,2	17,3
1960	304	158,1	110,1	48,0	4.005	20,9	6,8	9,8
1961	308	126,3	87,9	38,4	3.241	21,2	7,7	7,1
1960 2 ^e trimestre	74	148,6	105,1	43,5	3.664	20,2	6,9	12,9
3 ^e trimestre	76	123,0	92,3	30,7	3.117	20,2	5,0	13,2
4 ^e trimestre	76	137,4	104,0	33,4	3.481	20,6	5,6	6,5
1961 1 ^{er} trimestre	78	177,4	119,2	58,2	4.614	22,0	8,2	4,3
2 ^e trimestre	74	111,2	85,0	26,2	2.408	20,4	6,5	8,5
3 ^e trimestre	76	90,3	70,6	19,7	2.288	20,9	6,3	8,5
4 ^e trimestre	80	124,5	76,5	48,0	3.320	21,0	8,5	6,9
1961 Janvier	30	225,5	128,1	97,4	6.766	25,2	9,5	3,0
Février	24	159,8	121,6	38,2	3.835	20,4	7,0	4,3
Mars	24	135,0	105,7	29,3	3.240	20,1	6,0	5,7
Avril	28	120,4	92,8	27,6	3.371	22,5	6,9	7,7
Mai	22	108,9	83,1	25,8	2.396	18,4	6,0	8,7
Juin	24	102,4	77,6	24,8	2.458	19,9	6,6	9,2
Juillet	29	92,5	72,1	20,4	2.683	23,7	6,6	8,2
Août	23	89,4	69,9	19,5	2.057	19,2	5,6	8,7
Septembre	24	88,4	69,3	19,1	2.122	19,6	6,7	8,7
Octobre	29	92,6	69,2	23,4	2.687	22,3	6,8	8,0
Novembre	23	101,8	75,6	26,2	2.341	19,0	6,3	6,9
Décembre	28	176,2	84,7	91,5	4.933	21,6	10,0	5,7
1962 Janvier	24	158,3	90,4	67,9				

1 Le mois de chômage comprend 4 ou 5 semaines.

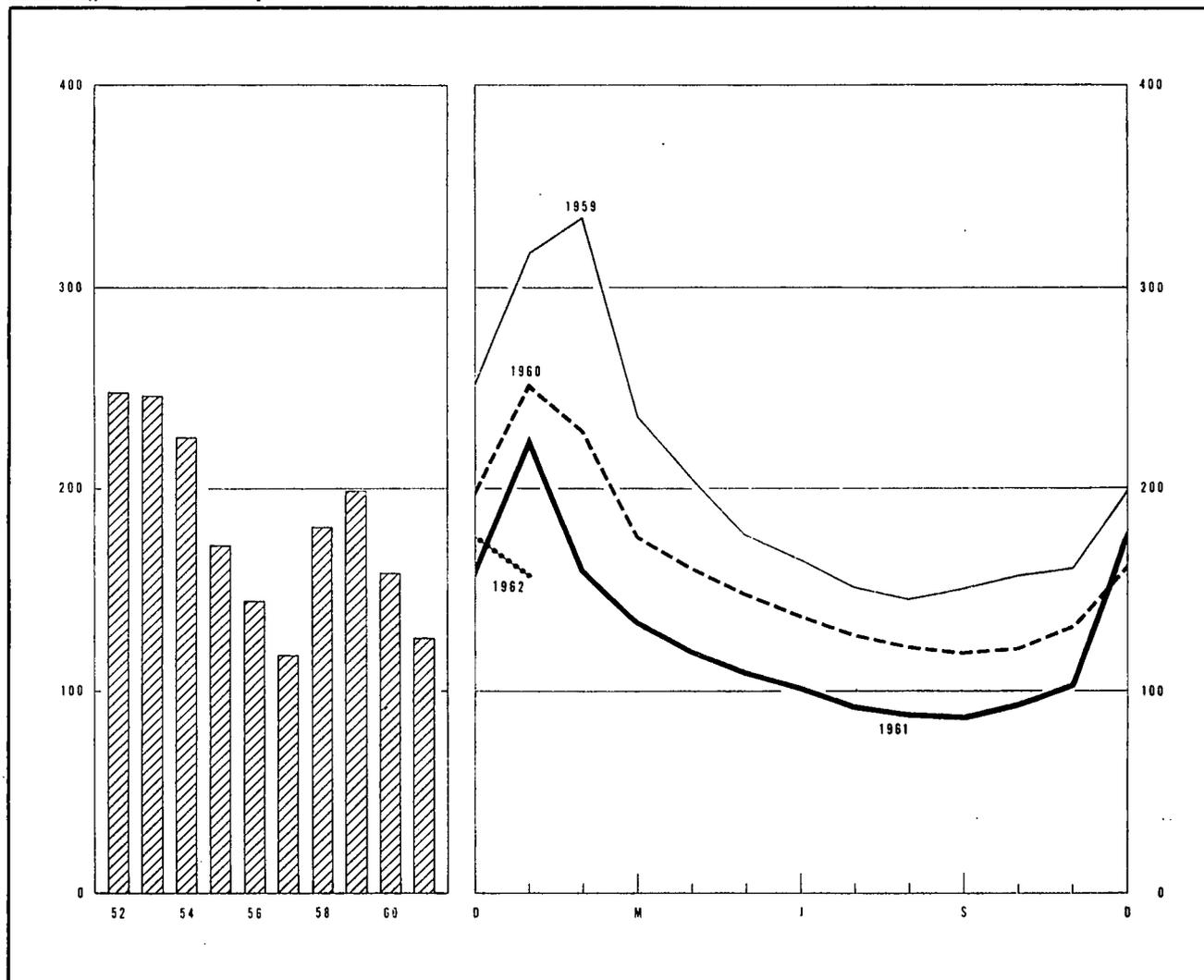
2 Moyenne journalière par mois de chômage.

3 Duré moyenne du chômage = $\frac{\text{Nombre de journées perdues par mois}}{\text{Nombre de chômeurs inscrits dans les bureaux de pointage communaux, par mois}}$

II - 3. — CHOMAGE

Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés
Chômeurs complets + chômeurs partiels
(milliers)

Source : Office National de l'Emploi.



	Année	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		1959	1960	1961	1962
1952	247	289	239	206	251	Janvier	317	252	226	158
1953	246	296	230	212	243	Février	335	229	160	
1954	225	319	219	179	179	Mars	236	177	135	
1955	172	280	152	116	137	Avril	205	161	120	
1956	145	247	122	95	115	Mai	177	148	109	
1957	117	144	96	88	138	Juin	165	137	102	
1958	181	204	166	149	204	Juillet	152	128	93	
1959	199	292	182	150	171	Août	146	122	89	
1960	158	221	149	123	137	Septembre	151	119	88	
1961	126	177	111	90	124	Octobre	157	121	93	
						Novembre	161	132	102	
						Décembre	199	162	176	

Références bibliographiques : Communiqués mensuels de l'O.N.E. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Revue du Travail. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Industrie, revue de la F.I.B. — Informations statistiques (C.E.C.A.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

III. — AGRICULTURE ET PECHE

1. — PRODUCTION AGRICOLE

Sources : Ministère de l'Agriculture (production végétale). — Institut National de Statistique (nombre d'animaux, production animale et superficie cultivée).

	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961 (est.)
Superficie cultivée ¹ (milliers d'hectares)									
Céréales panifiables	259	274	272	260	280	296	275	273	258
dont : froment	170	184	191	188	208	219	201	203	205
seigle	82	82	74	68	66	69	66	63	46
Céréales non panifiables	258	233	234	254	238	240	256	252	261
Plantes industrielles	96	95	98	99	92	94	89	96	92
Plantes racines et tuberculifères	161	163	152	151	145	141	143	131	118
Légumes cultivés pour la graine	12	13	13	14	13	12	12	11	10
Prés et prairies	821	815	815	818	814	811	827	819	819
Divers	148	149	147	132	137	128	133	134	157
Total ...	1.755	1.742	1.731	1.728	1.719	1.722	1.735	1.716	1.715
Production végétale (milliers de tonnes)									
Froment	560	575	714	597	751	779	793	773	722
Autres céréales	997	972	1.008	985	961	983	1.046	1.034	991
Betteraves sucrières	2.389	2.132	2.246	2.203	2.486	2.832	1.485	3.063	
Lin (graines et paille)	193	236	272	235	182	170	125	214	196
Chicorée à café	34	109	95	54	51	56	44	55	
Pommes de terre	1.919	2.634	2.184	2.034	2.044	1.914	1.466	1.894	
Nombre d'animaux ¹ (milliers d'unités)									
Chevaux agricoles	219	208	195	189	182	178	170	159	147
Total des bovidés	2.291	2.373	2.393	2.413	2.485	2.596	2.630	2.690	2.700
dont : vaches laitières et de trait	930	971	985	973	976	995	1.012	1.022	1.020
Porcs	1.156	1.310	1.419	1.471	1.366	1.423	1.447	1.726	1.760
Production animale									
Livraisons de lait aux laiteries (mil- lions de litres)	1.091	1.153	1.168	1.198	1.277	1.319	1.303	1.420	
Abattages (poids net de la viande - milliers de tonnes)	370	381	392	400	391	412	424	441	

¹ Recensements au 15 mai de chaque année.

III - 2. — PECHE MARITIME

Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges

(moyennes mensuelles en tonnes)

Source : Institut National de Statistique.

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
Aiglefin	387	383	448	546	519	445	374	232	262
Cabillaud	678	852	715	870	764	662	834	653	689
Plie	337	421	378	392	379	427	451	381	390
Sole	453	502	465	323	299	289	315	257	350
Raie	306	277	241	312	314	356	337	342	323
Hareng	1.168	1.370	1.400	1.650	716	254	201	260	528
Crevettes	217	164	122	178	266	84	64	89	39

Références bibliographiques : Revue de l'Agriculture (Ministère de l'Agriculture). — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire statistique de la Belgique. — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Bulletin mensuel : Economie et statistique agricoles (F.A.O.).

IV. — INDUSTRIE

1. — INDICES GENERAUX DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base 1953 = 100

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.		Source : I.R.E.S.P.		Source : Agefi
	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général	dont : industries manufacturières seules	Indice général 1
1954	104	106	106	108	105
1955	112	116	116	120	111
1956	119	125	123	128	120
1957	120	126	124	129	123
1958	114	121	116	122	116
1959	115	126	122	131	121
1960	125	139	129	140	132
1960 2 ^o trimestre	127	141	133	144	134
1960 3 ^o trimestre	120	134	124	135	129
1960 4 ^o trimestre	129	144	131	142	132
1961 1 ^{er} trimestre	123	138	p 126	p 137	130
1961 2 ^o trimestre	134	149	p 142	p 155	145
1961 3 ^o trimestre	p 125	p 141	p 129	p 141	p 138
1961 4 ^o trimestre					p 143
1961 Janvier	99	112	98	107	104
1961 Février	125	140	p 138	p 149	134
1961 Mars	145	162	p 142	p 154	152
1961 Avril	130	145	p 141	p 153	142
1961 Mai	132	147	p 144	p 156	145
1961 Juin	139	156	p 142	p 156	147
1961 Juillet	p 112	p 127	p 118	p 130	126
1961 Août	p 127	p 142	p 131	p 143	142
1961 Septembre	p 136	p 153	p 138	p 151	p 147
1961 Octobre	p 144	p 163	p 142	p 155	p 146
1961 Novembre	p 140	p 157	p 145	p 158	p 143
1961 Décembre			142 ²		p 139
1962 Janvier					144 ²

1 La pondération de l'indice a été changée à partir de janvier 1960.
2 Programme.

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (Principaux secteurs) ¹

Base 1953 = 100

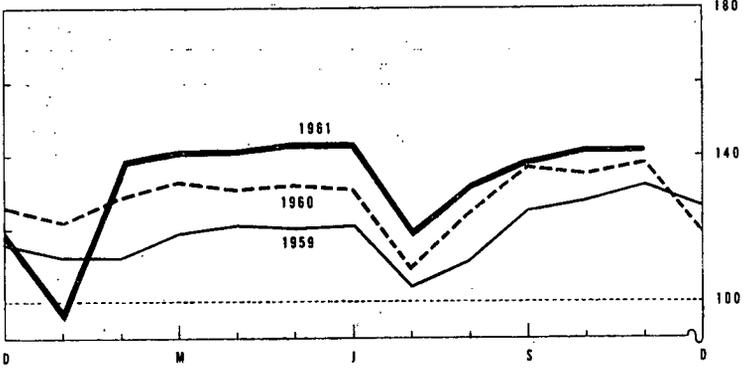
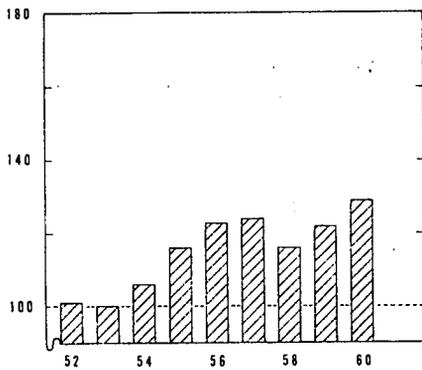
Source : Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).

Moyennes mensuelles ou mois	Indice général	dont :															
		Combustible et énergie	Matériaux de construction					Sidérurgie et métaux non ferreux	Fabrications métalliques	Industries alimentaires	Industrie textile						Bonne- terie
			Total	dont : verre plat	Total	Filatures					Tissages			Total			
						Total	Coton				Laine	Total	Coton		Laine		
1952	101	97	92	66	110	105	98	90	88	91	77	93	92	93	89		
1953	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
1954	106	99	106	108	109	107	104	106	110	111	102	108	112	106	107		
1955	116	103	119	136	127	126	109	110	109	105	110	108	108	112	120		
1956	123	105	124	151	137	135	112	118	115	109	120	115	116	121	137		
1957	124	104	121	130	131	135	113	122	121	113	126	119	125	118	139		
1958	116	99	117	148	126	127	115	101	99	89	102	96	99	93	128		
1959	122	88	131	186	136	132	116	113	115	102	126	108	110	108	139		
1960	129	89	143	212	148	140	122	121	125	108	138	118	126	110	149		
1960 1 ^{er} trim.	129	93	133	214	152	144	111	120	129	113	142	115	124	104	141		
1960 2 ^o trim.	133	88	155	225	152	147	125	122	126	105	142	119	126	112	145		
1960 3 ^o trim.	124	84	146	211	148	131	129	110	112	97	120	108	115	103	143		
1960 4 ^o trim.	131	89	139	198	142	143	124	133	134	116	149	127	137	122	168		
1961 1 ^{er} trim.	p 126	86	124	180	126	p 141	115	128	134	117	152	120	127	122	160		
1961 2 ^o trim.	p 142	91	155	169	162	p 161	123	134	136	117	153	126	127	130	159		
1961 3 ^o trim.	p 129	82	p 147	177	149	p 140	p 132	p 118	118	104	128	p 110	112	113	p 151		
1960 Novembre	138	94	146	203	155	147	132	137	138	116	155	130	142	126	182		
1960 Décembre	119	82	124	191	115	133	112	124	123	94	145	121	128	119	151		
1961 Janvier	98	66	105	182	52	108	110	119	127	108	144	112	120	113	140		
1961 Février	p 138	96	128	181	159	p 156	115	132	138	124	155	125	131	126	167		
1961 Mars	p 142	95	138	176	168	p 160	119	133	137	119	156	125	131	127	172		
1961 Avril	p 141	92	145	168	161	p 161	120	132	136	120	152	123	127	129	160		
1961 Mai	p 144	91	155	171	161	p 163	124	135	138	119	156	126	127	132	161		
1961 Juin	p 142	89	155	170	166	p 160	139	134	134	113	151	129	127	129	156		
1961 Juillet	p 118	73	p 142	179	137	p 128	p 136	102	103	102	91	99	108	92	112		
1961 Août	p 131	83	p 150	182	148	p 142	p 133	p 121	122	101	143	109	108	116	p 168		
1961 Septembre	p 138	89	p 149	170	161	p 151	p 128	p 131	129	108	149	p 123	121	132	p 174		
1961 Octobre	p 142	p 91	p 153	p 195	158	p 155	p 133	p 141	p 139	124	155	p 134	134	142	p 180		
1961 Novembre	p 142	p 93	p 157	p 214	p 154												

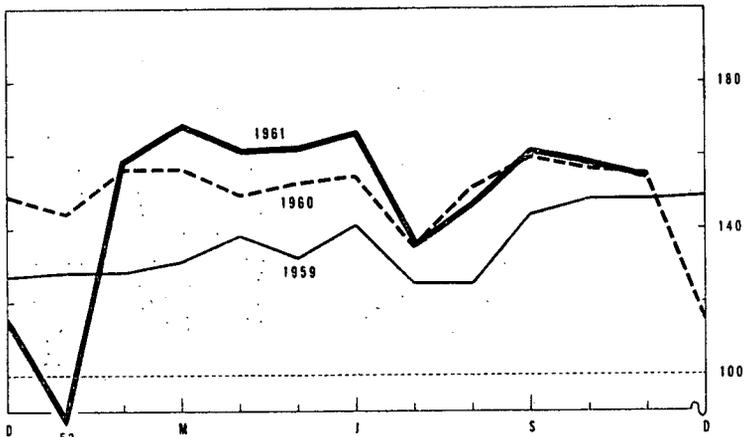
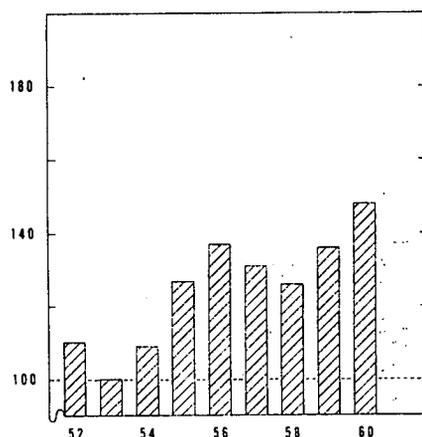
¹ A partir de 1954, l'indice général, les indices des combustibles et énergie, des matériaux de construction et des industries alimentaires ont été calculés sur base d'un plus grand nombre d'entreprises (cf. Recherches économiques de Louvain du 2 novembre 1961).

IV - 2. — INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (I.R.E.S.P.)
Base 1953 = 100

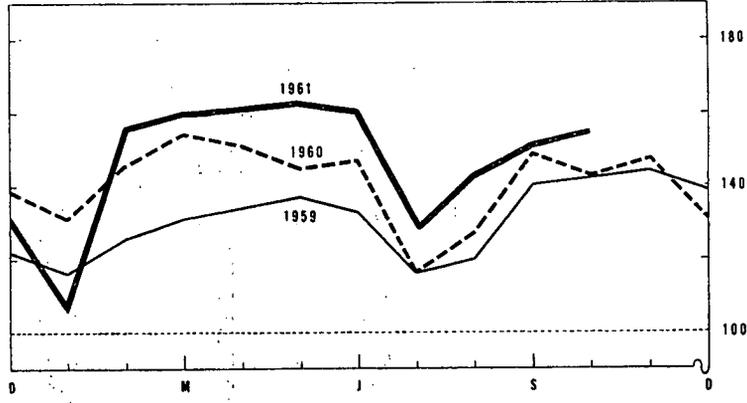
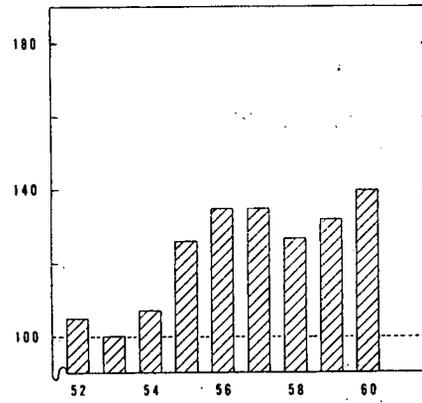
ENSEMBLE DES INDUSTRIES



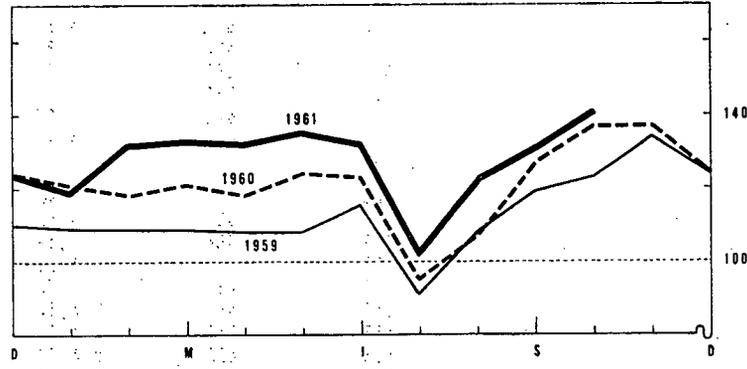
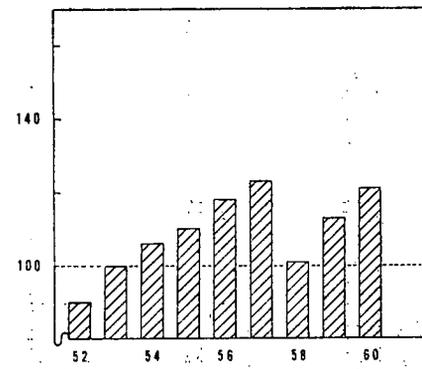
SIDERURGIE ET METAUX NON FERREUX



FABRICATIONS METALLIQUES



TEXTILES



IV - 3. — ENERGIE

Sources : Direction générale des Mines [col. (1), (2) et (5)] — Administration de l'Industrie [col. (8) et (9)] — Calculs B.N.B. [col. (4)] — I.N.S. [col. (3), (6) et (7)].

Moyennes mensuelles ou mois	Houille					Electricité	Pétroles bruts	Gaz	
	Production globale	Stock sur le carreau des char- bonnages à fin de période	Importations nettes	Consom- mation apparente de houille crue 1	Rendement journalier par ouvrier fond et surface	Production totale	Mise en œuvre	Production des cokeries destinée aux fournitures industrielles directes	Total de gaz disponible
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1953	2.505	3.074	— 133	2.479	766	799	308	75	145
1954	2.437	2.815	— 125	2.563	784	862	365	84	159
1955	2.498	371	— 287	2.702	826	912	453	92	168
1956	2.463	179	35	2.777	841	987	522	99	182
1957	2.424	1.413	126	2.738	838	1.051	520	97	180
1958	2.255	6.928	221	2.319	841	1.043	630	100	182
1959	1.896	7.496	233	2.410	907	1.097	643	103	188
1960	1.872	6.565	159	2.472	1.019	1.177	669	109	200
1961	p 1.793	p 4.373			p 1.092	1.247	769	102	196
1960 2 ^e trimestre	1.873	7.417	185	2.408	1.004	1.122	652	111	196
3 ^e trimestre	1.757	6.979	135	2.419	1.021	1.132	725	113	197
4 ^e trimestre	1.897	6.565	150	2.539	1.072	1.238	605	101	198
1961 1 ^{er} trimestre	1.761	6.505	162	2.326	1.071	1.194	712	88	187
2 ^e trimestre	1.914	6.203	116	2.530	1.104	1.199	768	115	201
3 ^e trimestre	1.656	5.384	94	2.394	1.074	1.188	836	104	185
4 ^e trimestre	p 1.842	p 4.373			p 1.115	1.406	759	102	212
1961 Janvier	1.338	6.491	121	1.913	1.041	1.080	629	38	136
Février	1.863	6.357	221	2.589	1.079	1.196	698	105	202
Mars	2.082	6.505	145	2.476	1.094	1.306	810	121	224
Avril	1.864	6.440	137	2.463	1.095	1.182	802	118	206
Mai	1.930	6.361	147	2.572	1.111	1.196	827	115	205
Juin	1.947	6.203	65	2.556	1.106	1.219	676	110	194
Juillet	1.386	5.957	134	2.128	1.054	1.072	818	102	175
Août	1.770	5.701	98	2.522	1.081	1.198	851	105	190
Septembre	1.812	5.384	49	2.531	1.087	1.295	838	105	189
Octobre	1.864	5.109	145	2.677	1.091	1.412	684	107	203
Novembre	1.888	4.826			1.126	1.400	788	100	210
Décembre	p 1.774	p 4.373			p 1.127	1.405	804	99	224
1962 Janvier	p 1.918	p 4.100				1.426			

1 Production de houille + importations nettes de charbon, de coke et d'agglomérés + la variation des stocks (1,3 tonne de coke et 0,9 tonne d'agglomérés = 1 tonne de houille crue).

IV - 4. — METALLURGIE

Sources : I.N.S. [col. (1) et (2)] — Fabrimétal [col. (3) à (6)].

Moyennes mensuelles ou mois	Sidérurgie (milliers de tonnes)		Fabrications métalliques (milliards de francs)			Expéditions totales
	Production d'acier brut	Production d'acier fini	Commandes inscrites			
			pour le marché intérieur	pour les exportations	Total	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	
1953	369	280	2,93	1,26	4,19	4,69
1954	413	302	3,12	1,67	4,79	4,86
1955	492	366	3,49	1,96	5,45	5,54
1956	532	397	4,34	2,78	7,12	6,32
1957	523	371	3,87	2,27	6,14	6,63
1958	501	350	3,44	1,99	5,43	6,62
1959	536	386	3,98	2,55	6,53	6,69
1960	599	407	4,40	2,93	7,33	7,26
1961	p 584					
1960 2 ^e trimestre	610	409	4,33	2,82	7,15	7,61
3 ^e trimestre	620	403	4,35	2,75	7,10	6,68
4 ^e trimestre	560	382	4,63	3,42	8,05	7,58
1961 1 ^{er} trimestre	480	339	4,94	3,25	8,19	7,49
2 ^e trimestre	649	440	5,96	4,02	9,98	8,23
3 ^e trimestre	614	403	p 4,94	p 3,03	p 7,97	p 7,96
4 ^e trimestre	p 594					
1961 Janvier	130	118	4,41	2,72	7,13	5,59
Février	600	414	4,81	3,28	8,09	7,45
Mars	709	484	5,59	3,75	9,34	9,44
Avril	638	424	5,68	4,80	10,48	8,11
Mai	653	436	6,52	3,50	10,02	7,90
Juin	656	461	5,67	3,77	9,44	8,69
Juillet	563	350	p 4,97	p 2,98	p 7,95	p 7,84
Août	633	409	p 6,07	p 3,15	p 8,22	p 7,16
Septembre	647	450	p 4,79	p 2,95	p 7,74	p 8,88
Octobre	634	455	p 7,56	p 4,53	p 12,09	p 8,81
Novembre	574	431	p 4,99	p 4,89	p 9,88	p 8,06
Décembre	573					
1962 Janvier	603					

1 Estimation sur base chiffre Agéfi.

IV - 5. — CONSTRUCTION : données annuelles

Source : Institut National de Statistique.

Années	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation					Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation				
	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées				Bâtiments commencés
	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		Constructions nouvelles et reconstructions totales	Constructions nouvelles ou reconstructions totales		Transformations, extensions ou reconstructions partielles		Constructions nouvelles et transformations
	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)		Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	Nombre	Volume à construire (milliers de m ³)	
1952	28.622	18.584	8.080	1.110	—	2.566	5.204	1.624	2.027	—
1953	35.536	22.764	9.028	1.153	—	3.082	7.519	2.202	2.633	—
1954	38.600	25.220	8.752	1.114	32.783	3.288	7.450	2.318	2.791	5.029
1955	36.615	23.564	9.468	1.220	31.698	3.588	8.561	2.569	3.731	5.422
1956	33.742	22.793	9.266	1.226	32.604	3.921	10.997	3.123	4.482	5.982
1957	34.904	24.063	9.407	1.318	31.724	3.618	9.255	3.009	3.772	6.090
1958	32.329	21.732	9.368	1.192	30.605	2.636	6.059	2.619	2.843	4.809
1959	38.989	26.683	9.724	1.368	35.333	3.036	8.661	3.135	4.951	5.209
1960	41.102	28.881	9.645	1.230	34.800	3.151	11.805	3.567	6.360	5.530

IV - 6. — CONSTRUCTION : données mensuelles

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Bâtiments destinés exclusivement ou principalement à l'habitation 1		Bâtiments destinés principalement à un autre usage que l'habitation 2	
	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés	Autorisations de bâtir accordées	Bâtiments commencés
1960 2 ^e trimestre	4.093	3.568	661	521
3 ^e trimestre	3.370	3.131	618	531
4 ^e trimestre	3.096	2.506	529	436
1961 1 ^{er} trimestre	3.824	2.780	575	440
2 ^e trimestre	4.262	3.922	731	602
3 ^e trimestre	3.594	3.492	671	582
4 ^e trimestre p	3.036	2.450	548	428
1960 Décembre	3.083	2.044	570	403
1961 Janvier	3.265	1.674	447	317
Février	3.646	2.718	549	458
Mars	4.560	3.947	730	546
Avril	4.018	3.901	675	585
Mai	4.270	4.157	695	572
Juin	4.497	3.707	824	648
Juillet	3.693	3.450	724	546
Août	3.743	3.404	671	622
Septembre	3.345	3.622	619	578
Octobre	3.065	2.952	610	485
Novembre p	3.234	2.573	540	437
Décembre p	2.809	1.824	495	362

1 Constructions nouvelles ou reconstructions totales pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

2 Constructions, reconstructions, transformations et extensions pour lesquelles une autorisation de bâtir a été accordée.

Références bibliographiques : *Annuaire statistique de la Belgique.* — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Annales des Mines de Belgique.* — *Revue du Travail.* — *Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.).* — *Industrie*, revue de la F.I.B. — *Bulletin de Fabrimétal.* — *Bulletin statistique mensuel de Fédéchar.* — *Bulletin mensuel du M.A.E.* (Administration de l'Industrie - Energie électrique). — *Energie.* — *Pigas*, circulaire d'information de la Fédération de l'Industrie du Gaz. — *Agence économique et financière.* — *La Construction.*

**IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.**

Indices généraux de la production industrielle (non ajustés pour variations saisonnières)

Base 1953 = 100

Source : O.E.C.D.

	Ensemble des pays C.E.E.			Belgique			Allemagne occidentale (à l'exclusion de la Sarre)		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
1 ^{er} trimestre	146	166	+ 13,7	116 ¹	129	+ 11,3	149	169	+ 13,4
2 ^e trimestre	157	175	+ 11,5	123	133	+ 8,2	162	182	+ 12,3
3 ^e trimestre	146	164	+ 12,3	116	124	+ 7,1	158	174	+ 10,1
4 ^e trimestre	170	184	+ 8,2	131	131 ¹	- 0,3	180	194	+ 7,8
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 ^{er} trimestre	166	179	+ 7,8	129	126 ¹	- 2,9	169	186	+ 10,1
2 ^e trimestre	175	186	+ 6,3	133	142	+ 7,0	182	193	+ 6,0
3 ^e trimestre	164	170	+ 3,7	124	129	+ 3,9	174	180	+ 3,4
4 ^e trimestre	184			131 ¹			194		
	France			Italie			Pays-Bas		
	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *	1959	1960	% variat. *
1 ^{er} trimestre	157	174	+ 10,8	148	175	+ 18,2	127	150	+ 18,1
2 ^e trimestre	167	180	+ 7,8	155	182	+ 17,4	141	160	+ 13,5
3 ^e trimestre	139	155	+ 11,5	153	179	+ 17,0	139	154	+ 10,8
4 ^e trimestre	176	189	+ 7,4	173	190	+ 9,8	148	165	+ 11,5
	1960	1961		1960	1961		1960	1961	
1 ^{er} trimestre	174	185	+ 6,3	175	193	+ 10,3	150	159	+ 6,0
2 ^e trimestre	180	192	+ 6,7	182	196	+ 7,7	160	162	+ 1,2
3 ^e trimestre	155	160	+ 3,2	179	194	+ 8,4	154	153	- 0,6
4 ^e trimestre	189			190			165		

* Pourcentage de variation par rapport à l'indice du trimestre correspondant de l'année précédente.

¹ Grève.

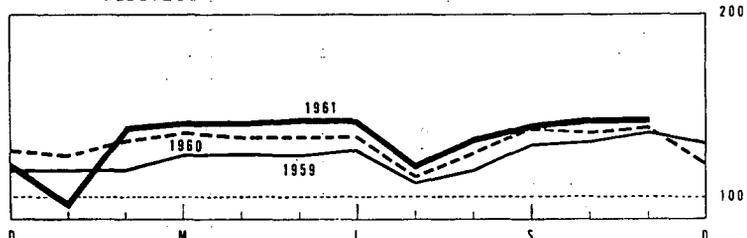
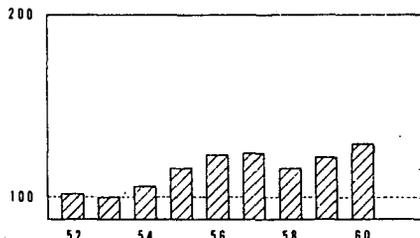
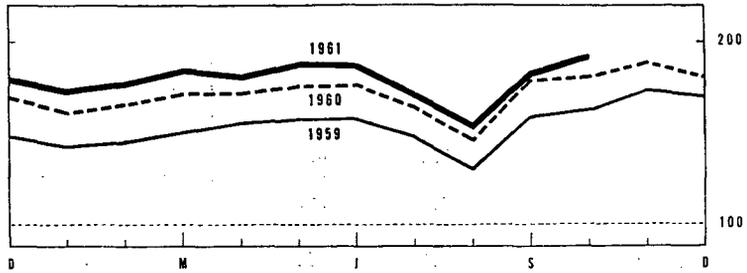
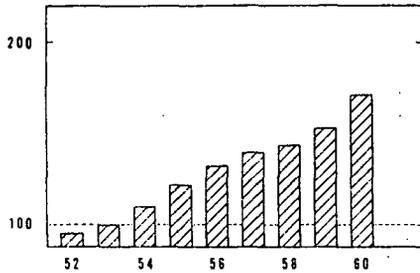
IV - 7. — EVOLUTION COMPAREE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE
DES PAYS DE LA C.E.E.

Indices généraux de la production industrielle (O.E.C.D.)

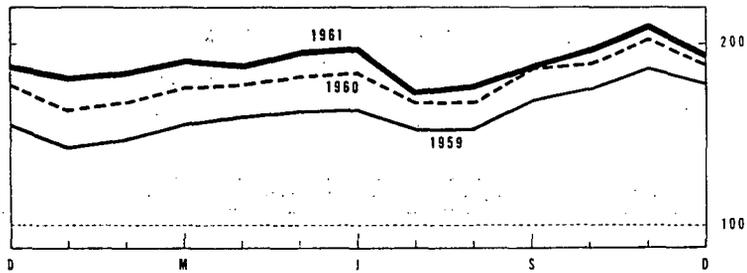
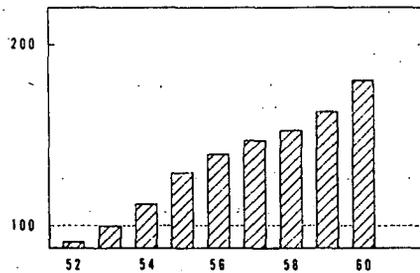
Base 1953 = 100

(non ajustés pour variations saisonnières)

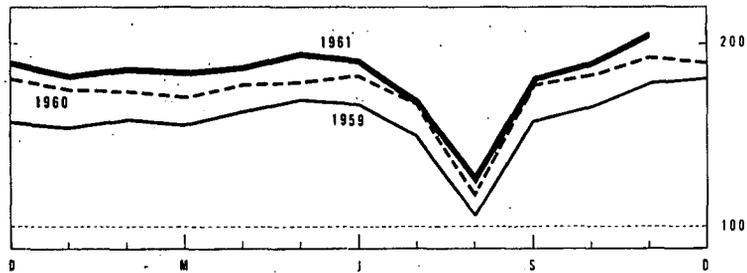
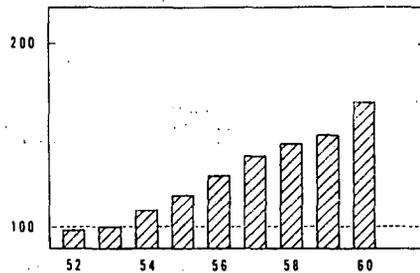
ENSEMBLE DES PAYS DE LA C. E. E.



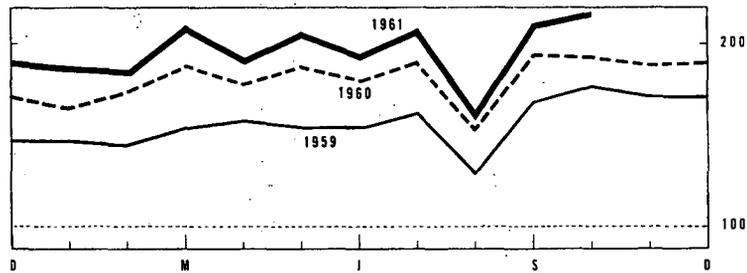
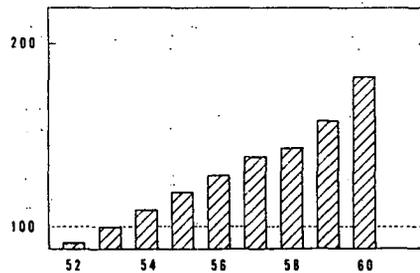
ALLEMAGNE OCCIDENTALE (Sarre exclue)



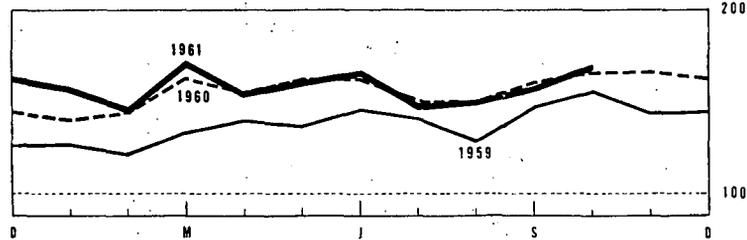
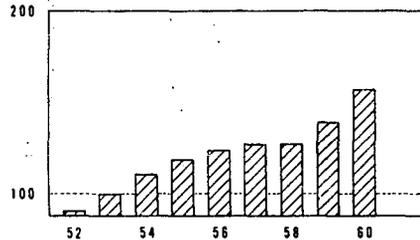
FRANCE



ITALIE



PAYS - BAS



V. — SERVICES

1. — TRANSPORTS

a). — Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la SABENA

Sources : S.N.C.B., S.N.C.V. et SABENA.

Moyennes mensuelles ou mois	S.N.C.B.					S.N.C.V. Tonnes-km transportées ²	SABENA		
	Trafic voyageurs	Trafic marchandises (wagons complets)					Trafic payant aérien régulier	(millions de passagers-km)	(millions de tonnes-km)
		Nombre de voyageurs- km	Nombre de tonnes-km productives ¹	Tonnage total	dont				
	combustible et huiles minérales				Minerais				
(millions)	(milliers de tonnes)	(milliers de tonnes)	(milliers)	(milliers)	(milliers)	(milliers)			
1953	627	477	5.150	2.154	802	2.019	37,3	5,4	
1954	630	470	5.104	2.239	794	1.423	40,8	6,0	
1955	654	547	5.745	2.504	946	1.201	48,2	7,0	
1956	694	577	5.874	2.389	980	965	56,7	8,2	
1957	713	548	5.558	2.321	966	797	77,4	10,0	
1958	755	486	4.818	1.876	959	618	99,7	12,2	
1959	710	505	4.874	1.866	1.043	364	88,7	11,3	
1960	715	525	5.070	1.935	1.155	294	108,7	13,8	
1961							98,2	12,9	
1960 2 ^e trimestre	717	521	5.053	1.913	1.156	216	141,3	16,6	
3 ^e trimestre	736	516	4.972	1.871	1.206	198	123,7	14,2	
4 ^e trimestre	711	518	5.065	1.957	1.090	581	103,5	14,6	
1961 1 ^{er} trimestre	p 668	468	4.415	1.733	930	117	76,9	11,2	
2 ^e trimestre	p 737	557	5.360	2.031	1.251	154	98,1	13,1	
3 ^e trimestre	p 759	543	5.153	1.913	1.270	196	137,2	16,3	
4 ^e trimestre							80,4	11,1	
1960 Décembre	644	410	3.985	1.646	794	286	103,8	14,0	
1961 Janvier	p 577	282	2.624	1.200	355	68	85,2	11,8	
Février	p 675	552	5.158	2.076	1.122	132	65,8	10,0	
Mars	p 752	570	5.462	1.924	1.314	150	79,7	11,8	
Avril	p 712	536	5.143	1.952	1.210	132	87,6	12,0	
Mai	p 760	553	5.304	2.039	1.193	138	92,6	12,6	
Juin	p 739	582	5.632	2.103	1.351	193	114,1	14,6	
Juillet	p 749	526	4.828	1.767	1.243	147	147,4	17,3	
Août	p 769	539	5.199	1.928	1.264	218	129,2	15,5	
Septembre	p 759	563	5.433	2.045	1.304	223	135,1	16,0	
Octobre	p 724	588	5.668	2.047	1.217	450	103,8	13,3	
Novembre						598	65,9	9,8	
Décembre							71,6	10,1	

¹ Les tonnes-km productives sont relatives aux transports commerciaux (à l'exclusion des transports en service) : c'est la somme des produits du poids de chaque expédition par le parcours pour lequel elle a été taxée.

² Les tonnes-km transportées sont calculées en faisant la somme des produits du tonnage transporté par le nombre de kilomètres du transport effectué.

V - 1b). — Navigation maritime

Sources : Administration du Port d'Anvers [col. (1)], du Port de Gand [col. (4)], I.N.S. (autres colonnes).

Moyennes mensuelles ou mois	Port d'Anvers			Port de Gand		
	Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)		Capacité des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
		Entrées	Sorties		Entrées	Sorties
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
1953	2.538	1.201	1.147	116	117	76
1954	2.634	1.276	1.091	119	113	85
1955	2.830	1.439	1.234	154	155	118
1956	3.172	1.865	1.279	178	216	82
1957	3.296	1.828	1.227	171	209	79
1958	3.545	1.723	1.210	163	169	82
1959	3.622	1.668	1.266	145	152	83
1960	3.774	1.816	1.288	150	166	75
1961	3.846			139		
1960 2 ^e trimestre	3.764	1.698	1.266	146	163	89
3 ^e trimestre	3.864	1.856	1.187	168	202	62
4 ^e trimestre	3.487	1.718	1.232	140	173	58
1961 1 ^{er} trimestre	3.567	1.674	1.160	121	154	51
2 ^e trimestre	3.872	1.960	1.275	146	153	67
3 ^e trimestre	3.935	2.019	1.295	161	195	56
4 ^e trimestre	4.011			128		
1960 Décembre	2.653	1.434	1.163	99	208	63
1961 Janvier	2.816	1.425	768	109	190	33
Février	3.875	1.887	1.226	131	124	61
Mars	4.011	1.709	1.486	124	147	60
Avril	3.788	1.893	1.328	115	163	60
Mai	3.916	2.156	1.221	148	164	53
Juin	3.911	1.831	1.276	175	132	87
Juillet	3.868	2.036	1.316	151	200	48
Août	4.021	2.066	1.252	170	123	55
Septembre	3.917	1.954	1.317	161	262	64
Octobre	3.905	2.230	1.491	137	185	60
Novembre	3.997			123		
Décembre	4.131			123		

¹ Trafic intérieur + importations + exportations + transit.

V - 1c). — Navigation intérieure

Source : I.N.S.

Ensemble des trafics ¹	
(milliers de tonnes métriques)	(millions de tonnes km.)
(1)	(2)
3.912	327
4.258	343
4.737	385
4.659	374
4.642	383
4.269	361
4.534	402
5.097	436
5.223	449
5.327	458
5.056	431
4.645	393
5.702	491
5.917	489
4.483	376
3.899	320
4.327	364
5.710	494
5.445	475
5.691	484
5.971	514
5.860	489
5.946	487
5.946	491

V - 2. — TOURISME

(milliers de nuitées)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Total	dont pays de résidence habituelle					
		Belgique	France	Pays-Bas	Royaume-Uni	Allemagne occ.	U.S.A.
1952	670	516	30	25	37	8	15
1953	761	577	41	28	45	14	16
1954	911	692	50	31	57	19	17
1955	1.019	766	60	33	68	22	19
1956	1.084	815	66	35	71	23	19
1957	1.186	898	71	33	81	25	19
1958	1.341	877	84	37	102	69	51
1959	1.249	979	55	30	82	27	20
1960	1.307	982	69	33	99	33	25
1960 1 ^{er} trimestre	302	170	19	16	11	15	10
2 ^e trimestre	1.193	862	57	32	107	36	32
3 ^e trimestre	3.334	2.618	176	64	261	62	41
4 ^e trimestre	373	235	23	19	15	18	15
1961 1 ^{er} trimestre	347	226	23	16	13	16	9
2 ^e trimestre	1.187	874	50	32	93	39	26
3 ^e trimestre	3.508	2.794	196	66	231	76	34
1960 Septembre	1.009	643	74	35	113	32	30
Octobre	422	249	27	23	22	24	24
Novembre	351	224	24	17	12	17	13
Décembre	346	231	19	17	12	12	9
1961 Janvier	278	189	14	12	7	10	7
Février	303	193	19	16	10	14	9
Mars	461	296	37	19	22	23	12
Avril	971	707	54	26	63	35	20
Mai	897	598	45	34	81	38	28
Juin	1.692	1.316	51	37	136	45	30
Juillet	4.574	3.864	197	64	238	63	42
Août	4.792	3.786	299	96	334	105	33
Septembre	1.158	732	91	38	121	60	27

V - 3. — COMMERCE INTERIEUR

a). — Indices des ventes

Base 1953 = 100

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Grands magasins à rayons multiples					Coopératives	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement		Gros-sistes	Entre-prises à suc-cursales	Indices après élimination des variations de prix et des variations saisonnières (Calculs B.N.B.)			
	Indice général	Alimen-tation	Habille-ment	Ameu-blement	Ménage 1		Indice général	Hom-mes 2			Sous-vête-ments et acces-soires 3	Alimen-tation générale	Alimen-tation	Grands maga-sins
1953	100	100	100	160	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
1954	106	113	102	105	105	109	104	80	107	103	104	107	104	104
1955	114	120	111	108	114	115	113	88	111	107	113	114	109	109
1956	124	133	120	114	127	125	123	97	132	120	119	121	126	126
1957	129	132	126	124	139	125	125	105	131	123	121	117	122	122
1958	139	140	138	129	149	131	132	105	139	131	128	121	129	129
1959	144	145	149	126	150	132	136	104	145	138	131	120	132	132
1960	156	159	159	141	162	138	144	106	155	144	143	125	142	142
1961	161	160	164	145	165						145			
1960 2 ^e trimestre	153	152	168	141	155	135	174	109	153	140	145	126	141	141
3 ^e trimestre	154	152	153	152	172	136	122	105	166	141	148	127	145	145
4 ^e trimestre	179	173	180	133	172	144	157	118	159	157	140	124	143	143
1961 1 ^{er} trimestre	146	155	148	152	156	142	146	120	p 154	p 144	145	129	p 148	p 148
2 ^e trimestre	156	154	169	144	162	142	212	109	p 159	p 151	146	132	p 145	p 145
3 ^e trimestre	154	152	151	147	169	139	141	116	p 169	p 147	144	127	p 145	p 145
4 ^e trimestre	187	180	190	136	173						143			
1960 Décembre	191	191	184	126	193	161	149	128	173	183	129	127	138	138
1961 Janvier	129	136	139	132	126	143	131	168	p 154	p 142	125	128	p 147	p 147
Février	142	154	131	157	167	134	126	72	p 147	p 144	153	128	p 148	p 148
Mars	168	175	174	168	175	148	181	121	p 162	p 147	158	131	p 150	p 150
Avril	153	159	162	141	156	136	232	112	p 147	p 147	139	126	p 136	p 136
Mai	154	156	162	145	164	146	231	97	p 163	p 156	143	134	p 150	p 150
Juin	161	148	182	147	165	144	173	119	p 167	p 151	157	135	p 150	p 150
Juillet	165	149	179	154	179	134	161	194	p 158	p 146	144	124	p 138	p 138
Août	143	149	128	134	163	141	110	71	p 180	p 145	144	132	p 151	p 151
Septembre	153	158	145	152	166	142	152	83	p 169	p 151	145	126	p 146	p 146
Octobre	163	163	179	142	163	145	195	105	p 162	p 152	140	125	p 147	p 147
Novembre	181	168	176	125	149	142	150	107	p 169		144	132	p 164	p 164
Décembre	216	210	216	141	208						144			

1 Articles de ménage et appareils ménagers. — 2 Comprend principalement des vêtements de dessus. — 3 Sous-vêtements : hommes et/ou femmes.

V - 3b). — Ventes à tempérament

1° — Résultats généraux

Source : Institut National de Statistique.

	Nombre de contrats en cours à fin de semestre (milliers)				Crédit en cours à fin de semestre (milliards de francs)				Crédits accordés au cours du semestre (milliards de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre ...	1.179	524	130	525	8,31	1,55	3,37	3,39	3,96	1,10	1,36	1,50
2 ^o semestre ...	1.205	532	133	540	8,60	1,82	3,18	3,60	4,23	1,29	1,27	1,67
1960 1 ^{er} semestre ...	1.208	534	144	530	9,48	2,19	3,34	3,95	4,71	1,48	1,53	1,70
2 ^o semestre ...	1.339	620	153	566	10,20	2,54	3,44	4,22	4,90	1,57	1,50	1,83
1961 1 ^{er} semestre ...	1.418	643	159	616	11,36	2,82	3,72	4,82	5,14	1,68	1,58	1,88

2° — Retards de paiement

	Nombre de débiteurs en retard de payer 3 termes échus et plus au cours du semestre (milliers)				Total des montants de 3 termes impayés par les débiteurs visés dans les colonnes précédentes (millions de francs)			
	Total	Financement par			Total	Financement par		
		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers		vendeurs	banques	organismes de financement ou particuliers
1959 1 ^{er} semestre	58	25	1	32	72,6	29,2	7,0	36,4
2 ^o semestre	50	24	1	25	72,2	28,1	6,4	37,7
1960 1 ^{er} semestre	46	22	1	23	72,3	27,2	6,1	39,0
2 ^o semestre	51	24	1	26	81,1	27,8	6,8	46,5
1961 1 ^{er} semestre	55	27	1	27	87,1	31,4	6,3	49,4

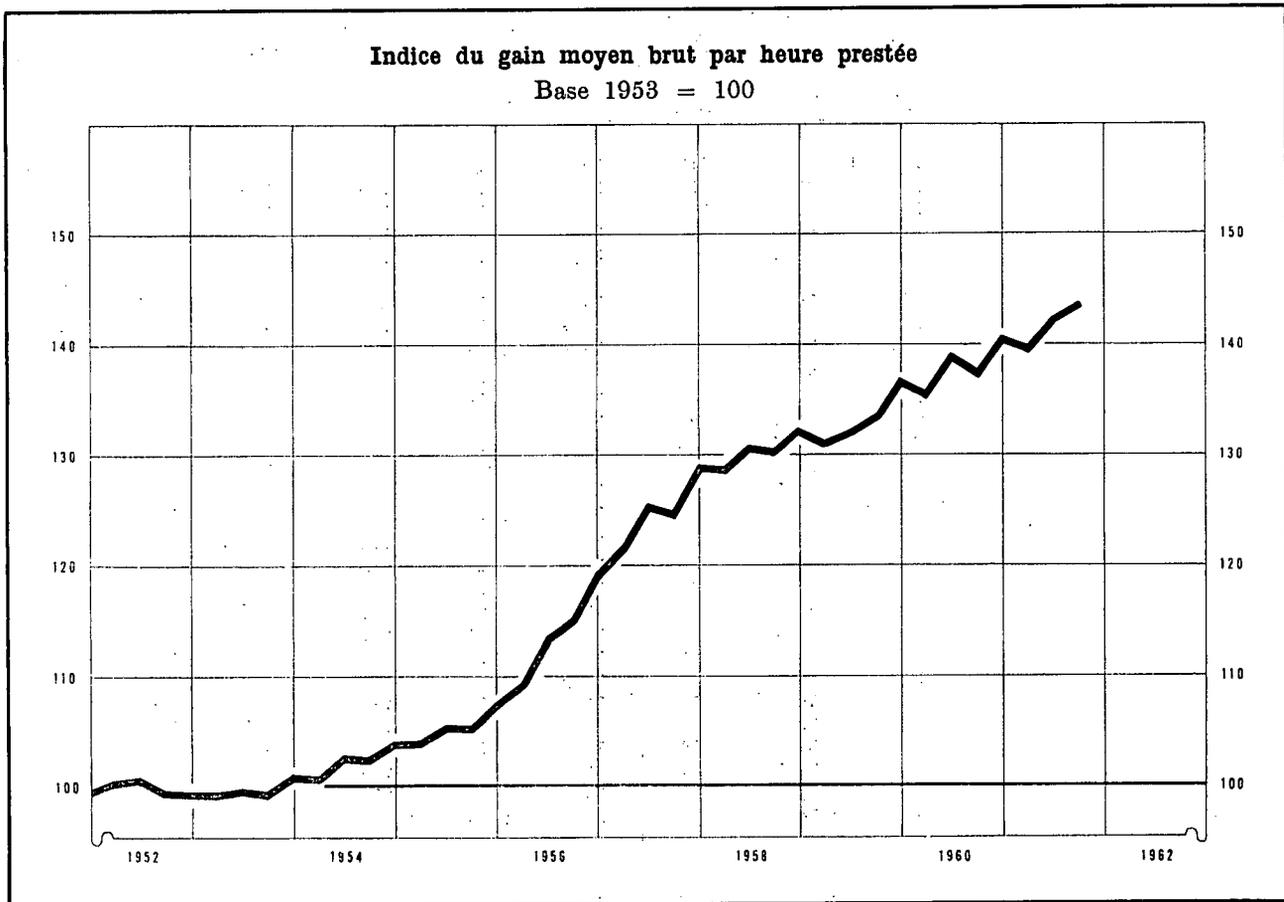
3° — Répartition des crédits accordés au cours du semestre, par nature des marchandises

	Total	Camions, camionnettes, autobus, matériel de transport lourd		Matériel agricole, tracteurs agricoles, bétail	Autos pour transport de personnes excepté autobus		Motos, scooters, vélos, moteurs, bicyclettes	Textiles, fourrures, vêtements	Livres	Equipement professionnel autre que articles cités antérieurement (commerce, artisanat, industrie, professions libérales)	Articles ménagers et à usage personnel, non dénommés ailleurs	Services (voyages, réparations de véhicules à moteur)
		neufs	usagés		neufs	usagés						
Nombre de contrats (milliers)												
1959 1 ^{er} semestre ...	552	3,8	1,1	2,5	19,7	11,9	16,4	239,2	18,2	8,6	227,6	3,2
2 ^o semestre ...	633	3,5	1,2	2,2	19,3	11,6	18,3	270,2	22,3	8,4	268,9	7,2
1960 1 ^{er} semestre ...	603	4,0	1,1	2,3	25,7	13,6	20,1	243,9	19,2	10,7	254,8	7,5
2 ^o semestre ...	722	3,4	1,0	2,8	24,3	12,6	18,1	324,0	22,3	8,5	298,6	6,4
1961 1 ^{er} semestre ...	754	4,1	1,1	3,2	28,6	15,1	18,8	368,0	25,4	8,9	274,3	6,6
Crédit accordé (millions de francs)												
1959 1 ^{er} semestre ...	3.956	367	53	93	1.016	292	144	276	34	331	1.326	24
2 ^o semestre ...	4.230	364	55	110	952	280	139	345	38	317	1.593	37
1960 1 ^{er} semestre ...	4.708	453	56	84	1.379	339	160	322	35	328	1.502	50
2 ^o semestre ...	4.899	386	51	128	1.300	313	129	358	41	337	1.810	46
1961 1 ^{er} semestre ...	5.141	488	69	104	1.496	390	147	297	38	388	1.666	58
Crédit accordé — Répartition en % par rapport au total												
1959 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,3	1,3	2,3	25,7	7,4	3,6	7,0	0,9	8,4	33,5	0,6
2 ^o semestre ...	100,0	8,6	1,3	2,6	22,5	6,6	3,3	8,1	0,9	7,5	37,7	0,9
1960 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,6	1,2	1,8	29,3	7,2	3,4	6,8	0,7	7,0	31,9	1,1
2 ^o semestre ...	100,0	7,9	1,1	2,6	26,5	6,4	2,6	7,3	0,8	6,9	37,0	0,9
1961 1 ^{er} semestre ...	100,0	9,5	1,4	2,0	29,1	7,6	2,9	5,8	0,7	7,5	32,4	1,1

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Bulletin de la Chambre de Commerce d'Anvers. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Statistique mensuelle du trafic international des ports (I.N.S.). — Chronique du Transport (bimensuelle). — Les transports maritimes, Etude Annuelle (O.E.C.E.). — Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes).

VI. — REVENUS

1. — REMUNERATIONS DES OUVRIERS (hommes + femmes)



Indices des rémunérations dans l'industrie

Base 1953 = 100

Sources : col. (1) - (2) - (3) : B.N.B. (méthode d'établissement, voir Bulletin de novembre 1957, p. 418). — col. (4) : O.N.S.S. calculs B.N.B. (voir note) — col. (5) : I.R.E.S.P.

	Gain moyen brut par heure prestée (1)	Salaire horaire type 1		Indice de la masse salariale 2 (4)	Indice du coût de la main-d'œuvre 3 (5)
		Ouvrier qualifié (2)	Ouvrier non-qualifié (3)		
1953	100	100	100	100	100
1954	103	103	102	102	103
1955	106	105	106	108	106
1956	115	114	114	118	114
1957	125	125	125	129	125
1958	131	129	129	125	132
1959	133	131	132	121	135
1960	138	135	137	128	p 141
1961	p143	p140	p141		
1960 Juin	139	135	137		p 143
Septembre	138	135	136		p 141
Décembre	141	136	138		p 144
1961 Mars	p140	137	139		p 145
Juin	p142	p139	p140		p 148
Septembre	p144	p141	p142		p 148
Décembre	p146	p141	p142		

Moyennes générales des salaires horaires des ouvriers

(charges sociales comprises)

Source : Fédération des Industries belges.

	Belgique (francs belges)	Allemagne occidentale	Royaume Uni	Pays-Bas
1952	28,11	83,5	86,7	59,0
1953	28,25	85,8	91,0	61,2
1954	28,74	86,2	94,3	67,5
1955	29,91	90,6	98,4	69,2
1956	32,68	90,2	97,6	69,6
1957	35,67	90,6	93,7	70,1
1958	37,03	94,0	95,0	69,2
1959	38,30	95,9	95,0	68,8
1960	39,70	101,3	98,4	73,0
1958 Février-Avril	36,54	93,7	95,4	70,1
Août-Octobre	37,53	94,2	94,6	68,2
1959 Février-Avril	37,80	95,1	95,4	69,1
Août-Octobre	38,80	96,7	94,6	68,6
1960 Février-Avril	39,48	97,5	97,3	71,0
Août-Octobre	39,93	105,0	99,5	73,8
1961 Février-Avril	40,97	111,7	100,5	76,5

1 Non compris les ouvriers du transport.

2 Il s'agit de l'indice simple des rémunérations globales allouées aux ouvriers assujettis à la sécurité sociale et appartenant aux industries extractives et manufacturières, à celles du bâtiment et de la construction, et aux transports et communications. (Pour la définition des rémunérations globales, voir XV^e Rapport annuel O.N.S.S., p. 141.)

3 Cet indice, qui n'englobe pas les charbonnages, donne le coût horaire de la main-d'œuvre, et non pas le coût par unité produite.

4 Les chiffres annuels sont des moyennes des taux horaires de février-avril et de août-octobre.

5 La F.I.B. publie les salaires horaires étrangers exprimés en francs belges sur la base des cours du change. Les pourcentages obtenus n'ayant pas été pondérés par les indices du coût de la vie, ils ne reflètent pas le rapport des salaires réels.

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — Rapports annuels de l'O.N.S.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Le Coût de la main-d'œuvre dans l'industrie européenne, Etudes et Documents nouvelle série, n° 52, 1959 (B.I.T.). — Annuaire des statistiques du Travail (B.I.T.).

VII. — PRIX ET INDICES DE PRIX

1. — PRIX DE GROS MONDIAUX

Moyennes journalières	Froment à New-York	Café à New-York Santos IV	Laine Mérinos 64S au Royaume- Uni	Coton 15/16 middling (New-York - Spot)	Caoutchouc à Londres « Spot » price n° 1	Cuivre à Londres	Etain à Londres clôture	Ferrailles aux Etats-Unis	Pétrole brut à West-Texas
	cents par 60 lbs	cents par lb.	d par lb.	cents par lb.	d par lb.	£ par long ton		\$ par long ton	\$ par barril
1953	271	57,9	147	33,8	20	256	732	41,1	2,54
1954	278	78,1	128	35,1	20	249	719	29,8	2,65
1955	271	56,8	107	34,6	34	352	740	40,5	2,65
1956	270	57,9	113	35,5	29	329	788	53,5	2,65
1957	272	56,4	125	36,4	26	219	755	47,7	2,90
1958	256	48,2	89	36,2	23	197	735	37,8	2,90
1959	251	36,8	91	34,6	30	238	785	40,3	2,78
1960	252	36,5	89	33,2	32	246	797	33,0	2,77
1961	254	35,8		34,3	p 24	p 229	888	35,3	
1960 2 ^o trimestre	252	37,1	95	30,5	38	254	789	33,2	2,77
3 ^o trimestre	244	36,1	84	34,0	30	245	807	30,5	2,77
4 ^o trimestre	252	36,1	83	32,3	26	226	800	27,2	2,77
1961 1 ^{er} trimestre	255	37,2	85	32,7	25	223	797	32,3	2,78
2 ^o trimestre	247	37,5	95	34,1	25	236	865	36,3	2,89
3 ^o trimestre	254	35,3		35,1	25	230	937	36,7	2,89
4 ^o trimestre	259	33,5		35,4	p 23	p 229	953	36,0	
1961 Janvier	257	36,5	82	32,3	25	220	784	30,0	2,77
Février	256	37,3	86	32,4	24	223	793	32,0	2,77
Mars	252	37,7	87	33,3	25	226	815	35,0	2,79
Avril	250	37,0	93	33,7	26	229	837	37,0	2,89
Mai	246	37,6	96	34,1	26	242	862	35,0	2,89
Juin	246	37,8	95	34,5	25	236	894	37,0	2,89
Juillet	249	37,2	93	34,8	25	230	914	36,0	2,89
Août	255	36,1	94	35,2	25	231	945	36,0	2,89
Septembre	257	32,7	91	35,4	25	229	953	38,0	2,89
Octobre	257	34,0	86	35,6	24	229	945	38,0	2,89
Novembre	260	32,3	87	35,6	22	229	964	34,0	2,89
Décembre	260	34,1		34,9	p 23	p 230	949	36,0	
1962 Janvier	p 258	p 34,8		p 35,5	p 24	p 231	p 944		

VII - 2. — INDICES DES PRIX DE GROS MONDIAUX

Base 1953 = 100

Sources : Comtel Reuter — Moody's Investors Service — Der Volkswirt — Chamber of Shipping.

Moyennes mensuelles ou mois	Indice Reuter	Indice Moody	Indice Volkswirt (anciens indices Schulze)			Fret Royaume-Uni (affrètement au voyage) 1 2
			général	industriel	alimentaire	
1953	100	100	100	100	100	100
1954	99	103	102	101	104	111
1955	100	98	103	105	99	165
1956	98	102	105	108	100	203
1957	93	100	104	107	98	145
1958	84	96	98	100	96	87
1959	84	93	100	103	94	93
1960	85	90	99	104	90	95
1961	84	90	99	103	90	
1960 2 ^o trimestre	87	92	100	105	90	95
3 ^o trimestre	85	89	98	103	90	89
4 ^o trimestre	82	86	98	103	90	96
1961 1 ^{er} trimestre	83	88	99	103	91	100
2 ^o trimestre	85	89	100	104	90	104
3 ^o trimestre	84	91	99	104	90	103
4 ^o trimestre	83	90	99	102	90	
1961 Janvier	82	87	98	102	91	99
Février	83	88	99	103	91	101
Mars	84	90	99	104	91	99
Avril	85	89	100	104	91	102
Mai	86	89	100	105	91	106
Juin	85	90	99	104	89	104
Juillet	85	90	99	104	90	101
Août	84	91	100	104	91	103
Septembre	84	92	99	104	90	106
Octobre	83	90	99	103	90	104
Novembre	83	89	98	102	90	
Décembre	84	91	99	102	91	
1962 Janvier	83	91	99	103	90	

1 Affrètement au voyage pour cargaisons sèches.

2 La composition de la statistique ayant été élargie, les chiffres à partir de 1960 ne sont plus tout à fait comparables à ceux des périodes précédentes.

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

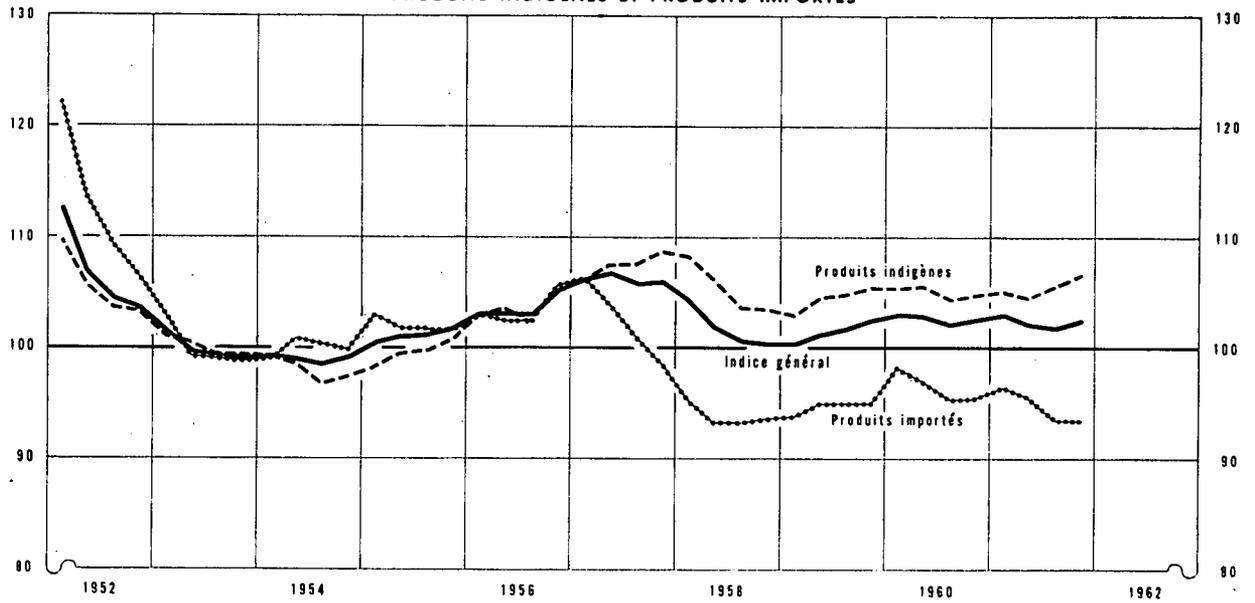
Moyennes mensuelles ou mois	Source : Ministère des Affaires Economiques											Source : I.R.E.S.P.			
	Indice général	Produits		Produits agricoles			Produits industriels					Ensemble des produits industriels pris à trois stades de fabric.			
		indigènes	importés	indice général	animaux	végétaux	indice général	minéraux	métaux et prod. métal.	textiles	chimiques	matériaux de construction	matières brutes	demi-produits	produits finis
1953	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
1954	98,8	97,8	100,0	97,8	99,2	96,4	99,2	98,1	97,5	98,7	100,3	103,8	95,6	97,4	98,6
1955	101,0	99,4	101,8	94,0	97,7	90,3	102,9	100,7	105,0	97,7	104,6	105,4	98,1	100,1	102,2
1956	103,5	103,5	103,3	97,2	101,0	93,5	105,4	105,8	111,6	95,8	105,6	106,9	104,3	103,9	105,4
1957	106,3	107,4	102,2	98,7	103,1	94,5	108,3	112,1	114,4	98,2	108,9	111,9	112,2	107,5	110,6
1958	101,8	105,4	93,9	96,0	92,8	98,9	103,2	105,8	109,6	87,5	107,9	115,0	100,3	99,6	106,6
1959	101,4	104,7	95,2	95,0	95,9	94,1	103,0	103,7	109,8	84,9	107,6	115,4	95,7	99,3	105,5
1960	102,6	105,0	96,5	92,2	98,2	86,8	105,4	101,4	110,2	92,2	107,0	121,4	94,5	99,3	107,1
1961	102,4	105,4	94,8	94,3	110,2	81,5	104,5	99,4	109,1	93,3	104,5	121,7	91,0	97,3	105,8
1960 2 ^e trimestre ..	102,8	105,7	97,1	91,7	91,9	91,3	105,7	100,8	110,1	93,4	107,6	121,3	95,2	99,5	106,8
1960 3 ^e trimestre ..	102,1	104,3	95,4	92,8	100,4	85,9	104,6	101,2	110,7	90,0	105,5	121,4	94,1	98,9	107,0
1960 4 ^e trimestre ..	102,5	104,7	95,5	93,0	106,7	81,4	105,0	101,5	109,7	93,1	105,4	121,7	92,8	98,1	106,7
1961 1 ^e trimestre ..	102,9	105,0	96,5	93,2	109,8	79,9	105,4	101,2	109,4	95,1	106,1	121,6	91,5	98,2	106,9
1961 2 ^e trimestre ..	102,1	104,5	95,8	91,4	110,1	76,8	105,0	99,7	109,6	94,5	104,6	121,7	92,1	98,2	106,3
1961 3 ^e trimestre ..	101,9	105,5	93,5	94,3	111,3	80,9	103,9	98,4	109,0	92,3	103,2	121,8	91,5	96,7	105,2
1961 4 ^e trimestre ..	102,6	106,6	93,4	93,2	109,4	88,6	103,7	98,4	108,3	91,4	104,0	121,9	90,3	96,1	104,8
1961 Janvier	102,5	105,0	95,6	93,4	106,5	82,5	104,9	100,9	109,1	94,0	105,3	121,7	91,1	97,8	106,8
1961 Février	103,0	105,0	96,9	92,9	109,3	79,6	105,6	101,6	109,4	95,6	106,3	121,5	91,3	98,1	106,9
1961 Mars	103,2	105,1	97,1	93,3	113,7	77,5	105,7	101,2	109,6	95,6	106,6	121,5	92,1	98,6	107,0
1961 Avril	102,3	104,0	97,0	90,7	110,1	75,6	105,4	100,0	109,8	95,3	105,6	121,7	91,8	98,4	106,1
1961 Mai	102,0	104,0	95,8	90,8	111,4	74,9	105,0	99,8	109,6	94,8	104,3	121,7	92,3	98,3	106,2
1961 Juin	102,0	105,4	94,5	92,8	108,8	79,8	104,5	99,3	109,4	93,5	104,0	121,7	92,3	97,8	106,6
1961 Juillet	102,2	105,7	94,2	94,3	113,4	79,4	104,2	98,4	109,1	93,5	104,0	121,7	91,8	96,9	105,5
1961 Août	101,5	105,0	93,2	93,0	112,7	77,7	103,7	98,4	109,1	91,7	102,3	121,7	91,9	96,7	105,2
1961 Septembre ..	102,1	105,8	93,2	95,7	107,8	85,5	103,7	98,4	108,7	91,7	103,3	121,9	90,9	96,5	104,8
1961 Octobre	102,3	106,4	93,1	97,2	108,3	87,6	103,7	98,1	108,4	91,7	103,6	121,9	90,7	96,3	104,7
1961 Novembre ..	102,6	106,7	93,4	98,5	110,1	88,6	103,6	98,4	108,2	91,4	104,0	121,9	90,2	96,0	104,8
1961 Décembre ..	102,8	106,8	93,8	98,8	109,8	89,5	103,7	98,6	108,2	91,1	104,3	121,9	90,0	96,1	104,8
1962 Janvier	102,6	106,8	93,4	98,2	107,9	89,8	103,9	98,3	107,1	91,0	104,8	122,1	90,3	96,0	104,8

VII - 3. — INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

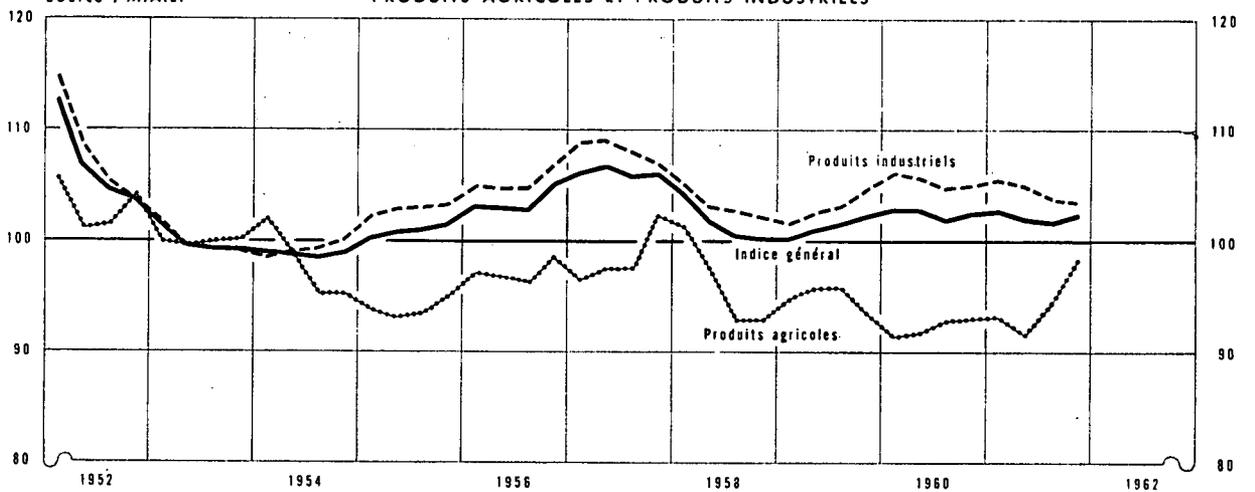
Source : M.A.E.

PRODUITS INDIGENES ET PRODUITS IMPORTES



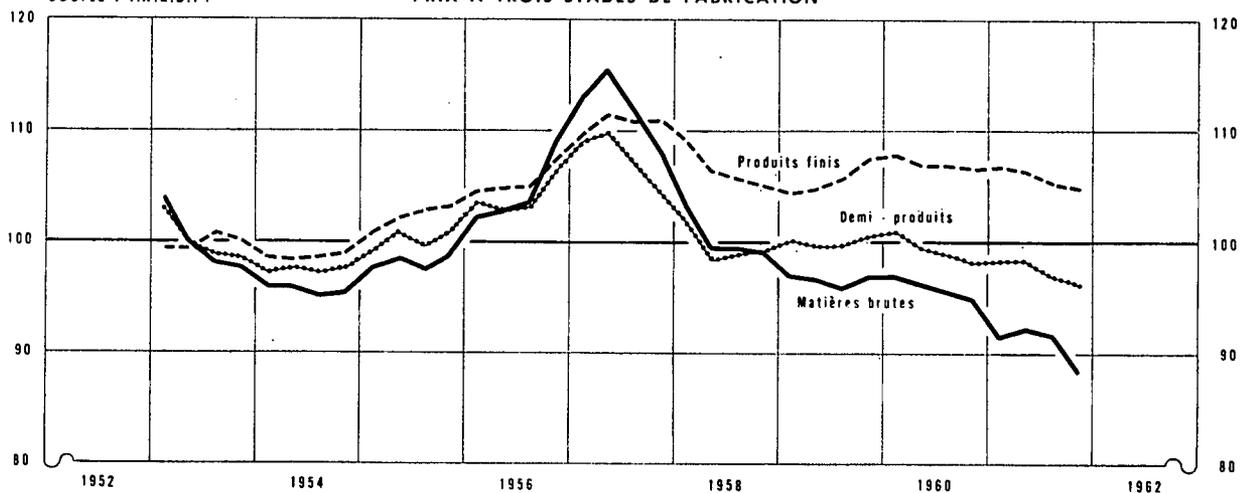
Source : M.A.E.

PRODUITS AGRICOLES ET PRODUITS INDUSTRIELS



Source : I.R.E.S.P.

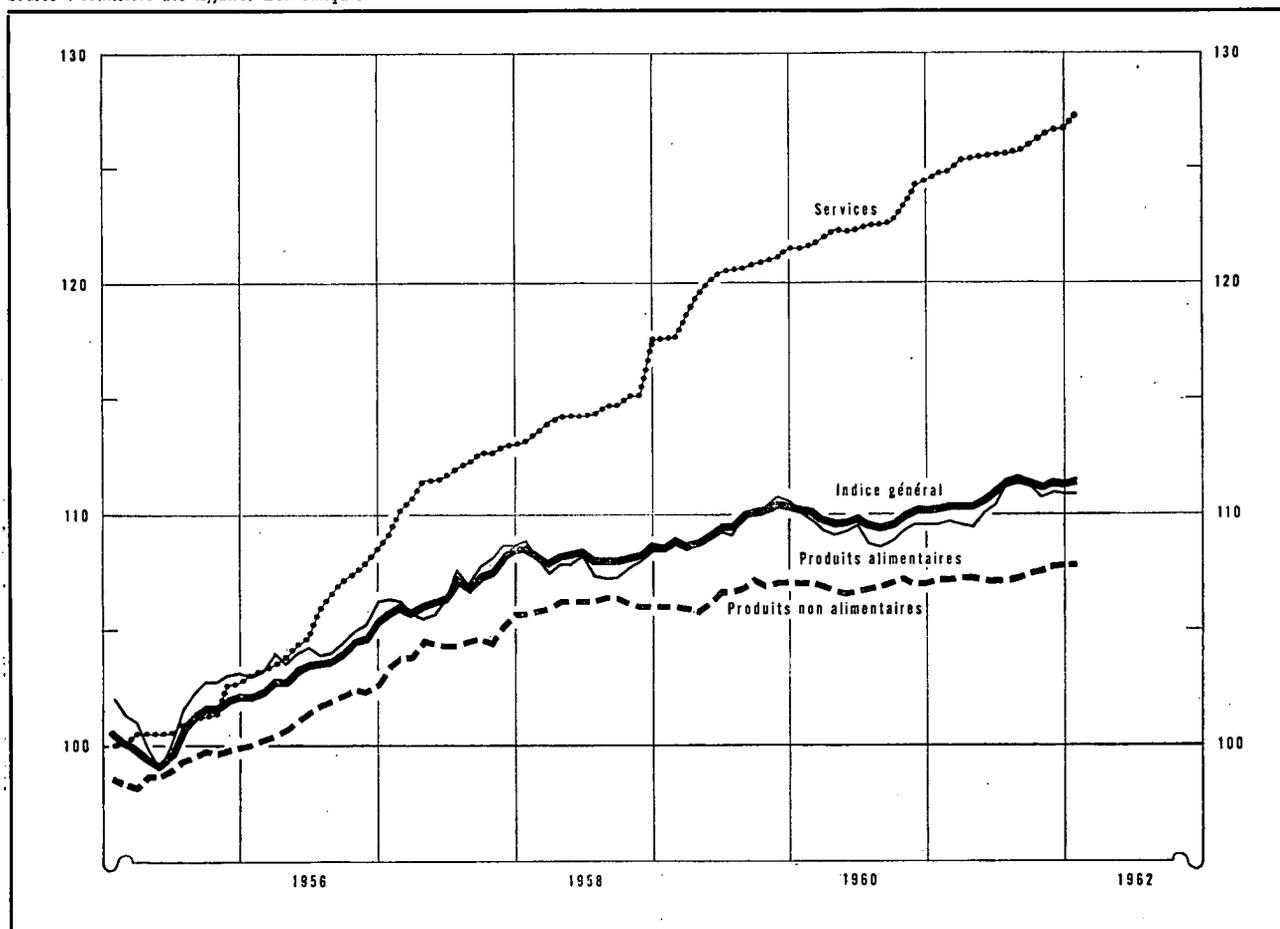
PRIX A TROIS STADES DE FABRICATION



VII - 4. — INDICES DES PRIX DE DETAIL EN BELGIQUE

Base 1953 = 100

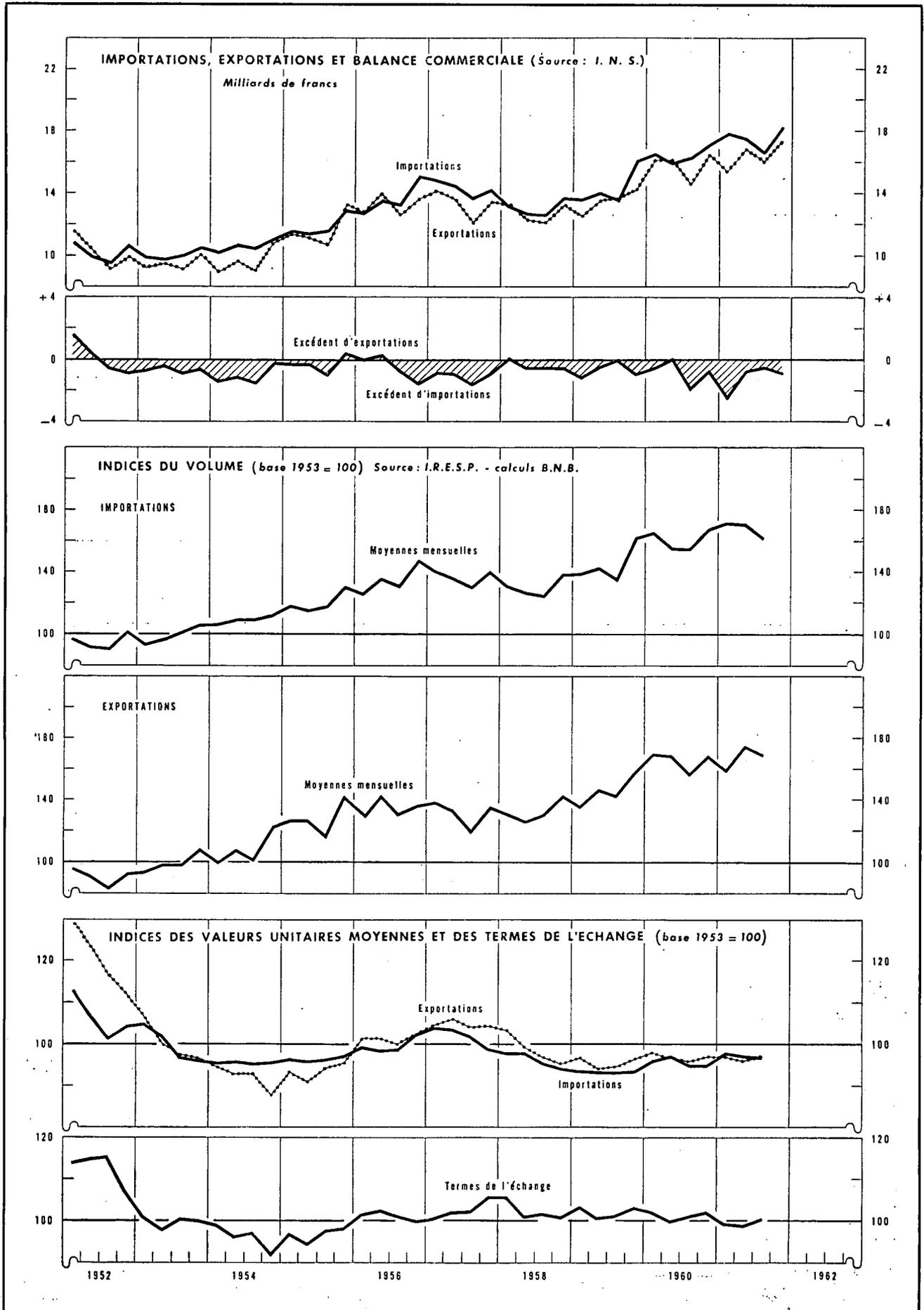
Source : Ministère des Affaires Economiques.



Moyennes mensuelles ou mois	Indice général 65 produits		Produits alimentaires 35 produits		Produits non alimentaires 25 produits		Services 5 produits	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1953	100,00		100,0		100,0		100,0	
1954	101,30		102,7		99,2		100,0	
1955	100,80		101,6		99,2		101,0	
1956	103,65		104,2		101,5		105,5	
1957	106,93		107,0		104,5		111,7	
1958	108,31		107,9		106,2		114,6	
1959	109,64		109,5		106,6		120,0	
1960	109,97		109,3		107,0		122,6	
1961	111,06		110,5		107,4		125,7	
1 ^{er} trimestre	110,48		109,7		107,2		125,0	
2 ^e trimestre	110,81		110,0		107,2		125,5	
3 ^e trimestre	111,54		111,4		107,3		125,8	
4 ^e trimestre	111,42		110,9		107,7		126,5	
Janvier	110,43	111,51	109,6	110,9	107,2	107,9	124,8	127,2
Février	110,49	111,49	109,8	110,7	107,2	108,0	124,9	127,6
Mars	110,53		109,6		107,3		125,3	
Avril	110,55		109,5		107,3		125,4	
Mai	110,83		110,1		107,2		125,5	
Juin	111,06		110,5		107,2		125,6	
Juillet	111,45		111,3		107,2		125,6	
Août	111,68		111,7		107,3		125,7	
Septembre	111,48		111,3		107,5		126,0	
Octobre	111,32		110,8		107,6		126,3	
Novembre	111,49		111,0		107,8		126,6	
Décembre	111,45		110,9		107,8		126,7	

Références bibliographiques : Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Revue du Travail. — Industrie, revue de la F.I.B. — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — L'industrie textile belge, revue de Febeltex. — Der Volkswirt. — Wirtschaft und Statistik. — Bulletin mensuel de Statistique (O.N.U.). — Monthly Digest of Statistics. — Bulletin statistique de l'I.N.S.E.E. — Bulletins statistiques : Statistiques générales (O.C.D.E.). — Données statistiques (Conseil de l'Europe). — Journaux financiers : Agéfi, Het Financiële Dagblad, The Financial Times, L'Information.

VIII. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.



VIII - 1. — COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. — TABLEAU GENERAL

Moyennes mensuelles ou mois	Source : I.N.S.				Source : I.R.E.S.P.				
	Valeur (milliards de francs)			Pourcent. exportations	Indices base 1953 = 100				
	Importations	Exportations	Balance commerciale		du volume		des prix à		des termes de l'échange 1
1953	10,1	9,4	- 0,7	93	100	100	100	100	100
1954	10,6	9,6	- 1,0	90	110	108	95	92	96
1955	11,8	11,6	- 0,2	98	120	128	96	93	97
1956	13,6	13,2	- 0,4	97	135	135	100	101	101
1957	14,3	13,3	- 1,0	93	137	132	102	105	103
1958	13,0	12,7	- 0,3	97	131	133	96	98	102
1959	14,3	13,7	- 0,6	96	145	146	93	95	102
1960	16,5	15,7	- 0,8	95	161	166	96	97	101
1961	17,5	16,3	- 1,2	93					
1960 2 ^e trimestre	15,9	16,0	+ 0,1	100	155	169	97	97	100
3 ^e trimestre	16,3	14,5	- 1,8	89	155	157	95	96	101
4 ^e trimestre	17,1	16,4	- 0,7	96	168	169	95	97	102
1961 1 ^{er} trimestre	17,8	15,3	- 2,5	86	171	160	97	97	100
2 ^e trimestre	17,5	16,8	- 0,7	96	170	175	97	97	99
3 ^e trimestre	16,5	16,0	- 0,5	97	161	169	97	97	100
4 ^e trimestre	18,1	17,2	- 0,8	95					
1961 Janvier	16,5	12,0	- 4,5	73	171	160	97	97	100
Février	18,1	15,8	- 2,3	87					
Mars	18,8	18,2	- 0,6	97					
Avril	17,0	16,9	- 0,1	100					
Mai	17,7	16,5	- 1,2	93	170	175	97	97	99
Juin	17,7	17,0	- 0,7	96					
Juillet	16,3	15,7	- 0,6	96					
Août	16,1	14,4	- 1,7	90	161	169	97	97	100
Septembre	16,7	17,7	+ 1,0	106					
Octobre	18,7	18,4	- 0,3	98					
Novembre	18,0	17,5	- 0,5	97					
Décembre	17,5	15,9	- 1,5	91					
1962 Janvier	p	18,6							

1 Termes de l'échange = $\frac{\text{indice des prix à l'exportation}}{\text{indice des prix à l'importation}}$

N. B. — En raison des rectifications apportées aux chiffres cumulés, le chiffre du trimestre ne correspond pas nécessairement à la moyenne des chiffres mensuels.

VIII - 2. — EXPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(milliards de francs)

Source : I.N.S. (classement B.N.B. d'après le Classement type pour le Commerce international de l'O.N.U.)

Moyennes mensuelles ou mois	Produits sidérurgiques	Fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Textiles	Produits chimiques	Industrie houillère	Industrie pétrolière	Verres et glaces	Perles et pierres précieuses	Produits agricoles	Divers	Total
<i>Ancienne série</i>												
1952	2,7	1,9	1,1	1,6	0,8	0,3	0,3	0,1	0,2	0,2	1,0	10,2
1953	1,9	1,7	0,9	1,8	0,7	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2	1,1	9,4
1954	1,8	1,7	0,9	1,9	0,8	0,4	0,2	0,2	0,4	0,2	1,1	9,6
1955	2,5	2,1	1,1	1,9	0,9	0,5	0,3	0,3	0,5	0,3	1,2	11,6
1956	3,0	2,3	1,2	2,1	1,0	0,5	0,4	0,3	0,6	0,3	1,5	13,2
1957	3,1	2,5	1,0	2,2	1,0	0,5	0,4	0,3	0,5	0,3	1,5	13,3
1958	2,8	2,6	0,9	1,8	1,0	0,3	0,5	0,3	0,5	0,4	1,6	12,7
1959	2,8	2,7	1,1	2,1	1,2	0,2	0,5	0,4	0,7	0,4	1,6	13,7
1960	3,5	3,2	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,8	15,7
1960 1 ^{er} trimestre	3,6	3,2	1,7	2,4	1,3	0,2	0,5	0,5	0,6	0,4	1,7	16,1
2 ^e trimestre	3,6	3,5	1,3	2,3	1,2	0,2	0,5	0,5	0,6	0,3	2,0	16,0
3 ^e trimestre	3,4	2,7	1,2	2,2	1,1	0,2	0,5	0,4	0,6	0,4	1,8	14,5
4 ^e trimestre	3,5	3,4	1,3	2,5	1,0	0,3	0,4	0,5	0,9	0,6	2,0	16,4
1960 Novembre	3,6	3,0	1,3	2,5	1,1	0,3	0,5	0,4	0,4	0,5	2,1	15,7
Décembre	3,1	3,4	1,2	2,4	1,0	0,2	0,3	0,4	1,3	0,5	2,0	15,8
<i>Nouvelle série</i>												
1960	3,5	3,3	1,3	2,4	1,2	0,2	0,5	0,5	0,7	0,4	1,7	15,7
1961 1 ^{er} trimestre	2,78	3,44	1,43	2,50	1,23	0,19	0,37	0,42	0,62	0,52	1,82	15,32
2 ^e trimestre	3,37	4,07	1,32	2,54	1,24	0,22	0,43	0,45	0,81	0,42	1,93	16,80
3 ^e trimestre	3,15	3,62	1,22	2,42	1,20	0,24	0,49	0,45	0,78	0,45	1,93	15,95
1961 Janvier	1,57	2,55	1,24	2,30	1,00	0,15	0,25	0,27	0,60	0,50	1,56	11,99
Février	2,99	3,43	1,46	2,48	1,24	0,22	0,40	0,48	0,67	0,52	1,88	15,77
Mars	3,76	4,34	1,60	2,72	1,46	0,19	0,45	0,50	0,59	0,55	2,05	18,21
Avril	3,38	4,53	1,29	2,42	1,30	0,16	0,38	0,46	0,69	0,48	1,91	16,90
Mai	3,29	3,69	1,31	2,61	1,15	0,22	0,48	0,46	1,03	0,42	1,86	16,52
Juin	3,43	3,97	1,40	2,58	1,28	0,27	0,44	0,44	0,79	0,37	2,04	17,01
Juillet	3,09	3,77	1,18	2,38	1,19	0,22	0,42	0,42	0,69	0,41	1,92	15,69
Août	2,91	2,79	1,20	2,14	1,17	0,24	0,56	0,43	0,73	0,46	1,80	14,43
Septembre	3,46	4,31	1,28	2,75	1,23	0,27	0,49	0,49	0,92	0,48	2,05	17,73
Octobre	3,32	4,39	1,39	2,88	1,34	0,23	0,46	0,49	1,09	0,60	2,21	18,40
Novembre	3,37	3,84	1,40	2,77	1,19	0,24	0,42	0,53	0,90	0,64	2,16	17,46

N. B. — Le contenu de chaque rubrique correspond à l'intitulé, même si les produits sont fabriqués par une branche d'industrie dont ils ne constituent pas l'activité principale.

— Pour une analyse du commerce extérieur de 1948 à 1957 : voir le *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXXIV^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1959. — Pour l'analyse de l'année 1959 : XXXV^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1960; de l'année 1960 : XXXVI^e année, vol. II, n^o 1, juillet 1961.

VIII - 3. — IMPORTATIONS DE L'U.E.B.L. PAR GROUPES DE PRODUITS

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique — Calculs B.N.B.

Moyennes mensuelles	Biens de production destinés													Biens de consommation					Biens d'équipement	Total général	
	Total	aux industries métallurgiques 1	aux industries textiles	à l'agriculture et aux industries alimentaires 2	à l'industrie diamantaire	à l'industrie du bois	à l'industrie du cuir	aux industries du papier et des arts graphiques	à l'industrie du tabac	aux industries de la construction 3	à divers secteurs de la production				Total	non durables					durables
											huiles minérales	combustibles solides	produits chimiques	autres produits		alimentaires		autres 4			
																produits animaux	produits végétaux				
1952	6.876	2.153	1.035	1.043	234	142	106	109	73		478	329	208	966	2.316	478	599		1.239	1.060	10.252
1953	6.652	1.864	1.236	958	279	159	114	84	76		484	340	202	856	2.311	390	608		1.313	1.131	10.094
1954	7.197	1.957	1.212	1.033	293	194	118	103	74		541	439	250	983	2.263	349	643		1.271	1.164	10.624
1955	8.238	2.540	1.211	912	417	240	116	127	74		649	474	306	1.172	2.367	369	637		1.361	1.245	11.850
1956	9.434	3.065	1.277	1.089	507	196	124	132	78		809	612	367	1.178	2.554	385	735		1.434	1.647	13.635
1957	9.814	2.827	1.427	1.045	532	227	124	147	88		1.022	717	401	1.257	2.844	404	767		1.673	1.644	14.302
1958	8.596	2.437	935	1.059	451	193	106	121	94		957	700	410	1.133	2.758	351	742		1.665	1.683	13.037
1959	9.682	2.858	1.088	1.170	675	206	142	244 ^b	98	111	897	677	445	1.071	2.969	376	751	275	1.567	1.690	14.341
1960	11.453	3.808	1.270	1.278	773	271	172	244 ^b	105	227	946	652	666	1.041	3.085	359	804	313	1.609	1.950	16.488
1953 1 ^{er} semestre	6.407	1.831	1.261	874	264	114	130	71	74		487	295	194	812	2.364	392	647		1.325	1.089	9.860
2 ^e semestre	6.897	1.897	1.210	1.043	294	204	99	98	77		480	386	209	900	2.259	389	570		1.300	1.172	10.328
1954 1 ^{er} semestre	6.978	1.915	1.236	1.016	286	135	121	103	73		528	409	237	919	2.331	350	727		1.254	1.167	10.476
2 ^e semestre	7.417	2.000	1.187	1.050	300	253	115	103	76		554	470	263	1.046	2.194	347	561		1.286	1.161	10.772
1955 1 ^{er} semestre	7.830	2.351	1.255	847	408	169	123	119	71		622	451	291	1.123	2.346	348	664		1.334	1.282	11.458
2 ^e semestre	8.499	2.585	1.167	977	426	312	109	133	75		676	498	320	1.221	2.387	390	610		1.387	1.356	12.242
1956 1 ^{er} semestre	9.043	3.000	1.297	1.004	485	138	135	112	77		810	486	353	1.146	2.445	344	715		1.386	1.638	13.126
2 ^e semestre	9.643	2.946	1.257	1.175	529	255	114	150	80		808	737	382	1.210	2.662	427	754		1.481	1.840	14.145
1957 1 ^{er} semestre	10.189	2.937	1.613	1.048	568	188	138	143	87		1.009	757	407	1.294	2.819	395	782		1.642	1.650	14.658
2 ^e semestre	9.440	2.717	1.241	1.042	496	265	111	152	89		1.035	677	395	1.220	2.869	412	752		1.705	1.636	13.945
1958 1 ^{er} semestre	8.412	2.420	975	1.033	378	137	112	112	91		955	648	416	1.135	2.827	335	813		1.679	1.686	12.925
2 ^e semestre	8.781	2.455	894	1.086	524	249	100	131	97		958	753	405	1.129	2.689	369	670		1.650	1.680	13.150
1959 1 ^{er} trimestre	9.239	2.623	1.025	1.243	656	114	134	206 ^b	95	84	1.013	728	390	928	2.802	354	717	257	1.474	1.557	13.598
2 ^e trimestre	9.366	2.777	1.033	957	664	190	164	240 ^b	102	117	911	700	464	1.047	2.905	314	801	269	1.521	1.739	14.010
3 ^e trimestre	9.236	2.771	1.026	1.024	672	280	129	256 ^b	96	119	713	621	433	1.096	2.841	335	690	286	1.530	1.559	13.636
4 ^e trimestre	10.886	3.260	1.268	1.455	708	240	140	275 ^b	97	124	950	660	494	1.215	3.328	500	794	290	1.744	1.905	16.119
1960 1 ^{er} trimestre	11.464	3.598	1.444	1.505	633	163	191	210 ^b	96	225	1.102	635	631	1.031	3.042	352	822	309	1.559	2.123	16.629
2 ^e trimestre	10.931	3.770	1.207	1.173	635	238	159	183 ^b	109	219	893	629	639	1.077	3.083	325	874	311	1.573	1.883	15.897
3 ^e trimestre	11.549	3.813	1.126	1.181	981	367	158	290 ^b	104	236	982	675	660	976	3.040	359	756	309	1.616	1.736	16.325
4 ^e trimestre	11.864	4.049	1.302	1.252	842	316	181	296 ^b	111	227	806	670	732	1.080	3.178	401	767	321	1.689	2.059	17.101

1 Y compris les pièces détachées d'automobiles.

2 Y compris les céréales.

3 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

4 Nouvelle rubrique, à partir de 1959, dont le contenu figurait auparavant en ordre principal dans le poste : « Biens de consommation durables ».

5 Rubrique modifiée, à partir de 1959, par l'incorporation de produits classés précédemment dans le poste : « Biens de production destinés à divers secteurs de la production : autres produits ».

VIII - 4. — INDICES DU VOLUME ET DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES

Base 1953 = 100

Source : I.N.S. — Calculs B.N.B.

	INDICES DU VOLUME								INDICES DES VALEURS UNITAIRES MOYENNES							
	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1952	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
IMPORTATIONS (C.I.F.)																
Biens de production	96,6	113,6	124,5	136,7	137,4	131,6	146,5	163,8	108,7	94,5	96,8	101,3	104,7	95,7	94,4	96,5
Biens de consommation ...	98,4	101,2	108,4	118,7	129,1	129,2	143,3	157,1	103,3	98,4	96,7	95,7	97,3	94,1	91,2	91,3
Biens d'équipement	94,6	110,5	114,4	142,8	137,4	141,7	159,4	174,2	100,4	93,6	95,9	94,3	102,3	101,6	93,6	99,1
Ensemble ...	96,8	110,6	119,7	133,8	135,7	132,4	147,5	163,9	106,2	95,1	96,7	99,1	102,8	96,1	93,6	95,6
EXPORTATIONS (F.O.B.)																
Sidérurgie	105,7	107,0	131,2	143,3	140,1	140,8	156,0	179,4	133,2	88,5	98,9	110,2	118,0	104,0	96,9	107,1
Fabrications métalliques ...	111,5	114,9	131,6	137,8	137,4	149,1	162,7	194,6	99,7	90,1	94,0	97,3	107,5	104,1	99,1	96,8
Métaux non ferreux	101,3	107,2	110,3	118,8	110,5	122,0	135,8	151,7	123,0	95,7	110,7	121,1	99,2	83,6	93,1	97,5
Textiles	81,0	110,2	119,8	133,2	134,9	122,6	146,6	158,8	109,8	94,5	90,0	88,2	90,8	82,0	77,7	82,1
Produits chimiques	85,9	115,7	125,2	137,6	152,5	161,2	186,3	185,7	117,6	96,9	99,0	97,9	93,4	90,9	89,6	89,2
Combustibles	72,7	130,0	163,7	121,0	108,7	78,9	62,2	65,0	123,5	90,5	92,6	112,0	130,5	127,1	104,0	94,8
Industrie pétrolière	97,0	104,8	128,0	160,3	140,3	171,3	171,5	177,8	104,8	93,2	94,8	170,6	210,3	202,5	190,1	172,4
Verres et glaces	70,7	117,0	153,9	163,6	145,6	159,6	207,8	229,4	100,0	97,9	101,2	108,2	110,1	111,3	111,4	110,7
Produits agricoles	82,4	112,9	131,1	151,7	137,1	191,1	185,2	191,3	108,7	105,4	101,9	113,2	108,0	106,6	105,9	104,7
Ciments	78,3	91,4	103,7	89,4	94,3	66,1	75,7	71,5	104,5	100,1	96,9	102,0	101,6	102,6	100,1	97,0
Carrières	92,8	103,1	114,8	126,4	125,8	116,1	129,3	136,5	102,9	99,9	105,1	111,7	120,3	118,4	113,8	120,3
Céramiques	107,4	119,5	135,8	147,6	124,9	112,9	136,3	195,0	104,4	96,4	102,9	110,1	114,5	113,8	111,3	100,5
Bois et meubles	87,2	110,5	162,0	187,1	179,6	158,4	205,0	257,1	105,5	97,0	103,7	105,7	108,7	103,2	99,6	101,5
Peaux et cuirs	76,0	107,6	123,8	128,0	113,9	115,6	139,8	143,9	105,9	89,4	82,5	83,2	89,2	86,0	93,7	95,1
Papier et livre	84,6	125,9	146,8	180,4	202,8	206,0	234,8	274,7	118,2	98,4	98,9	96,7	95,8	96,7	89,5	91,3
Tabacs	93,1	89,0	131,5	172,0	244,2	295,2	372,5	436,6	108,9	92,8	94,5	93,0	94,7	93,3	88,9	89,3
Caoutchouc	83,9	121,9	148,4	181,2	167,4	167,7	196,2	209,3	122,0	93,0	96,7	96,6	92,7	88,6	86,3	82,1
Industries alimentaires ...	75,6	74,3	96,0	97,2	92,7	100,3	113,1	130,9	125,5	101,4	96,7	94,0	100,5	91,7	83,5	83,5
Divers	86,1	85,6	94,8	110,8	85,9	86,8	101,9	120,2	112,7	84,2	85,1	87,6	106,5	102,5	101,6	97,7
Ensemble ...	94,4	109,4	125,7	135,3	131,8	134,7	150,3	168,3	115,7	92,8	96,6	101,5	105,8	98,3	94,8	97,1
									INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE ¹							
Ensemble ...									108,9	97,6	99,9	102,4	102,9	102,3	101,3	101,6

¹ Indices des termes de l'échange : $\frac{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'exportation (f.o.b.)}}{\text{indice des valeurs unitaires moyennes à l'importation (c.i.f.)}}$

VIII - 5. — ORIENTATION GÉOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Allemagne occidentale ¹			France ¹			Pays-Bas		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,11	0,98	- 0,13	1,04	0,76	- 0,28	1,35	1,56	+ 0,21
1953	1,24	0,88	- 0,36	1,12	0,75	- 0,37	1,38	1,68	+ 0,30
1954	1,45	0,93	- 0,52	1,27	0,92	- 0,35	1,42	2,01	+ 0,59
1955	1,64	1,36	- 0,28	1,47	1,16	- 0,31	1,56	2,40	+ 0,83
1956	2,03	1,34	- 0,69	1,62	1,41	- 0,21	1,78	2,89	+ 1,11
1957	2,23	1,36	- 0,87	1,70	1,46	- 0,24	2,02	3,02	+ 1,00
1958	2,23	1,46	- 0,77	1,51	1,34	- 0,17	2,05	2,63	+ 0,58
1959	2,34	1,82	- 0,52	1,80	1,25	- 0,55	2,26	2,92	+ 0,66
1960	2,81	2,48	- 0,33	2,24	1,64	- 0,60	2,45	3,35	+ 0,90
1960 1 ^{er} trimestre	2,71	2,40	- 0,31	2,19	1,50	- 0,69	2,38	3,30	+ 0,92
2 ^e trimestre	2,60	2,53	- 0,07	2,30	1,62	- 0,68	2,30	3,31	+ 1,01
3 ^e trimestre	2,91	2,44	- 0,47	2,11	1,53	- 0,57	2,48	3,11	+ 0,63
4 ^e trimestre	3,00	2,57	- 0,43	2,37	1,88	- 0,49	2,63	3,66	+ 1,03
1961 1 ^{er} trimestre	3,10	2,41	- 0,69	2,76	1,78	- 0,98	2,72	3,67	+ 0,95
2 ^e trimestre	3,15	2,45	- 0,70	2,69	1,98	- 0,71	2,65	4,12	+ 1,47
3 ^e trimestre	3,04	2,52	- 0,52	2,33	1,64	- 0,69	2,58	3,59	+ 1,01
1960 Novembre	2,66	2,64	- 0,02	2,32	1,84	- 0,48	2,67	3,56	+ 0,89
Décembre	3,04	2,35	- 0,69	2,29	1,66	- 0,63	2,58	3,65	+ 1,07
1961 Janvier	2,57	2,19	- 0,38	2,09	1,46	- 0,63	2,48	3,29	+ 0,81
Février	3,41	2,50	- 0,91	2,95	1,83	- 1,12	2,65	3,59	+ 0,94
Mars	3,33	2,56	- 0,77	3,20	2,04	- 1,16	3,04	4,12	+ 1,08
Avril	3,00	2,46	- 0,54	2,53	1,97	- 0,56	2,60	4,48	+ 1,88
Mai	3,26	2,45	- 0,81	2,79	1,93	- 0,86	2,67	3,80	+ 1,13
Juin	3,18	2,45	- 0,73	2,75	2,04	- 0,71	2,70	4,10	+ 1,40
Juillet	3,01	2,56	- 0,45	2,38	1,77	- 0,61	2,27	3,64	+ 1,37
Août	3,00	2,31	- 0,69	2,24	1,43	- 0,81	2,62	3,15	+ 0,53
Septembre	3,05	2,68	- 0,37	2,31	1,74	- 0,57	2,78	4,00	+ 1,22
Octobre	3,40	2,60	- 0,80	2,59	2,05	- 0,54	2,96	4,26	+ 1,30
Novembre	3,07	2,85	- 0,22	2,50	1,84	- 0,66	2,83	3,84	+ 1,01
Moyennes mensuelles ou mois	Italie			Communauté Economique Européenne			Total métropoles O.C.D.E. ²		
	importations	exportations	balances commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,14	0,28	+ 0,14	3,64	3,58	- 0,06	5,35	6,35	+ 1,00
1953	0,15	0,31	+ 0,16	3,89	3,62	- 0,27	5,67	5,72	+ 0,05
1954	0,16	0,27	+ 0,11	4,30	4,13	- 0,17	6,07	6,05	- 0,02
1955	0,18	0,25	+ 0,07	4,87	5,17	+ 0,30	6,78	7,44	+ 0,66
1956	0,20	0,26	+ 0,07	5,63	5,90	+ 0,27	7,75	8,26	+ 0,51
1957	0,27	0,28	+ 0,01	6,22	6,12	- 0,10	8,47	8,42	- 0,05
1958	0,28	0,29	+ 0,01	6,01	5,72	- 0,29	8,03	7,92	- 0,11
1959	0,34	0,36	+ 0,02	6,74	6,35	- 0,39	8,94	8,71	- 0,23
1960	0,39	0,48	+ 0,09	7,89	7,95	+ 0,06	10,35	10,78	+ 0,43
1960 1 ^{er} trimestre	0,38	0,43	+ 0,05	7,66	7,63	- 0,03	10,26	10,48	+ 0,22
2 ^e trimestre	0,42	0,47	+ 0,05	7,62	7,93	+ 0,31	9,95	10,72	+ 0,77
3 ^e trimestre	0,38	0,49	+ 0,11	7,88	7,57	- 0,31	10,18	10,16	- 0,02
4 ^e trimestre	0,39	0,55	+ 0,16	8,39	8,66	+ 0,27	11,02	11,76	+ 0,74
1961 1 ^{er} trimestre	0,46	0,45	- 0,01	9,04	8,30	- 0,74	11,58	11,10	- 0,48
2 ^e trimestre	0,49	0,52	+ 0,03	8,98	9,07	+ 0,09	11,46	12,00	+ 0,54
3 ^e trimestre	0,47	0,50	+ 0,03	8,42	8,25	- 0,17	10,87	11,29	+ 0,42
1960 Novembre	0,37	0,54	+ 0,17	8,02	8,58	+ 0,56	10,68	11,37	+ 0,69
Décembre	0,36	0,49	+ 0,13	8,27	8,15	- 0,12	10,84	11,28	+ 0,44
1961 Janvier	0,38	0,35	- 0,03	7,52	7,30	- 0,22	9,64	9,38	- 0,26
Février	0,44	0,49	+ 0,05	9,46	8,40	- 1,06	11,99	11,23	- 0,76
Mars	0,56	0,49	- 0,07	10,12	9,20	- 0,92	13,12	12,67	- 0,45
Avril	0,50	0,50	...	8,63	9,41	+ 0,78	11,14	12,14	+ 1,00
Mai	0,48	0,51	+ 0,03	9,20	8,69	- 0,51	11,72	11,67	- 0,05
Juin	0,48	0,55	+ 0,07	9,11	9,14	+ 0,03	11,52	12,22	+ 0,70
Juillet	0,45	0,47	+ 0,02	8,11	8,44	+ 0,33	10,65	11,14	+ 0,49
Août	0,51	0,41	- 0,10	8,37	7,30	- 1,07	10,67	10,11	- 0,56
Septembre	0,45	0,60	+ 0,15	8,59	9,02	+ 0,43	10,99	12,61	+ 1,62
Octobre	0,58	0,65	+ 0,07	9,53	9,56	+ 0,03	12,43	13,04	+ 0,61
Novembre	0,55	0,68	+ 0,13	8,95	9,21	+ 0,26	12,01	12,16	- 0,15

¹ La Sarre est incluse dans la France jusqu'au 1^{er} semestre 1959 et dans l'Allemagne occidentale à partir du 2^e semestre 1959.

² Y. compris l'Espagne à partir de 1960.

VIII - 5. — ORIENTATION GEOGRAPHIQUE DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L.

(milliards de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Moyennes mensuelles ou mois	Etats-Unis			Royaume-Uni			Pays de la zone sterling autres que le Royaume-Uni		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	1,50	0,77	- 0,73	0,84	1,13	+ 0,29	0,95	0,62	- 0,33
1953	1,04	0,96	- 0,08	0,91	0,73	- 0,18	1,00	0,56	- 0,44
1954	1,09	0,77	- 0,32	0,89	0,60	- 0,29	0,93	0,69	- 0,24
1955	1,31	1,01	- 0,30	1,00	0,74	- 0,26	1,12	0,80	- 0,32
1956	1,70	1,26	- 0,44	1,10	0,84	- 0,26	1,14	0,94	- 0,20
1957	1,77	1,09	- 0,68	1,17	0,74	- 0,43	1,18	0,87	- 0,31
1958	1,29	1,17	- 0,12	0,98	0,72	- 0,26	0,95	0,80	- 0,15
1959	1,35	1,81	+ 0,46	1,19	0,81	- 0,38	1,11	0,68	- 0,43
1960	1,63	1,49	- 0,14	1,21	0,87	- 0,34	0,95	0,83	- 0,12
1960 1 ^{er} trimestre	1,78	1,92	+ 0,14	1,23	0,85	- 0,38	1,13	0,85	- 0,28
2 ^e trimestre	1,64	1,44	- 0,20	1,20	0,85	- 0,35	0,90	0,83	- 0,07
3 ^e trimestre	1,48	1,29	- 0,19	1,14	0,76	- 0,38	0,92	0,73	- 0,19
4 ^e trimestre	1,61	1,31	- 0,30	1,29	1,02	- 0,27	0,86	0,91	+ 0,05
1961 1 ^{er} trimestre	1,64	1,23	- 0,41	1,32	0,86	- 0,46	1,01	0,90	- 0,11
2 ^e trimestre	1,55	1,56	+ 0,01	1,24	0,87	- 0,37	0,87	0,85	- 0,02
3 ^e trimestre	1,33	1,57	+ 0,24	1,25	0,79	- 0,46	0,87	0,69	- 0,18
1960 Novembre	1,59	1,05	- 0,54	1,29	0,95	- 0,34	0,95	0,85	- 0,10
Décembre	1,75	1,38	- 0,37	1,29	0,98	- 0,31	0,79	0,92	+ 0,13
1961 Janvier	1,73	1,05	- 0,68	1,09	0,67	- 0,42	1,13	0,42	- 0,71
Février	1,57	1,11	- 0,46	1,27	0,83	- 0,44	0,98	1,06	+ 0,08
Mars	1,61	1,55	- 0,06	1,58	1,09	- 0,49	0,93	1,22	+ 0,29
Avril	1,58	1,50	- 0,08	1,31	0,82	- 0,49	0,87	0,90	+ 0,03
Mai	1,40	1,66	+ 0,26	1,22	0,86	- 0,36	0,88	0,86	- 0,02
Juin	1,66	1,51	- 0,15	1,20	0,92	- 0,28	0,86	0,79	- 0,07
Juillet	1,18	1,56	+ 0,38	1,44	0,89	- 0,55	0,93	0,74	- 0,19
Août	1,37	1,38	+ 0,01	1,07	0,71	- 0,36	0,99	0,65	- 0,34
Septembre	1,35	1,79	+ 0,44	1,21	0,79	- 0,42	0,69	0,69	...
Octobre	1,60	1,86	+ 0,26	1,53	1,08	- 0,45	0,88	0,89	+ 0,01
Novembre	1,59	1,63	+ 0,04	1,53	0,84	- 0,69	1,01	0,81	- 0,20

Moyennes mensuelles ou mois	Amérique latine 1			Congo et Ruanda-Urundi			Europe orientale		
	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.	importations	exportations	balance commerc.
1952	0,68	0,63	- 0,05	0,82	0,60	- 0,22	0,24	0,42	+ 0,18
1953	0,78	0,38	- 0,40	0,75	0,55	- 0,20	0,24	0,38	+ 0,14
1954	0,75	0,50	- 0,25	0,82	0,52	- 0,30	0,31	0,38	+ 0,07
1955	0,60	0,55	- 0,05	0,97	0,55	- 0,42	0,36	0,41	+ 0,05
1956	0,70	0,55	- 0,15	1,01	0,59	- 0,42	0,43	0,45	+ 0,02
1957	0,65	0,80	+ 0,15	0,79	0,58	- 0,21	0,44	0,40	- 0,04
1958	0,63	0,77	+ 0,14	0,69	0,49	- 0,20	0,39	0,37	- 0,02
1959	0,63	0,72	+ 0,09	0,81	0,38	- 0,43	0,46	0,37	- 0,09
1960	0,75	0,68	- 0,07	1,11	0,26	- 0,85	0,50	0,57	+ 0,07
1960 1 ^{er} trimestre	0,71	0,80	+ 0,09	1,00	0,38	- 0,62	0,40	0,57	+ 0,17
2 ^e trimestre	0,81	0,64	- 0,17	1,01	0,37	- 0,64	0,43	0,60	+ 0,17
3 ^e trimestre	0,79	0,60	- 0,19	1,08	0,15	- 0,93	0,61	0,54	- 0,07
4 ^e trimestre	0,65	0,68	+ 0,03	1,32	0,13	- 1,19	0,56	0,58	+ 0,02
1961 1 ^{er} trimestre	0,73	0,55	- 0,18	1,02	0,17	- 0,85	0,48	0,53	+ 0,05
2 ^e trimestre	0,76	0,61	- 0,15	0,93	0,21	- 0,72	0,44	0,60	+ 0,16
3 ^e trimestre	0,67	0,69	+ 0,02	0,97	0,19	- 0,78	0,61	0,52	- 0,09
1960 Novembre	0,65	0,66	+ 0,01	1,39	0,10	- 1,29	0,53	0,58	+ 0,05
Décembre	0,60	0,62	+ 0,02	1,01	0,17	- 0,84	0,52	0,59	+ 0,07
1961 Janvier	0,76	0,31	- 0,45	1,56	0,10	- 1,46	0,39	0,27	- 0,12
Février	0,73	0,54	- 0,19	0,92	0,23	- 0,69	0,56	0,60	+ 0,04
Mars	0,71	0,79	+ 0,08	0,60	0,19	- 0,41	0,53	0,73	+ 0,20
Avril	0,66	0,61	- 0,05	0,74	0,20	- 0,54	0,42	0,47	+ 0,05
Mai	0,86	0,51	- 0,35	0,78	0,26	- 0,52	0,40	0,67	+ 0,27
Juin	0,77	0,70	- 0,07	1,26	0,17	- 1,09	0,51	0,67	+ 0,16
Juillet	0,71	0,65	- 0,06	1,10	0,22	- 0,88	0,54	0,43	- 0,11
Août	0,64	0,65	+ 0,01	0,58	0,19	- 0,39	0,54	0,60	- 0,04
Septembre	0,64	0,77	+ 0,13	1,23	0,17	- 1,06	0,65	0,62	- 0,03
Octobre	0,79	0,73	- 0,06	0,96	0,18	- 0,78	0,72	0,47	- 0,25
Novembre	0,69	0,88	+ 0,19	0,91	0,23	- 0,68	0,66	0,57	- 0,09

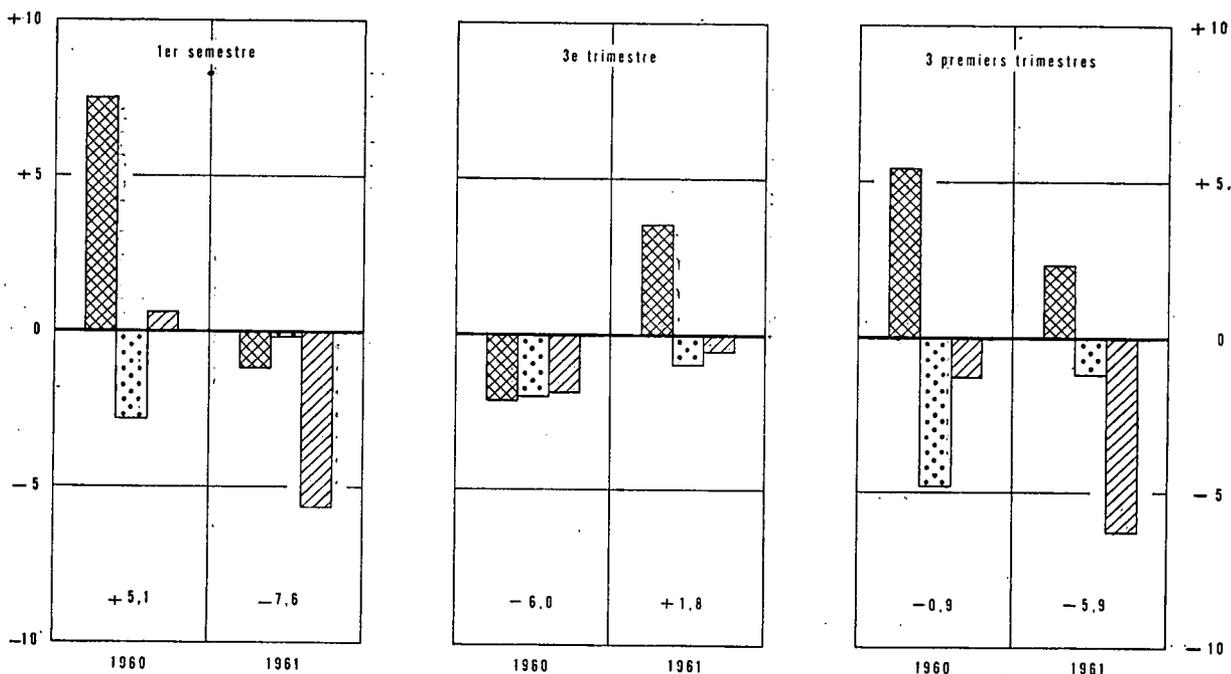
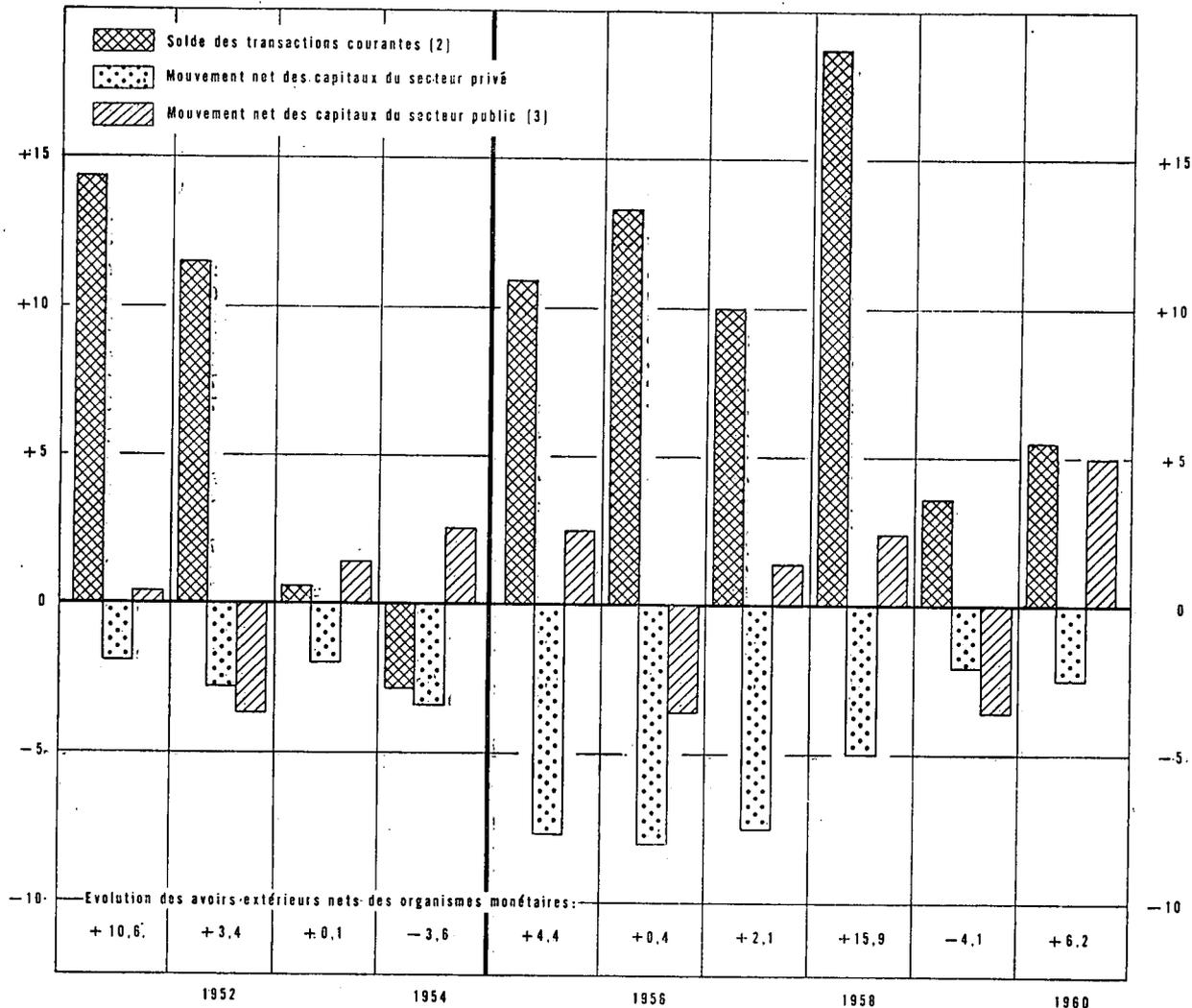
1 Comprend : Amérique Centrale, Amérique du Sud et Mexique.

Références bibliographiques : Bulletin mensuel du Commerce extérieur de l'U.E.B.L. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Industrie, revue de la F.I.B. — L'industrie textile belge, revue mensuelle de Febeltex. — Bulletin commercial belge de l'Office belge du Commerce extérieur. Revue Commerciale de la Chambre Néerlandaise pour la Belgique et le Luxembourg. — Bulletins statistiques : commerce extérieur (O.C.D.E.). — Statistical Papers : Direction of International Trade (O.N.U.), Bulletin général de Statistiques (Office statistique des Communautés européennes). — Recherches économiques de Louvain (I.R.E.S.P.). — cfr. N. B. du tableau VIII - 2.

IX. — BALANCE DES PAIEMENTS

1. — BALANCE DES PAIEMENTS DE L'U.E.B.L.¹

(milliards de francs)



¹ Les balances des années 1951 à 1954 ne sont pas strictement comparables à celles des années suivantes.

² Les transactions courantes groupent les transactions sur biens et services, les transferts privés et les transferts de l'Etat.

³ Le secteur public comprend l'Etat, les pouvoirs publics subordonnés et les organismes paraétatiques administratifs, d'exploitation et de crédit.

**IX - 1. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres annuels
(milliards de francs)

	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
A. Transactions sur biens et services.									
1. Opérations sur marchandises ¹									
1.1. Exportations - Importations (f.o.b.) ²	+ 11,1	- 1,7	- 5,9	+ 1,5	+ 1,0	- 6,4	+ 0,9	- 4,2	- 1,9
1.2. Travail à façon	+ 3,1	+ 2,1	+ 1,6	+ 2,0	+ 2,6	+ 2,6	+ 2,4	+ 1,8	+ 2,6
1.3. Opérations d'arbitrage	+ 1,1	+ 1,5	+ 1,7	+ 1,4	+ 1,9	+ 2,6	+ 1,2	+ 0,6	+ 0,6
2. Or non monétaire	- 0,1	- 0,1	- 0,8	- 1,1	...	- 0,6	- 0,6
3. Transports ²	- 4,6	- 2,3	- 2,7	+ 1,1	+ 0,8	+ 3,0	+ 2,8	+ 2,5	+ 1,2
4. Primes et indemnités d'assurances	- 0,2	...	- 0,1	- 0,7	- 0,6	- 0,6	- 0,7	- 0,7	- 0,9
5. Déplacements à l'étranger ¹	- 1,5	- 0,8	- 0,2	+ 0,3	+ 1,0	+ 1,1	+ 3,3	- 1,4	- 1,4
6. Revenus d'investissements	+ 0,8	+ 1,1	+ 1,1	+ 2,1	+ 3,5	+ 3,3	+ 2,5	+ 1,1	+ 2,3
7. Transactions des pouvoirs publics non comprises ailleurs	+ 0,6	- 0,4	- 1,1	- 0,2	- 1,0	+ 0,1	- 0,6	- 2,2	- 2,4
8. Autres	+ 0,6	+ 0,7	+ 2,1	+ 2,4	+ 3,6	+ 3,9	+ 5,7	+ 4,3	+ 5,4
Total des transactions sur biens et services ...	+ 10,9	+ 0,2	- 3,5	+ 9,8	+ 12,0	+ 8,5	+ 17,5	+ 1,2	+ 4,9
B. Transferts.									
9. Transferts privés	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 3,2	+ 3,1
10. Transferts publics	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 2,5
Total des transferts ...	+ 0,6	+ 0,4	+ 0,7	+ 1,1	+ 1,3	+ 1,5	+ 1,2	+ 2,4	+ 0,6
C. Mouvement des capitaux.									
11. Etat				+ 2,3	- 3,8	+ 0,8 ³	+ 1,2	- 3,2	+ 3,2
12. Autres pouvoirs publics				+ 0,2	+ 0,2	- 0,2	...	- 0,8	+ 1,7
13. Organismes paraétatiques d'exploitation	- 3,7	+ 1,4	+ 2,6	+ 1,8	+ 0,7	- 0,1
14. Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,2	+ 0,1
15. Autres									
15.1 Papier commercial	- 1,3	+ 0,4	+ 0,5	- 0,5	+ 1,0	- 0,9	- 0,1	- 1,2	+ 0,2
15.2 Autres ¹	- 1,5	- 2,4	- 3,9	- 7,2	- 9,0	- 6,6 ³	- 4,9	- 0,9	- 2,7
Total du mouvement des capitaux	- 6,5	- 0,6	- 0,8	- 5,2	- 11,6	- 6,1	- 2,6	- 5,6	+ 2,4
D. Opérations non déterminées¹	—	—	—	- 1,3	- 1,8	- 2,2	- 0,7	- 1,9	- 2,1
E. Erreurs et omissions	- 1,6	+ 0,1	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,5	- 0,2	+ 0,4
Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 0,1	- 3,6	+ 4,4	+ 0,4	+ 2,1	+ 15,9	- 4,1	+ 6,2

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubriques 5) et des mouvements de capitaux (rubrique 15.2) sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique 1.1 « Exportations et importations f.o.b. » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 11 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 15.2 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 30 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

**IX - 2. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE**

Chiffres trimestriels

(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1960				1961			
	1er semestre	2e semestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre p	4e trimestre p
1. Transactions sur biens et services et transferts privés	+ 6,0	+ 3,2	- 1,9	+ 0,7	- 0,2	- 1,1	+ 2,6	+ 4,3
2. Transferts de l'Etat	- 1,2	- 0,5	- 0,2	- 0,6	- 0,8
3. Mouvement des capitaux des pouvoirs publics et des parastataux de crédit et d'exploitation	- 1,2	+ 1,8	- 1,9	+ 6,2	- 0,4	- 5,2	- 0,5	+ 2,2
4. Mouvement des autres capitaux :								
4.1 Court terme ¹	- 0,9	- 0,4	- 0,3	+ 1,8	- 0,3	+ 0,4	- 1,1	- 0,3
4.2 Autres	+ 0,1	- 1,6	- 1,7	+ 0,5	+ 0,3	- 0,6	+ 0,6	+ 1,7
5. Opérations non déterminées et erreurs et omissions	+ 0,6	- 0,8	...	- 1,5	- 0,6	+ 0,1	+ 0,1	- 0,5
6. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,4	+ 1,7	- 6,0	+ 7,1	- 1,2	- 6,4	+ 1,7	+ 6,6

¹ Papier commercial plus, à partir de 1961, l'évolution des avoirs en francs belges des sociétés du Congo et du Ruanda-Urundi auprès de leurs sièges en U.E.B.L.

**IX - 3. — BALANCE DES PAIEMENTS
DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE
AVEC LES PAYS AUTRES QUE LE CONGO ET LE RUANDA-URUNDI**

Chiffres annuels

(milliards de francs)

Soldes (crédit moins débit)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960
1. Opérations sur marchandises ^{1 2}	+12,5	- 0,8	- 4,1	+ 3,9	+ 4,0	- 4,4	+ 2,8	- 2,4	+ 2,1
2. Transactions invisibles ^{1 2}	- 8,3	- 6,6	- 7,7	- 3,7	- 4,0	- 0,5	+ 2,9	- 6,8	- 5,8
3. Total des transactions sur biens et services (3 = 1 + 2)	+ 4,2	- 7,4	-11,8	+ 0,2	...	- 4,9	+ 5,7	- 9,2	- 3,7
4. Transferts :									
Privés	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,2	- 0,1
Etat	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 0,2	...	+ 0,2	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,3	- 0,1	- 0,5	- 1,1
5. Mouvement des capitaux :									
Etat				+ 2,6	- 1,3	+ 4,2 ³	+ 1,3	+ 1,3	+ 5,8
Autres pouvoirs publics				+ 0,2	- 0,8	+ 1,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	- 1,2	+ 4,5	+ 2,4	+ 1,8	+ 0,6	- 0,1
Organismes paraétatiques de crédit	+ 0,8	- 0,6	- 0,1	...
Autres ¹									
Papier commercial	- 1,3	- 0,5	- 0,2	+ 0,5	- 0,1	+ 0,2	- 0,6	- 0,3	+ 0,2
Autres ¹	- 0,8	- 2,8	- 2,6	- 4,8	- 7,8	- 6,7 ³	- 1,2	- 5,1	- 5,7
Total ...	- 3,3	+ 1,2	- 0,4	- 1,5	- 9,2	- 1,5	+ 0,7	- 4,4	+ 1,9
6. Règlements multilatéraux ..	+ 2,0	+ 6,8	+ 9,4	+ 8,3	+ 9,6	+ 9,3	+10,5	+13,6	+10,8
7. Opérations non déterminées et erreurs et omissions ¹ ..	+ 0,8	+ 0,1	...	- 1,4	- 1,5	- 1,9	- 0,2	- 2,1	- 2,0
8. Total correspondant au mouvement des avoirs extérieurs nets des organismes monétaires	+ 3,9	+ 0,7	- 2,6	+ 6,1	- 0,7	+ 1,3	+16,6	- 2,6	+ 5,9

¹ Les opérations non déterminées paraissent comprendre surtout des opérations sur marchandises (rubrique 1), des déplacements à l'étranger (rubrique 2) et des mouvements de capitaux (rubrique 5 « Autres ») sans qu'il soit possible de les ventiler entre ces différentes rubriques.

² La rubrique « Opérations sur marchandises » comprend, en principe, les dépenses de transports autres que celles afférentes à l'importation des marchandises.

³ Les entrées de capitaux incluses dans la rubrique 5 « Etat » et les sorties de capitaux recensées dans la rubrique 5 « Autres » comprennent la partie de l'emprunt de \$ 80 millions de l'Etat belge sur le marché américain qui a été souscrite par des résidents belgo-luxembourgeois; le montant de ces souscriptions n'est cependant pas connu.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : voir XXXV^e année, vol. I, n° 6, page 305 : « La balance des paiements de l'U.E.B.L. en 1959 ». — *Annuaire statistique de la Belgique*. — *L'économie belge en 1959* (M.A.E.). — *Recherches économiques de Louvain* (I.R.E.S.P.). — *Cahiers économiques de Bruxelles* (D.U.L.B.E.A.). — *Bulletin statistique* (O.E.C.E.). — *International Financial Statistics* (F.M.I.).

X. — MARCHÉ DES CHANGES

1. — COURS OFFICIELS ARRÊTES PAR LES BANQUIERS REUNIS EN CHAMBRE DE COMPENSATION A BRUXELLES

(francs belges)

Moyennes journalières	1 \$ U.S.A.	100 fr. français ou 1 NF	1 Livre Sterling	1 florin P.-B.	1 fr. suisse	1 Deutsche Mark	100 lires italien.	1 Cour. suéd.	1 Cour. norv.	1 Cour. dan.	1 \$ canadien		100 escudos	100 schillings autrich.
											câble	courrier		
1957	50,24	{ 14,27 ² 11,89 ³	140,29	13,18	11,46	11,96	8,01	9,69	7,02	7,24	52,400 ⁵	52,396 ⁵	174,02	193,10 ¹
1958	49,89	11,84 ⁴	139,41	13,17	11,40	11,90	7,99	9,63	6,97	7,21	51,397	51,395	174,04	192,21
1959	49,96	10,19	140,33	13,24	11,56	11,96	8,05	9,66	7,01	7,25	52,110	52,108	174,98	193,14
1960	49,86	10,17	139,98	13,22	11,54	11,96	8,03	9,65	6,99	7,23	51,427	51,425	174,41	192,11
1961	49,86	10,16	139,72	{ 13,19 ⁸ 13,85 ¹²	11,54	{ 11,95 ⁶ 12,51 ¹²	8,03	9,65	6,98	7,22	{ 50,469 ¹³ 48,153 ¹⁴	{ 50,468 ¹³ 48,149 ¹⁴	174,21	192,32
1961 1 ^{er} trimestre ..	49,87	10,18	139,70	{ 13,19 ⁸ 13,86 ⁷	11,56	{ 11,95 ⁶ 12,56 ⁷	8,02	9,65	6,98	7,22	50,373	50,373	174,12	191,53
2 ^o trimestre ..	50,00	10,20	139,71	13,91	11,56	12,59	8,06	9,68	6,99	7,22	{ 50,587 ¹¹ 48,332 ¹⁰	{ 50,586 ¹¹ 48,313 ¹⁰	174,33	192,03
3 ^o trimestre ..	49,79	10,14	139,42	13,82	11,53	12,48	8,02	9,63	6,97	7,21	48,237	48,234	173,83	192,92
4 ^o trimestre ..	49,78	10,14	140,03	13,82	11,52	12,45	8,02	9,63	6,99	7,23	48,034	48,031	174,56	192,78
1961 Janvier	49,80	10,16	139,75	13,20	11,56	11,94	8,02	9,63	6,97	7,22	50,132	50,134	174,11	191,37
Février	49,93	10,19	139,81	13,18	11,56	11,97	8,03	9,66	6,98	7,23	50,454	50,451	174,05	191,64
Mars	49,89	10,18	139,54	{ 13,16 ⁶ 13,86 ⁷	11,55	{ 11,99 ⁶ 12,56 ⁷	8,02	9,66	6,98	7,22	50,534	50,534	174,19	191,59
Avril	50,03	10,21	140,00	13,92	11,57	12,60	8,06	9,68	7,00	7,24	50,603	50,602	174,66	191,95
Mai	50,03	10,21	139,78	13,92	11,56	12,60	8,06	9,70	6,99	7,22	50,672	50,670	174,33	191,99
Juin	49,95	10,19	139,34	13,90	11,56	12,57	8,05	9,67	6,97	7,21	{ 50,444 ⁹ 48,332 ¹⁰	{ 50,445 ⁹ 48,313 ¹⁰	173,99	192,16
Juillet	49,79	10,16	138,76	13,86	11,54	12,51	8,02	9,64	6,94	7,18	48,150	48,145	173,17	192,80
Août	49,79	10,13	139,54	13,83	11,53	12,47	8,02	9,64	6,97	7,21	48,267	48,264	173,91	192,99
Septembre ..	49,78	10,12	139,97	13,78	11,53	12,46	8,02	9,62	6,99	7,23	48,295	48,294	174,40	192,96
Octobre	49,78	10,13	140,13	13,80	11,52	12,45	8,02	9,63	7,00	7,23	48,313	48,311	174,66	192,76
Novembre ..	49,78	10,14	140,11	13,82	11,52	12,44	8,02	9,63	6,99	7,23	48,055	48,051	174,66	192,77
Décembre ..	49,78	10,16	139,85	13,83	11,53	12,45	8,02	9,63	6,99	7,24	47,735	47,730	174,35	192,82
1962 Janvier	49,78	10,16	139,91	13,81	11,53	12,46	8,02	9,63	6,98	7,23	47,630	47,626	174,40	192,68

1 Moyenne calculée depuis la date de cotation jusqu'au 31 décembre. — 2 Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957. — 3 Moyenne du 11 août au 31 décembre 1957. — 4 Moyenne du 1^{er} janvier au 28 décembre 1958. — 5 Moyenne du 25 mars au 31 décembre 1957. — 6 Moyenne du 1^{er} au 3 mars 1961. — 7 Moyenne du 6 au 30 mars 1961. — 8 Moyenne du 1^{er} janvier au 3 mars 1961. — 9 Moyenne du 1^{er} au 20 juin 1961. — 10 Moyenne du 21 au 30 juin 1961. — 11 Moyenne du 1^{er} avril au 20 juin 1961. — 12 Moyenne du 6 mars au 31 décembre 1961. — 13 Moyenne du 1^{er} janvier au 20 juin 1961. — 14 Moyenne du 21 juin au 31 décembre 1961.

Références bibliographiques : Cote de la Bourse de Fonds Publics et de Change de Bruxelles.

X - 2. — MONNAIES DES PAYS MEMBRES DE L'A.M.E.

parité par rapport au dollar, marges des cours acheteurs et vendeurs des banques centrales
et cours extrêmes à Bruxelles le 31 janvier 1962

Pays	Parité (ou taux moyen) par rapport au dollar des Etats-Unis 1	Marges des cours du dollar des Etats-Unis en % de la parité (ou du cours moyen) du dollar		Cours extrêmes à Bruxelles		pour :
		vendeur (+)	acheteur (-)	acheteur 4	vendeur 5	
				en francs belges		
Autriche	26,— sch.	+ 0,769	- 0,769	189,4080	195,2519	100 sch.
Belgique	50,— FB	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Danemark	6,90714 C.dan.	+ 0,729	- 0,719	7,1325	7,3459	1 C.dan.
France	4,93706 NF	+ 0,748	- 0,751	9,9769	10,2806	1 NF
Allemagne	4,— DM	+ 0,750	- 0,750	12,3139	12,6889	1 DM
Grèce	30,— Dr.	+ 0,500	- 0,500	—	—	—
Islande	43,— C. isl	+ 0,1395	- 0,11628	—	—	—
Italie	625,— Lires	+ 0,720	- 0,720	7,8832	8,1184	100 Lires
Pays-Bas	3,62 Fl.	+ 0,7596	- 0,7596	13,6052	14,0223	1 Fl.
Norvège	7,14286 C. nor	+ 0,800	- 0,740	6,8924	7,1050	1 C.nor.
Portugal	28,75 Esc.	+ 1,148	- 1,148	170,6499	177,2519	100 Esc.
Espagne	60,— Pesetas	+ 0,750	- 0,750	—	—	—
Suède	5,17321 C.S.	+ 0,759	- 0,739	9,5203	9,8101	1 C.S.
Suisse	4,37282 F.S.	+ 1,765	- 1,780	11,1517	11,7287	1 F.S.
Turquie	9,— L.t.	+ 0,500	—	—	—	—
Royaume-Uni	2,80 £ 2	+ 0,714 ³	- 0,714 ³	137,9775	142,0575	1 £

1 Parité F.M.I., sauf pour le Portugal et la Suisse pour lesquels la parité indiquée pour le dollar est celle qui est pratiquée par la banque centrale.

2 Cours exprimé en dollars des Etats-Unis par livre sterling.

3 Les marges du Royaume-Uni ne sont pas tout à fait comparables à celles des autres pays; elles représentent les limites de fluctuation de la livre exprimée en dollars des Etats-Unis, alors que, pour les autres pays, les marges représentent les limites de fluctuation du dollar des Etats-Unis exprimé en monnaie nationale.

4 (Parité du FB par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée en FB du cours acheteur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours vendeur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

5 (Parité en FB par rapport au dollar des Etats-Unis + marge exprimée en FB du cours vendeur de la Banque Nationale de Belgique pour le dollar des Etats-Unis) : (Parité de la monnaie du pays membre par rapport au dollar des Etats-Unis — marge exprimée dans la monnaie de ce pays membre du cours acheteur de la banque centrale de ce pays membre pour le dollar des Etats-Unis).

XI. — FINANCES PUBLIQUES

1. — SITUATION DE TRESORERIE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Périodes	Exécution du budget ordinaire			Exécution du budget extraordinaire			Solde budgétaire global	Financement du solde budgétaire				
	Dépenses (1)	Recettes (2)	Solde (3) = (2)-(1)	Dépenses (4)	Recettes (5)	Solde (6) = (5)-(4)		(7) = (3)+(6)	Emprunts consolidés intérieurs (8)	Dettes flottantes intérieures (9)	Emprunts consolidés et dettes flottantes extérieurs (10)	Fonds de tiers (11)
1957	88,0	95,8	+ 7,8	15,3	0,3	-15,0	- 7,2	+ 7,9	- 0,2	+ 2,5	- 2,1	- 0,9
1958	101,4	94,3	- 7,1	18,0	0,4	-17,6	-24,7	+10,7	+12,8	+ 3,9	- 1,7	- 1,0
1959	108,4	100,2	- 8,2	18,1	0,2	-17,9	-26,1	+20,3	+ 0,2	+ 5,2	- 1,0	+ 1,4
1960	111,2	108,1	- 3,1	23,7	0,3	-23,4	-26,5	+27,1	- 9,4	+10,6	- 0,2	- 1,6
1959 9 prem. mois	80,4	74,3	- 6,1	13,3	0,1	-13,2	-19,3	+20,2	- 7,3	+ 5,4	- 0,4	+ 1,4
1960 3 prem. mois	30,0	25,7	- 4,3	5,6	0,1	- 5,5	- 9,8	+12,7	- 2,9	- 0,8	+ 0,8	...
6 prem. mois	58,3	51,4	- 6,9	11,8	0,1	-11,7	-18,6	+20,4	- 4,6	+ 2,6	+ 1,6	- 1,4
9 prem. mois	84,0	81,9	- 2,1	17,5	0,2	-17,3	-19,4	+20,4	- 4,3	+ 3,9	+ 0,5	- 1,1
1961 3 prem. mois	34,1	29,1	- 5,0	3,5	...	- 3,5	- 8,5	+ 0,4	+ 6,0	+ 4,7	- 1,5	- 1,1
6 prem. mois	66,8	58,3	- 8,5	6,2	0,1	- 6,1	-14,6	+ 7,2	+ 3,2	+ 5,7	- 1,7	+ 0,2
9 prem. mois	95,8	88,2	- 7,6	9,1	0,2	- 8,9	-16,5	+ 7,2	+ 6,1	+ 4,1	- 1,6	+ 0,7
1960 Novembre	8,0	8,2	+ 0,2	1,2	...	- 1,2	- 1,0	+ 2,6	- 3,5	+ 1,3	+ 0,6	...
Décembre	10,7	9,7	- 1,0	3,2	0,1	- 3,1	- 4,1	+ 4,1	- 3,7	+ 3,8	+ 0,9	- 1,0
1961 Janvier	13,7	11,4	- 2,3	1,8	...	- 1,8	- 4,1	+ 0,4	+ 3,5	+ 2,0	- 1,5	- 0,3
Février	11,0	8,1	- 2,9	1,0	...	- 1,0	- 3,9	...	+ 1,8	+ 2,9	- 0,9	+ 0,1
Mars	9,4	9,6	+ 0,2	0,7	...	- 0,7	- 0,5	...	+ 0,7	- 0,2	+ 0,9	- 0,9
Avril	11,9	8,0	- 3,9	0,7	...	- 0,7	- 4,6	...	+ 3,2	+ 0,7	- 0,1	+ 0,8
Mai	9,5	9,6	+ 0,1	0,9	...	- 0,9	- 0,8	...	+ 0,3	+ 0,5	- 0,4	+ 0,4
Juin	11,2	11,4	+ 0,2	1,0	0,1	- 0,9	- 0,7	+ 6,8	- 6,3	- 0,3	+ 0,3	+ 0,2
Juillet	10,9	13,0	+ 2,1	0,8	...	- 0,8	+ 1,3	...	- 0,9	- 0,2	- 0,2	...
Août	7,8	8,4	+ 0,6	1,1	...	- 1,1	- 6,5	...	+ 2,0	- 1,3	...	- 0,2
Septembre	10,3	8,6	- 1,7	1,0	...	- 1,0	- 2,7	...	+ 1,9	- 0,1	+ 0,3	+ 0,6
Octobre	10,2	10,2	...	1,2	0,1	- 1,1	- 1,1	+ 5,8	- 1,8	- 0,1	- 2,7	+ 0,1
Novembre	8,7	9,6	+ 0,9	2,0	...	- 2,0	- 1,1	...	+ 1,8	- 0,3	- 0,2	- 0,2

¹ Les chiffres de ce tableau ne correspondent pas aux chiffres comptabilisés dans la situation de trésorerie officielle qui est communiquée au Parlement. En effet, toutes les opérations en comptabilité ne donnent pas lieu simultanément à des mouvements de fonds. Par exemple, l'imputation budgétaire d'un virement au budget pour ordre ne provoque au moment de l'opération aucun décaissement. Les chiffres fournis dans le présent tableau représentent les dépenses et les recettes effectivement faites. Les chiffres comptables concernant l'exécution des budgets sont publiés chaque mois au *Moniteur belge* sous forme d'un tableau intitulé « Aperçu de l'exécution des budgets », émanant de l'Administration de la Trésorerie et de la Dette publique.

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

Moyennes mensuelles	Contributions directes 2	Douanes et accises	Enregistrement 3	Total	Dont : versements anticipés sur la taxe professionnelle
1953	2,5	1,1	2,0	5,6	0,26
1954	2,7	1,1	2,1	5,9	0,28
1955	2,7	1,3	2,3	6,3	0,33
1956	2,9	1,4	2,6	6,9	0,41
1957	3,2	1,4	2,8	7,4	0,41
1958	3,1	1,5	2,7	7,3	0,36
1959	3,2	1,7	3,0	7,9	0,40
1960	3,5	1,8	3,2	8,5	0,51
1961	3,6	2,0	3,7	9,3	0,53
1959 9 premiers mois	3,5	1,6	2,9	8,0	0,51
1960 3 premiers mois	3,6	1,7	3,0	8,3	0,52
6 premiers mois	3,4	1,8	3,1	8,3	0,32
9 premiers mois	3,8	1,8	3,1	8,7	0,67
1961 3 premiers mois	3,7	1,9	3,5	9,1	0,38
6 premiers mois	3,6	2,0	3,6	9,2	0,35
9 premiers mois	3,7	2,0	3,6	9,3	0,69
1961 Janvier	5,9	1,9	3,2	11,0	1,10
Février	2,3	1,8	3,2	7,3	0,02
Mars	2,7	2,2	4,3	9,2	0,04
Avril	2,4	1,9	3,3	7,6	0,06
Mai	3,8	1,9	3,7	9,4	0,04
Juin	4,8	2,2	3,8	10,8	0,86
Juillet	6,9	1,9	3,6	12,4	4,06
Août	2,4	2,0	3,6	8,0	...
Septembre	2,5	2,0	3,7	8,2	0,01
Octobre	3,8	1,9	4,0	9,7	0,05
Novembre	2,9	2,0	3,9	8,8	0,04
Décembre	3,1	2,1	4,3	9,5	0,08
1962 Janvier	6,6	1,8	3,8	12,2	...

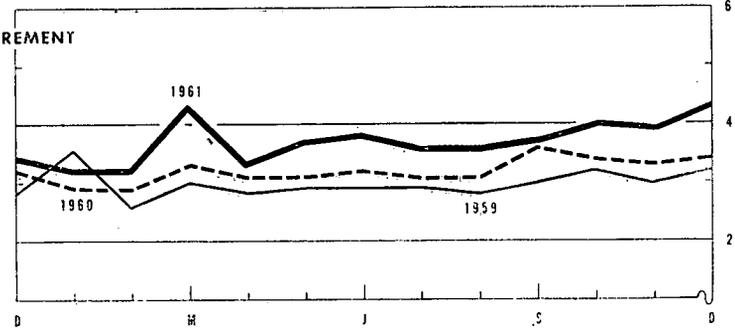
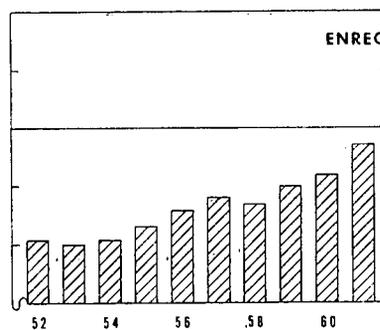
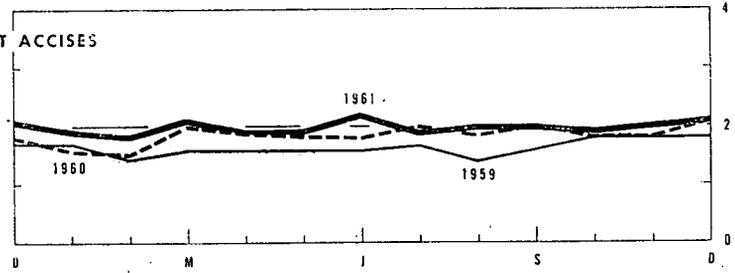
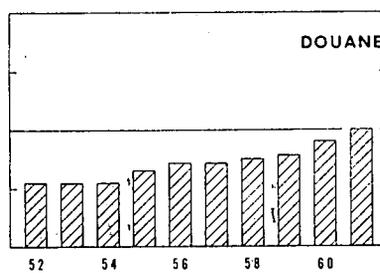
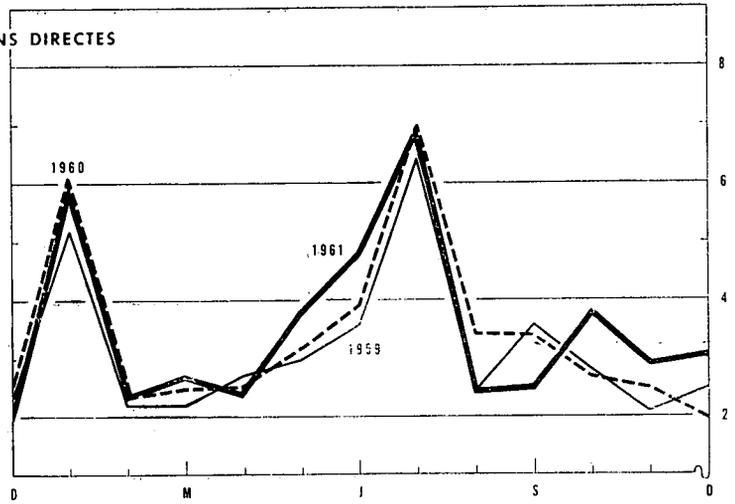
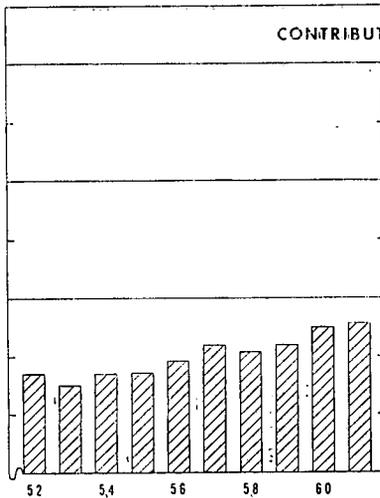
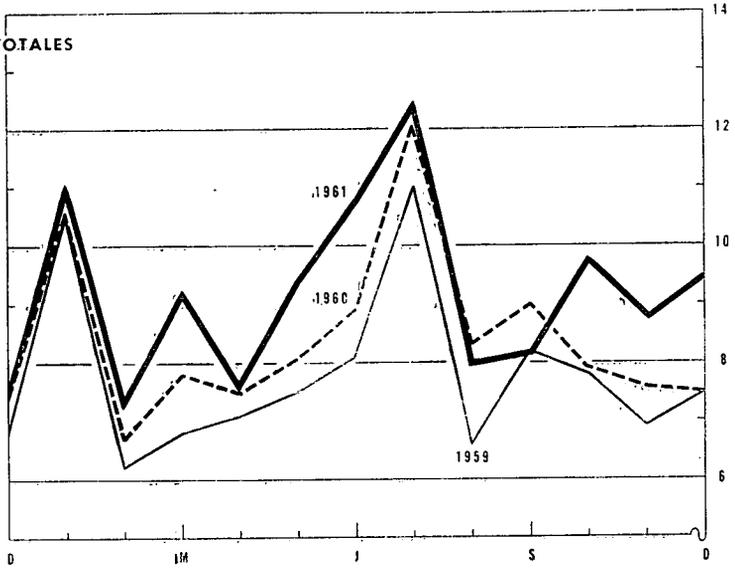
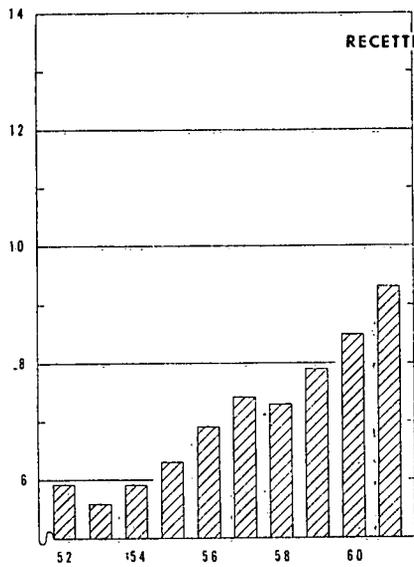
¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

³ La taxe de transmission a été portée le 5 mai 1961 de 5 p.c. à 6 p.c. (Loi du 14 février 1961 - *Moniteur belge* du 15 février 1961, p. 988, mise en vigueur par l'A.R. du 3 mai 1961, *Moniteur belge* du 5 mai 1961, p. 3.940).

XI - 2. — RECETTES FISCALES SANS DISTINCTION D'EXERCICE

(milliards de francs)



XI - 3. — RECETTES FISCALES (par exercice) ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

A : recettes effectives.

B : différences par rapport aux évaluations budgétaires.

Exercices	Contributions directes ²		Douanes et accises		Enregistrement		Total		
	A	B	A	B	A	B	A	B	
1952	31,7	+ 2,6	13,7	+ 1,0	24,8	+ 2,5	70,2	+ 6,1	
1953	32,7	- 1,5	13,2	+ 0,3	24,0	- 0,1	69,9	- 1,3	
1954	30,3	- 3,4	13,4	+ 0,4	24,7	- 0,6	68,4	- 3,6	
1955	32,2	- 1,6	15,7	+ 0,6	28,0	+ 2,6	75,9	+ 1,6	
1956	35,0	+ 2,8	16,6	+ 1,0	31,4	+ 1,7	83,0	+ 5,5	
1957	38,5	+ 3,9	17,6	+ 1,0	33,2	+ 1,8	89,3	+ 6,7	
1958	36,1	- 1,8	18,1	- 0,3	32,9	- 2,0	87,1	- 4,1	
1959	39,5	+ 0,8	19,6	- 0,6	35,9	+ 0,2	95,0	+ 0,4	
1960	41,4	+ 0,9	22,0	- 0,9	38,5	- 0,1	101,9	- 0,1	
1960 12 premiers mois ...	35,9	+ 1,0	21,6	- 0,8	38,4	- 0,2	95,9	...	
1961 12 premiers mois ...	38,0	- 0,9	23,3	+ 1,1	44,6	- 1,9	105,9	- 1,7	
Exercice 1960	1960 Décembre	2,0	- 0,4	2,1	...	3,4	- 0,1	7,5	- 0,5
	1961 Janvier	3,7	- 0,1	0,4	4,1	- 0,1
	Février	1,0	- 0,1	1,0	- 0,1
Exercice 1961	Mars	0,7	0,1	+ 0,1	0,8	+ 0,1
	1961 Janvier	2,2	- 0,1	1,4	+ 0,1	3,2	- 0,5	6,8	- 0,5
	Février	1,3	- 0,1	1,8	+ 0,2	3,2	- 0,3	6,3	- 0,2
	Mars	2,0	...	2,1	+ 0,2	4,3	+ 0,2	8,4	+ 0,4
	Avril	2,4	...	1,9	- 0,1	3,3	- 0,5	7,6	- 0,6
	Mai	3,8	+ 0,2	1,9	+ 0,1	3,7	- 0,1	9,4	+ 0,2
	Juin	4,8	+ 0,7	2,2	+ 0,3	3,8	...	10,8	+ 1,0
	Juillet	6,9	- 0,8	1,9	- 0,1	3,6	- 0,1	12,4	- 1,0
	Août	2,4	- 0,1	2,0	+ 0,1	3,6	- 0,1	8,0	- 0,1
	Septembre	2,5	- 0,1	2,0	...	3,7	- 0,4	8,2	- 0,5
	Octobre	3,8	...	1,9	...	4,0	- 0,2	9,7	- 0,2
	Novembre	2,9	- 0,4	2,0	+ 0,2	3,9	...	8,8	- 0,2
Décembre	3,1	- 0,1	2,1	...	4,3	+ 0,2	9,5	+ 0,1	

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux, les recettes d'impôts d'assainissement monétaire et celles recueillies pour compte du Congo et du Ruanda-Urundi.

² Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

XI - 4. — DETAIL DES RECETTES FISCALES ¹

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances.

	Exercice 1960 ²		Exercice 1960 : décembre 1960		Exercice 1961 : décembre 1961	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires
I. Contributions directes ³	41,4	40,5	2,0	2,5	3,1	3,2
contribution foncière	0,5	0,5
taxe mobilière	4,2	3,5	0,2	0,3	0,4	0,3
taxe professionnelle ³	27,3	26,4	1,5	1,9	2,1	2,3
impôt complémentaire personnel ...	4,1	3,9	0,3	0,3	0,5	0,5
contribution nationale de crise ...	2,2	1,9	0,1	0,1	0,2	0,1
taxe de circulation sur les véhicules automobiles	2,7	2,7
divers ⁴	0,4	1,6	- 0,1	- 0,1	- 0,1	...
II. Douanes et accises	22,0	22,9	2,1	2,1	2,1	2,1
dont : douanes	6,0	5,7	0,5	0,5	0,5	0,5
accises	14,9	17,0	1,4	1,5	1,5	1,5
taxes spéciales de consomm. ...	0,8	...	0,1	...	0,1	...
III. Enregistrement	38,5	38,6	3,4	3,5	4,3	4,1
dont : enregistrement	4,0	3,9	0,4	0,4	0,6	0,4
successions	2,0	2,4	0,1	0,2	0,2	0,2
timbre et taxes assimilées ...	32,0	31,9	2,8	2,8	3,3	3,5
Total ...	101,9	102,0	7,5	8,1	9,5	9,4
Différence par rapport aux éval. budgét.		- 0,1		- 0,6		+ 0,1

¹ Non compris les additionnels provinciaux et communaux et les recettes d'impôts d'assainissement monétaires.

² L'exercice 1960 commencé le 1^{er} janvier 1960 a été clôturé le 31 mars 1961. Non compris les sommes attribuées au Congo et au Ruanda-Urundi.

³ Y compris le produit des versements anticipés à valoir sur la taxe professionnelle.

⁴ Y compris les sommes réalisées ou remboursées sur les produits des exercices clos.

N. B. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

— Les statistiques concernant la situation de la Dette publique sont rangées au chapitre XVI.

— Le détail complet des recettes fiscales est publié mensuellement au *Moniteur belge*.

Références bibliographiques : *Bulletin de Documentation* (Ministère des Finances). — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Moniteur belge* (voir note 1 du tableau XI - 1). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXXVI^e année, vol. II, no 5, novembre 1961 : « Les budgets de 1961 et 1962 ».

XIII. — ORGANISMES MONETAIRES

1. — BILANS INTEGRÉS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Fin de période	Stock monétaire	Liquidités quasi-monnaies			Total du stock monétaire et des liquidités quasi-monnaies (5) = (1) à (4)	Avoirs extérieurs nets	Créances sur les pouvoirs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Emprunts obligataires des banques de dépôts	Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires	Divers 2
		Détenues par les entreprises et particuliers		Détenues par le Trésor			Créances sur l'Etat	Créances nettes sur le Fonds des Rentes	Créances sur les autres pouvoirs publics	Total	Financés par les organismes monétaires	Pour mémoire : Financés par et hors des organismes monétaires			
		Dépôts 1 en francs belges	Dépôts en devises												
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10) = (7) à (9)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	
1954 Décembre	183,6	21,3	2,0	0,1	207,0	48,3	119,9	1,2	2,8	123,9	41,7	49,8	- 2,9	+ 1,0	- 5,0
1955 Mars	184,7	22,3	1,7	0,1	208,8	51,4	120,4	0,1	2,5	123,0	41,4	49,6	- 3,2	+ 1,3	- 5,1
Juin	187,6	22,4	1,7	0,1	211,8	50,8	121,1	0,9	3,3	125,3	43,0	50,1	- 3,4	+ 1,3	- 5,2
Septembre	187,4	22,2	2,0	0,1	211,7	52,4	120,9	1,4	4,1	126,4	41,4	49,5	- 3,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	192,5	23,4	2,4	0,1	218,4	54,7	122,3	0,7	5,0	128,0	44,4	52,0	- 3,8	+ 1,3	- 6,2
1956 Mars	191,0	24,5	2,4	0,1	218,0	57,5	121,8	0,7	4,1	126,6	43,4	52,0	- 4,0	+ 1,1	- 6,6
Juin	195,1	24,5	2,8	0,1	222,5	58,5	124,2	1,4	4,1	129,7	42,1	52,6	- 4,1	+ 1,4	- 5,1
Septembre	196,0	23,6	2,6	...	222,2	56,4	123,4	1,3	5,0	129,7	45,1	55,3	- 4,2	+ 1,4	- 6,2
Décembre	198,3	22,3	3,2	...	223,8	54,0	123,4	2,0	5,6	131,0	49,0	58,4	- 4,3	+ 1,2	- 7,1
1957 Mars	198,2	23,3	3,3	...	224,8	50,4	128,6	0,7	4,0	133,3	50,1	60,3	- 4,4	+ 1,2	- 5,8
Juin	201,9	21,9	3,3	...	227,1	51,5	127,5	1,3	4,2	133,5	50,9	61,0	- 4,4	+ 1,0	- 5,4
Septembre	194,4	22,1	3,9	...	220,4	49,3	124,3	1,2	4,2	129,7	50,9	60,0	- 4,5	+ 1,3	- 6,3
Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	55,9	121,8	1,7	4,3	127,8	52,3	61,5	- 4,9	+ 1,3	- 7,6
<i>Nouvelle série 3</i>															
1957 Décembre	198,0	23,4	3,2	0,2	224,8	56,1	121,6	1,7	1,8	125,1	52,3	61,5	- 4,9	+ 2,3	- 6,1
1958 Mars	197,0	25,4	3,0	0,4	225,8	60,2	122,5	0,4	2,0	124,9	48,8	60,2	- 5,3	+ 2,8	- 5,6
Juin	206,1	25,0	2,5	0,5	234,1	66,2	125,0	2,0	2,2	129,2	45,7	58,3	- 5,8	+ 3,0	- 4,2
Septembre 4	202,0	26,9	2,6	0,5	232,0	70,1	120,4	3,7	1,7	125,8	43,5	55,8	- 6,3	+ 3,6	- 4,7
Décembre	209,5	27,4	2,6	0,6	240,1	72,1	126,4	4,1	2,1	132,6	43,7	56,3	- 6,6	+ 4,1	- 5,8
1959 Mars	209,7	30,1	3,3	0,7	243,8	70,3	129,5	3,9	2,9	136,3	45,2	55,9	- 6,8	+ 4,4	- 5,6
Juin	214,1	29,2	3,1	0,6	247,0	69,7	129,6	5,0	3,9	138,5	44,8	55,8	- 6,9	+ 4,7	- 3,8
Septembre	209,6	30,9	3,1	0,6	244,2	71,2	128,0	2,0	4,0	134,0	45,1	55,9	- 6,9	+ 5,3	- 4,5
Décembre	216,3	31,5	4,3	0,5	252,6	70,7	132,4	4,6	4,0	141,0	48,1	59,6	- 6,9	+ 5,1	- 5,4
1960 Mars	212,5	36,1	4,8	0,5	253,9	72,8	133,6	2,0	4,3	139,9	48,5	60,1	- 6,9	+ 5,6	- 6,0
Juin	219,9	33,5	5,8	0,3	259,5	74,5	136,2	2,1	4,5	142,8	49,2	61,2	- 7,0	+ 5,6	- 5,6
Septembre	214,2	33,7	8,0	0,3	256,2	67,2	142,7	3,9	3,7	150,3	48,8	60,1	- 7,2	+ 5,3	- 8,2
Décembre	220,4	34,7	7,2	0,2	262,5	75,0	135,9	5,8	4,7	146,4	53,0	65,4	- 7,6	+ 4,9	- 9,2
1961 Mars	222,6	37,5	7,9	0,1	268,1	73,3	143,6	4,0	4,2	151,8	51,4	64,5	- 7,9	+ 5,4	- 5,9
Juin	226,8	38,0	7,9	0,1	272,8	68,2	149,3	4,1	4,7	158,1	54,1	67,3	- 8,2	+ 6,1	- 5,5
Septembre p	228,6	41,1	8,4	...	278,1	70,6	154,6	3,5	4,6	162,7	54,6	69,7	- 8,4	+ 5,8	- 7,2

1 Ces dépôts comprennent les dépôts à terme et les carnets d'épargne.

2 Cette rubrique comprend principalement le solde des opérations autres qu'à court terme du Fonds monétaire et de la C.N.C.P., des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux, les comptes pour balance, les écarts entre les immobilisations et participations d'une part et les fonds propres de l'autre.

3 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les pouvoirs publics a entraîné une modification des rubriques suivantes : « Avoirs extérieurs nets » ; « Créances sur l'Etat » ; « Créances sur les autres pouvoirs publics » ; Total des créances sur les pouvoirs publics ; « Créances et engagements sur et envers des intermédiaires financiers non monétaires » et « Divers ».

4 Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques ne sont plus compris dans la rubrique « Stock monétaire », mais dans la rubrique « Liquidités quasi-monnaies détenues par les entreprises et particuliers : dépôts en francs belges ».

N. B. — Pour le mode d'établissement de ce tableau, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXIV^e année, vol. II, no 6, décembre 1949 — XXX^e année, vol. II, no 5, novembre 1955 — XXXIII^e année, vol. II, no 5, novembre 1958.

— Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.

— Pour le détail des « Avoirs extérieurs nets », voir le tableau 5 du chapitre XIII.

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Actif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	31 août 1961	30 sept. 1961	31 octobre 1961	30 novemb. 1961	31 décemb. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Créances sur l'étranger :												
1. Or	53,7	57,5	58,3	60,1	61,7	62,4	—	—	—	—	53,7	58,3
2. Participation au F.M.I.	4,4	7,4	7,4	8,0	8,0	8,0	—	—	—	—	4,4	7,4
3. Actions et obligations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	—	—	1,3	<i>p</i> 1,0	1,4	<i>p</i> 1,1
4. Accept. en francs belges représ. d'export.	2,7	...	1,2	1,5	0,7	2,4	1,2	1,6	0,5	0,7	4,4	3,5
5. Créance sur l'U.E.P. 2	2,4	0,7	-0,7	-0,4	0,4	0,4	—	—	—	—	2,4	0,7
6. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles ...	19,9	18,9	19,3	20,4	20,2	20,4	—	—	14,0	14,2	33,9	33,5
b) autres 3	0,2	0,1	...	0,1	...	0,1	—	—	2,4	2,3	2,6	2,3
7. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,2	<i>p</i> -0,4	-0,2	<i>p</i> -0,4
Total des créances sur l'étranger .	83,4	84,7	87,0	90,6	91,1	93,8	1,2	1,6	18,0	<i>p</i> 17,8	102,6	<i>p</i> 106,4
dont : à vue 4	76,2	77,2	78,4	81,0	82,3	83,3	—	—	12,5	12,1	88,7	90,5
autres 5	7,2	7,5	8,6	9,6	8,8	10,5	1,2	1,6	5,5	<i>p</i> 5,7	13,9	<i>p</i> 15,9
B. Créances sur le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	2,1	2,1	2,7	2,7
2. Autres :												
a) sur la Banque Nationale de Belgique .	—	—	—	—	—	—	0,2	0,4	0,2	0,4
b) sur les organismes publics	1,5	2,1	1,5	2,1
c) sur les banques de dépôts	0,1	2,7	3,7	2,8	3,7
C. Créances sur le secteur intérieur non monétaire :												
1. Sur l'Etat :												
a) à un an au plus	7,2	9,6	9,7	8,3	8,4	6,5	33,4	34,2	46,1	<i>p</i> 47,6	86,7	<i>p</i> 91,5
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	5,1	5,1	19,3	<i>p</i> 19,7	26,7	<i>p</i> 27,1
— autres	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	—	—	2,0	<i>p</i> 2,0	36,0	<i>p</i> 36,0
2. Sur les pouvoirs publics subordonnés et les paraétatiques administratifs :												
a) à un an au plus	—	—	—	—	—	—	2,1	1,6	—	—	2,1	1,6
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	1,5	<i>p</i> 1,9	1,8	<i>p</i> 2,2
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	0,9	<i>p</i> 0,9	0,9	<i>p</i> 0,9
3. Sur les entreprises, les particuliers et les paraétatiques d'exploitation :												
a) acceptations	0,2	1,2	0,8	1,1	1,5	2,3	2,3
b) effets commerciaux	2,1	1,8	1,7	1,7	1,7	2,5	21,0	22,0	23,1	23,7
c) avances	28,0	28,0	28,6	28,5
d) obligations :												
— généralement accessibles au public	—	—	2,0	<i>p</i> 2,0	2,0	<i>p</i> 2,0
— autres	—	—	—	—	—	—	—	—	1,0	<i>p</i> 1,0	1,0	<i>p</i> 1,0
4. Sur le Fonds des Rentes : à un an au plus 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Sur les paraétatiques de crédit :												
a) à un an au plus	—	—
b) à plus d'un an :												
— obligations généralement accessibles au public	—	—	5,9	<i>p</i> 5,9	5,9	<i>p</i> 5,9
— autres	—	—	—	—	—	—	0,2	0,2	0,3	<i>p</i> 0,3	0,5	<i>p</i> 0,5
D. Autres	26,6	25,9	28,5	27,9	28,5	28,6	3,6	4,4	33,6	35,4	63,8	68,4
TOTAL DE L'ACTIF ...	156,4	159,0	164,0	165,5	166,8	168,6	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

1 Office des Chèques postaux, Fonds Monétaire belge (actifs à court terme et obligations), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (actifs à court terme), Crédit Communal de Belgique (actifs formant la contrepartie des passifs à vue et à un mois au plus), Institut de Réescampte et de Garantie (actifs financés par un recours aux organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'exédent éventuel des actifs recensés sur les passifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Créances bilatéralisées sur les pays débiteurs lors de la liquidation de l'U.E.P.

3 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du Bulletin d'Information et de Documentation de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges sur les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

4 B.N.B. : total des rubriques A1, 5 et 6.

5 B.N.B. : total des rubriques A2, 8 et 4.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les créances sur le Fonds des Rentes sont comprises sous la rubrique D « Autres ».

**XIII - 2. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
DES ORGANISMES PUBLICS MONETAIRES ET DES BANQUES DE DEPOTS**

(Milliards de francs)

Passif

	Banque Nationale de Belgique						Organismes publics monétaires 1		Banques de dépôts		Total	
	30 juin 1961	31 août 1961	30 sept. 1961	31 octobre 1961	30 novemb. 1961	31 décemb. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961	30 juin 1961	30 sept. 1961
A. Engagements envers l'étranger :												
1. Envers le F.M.I.	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	—	—	—	—	0,2	0,2
2. Envers l'U.E.P.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Autres :												
a) en monnaies étrangères convertibles	—	—	22,4	23,0	22,4	23,0
b) autres 2	0,5	0,7	0,8	1,7	1,5	0,9	1,3	1,3	10,5	11,0	12,3	13,1
4. Ajustement statistique	—	—	—	—	—	—	—	—	-0,5	-0,5	-0,5	-0,5
Total des engagements envers l'étranger	0,7	0,9	1,0	1,9	1,7	1,1	1,3	1,3	32,4	33,5	34,4	35,8
dont : à vue	0,7	0,9	1,0	1,9	1,7	1,1	1,3	1,3	30,0	31,3	32,0	33,6
autres	—	—	—	—	—	—	—	—	2,4	2,2	2,4	2,2
B. Engagements envers le secteur intérieur monétaire :												
1. Pièces et billets 3	2,1	2,3	2,1	2,1	2,3	2,4	0,6	0,6	—	—	2,7	2,7
2. Autres :												
a) envers la Banque Nationale de Belgique	—	—	—	—	—	—	0,1	...	0,1	...
b) envers les organismes publics
c) envers les banques de dépôts	0,2	0,3	0,4	0,3	0,3	4,0	1,5	2,1	2,7	3,7	4,4	6,2
C. Engagements envers le secteur intérieur non monétaire :												
1. Monnaie fiduciaire 4	122,6	122,5	123,8	123,8	123,3	126,7	5,3	5,3	—	—	127,9	129,1
2. Monnaie scripturale :												
a) détenue par les entreprises et particuliers 5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6	28,6	28,5	61,4	60,9	90,4	89,8
b) détenue par les pouvoirs publics	—	—	—	—	—	—	8,5	9,7	—	—	8,5	9,7
3. Liquidités quasi monétaires :												
a) détenues par les entreprises et particuliers :												
— dépôts en francs belges à plus d'un mois	—	—	—	—	—	—	—	—	22,3	25,2	22,3	25,2
— dépôts en francs belges reçus en carnets ou livrets	—	—	—	—	—	—	—	—	15,7	15,9	15,7	15,9
— dépôts en devises	—	—	—	—	—	—	—	—	7,9	8,4	7,9	8,4
b) détenues par le Trésor	0,2	0,1	—	—	—	—	0,2	...
4. Emprunts obligataires	—	—	—	—	—	—	—	—	8,2	8,4	8,2	8,4
5. Autres :												
a) envers le Fonds des Rentes 6	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) envers les paraétatiques de crédit	—	—	—	—	—	—	...	0,1	0,2	0,4	0,2	0,5
c) envers le Trésor	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
D. Autres	30,2	32,7	36,3	36,9	38,8	33,8	1,8	1,0	36,3	37,9	68,3	75,2
TOTAL DU PASSIF ...	156,4	159,0	164,0	165,5	166,8	168,6	47,6	48,6	187,2	194,3	391,2	406,9

1 Office des Chèques Postaux, Fonds Monétaire belge (pièces et billets), Caisse Nationale de Crédit Professionnel (passif à vue et à un mois au plus), Crédit Communal de Belgique (passif à vue et à un mois au plus), Institut de Récompte et de Garantie (passif envers les organismes monétaires). Dans le cas du Fonds Monétaire belge et de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'excédent éventuel des passifs recensés sur les actifs recensés est compris dans la rubrique D. « Autres ».

2 Cette sous-rubrique comprend presque exclusivement des francs belges dont la plus grande partie est convertible. Elle correspond au total des sous-rubriques b) « En francs belges convertibles » et d) « Autres » qui n'avaient pu être distinguées sans une large part d'arbitraire dans les tableaux publiés aux pages 20 à 27 du *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961. La sous-rubrique c) « En monnaies étrangères U.E.P. et en francs belges envers les pays U.E.P. » de ces mêmes tableaux n'a plus de raison d'être depuis la liquidation de l'U.E.P.

3 B.N.B. : y compris les pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique. Organismes publics monétaires : uniquement les pièces et billets du Trésor détenus par la Banque Nationale de Belgique.

4 Les chiffres de cette rubrique sont sous-évalués pour la Banque Nationale de Belgique et surévalués pour les organismes publics à concurrence des pièces et billets du Trésor détenus par les organismes monétaires autres que la Banque Nationale de Belgique.

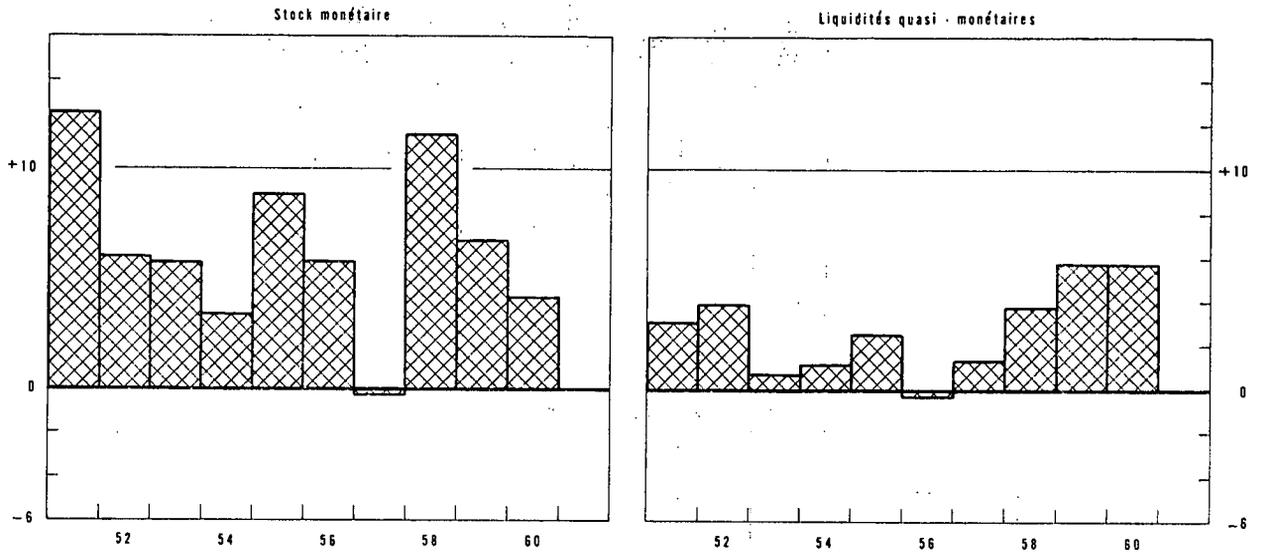
5 B.N.B. : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf celui du Fonds des Rentes qui est compris dans la rubrique C. 5a ou D. « Autres ». Organismes publics monétaires : y compris les comptes à vue des paraétatiques, sauf ceux de certains paraétatiques administratifs qui sont compris dans la rubrique C2b.

6 Aux dates, pour lesquelles le Fonds des Rentes n'a pas publié de chiffres, les engagements envers le Fonds des Rentes sont compris sous la rubrique D. « Autres ».

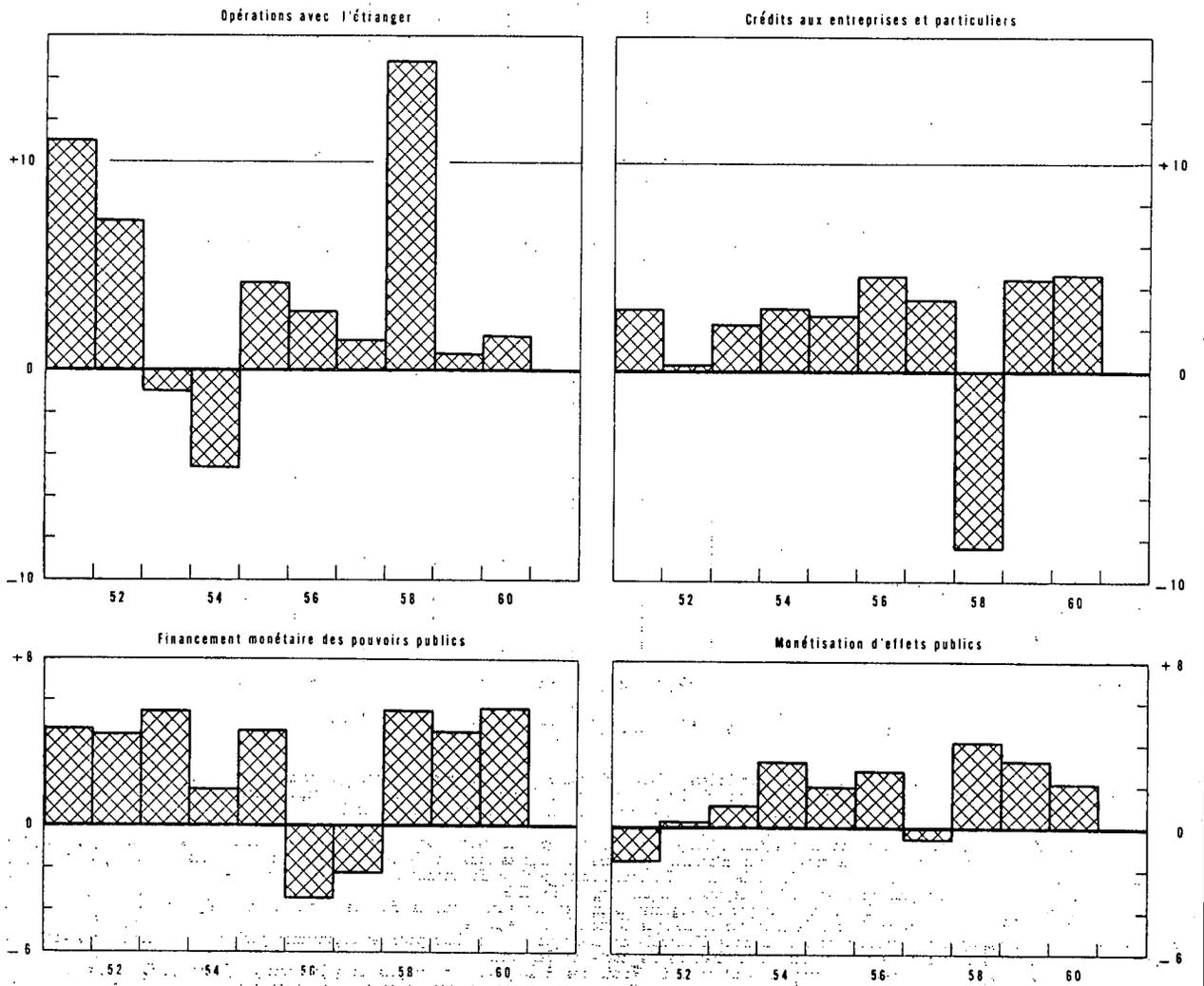
XIII - 3. — STOCK MONÉTAIRE ET LIQUIDITES QUASI-MONÉTAIRES

(variations en milliards de francs)

A. - VARIATIONS DU STOCK ET DES LIQUIDITES



B. - ORIGINES DES VARIATIONS



XIII - 3. — ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires	Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (à l'exclusion des opérations en capital et des donations des pouvoirs publics)	Financement monétaire des pouvoirs publics			Monétisation d'effets publics		Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résident en Belgique	Emprunts obligataires des banques de dépôts	Crédits à des intermédiaires financiers non monétaires	Divers
					de l'Etat		des autres pouvoirs publics	achats sur le marché par les organismes monétaires	par l'intermédiaire du Fonds des Rentes				
					par cession de titres de la dette	par cession nette de devises							
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	
1955 1 ^{er} trimestre	+ 1,1	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 0,4	+ 1,8	- 0,6	+ 0,4	- 1,0	- 0,4	- 0,3	+ 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 2,9	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	...	- 1,1	+ 0,7	+ 0,8	+ 0,8	+ 1,7	- 0,2	+ 0,1	- 0,2
3 ^e trimestre	- 0,2	...	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	...	+ 0,7	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 0,2	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 5,1	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 0,6	+ 1,7	+ 0,7	+ 1,1	- 0,7	+ 2,9	- 0,2	- 0,1	+ 0,2
Total ...	+ 8,9	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 0,7	+ 2,4	+ 1,5	+ 2,4	- 0,4	+ 2,7	- 0,9	+ 0,2	- 1,3
1956 1 ^{er} trimestre	- 1,5	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 0,7	- 0,7	- 0,9	+ 0,3	- 0,1	- 1,0	- 0,2	- 0,2	- 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 2,2	- 1,0	- 0,3	+ 0,5	+ 0,8	- 1,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4
3 ^e trimestre	+ 0,8	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 1,2	- 0,9	+ 0,8	+ 0,5	- 0,2	+ 3,0	- 0,1	...	- 1,2
4 ^e trimestre	+ 2,4	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 0,1	- 1,2	+ 0,6	...	+ 1,0	+ 3,9	- 0,1	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 5,8	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	+ 0,2	- 3,8	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,5	+ 4,6	- 0,5	- 0,1	- 0,7
1957 1 ^{er} trimestre	- 0,2	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 5,3	- 1,9	- 2,0	+ 0,2	- 1,5	+ 1,1	- 0,1	...	+ 1,0
2 ^e trimestre	+ 3,7	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 1,5	+ 1,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,1	+ 0,8	...	- 0,2	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 7,5	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,5	+ 0,4	+ 0,1	+ 0,3	- 0,6	...	- 0,1	+ 0,2	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 3,7	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,1	- 1,4	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,2	- 0,7	+ 1,5	- 0,4	+ 0,1	- 1,2
Total ...	- 0,3	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,3	- 1,1	+ 0,7	- 1,6	+ 1,2	- 1,7	+ 3,4	- 0,6	+ 0,1	- 0,7
1958 1 ^{er} trimestre	- 1,0	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,6	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3	- 0,1	- 3,6	- 0,4	+ 0,5	+ 0,3
2 ^e trimestre	+ 9,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 2,7	+ 0,3	- 0,1	+ 0,4	+ 1,4	- 3,0	- 0,5	+ 0,1	+ 1,4
3 ^e trimestre	- 4,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,9	+ 0,8	- 0,6	+ 1,0	+ 1,3	- 2,2	- 0,5	+ 0,6	- 0,3
4 ^e trimestre	+ 7,5	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,1	- 0,1	+ 0,4	+ 0,2	- 0,4	+ 0,4	- 0,3	+ 0,5	- 2,3
Total ...	+ 11,5	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 4,3	+ 1,4	- 0,1	+ 1,9	+ 2,2	- 8,4	- 1,7	+ 1,7	- 0,9
1959 1 ^{er} trimestre	+ 0,2	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,2	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 1,2	+ 1,4	- 0,2	+ 0,2	+ 0,1
2 ^e trimestre	+ 4,3	- 0,9	+ 3,4	+ 0,3	+ 0,3	- 1,1	+ 1,1	+ 0,2	+ 0,9	- 0,4	- 0,1	+ 0,3	+ 1,9
3 ^e trimestre	- 4,4	+ 1,6	- 2,8	- 0,3	- 2,2	+ 0,3	- 0,2	+ 0,7	- 0,4	+ 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre	+ 6,7	+ 1,7	+ 8,4	+ 2,8	+ 7,7	- 3,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,3	+ 3,1	...	- 0,3	- 1,0
Total ...	+ 6,8	+ 5,8	+ 12,6	+ 0,7	+ 7,0	- 4,0	+ 1,4	+ 1,8	+ 1,4	+ 4,4	- 0,3	+ 0,2	...
1960 1 ^{er} trimestre	- 3,9	+ 5,1	+ 1,2	+ 4,7	- 2,8	- 3,9	+ 1,6	+ 1,0	+ 0,2	+ 0,4	...	+ 0,7	- 0,7
2 ^e trimestre	+ 7,4	- 1,8	+ 5,6	- 0,1	+ 3,7	+ 1,3	- 0,1	- 0,5	+ 0,2	+ 0,7	- 0,2	+ 0,1	+ 0,5
3 ^e trimestre	- 5,7	+ 2,4	- 2,4 ¹	- 4,6	+ 7,3	- 1,8	- 0,8	...	+ 1,0	- 0,5	- 0,2	- 0,3	- 2,5
4 ^e trimestre	+ 6,3	+ 0,1	+ 6,1 ¹	+ 1,9	- 5,2	+ 5,3	+ 1,2	- 0,3	+ 0,5	+ 4,1	- 0,3	- 0,3	- 0,8
Total ...	+ 4,1	+ 5,8	+ 10,5 ¹	+ 1,9	+ 3,0	+ 0,9	+ 1,9	+ 0,2	+ 1,9	+ 4,7	- 0,7	+ 0,2	- 3,5
1961 1 ^{er} trimestre	+ 2,2	+ 3,4	+ 5,4 ¹	- 1,9	+ 5,3	+ 0,2	- 0,6	+ 1,1	- 0,5	- 1,6	- 0,3	+ 0,8	+ 2,9
2 ^e trimestre	+ 4,1	+ 0,4	+ 4,5	+ 0,1	+ 5,9	- 6,1	+ 0,6	- 0,1	+ 0,3	+ 2,6	- 0,3	+ 0,7	+ 0,8
3 ^e trimestre ... p	+ 1,8	+ 3,6	+ 5,3 ¹	+ 4,0	+ 4,0	- 1,7	- 0,5	+ 0,8	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	...	- 1,6

N. B. — Pour le détail du « Stock monétaire », voir le tableau 4 du chapitre XIII.
— Pour le détail des « Opérations avec l'étranger », voir le tableau 5 du chapitre XIII.
— Pour la méthode d'élaboration, voir note sub tableau 1 du chapitre XIII.

¹ Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges, qui étaient confondus jusque là dans les statistiques monétaires avec les comptes de résidents, ont été convertis en comptes étrangers « financiers » ; ultérieurement, une partie de ces comptes a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires, une diminution purement comptable de 0,9 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8, 0,2 et 0,1 milliard, respectivement au 4^e trimestre de 1960 et au 1^{er} et 3^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées des variations du total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires telles qu'elles apparaissent à la colonne (3) du présent tableau; par contre, elles n'ont pu être éliminées des variations du stock monétaire [col. (1)] ni de celles des liquidités quasi monétaires [col. (2)], car on ignore dans quelle mesure les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus, d'une part, à plus d'un mois, d'autre part.

XIII - 4. — STOCK MONETAIRE

(milliards de francs)

Fin de période	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale					Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la B.N.B.	Stock de monnaie fiduciaire ²	détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	détenue par les entreprises et particuliers ¹			Stock de monnaie scripturale			
					comptes courants à la B.N.B. ²	avoirs en C.C.P. ²	dépôts à vue et à 1 mois au plus dans les banques et établissements para-étatiques ²				Total
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (8) + (9)	(11) = (8) : (10)	
1952 Juin	5,8	96,3	100,6	6,8	0,5	18,8	44,9	64,2	71,0	171,6	58,6
Décembre	5,9	97,8	102,0	7,5	0,6	18,0	46,4	65,0	72,5	174,5	58,4
1953 Juin	5,8	98,4	102,6	6,9	0,6	19,6	46,1	66,3	73,2	175,8	58,4
Décembre	5,9	101,6	105,9	7,1	0,6	19,9	46,8	67,3	74,4	180,3	58,7
1954 Juin	5,9	100,2	104,3	8,1	0,7	20,2	49,0	69,9	78,0	182,3	57,2
Décembre	5,9	102,7	106,7	7,4	0,5	20,6	48,4	69,5	76,9	183,6	58,1
1955 Juin	5,8	105,3	108,6	7,3	0,6	20,4	50,7	71,7	79,0	187,6	57,9
Décembre	5,6	107,6	110,7	7,9	0,6	20,8	52,5	73,9	81,8	192,5	57,5
1956 Juin	5,4	108,4	111,4	6,7	0,3	22,6	54,1	77,0	83,7	195,1	57,1
Décembre	5,4	111,5	114,3	6,5	0,6	21,3	55,6	77,5	84,0	198,3	57,7
1957 Juin	5,3	111,2	113,9	7,9	0,4	23,0	56,7	80,1	88,0	201,9	56,4
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3
1958 Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5 ³	82,0	89,2	209,5	57,4
1959 Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2
Décembre	5,6	118,3	121,3	7,6	0,5	25,8	61,1	87,4	95,0	216,3	56,1
1960 Juin	5,7	119,3	122,1	8,2	0,4	25,7	63,5	89,6	97,8	219,9	55,5
1960 Octobre	5,7	120,5	123,4	7,4	0,4	24,8	57,9	83,1	90,5	213,9	57,7
Novembre	5,7	118,9	121,7	7,4	0,5	25,0	57,8 ⁴	83,3	90,7	212,4	57,3
Décembre	5,8	124,1	126,8	7,3 ⁵	0,7	26,9	58,7 ⁴	86,3	93,6	220,4	57,5
1961 Janvier	5,8	122,0	124,9	7,7	0,6	27,7	58,9 ⁴	87,2	94,9	219,8	56,8
Février	5,8	122,0	124,9	8,2	0,5	26,8	60,2 ⁴	87,5	95,7	220,6	56,6
Mars	5,8	122,7	125,6	8,7	0,5	25,9	61,9	88,3	97,0	222,6	56,4
Avril	5,8	123,6	126,7	7,9	0,4	27,1	61,1	88,6	96,5	223,2	56,8
Mai	5,8	123,7	126,5	8,4	0,5	27,1	63,4	91,0	99,4	225,9	56,0
Juin	5,9	124,8	127,9	8,5	0,4	27,3	62,7	90,4	98,9	226,8	56,4
Juillet	5,9	125,6	128,5	7,7	0,4	27,5	61,3	89,2	96,9	225,4	57,0
Août	5,9	124,8	127,8	7,7	0,4	26,2	62,2	88,8	96,5	224,3	57,0
Septembre	5,9	125,9	129,2	9,7	0,4	27,0	62,3 ⁴	89,7	99,4	228,6	56,5
Octobre	5,9	125,9	128,9	8,4	0,4	27,8	62,8 ⁴	91,0	99,4	228,3	56,5
Novembre	5,9	125,6	128,7	8,3	0,4	27,2	64,7	92,3	100,6	229,3	56,1
Décembre	6,0	129,1	132,2	10,0	0,6	27,9	66,7	95,2	105,2	237,4	55,7

¹ Y compris des organismes paraétatiques administratifs.

² Déduction faite des encaisses des organismes monétaires.

³ Depuis septembre 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire. (cf. tableau XIII - 1, note 4).

⁴ En principe, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges ne devraient pas être compris dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires. L'application de ce principe se heurte cependant à des difficultés d'ordre statistique. C'est ainsi que jusqu'à la fin de juillet 1960, les dépôts des résidents congolais non bancaires dans les banques belges étaient englobés dans le stock monétaire et les liquidités quasi monétaires; ils en ont été exclus à concurrence d'un montant de 0,2 milliard en août 1960 et d'un montant supplémentaire de 0,7 milliard en septembre, mais ces montants y ont ensuite été partiellement réenglobés, soit à concurrence d'un montant de 0,1 milliard en novembre 1960, d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en décembre, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en janvier 1961, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en février, d'un montant supplémentaire de 0,1 milliard en septembre et d'un montant supplémentaire de 0,2 milliard en octobre 1961. Dans une mesure qui n'est pas connue avec précision, mais qui est sans doute importante, les dépôts des résidents congolais sont à vue et à un mois au plus. Au cours de chacun des mois d'août — septembre 1960, de novembre 1960 à février 1961 et septembre 1961, la différence entre le chiffre de la colonne (7) du présent tableau et celui du mois précédent est donc influencée par les facteurs purement comptables.

⁵ Le chiffre de la monnaie scripturale détenue par le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés à la fin de décembre 1960 est anormalement bas par suite de la désorganisation causée par les grèves. En l'absence de celles-ci, il se serait sans doute situé entre 8 et 9 milliards.

XIII - 5. — AVOIRS EXTERIEURS NETS DES ORGANISMES MONETAIRES

(milliards de francs)

Périodes	Montants à fin de période 1			Evolution						Evolution	
	B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total (8) = (1) + (2)	Avoirs extérieurs nets après ajustement statistique			Opérations de donation et en capital des pouvoirs publics avec l'étranger		Opérations avec l'étranger 4 (à l'exclusion des opérations de donation et en capital des pouvoirs publics) (9) = (8) - (7) - (8)	Différence entre les chiffres des organismes monétaires [col. (6)] et ceux de la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (11) 5 (10)	Avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements de l'U.E.B.L. 6 (11)
				B.N.B.	Autres organismes monétaires	Total	Etat 2	Autres 3			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
1952 Année	51,6	- 1,2	50,4	+ 1,1	+ 2,8	+ 3,9	- 3,2	...	+ 7,1	- 0,5	+ 3,4
1953 Année	52,7	- 2,4	50,3	+ 1,1	- 0,2	+ 0,9	+ 1,9	...	- 1,0	- 0,8	+ 0,1
1954 Année	50,9	- 2,6	48,3	- 1,8	- 0,3	- 2,1	+ 2,6	...	- 4,7	- 1,5	- 3,6
1955 1 ^{er} trimestre ..	54,5	- 3,1	51,4	+ 3,6	- 0,4	+ 3,2	+ 1,8	...	+ 1,4	- 0,2	+ 3,0
2 ^e trimestre ..	53,2	- 2,4	50,8	- 1,3	+ 0,8	- 0,5	- 1,1	+ 0,1	+ 0,5	- 1,5	- 2,0
3 ^e trimestre ..	54,8	- 2,4	52,4	+ 1,6	+ 0,1	+ 1,7	+ 1,7	+ 0,1	+ 1,8
4 ^e trimestre ..	57,2	- 2,5	54,7	+ 2,4	- 0,1	+ 2,3	+ 1,7	+ 0,1	+ 0,5	- 0,7	+ 1,6
				+ 6,3	+ 0,4	+ 6,7	+ 2,4	+ 0,2	+ 4,1	- 2,3	+ 4,4
1956 1 ^{er} trimestre ..	59,2	- 1,7	57,5	+ 2,0	+ 0,6	+ 2,6	- 0,7	+ 0,1	+ 3,2	+ 0,1	+ 2,7
2 ^e trimestre ..	59,8	- 1,3	58,5	+ 0,6	+ 0,3	+ 0,9	- 1,0	...	+ 1,9	- 0,9	...
3 ^e trimestre ..	59,6	- 3,2	56,4	- 0,2	- 1,7	- 1,9	- 0,9	...	- 1,0	+ 2,1	+ 0,2
4 ^e trimestre ..	57,8	- 3,8	54,0	- 1,8	- 0,5	- 2,3	- 1,2	+ 0,2	- 1,3	- 0,2	- 2,5
				+ 0,6	- 1,3	- 0,7	- 3,8	+ 0,3	+ 2,8	+ 1,1	+ 0,4
1957 1 ^{er} trimestre ..	54,3	- 3,9	50,4	- 3,5	+ 0,2	- 3,3	- 1,9	- 0,2	- 1,2	...	- 3,3
2 ^e trimestre ..	54,1	- 2,6	51,5	- 0,2	+ 1,2	+ 1,0	+ 1,1	...	- 0,1	+ 0,1	+ 1,1
3 ^e trimestre ..	55,5	- 6,2	49,3	+ 1,4	- 3,5	- 2,1	+ 0,4	...	- 2,5	+ 0,4	- 1,7
4 ^e trimestre ..	58,4	- 2,3	56,1	+ 2,9	+ 3,3	+ 6,2	+ 1,1	...	+ 5,1	- 0,2	+ 6,0
				+ 0,6	+ 1,2	+ 1,8	+ 0,7	- 0,2	+ 1,3	+ 0,3	+ 2,1
1958 1 ^{er} trimestre ..	60,9	- 0,7	60,2	+ 2,5	+ 1,8	+ 4,3	+ 0,4	...	+ 3,9	- 0,2	+ 4,1
2 ^e trimestre ..	67,5	- 1,3	66,2	+ 6,6	- 0,7	+ 5,9	+ 0,3	...	+ 5,6	+ 0,4	+ 6,3
3 ^e trimestre ..	72,3	- 2,2	70,1	+ 4,8	- 1,2	+ 3,6	+ 0,8	...	+ 2,8	+ 0,4	+ 4,0
4 ^e trimestre ..	75,5	- 3,4	72,1	+ 3,2	- 0,7	+ 2,5	- 0,1	...	+ 2,6	- 1,0	+ 1,5
				+17,1	- 0,8	+16,3	+ 1,4	...	+14,9	- 0,4	+15,9
1959 1 ^{er} trimestre ..	70,6	- 0,3	70,3	- 4,9	+ 2,9	- 2,0	+ 0,1	...	- 2,1	+ 0,3	- 1,7
2 ^e trimestre ..	73,5	- 3,8	69,7	+ 2,9	- 3,7	- 0,8	- 1,1	...	+ 0,3	+ 1,1	+ 0,3
3 ^e trimestre ..	74,7 ⁷	- 3,5	71,2 ⁷	- 1,6 ⁷	+ 0,9	- 0,7 ⁷	+ 0,3	- 0,7 ⁸	- 0,3	- 0,3	- 1,0
4 ^e trimestre ..	72,3 ⁷	- 1,6	70,7 ⁷	- 2,4 ⁷	+ 1,8	- 0,6 ⁷	- 3,3	- 0,1	+ 2,8	- 1,1	- 1,7
				- 6,0	+ 1,9	- 4,1	- 4,0	- 0,8	+ 0,7	...	- 4,1
1960 1 ^{er} trimestre ..	74,0	- 1,2	72,8	+ 1,7	+ 0,2	+ 1,9	- 3,9	+ 1,1	+ 4,7	+ 1,5	+ 3,4
2 ^e trimestre ..	76,3	- 1,8	74,5	+ 2,3	- 0,7	+ 1,6	+ 1,3	+ 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 1,7
3 ^e trimestre ..	69,7	- 2,5 ⁹	67,2 ⁹	- 6,6	+ 0,3 ⁹	- 6,3 ⁹	- 1,8	+ 0,1	- 4,6	+ 0,3	- 6,0
4 ^e trimestre ..	80,5	- 5,5 ⁹	75,0 ⁹	+10,8	- 3,4 ⁹	+ 7,4 ⁹	+ 5,3	+ 0,2	+ 1,9	- 0,3	+ 7,1
				+ 8,2	- 3,6	+ 4,6	+ 0,9	+ 1,8	+ 1,9	+ 1,6	+ 6,2
1961 1 ^{er} trimestre ..	79,7	- 6,4 ⁹	73,3 ⁹	- 0,8	- 1,2 ⁹	- 2,0 ⁹	+ 0,2	- 0,3	- 1,9	+ 0,8	- 1,2
2 ^e trimestre ..	82,6	-14,4	68,2	+ 2,9	- 8,6	- 5,7	- 6,1	+ 0,3	+ 0,1	- 0,7	- 6,4
3 ^e trimestre ..	86,0	-15,4 ⁹	70,6 ⁹	+ 3,4	- 1,1 ⁹	+ 2,3 ⁹	- 1,7	...	+ 4,0	- 0,5	+ 1,8
4 ^e trimestre ..	92,7										

1 Une ventilation des avoirs extérieurs nets par principaux types de créances et d'engagements est donnée au tableau XIII-2, et, pour la période 1950-1960, dans le *Bulletin d'Information et de Documentation* de juillet 1961, pages 20 à 27.

2 Cette colonne est la même que la colonne (6) du tableau XIII - 8.

3 Ces montants comprennent notamment les emprunts à l'étranger des pouvoirs publics subordonnés et des paraétatiques administratifs et les mouvements des créances en accords internationaux détenues par la S.N.C.I. (voir note 8 ci-dessous).

4 Ce sont les chiffres de cette colonne, calculés comme le montre le présent tableau, qui sont repris à la colonne (4) du tableau XIII - 8.

5 Cette différence provient en majeure partie de ce que les trois données ci-après sont comprises dans les avoirs extérieurs nets suivant la balance des paiements belgo-luxembourgeoise, mais non dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires belges :

a) les variations des avoirs nets des banques luxembourgeoises vis-à-vis des pays autres que la Belgique; b) jusqu'au 31 décembre 1960 les variations des engagements des banques belges envers les sociétés congolaises; c) les variations des engagements des banques luxembourgeoises et, jusqu'au 2^e trimestre de 1958, des banques belges envers les institutions internationales établies en U.E.B.L.

6 Voir tableau IX - 1, total, et tableau IX - 2, rubrique 6.

7 La B.N.B. a été autorisée par la loi du 19 juin 1959 à comptabiliser, dans ses livres, comme avoir propre la créance que possède l'Etat belge sur le Fonds Monétaire International en remboursement de sa quote-part comme membre du Fonds, et cela à concurrence des billets émis, des crédits donnés ou des montants d'or versés par elle en faveur du Fonds, à la décharge de l'Etat. Une partie de la créance que la B.N.B. comptabilise dans ses écritures, en vertu de ces dispositions législatives, a pour origine non des opérations avec le Fonds, mais de simples reprises de créances à l'Etat belge. De telles reprises ont eu lieu à concurrence de 2,8 milliards au troisième trimestre de 1959 et à concurrence de 0,1 milliard au quatrième trimestre de la même année. L'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (4) et (6)] fait abstraction de ces montants.

8 A la suite de la Convention du 1^{er} juillet 1959, la S.N.C.I. a racheté à la B.N.B. diverses créances consolidées en accords de paiements. Ces rachats expliquent, à concurrence d'environ 0,6 milliard, la diminution des avoirs extérieurs nets de la B.N.B. [col. (1)] au cours du troisième trimestre de 1959. Mais ces rachats, de même que les remboursements ultérieurs par l'étranger des créances rachetées, n'ont pas d'influences sur le solde des opérations avec l'étranger figurant à la colonne (9). En effet, dans l'évolution des avoirs extérieurs nets, ils sont assimilés à des opérations en capital des pouvoirs publics autres que l'Etat avec l'étranger et figurent à ce titre à la colonne (8).

9 Au 3^e trimestre de 1960, les dépôts des résidents congolais dans les banques belges, dont il n'avait pas été possible jusque là de tenir compte pour calculer les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires tels qu'ils figurent aux colonnes (2) et (3) du présent tableau, ont été convertis en comptes étrangers « bilatéraux » ou « financiers »; ultérieurement une partie des comptes financiers a été réassimilée à des comptes de résidents. Ces conversions ont provoqué, dans les avoirs extérieurs nets des organismes monétaires, une diminution purement comptable de 1,8 milliard au 3^e trimestre de 1960 et des augmentations, également comptables, de 0,8, 0,2 et 0,1 milliard respectivement au 4^e trimestre de 1960, au 1^{er} trimestre et au 3^e trimestre de 1961. Ces diminution et augmentations comptables ont été éliminées de l'évolution des « avoirs extérieurs nets après ajustement statistique » [col. (5) et (6)].

XIII - 6. — BILANS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (1951-1958)
(millions de francs)

Rubriques	1951 31 décembre	1952 31 décembre	1953 31 décembre	1954 31 décembre	1955 31 décembre	1956 31 décembre	1957 31 décembre	1958 31 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	31.771	35.180	38.787	38.911	46.385	46.247	45.767	63.487
Avoirs sur l'étranger	178	1.431	903	3.388	259	995	1.923	1.415
Devises étrangères et or à recevoir	—	2.492	1.994	—	—	2.986	350	280
Créances sur l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) U.E.P.	15.202	14.951	13.440	8.596	9.138	9.743	6.825	7.806
b) pays membres de l'U.E.P.	4.709	1.640	942	709	712	422	1.744	1.312
c) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	44
d) autres pays	868	646	304	580	821	772	879	774
Débiteurs pour change et or, à terme	2.170	1.476	20	1.448	1	89	1.464	72
Effets commerciaux sur la Belgique	8.890	9.152	8.319	9.511	8.399	11.395	14.384	4.103
Avances sur nantissement	345	394	721	291	210	453	2.726	510
Mobilisation de comptes spéciaux U.E.P. (arr. 22-3-1952 et 26-7-1952)	—	166	227	—	—	—	—	—
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14 septembre 1948 et 15 avril 1952) :								
a) certificats du Trésor	6.460	6.035	7.970	7.895	8.800	5.900	6.615	7.840
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	1.824	445	—	1.183	783	1.836	42	11
c) autres effets publics	69	225	70	44	118	89	1	—
Compte courant du Trésor public	—	—	—	—	—	—	1.925	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint	202	345	247	548	700	690	673	650
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux	—	—	—	—	1	1	1	2
Compte A	1	2	2	2	—	—	—	—
Compte B	1.018	803	468	240	—	—	—	—
Créance consolidée sur l'Etat (article 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.860	34.763	34.660	34.660	34.660	34.660	34.456	34.243
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts) Valeurs à recevoir	1.221	1.478	1.678	1.792	1.914	2.072	2.239	2.379
Immeubles, matériel et mobilier	740	889	967	1.061	1.179	1.318	1.416	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.009
Comptes transitoires	165	225	270	176	224	197	244	239
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813
PASSIF								
Billets en circulation	94.967	97.784	101.592	102.679	107.556	111.533	112.670	117.958
Comptes courants et divers :								
compte ordinaire	30	24	27	29	11	11	19	8
comptes Accord de Coopération Economique	1.044	1.341	193	88	57	28	20	—
Trésor public } taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957)	—	—	—	—	—	—	209	632
Organismes régis par une loi spéciale et pouvoirs publics	310	405	364	269	277	320	524	318
Banques en Belgique	1.805	2.446	2.143	1.997	1.888	1.663	2.546	2.876
Banques à l'étranger : comptes ordin. Particuliers	475	476	920	1.035	171	229	179	181
Valeurs à payer	393	253	261	280	348	321	340	174
Engagements envers l'étranger dans le cadre d'accords de paiement :								
a) pays membres de l'U.E.P.	644	1.471	352	71	277	752	268	231
b) pays membres de l'A.M.E.	—	—	—	—	—	—	—	137
c) autres pays	1.120	879	695	462	747	273	268	302
Total des engagements à vue	101.619	105.526	107.012	107.272	111.722	115.580	117.697	122.681
Provision spéciale :								
pour avances U.E.P. :								
a) comptes spéciaux (arrêtés des 15-9-1951, 22-3-1952 et 26-7-1952)	1.079	3.872	2.817	—	—	—	—	—
b) Trésor public	4.057	—	—	—	—	—	—	—
c) convention du 14-9-1954 : S.N.C.I.	—	—	—	—	—	275	475	500
Devises étrangères et or à livrer	2.478	1.483	32	1.498	71	1.551	1.850	370
Caisse de Pensions du Personnel	633	674	707	744	810	885	957	1.003
Comptes transitoires	122	106	200	143	284	289	537	446
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Fonds de réserve :								
a) réserve statutaire	208	232	256	283	315	349	385	425
b) fonds de prévision	228	234	243	243	245	247	248	254
c) compte d'amortissement des immeubles, matériel et mobilier	616	789	867	961	1.079	1.208	1.306	1.353
Bénéfice net à répartir	251	263	292	336	359	361	386	381
	111.691	113.579	112.826	111.880	115.285	121.145	124.241	127.813

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 6. — BILANS ET SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Depuis le 31 décembre 1959

(millions de francs)

Rubriques	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 10 juillet	1961 9 octobre	1961 9 janvier	1962 8 janvier	1961 6 février	1962 5 février
ACTIF									
Encaisse en or	56.693	58.525	62.424	53.827	58.697	58.516	62.856	57.749	63.868
Monnaies étrangères	4.407	12.605	20.432	20.673	20.246	13.032	20.930	13.965	19.588
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	224	6.775	6.856	4.030	6.802	7.357	6.673	7.895	6.683
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) U.E.P.	5.536	3.509	413	2.413	697	3.509	413	3.118	379
b) A.M.E.							10	15	15
c) F.M.I.	4.388	4.388	7.989	4.388	7.388	4.388	7.988	4.388	7.988
d) autres accords				47					
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.205	11.821	18.494	20.162	18.711	12.166	18.972	13.435	16.647
Effets de commerce	7.560	6.773	5.086	3.631	2.398	3.361	2.504	2.906	2.273
Avances sur nantissement	102	51	74	190	134	26	116	49	158
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :									
a) certificats du Trésor	8.215	6.040	6.515	9.715	8.090	9.890	5.590	6.815	7.090
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat									
c) autres effets publics belges									
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	645	617	490	561	568	591	487	653	541
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	1	2	1	1	2	1	2	1
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000	34.000
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.469	2.519	2.568	2.567	2.568	2.519	2.569	2.528	2.609
Immeubles, matériel et mobilier	1.508	1.519	1.539	1.519	1.519	1.508	1.519	1.519	1.539
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.134	1.128	1.120	1.214	1.119	1.217
Divers	515	698	544	743	871	1.237	1.278	891	639
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	159.601	163.818	153.222	167.120	151.047	165.235
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Education nationale et de la Culture (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.378	893	2.095	2.154	1.951	2.037
PASSIF									
Billets en circulation	118.325	124.091	129.078	125.671	125.802	124.386	127.640	122.194	126.393
Comptes courants :									
Trésor public									
compte ordinaire ...	7	24	1	20	20	19	23	5	1
taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957) ...	494	185	25	141	25	185	25	150	23
compte spécial liquidation U.E.P. ...	1								
Banques à l'étranger : comptes ordin.	252	308	445	320	475	296	356	309	251
Comptes courants divers	3.161	2.606	8.338	4.393	6.654	3.219	7.632	2.336	9.385
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :									
a) A.M.E.	344	249	200	173	134	273	202	152	124
b) autres accords	224	263	365	160	358	233	348	214	202
<i>Total des engagements à vue ...</i>	122.808	127.726	138.452	130.878	133.468	128.611	136.226	125.360	136.379
Monnaies étrangères et or à livrer	1.436	18.644	25.376	24.090	25.470	19.553	25.675	21.356	24.349
Caisse de Pensions du Personnel	1.032	1.075	1.168	1.134	1.128	1.120	1.214	1.119	1.217
Divers	767	938	1.007	930	1.133	1.414	1.436	643	663
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.088	2.133	2.191	2.169	2.169	2.124	2.169	2.169	2.227
Compte d'ordre :	128.531	150.916	168.594	159.601	163.818	153.222	167.120	151.047	165.235
Ministre de l'Education nationale et de la Culture : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.512	2.114	2.170	1.378	893	2.095	2.154	1.951	2.037

N. B. — Le Rapport annuel de la Banque Nationale de Belgique donne en annexe, toutes les situations hebdomadaires de l'année à laquelle il se rapporte. Il comporte également un commentaire succinct des principaux postes du bilan.

XIII - 7. — SITUATION GLOBALE DES BANQUES ¹

(millions de francs)

Rubriques	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1960 31 octobre	1961 31 octobre	1960 30 novembre	1961 30 novembre	
ACTIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Disponible et réalisable :									
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	5.908	6.031	5.972	5.933	3.025	3.262	3.203	3.292	
Prêts au jour le jour	848	1.415	1.013	1.277	2.788	2.954	3.184	3.042	
Banquiers	4.304	4.393	6.696	8.103	8.822	10.152	7.964	10.607	
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.066	1.005	2.345	3.236	2.895	5.317	3.082	5.721	
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.481	4.745	5.205	6.017	5.205	5.810	6.001	6.345	
Portefeuille-effets	44.270	51.103	52.469	55.155	58.039	66.228	58.618	68.861	
a) Portefeuille commercial ²	15.596	18.353	18.128	21.528	19.908	23.331	20.694	24.582	
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	14.156	19.228	20.709	20.496	24.267	29.089	23.571	30.829	
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	14.518	13.522	13.632	13.131	13.864	13.808	14.353	13.456	
Reports et avances sur titres	1.114	1.222	1.364	1.168	1.149	1.182	1.246	1.192	
Débiteurs par acceptations	9.326	10.637	11.944	12.682	11.142	12.845	11.557	13.364	
Débiteurs divers	21.638	20.863	22.792	26.064	24.679	29.805	25.155	29.511	
Portefeuille-titres	24.474	29.276	34.988	39.274	39.432	54.397	40.044	54.424	
a) Valeurs de la réserve légale	295	340	366	401	397	426	397	426	
b) Fonds publics belges	21.692	26.575	32.021	36.199	36.221	51.030	36.936	50.980	
c) Fonds publics étrangers	78	67	231	275	298	449	271	503	
d) Actions de banques	1.113	1.196	1.340	1.291	1.315	1.236	1.304	1.267	
e) Autres titres	1.296	1.098	1.030	1.108	1.201	1.256	1.136	1.248	
Divers	976	1.060	1.730	1.570	1.261	1.528	1.319	1.536	
Capital non versé	5	6	7	7	7	7	7	7	
Total disponible et réalisable ...	118.410	131.755	146.525	160.486	158.444	193.487	161.380	197.902	
C. Immobilisé :									
Frais de constitut. et de premier établ.	21	23	23	20	21	23	22	23	
Immeubles	1.001	1.082	1.126	1.190	1.174	1.248	1.181	1.255	
Participation dans les filiales immobil.	267	267	257	258	258	273	258	273	
Créances sur filiales immobilières	340	355	350	345	338	308	343	311	
Matériel et mobilier	121	136	140	153	155	167	159	173	
Total de l'immobilisé ...	1.750	1.863	1.896	1.966	1.946	2.019	1.963	2.035	
Total de l'actif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	160.390	195.506	163.343	199.937	
PASSIF									
A. Opér. d'épargne (art. 15, A. R. 42)	—	—	—	—	—	—	—	—	
B. Exigible :									
Créanciers privilégiés ou garantis	296	283	415	330	1.449	354	2.011	448	
Emprunts au jour le jour	90	103	644	1.332	2.004	3.225	1.493	2.940	
a) Garantis par des sûretés réelles	—	—	571	1.247	1.887	3.100	1.402	2.806	
b) Non garant. par des sûr. réelles	—	—	73	85	117	125	91	134	
Banquiers	6.786	8.186	8.568	14.208	12.413	29.134	13.628	30.879	
Maison-mère, succursales et filiales ...	2.054	1.770	2.398	3.165	2.365	3.420	2.815	3.397	
Acceptations	9.326	10.637	11.945	12.683	11.144	12.844	11.557	13.365	
Autres valeurs à payer à court terme	2.255	2.574	2.690	2.382	2.839	2.901	3.422	3.433	
Créditeurs pour effets à l'encaissement	861	788	889	990	1.000	1.140	968	1.021	
Dépôts et comptes courants	81.113	89.494	99.256	103.790	102.975	115.666	103.041	117.554	
a) A vue	} 69.307 ³	57.215	62.077	61.080	60.867	63.542	60.517	65.287	
b) A un mois au plus		3.540	3.319	4.873	4.556	6.120	4.748	6.077	
c) A plus d'un mois		12.223	14.800	19.200	18.962	26.318	19.200	26.300	
d) A plus d'un an		11.806	1.281	1.495	956	1.021	1.367	1.040	1.367
e) A plus de deux ans		2.023	2.087	1.975	1.936	2.322	1.946	2.401	
f) Carnets de dépôts		3	11.448	13.730	14.116	14.047	14.263	14.015	14.384
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets		3	1.764	1.738	1.591	1.586	1.734	1.575	1.738
Obligations et bons de caisse	4.938	6.607	6.891	7.573	7.374	8.496	7.475	8.568	
Montants à libérer sur titres et partic.	634	641	664	635	697	620	697	614	
Divers	3.622	3.589	4.451	4.940	5.902	6.845	5.973	6.849	
Total de l'exigible ...	111.975	124.672	138.811	152.028	150.162	184.645	153.080	189.068	
C. Non exigible :									
Capital	4.844	5.202	5.746	6.201	6.033	6.411	6.062	6.414	
Fonds indispos. par prime d'émission ...	139	193	283	284	284	288	284	289	
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	299	343	369	406	400	426	401	426	
Réserve disponible	2.825	3.103	3.106	3.363	3.357	3.631	3.361	3.636	
Provisions	78	106	106	170	154	105	155	104	
Total du non exigible ...	8.185	8.947	9.610	10.424	10.228	10.861	10.263	10.869	
Total du passif ...	120.160	133.619	148.421	162.452	160.390	195.506	163.343	199.937	

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger, que les éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, succursales et filiales ».

² Encours des effets réescomptés par les banques à la B.N.B. et aux institutions parafatériques (millions de francs)

1957 31 décembre	12.804	1959 31 décembre	6.885	1960 31 octobre	5.459	1961 31 octobre	7.015
1958 31 décembre	5.555	1960 31 décembre	6.547	1960 30 novembre	5.284	1961 30 novembre	6.279

³ Les dépôts inscrits en carnets ou livrets sont compris à fin 1957 dans les « Dépôts et comptes courants » sub a) et b).

XIII - 8. — COMPTES DE CHEQUES POSTAUX

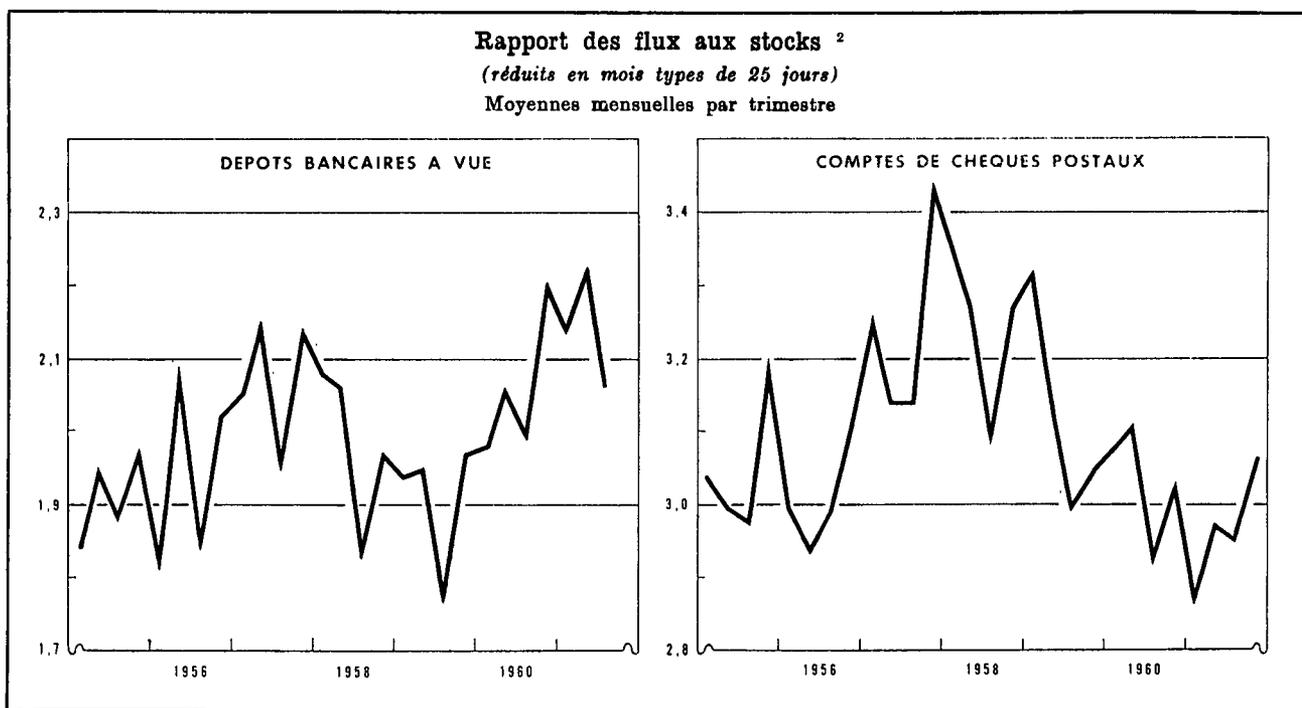
Source : *Office des chèques postaux.*

	Milliers de comptes (fin de période)	Avoir global ¹ (moyennes journalières)	Avoirs des particuliers ² (moyennes journalières)	Crédit		Débit		Mouvement général	Pour- centages des opérations effectuées sans emploi d'espèces
				Versements et divers	Virements	Chèques et divers	Virements		
				(milliards de francs)					
1953	664	27,8	21,1	28,7	71,9	28,6	71,9	201,1	92
1954	678	27,8	20,6	29,7	74,1	29,5	74,1	207,4	91
1955	703	28,3	20,8	30,5	76,2	30,3	76,2	213,3	91
1956	742	29,8	22,2	32,7	81,9	32,7	81,9	229,3	91
1957	765	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91
1958	789	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91
1959	819	33,1	25,1	39,4	97,9	39,1	97,9	274,3	91
1960	855	37,1	26,9	42,4	103,3	41,6	103,3	290,7	92
1961	882	40,3	29,2	45,7	111,2	46,0	111,2	314,2	92
1960 2 ^e trimestre	830	36,9	27,0	42,0	102,8	41,2	102,8	288,8	92
3 ^e trimestre	846	38,6	27,2	43,6	106,8	44,5	106,8	301,7	91
4 ^e trimestre	855	36,8	27,0	43,4	100,4	39,5	100,4	283,7	92
1961 1 ^{er} trimestre	861	41,7	29,6	44,1	111,6	47,1	111,6	314,5	92
2 ^e trimestre	866	40,3	29,5	45,1	108,2	44,8	108,2	306,2	92
3 ^e trimestre	874	39,7	28,7	46,4	111,0	46,4	111,0	316,1	92
4 ^e trimestre	882	39,7	29,1	47,4	114,2	45,8	114,2	321,5	92
1961 Janvier	857	46,0	29,7	44,3	118,4	52,1	118,4	333,2	93
Février	859	39,5	29,6	42,8	107,2	44,6	107,2	301,9	92
Mars	861	39,6	29,4	45,1	109,4	44,7	109,4	308,5	92
Avril	863	38,6	29,6	43,2	102,6	41,4	102,6	289,8	92
Mai	864	41,7	29,7	45,2	109,7	46,6	109,7	311,3	92
Juin	866	40,5	29,2	46,8	112,2	46,3	112,2	317,4	92
Juillet	868	42,7	29,2	50,5	118,8	51,6	118,8	339,7	92
Août	871	38,8	28,7	44,6	109,7	46,1	109,7	310,1	92
Septembre	874	37,6	28,3	44,1	104,4	41,6	104,4	294,5	92
Octobre	878	40,0	28,6	46,6	115,7	48,1	115,7	326,0	92
Novembre	881	38,7	28,9	44,5	109,5	44,2	109,5	307,7	93
Décembre	882	40,4	29,7	51,2	117,3	45,0	117,3	330,7	92
1962 Janvier	884	44,8	31,2	49,0	122,2	51,4	122,2	344,7	92

¹ Comprend l'avoir des particuliers et celui des comptables de l'Etat.

² Ces avoirs comprennent les avoirs libres et jusque juin 1961 compris, les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués. Depuis juillet 1961, uniquement avoirs libres. Les chiffres des avoirs libres des particuliers à fin de période sont publiés à la situation de la Dette publique (cfr. tableau 8 du chapitre XVI du présent bulletin).

**XIII - 9. — MONTANTS GLOBAUX DES PAIEMENTS
EFFECTUES AU MOYEN DES DEPOTS BANCAIRES A VUE EN FRANCS BELGES
ET DES AVOIRS EN COMPTES DE CHEQUES POSTAUX ¹**



Moyennes mensuelles ou mois	Montants globaux des paiements effectués au moyen des			Rapport des flux aux stocks ²		
	dépôts bancaires à vue ³	avoirs en C.C.P. ⁴	Total	brut		avoirs en C.C.P. ⁴
				dépôts bancaires à vue	dépôts bancaires à vue	
(milliards de francs)						
1953	61,2	63,4	124,6	1,70	1,69	2,95
1954	67,4	64,6	132,0	1,83	1,80	2,99
1955	75,4	66,8	142,2	1,94	1,92	3,06
1956	83,2	70,3	153,5	1,98	1,95	3,01
1957	89,8	76,6	166,4	2,10	2,08	3,25
1958	85,7	80,4	166,1	2,01	1,99	3,25
1959	90,3	83,4	173,7	1,93	1,91	3,13
1960	99,4	87,2	186,6	2,09	2,06	3,04
1961		93,0				2,96
1960 2 ^e trimestre	104,5	89,3	193,8	2,03	2,06	3,11
1960 3 ^e trimestre	96,2	86,5	182,7	2,05	2,00	2,99
1960 4 ^e trimestre	102,1	86,9	189,0	2,22	2,20	3,03
1961 1 ^{er} trimestre	101,0	90,4	191,4	2,17	2,14	2,87
1961 2 ^e trimestre	110,5	94,4	204,9	2,19	2,22	2,97
1961 3 ^e trimestre	100,8	91,0	191,8	2,11	2,06	2,95
1961 4 ^e trimestre		96,1				3,06
1960 Décembre	106,3	82,0	188,3	2,38	2,29	2,82
1961 Janvier	101,0	85,4	186,4	2,15	2,15	2,72
Février	98,3	96,4	194,7	2,02	2,10	3,06
Mars	103,9	89,4	193,3	2,33	2,16	2,83
Avril	104,9	95,8	200,7	2,08	2,17	2,98
Mai	114,8	96,5	211,3	2,20	2,29	3,01
Juin	111,9	91,0	202,9	2,30	2,21	2,88
Juillet	106,4	95,2	201,6	2,17	2,17	3,03
Août	99,6	91,8	191,4	2,12	2,04	3,02
Septembre	96,4	86,1	182,5	2,05	1,97	2,81
Octobre	111,0	92,4	203,4	2,35	2,26	2,97
Novembre	114,3	97,4	211,7	2,19	2,29	3,17
Décembre		98,4				3,04

¹ Approximations données par le total des débits portés en comptes (y compris les comptes appartenant à des étrangers ainsi que les débits correspondant à des paiements à l'étranger).

² Le rapport des flux aux stocks est obtenu en divisant le montant des inscriptions au débit des comptes de dépôts bancaires à vue en francs belges ou des comptes chèques postaux des particuliers et des comptables extraordinaires de l'Etat par les avoirs moyens de ces comptes au cours de la période envisagée.

³ Le recensement ne s'étend pas à toutes les banques.

⁴ Les données brutes ont été rectifiées pour éliminer les virements qui constituent double emploi du fait de l'organisation comptable de l'Etat et qu'il a été possible de recenser.

⁵ De 1951 à 1954 inclus, calculé sur base du nombre de jours ouvrables à l'O.C.P.; par la suite, calculé sur base du nombre de jours ouvrables dans l'industrie.

N. B. — Méthode d'élaboration : voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, XXV^e année, vol. II, n^o 4, octobre 1950, p. 222.

Références bibliographiques : *Rapports annuels de la B.N.B. — Moniteur belge : situation globale des banques. — Annuaire statistique de la Belgique. — Bulletin de statistique de l'I.N.S. — Bulletin d'Information et de Documentation* (cf. N. B. des tableaux 1 et 9 du chapitre XIII). — *Rapport annuel de la Commission bancaire.*

XIV. — INTERMÉDIAIRES FINANCIERS NON MONÉTAIRES

4. — PRINCIPAUX ACTIFS ET PASSIFS DU FONDS DES RENTES

(millions de francs)

Source : Fonds des Rentes.

Fin de période	Actifs					Passifs				
	Portefeuille (valeur nominale)			Solde créditeur à la Banque Nationale de Belgique	Prêts d'argent à très court terme	Certificats placés dans les banques	Emprunts d'argent à très court terme	Opérations à réméré	Crédit reçu de la Banque Nationale	
	Valeurs cotées ¹	Certificats de trésorerie tranche B	Autres certificats de trésorerie						Avances	Escompte de bons de caisse ²
1952	4.112	—	—	—	—	—	2.350	1.000	10	344
1953	3.532	—	—	—	—	—	1.999	1.000	...	120
1954	5.023	—	—	—	—	—	2.248	1.000	2	1.327
1955	4.533	—	—	—	—	—	2.039	1.000	4	920
1956	5.930	—	—	—	—	—	2.631	800	2	1.998
1957	4.112	1.242	—	...	—	486	2.457	585	1.237	200
1958	3.311	1.370	—	...	—	4.059	274	—	...	45
1959 Janvier	4.298	90	—	...	—	3.893	107	—	...	45
Février	3.985	20	—	...	—	3.651	68	—
Mars	4.152	...	—	427	—	4.300	...	—
Avril	4.339	420	—	1.098	—	5.512	...	—
Mai	4.715	40	—	1.351	—	5.757	...	—
Juin	5.107	204	—	729	—	5.706	...	—
Juillet	4.044	160	—	1.072	—	4.949	...	—
Août	4.228	50	—	4.883	—	6.021	...	—
Septembre ...	4.784	453	—	3.479	—	5.514	...	—
Octobre	4.292	187	300	5.056	—	6.663	...	—
Novembre ...	4.368	184	1.000	3.342	1.510	7.211	...	—
Décembre	4.572	623	2.700	1	...	4.608	72	—
1960 Janvier	4.908	5	1.200	719	1.922	5.421	...	—
Février	5.030	37	100	1.476	2.413	5.760	...	—
Mars	4.767	85	...	2.683	1.910	6.147	...	—
Avril	4.992	64	1.200	3.925	1.239	8.099	...	—
Mai	5.105	228	...	3.545	2.640	8.163	...	—
Juin	5.085	201	100	2.862	2.644	7.508	...	—
Juillet	5.995	70	...	1.188	2.237	5.933	...	—
Août	5.936	6	450	3	1.211	4.242	...	—
Septembre ...	6.075	89	1.000	...	103	3.896	...	—
Octobre	6.097	11	600	75	1.332	4.773	...	—
Novembre ...	6.366	...	400	1.312	1.583	6.165	...	—
Décembre	6.661	1.403	1.200	6	15	5.812	...	—

¹ Y compris les opérations à réméré.

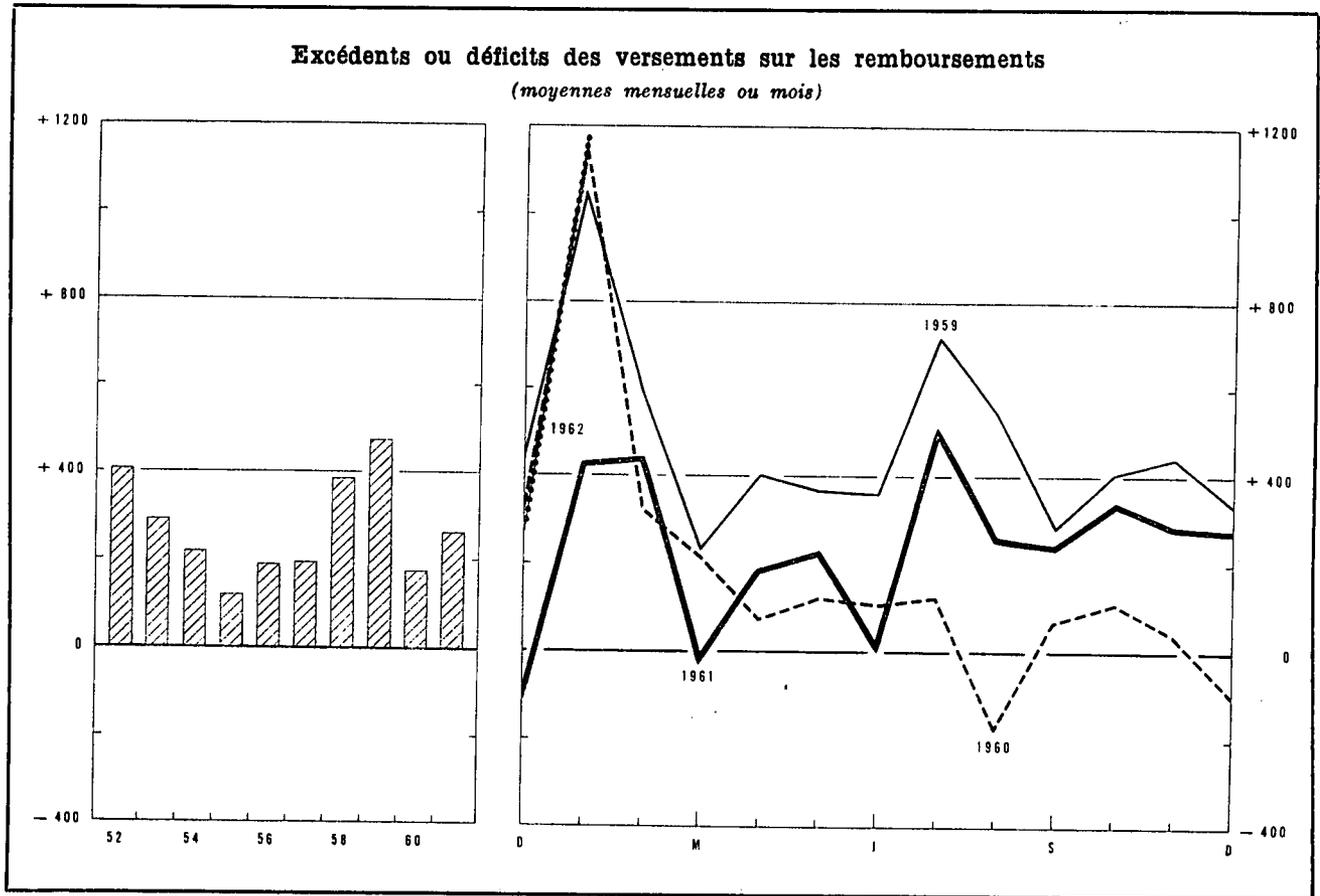
² Y compris les bons de caisse escomptés auprès d'organismes autres que la Banque Nationale de Belgique.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 a. — Mouvements des dépôts

Livrets des particuliers seulement

(millions de francs)



Périodes	Versements (1)		Remboursements (2)		Excédents ou déficits (3) = (1) - (2)		Soldes des dépôts à fin de période (4)	
	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
1952	12.958		8.127		4.831		40.748 ¹	
1953	13.204		9.684		3.520		45.498 ¹	
1954	13.383		10.764		2.619		49.459 ¹	
1955	13.624		12.176		1.448		52.354 ¹	
1956	14.518		12.295		2.223		56.132 ¹	
1957	16.783		14.455		2.328		60.144 ¹	
1958	18.912		14.316		4.596		66.700 ¹	
1959	21.939		16.232		5.707		74.442 ¹	
1960	21.837		19.784		2.053		78.887 ¹	
1961 p	22.775		19.595		3.180		84.597 ¹	
Janvier	1.994	p 2.584	1.561	p 1.432	433	p 1.152	79.320	p 85.749
Février	1.953		1.511		442		79.762	
Mars	1.862		1.879		- 17		79.745	
Avril	1.868		1.679		189		79.934	
Mai	1.911		1.681		231		80.165	
Juin	1.928		1.917		11		80.176	
Juillet	p 2.117		p 1.617		p 500		p 80.676	
Août	p 1.752		p 1.502		p 250		p 80.926	
Septembre	p 1.794		p 1.550		p 244		p 81.170	
Octobre	p 1.946		p 1.602		p 344		p 81.514	
Novembre	p 1.677		p 1.395		p 282		p 81.796	
Décembre	p 1.976		p 1.701		p 275		p 84.597 ¹	

¹ Ces dépôts comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 b. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Epargne

(milliards de francs)

Source : Rapports de la C.G.E.R.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Disponible ¹	0,2	0,2	0,5	0,3	0,3	0,2
Placements provisoires :						
Effets sur la Belgique	5,3	6,5	7,6	7,7	9,1	10,8
Avances à l'industrie	—	—	—	2,0	3,3	5,2
Crédit d'exportation	—	—	—	...	0,2	0,4
Prêts sur nantissement
Acceptations bancaires	0,1	0,2	0,4	1,6	1,7	2,4
Certificats de Trésorerie	2,7	1,8	1,5	5,2	4,3	2,0
Prêts au jour le jour	1,1	1,0	1,3	0,8	1,1	0,8
Total des placements provisoires ...	9,2	9,5	10,8	17,3	19,7	21,6
Placements définitifs :						
Rentes belges directes	17,9	18,4	18,4	17,3	19,7	20,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	9,8	12,1	13,6	15,4	16,5	17,8
Valeurs du Congo ou garanties par le Congo	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes	2,0	1,9	1,9	1,8	1,8	1,7
et communes	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0
Obligations de sociétés belges	1,9	1,5	1,5	1,2	1,2	1,0
Avances à l'Etat résultant du paiement des allocations	0,4	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
complémentaires aux prisonniers politiques, et	2,4	2,7	2,8	2,9	3,3	3,8
avances à l'Œuvre nationale des invalides de la	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
guerre	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Prêts hypothécaires	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Crédit agricole	3,0	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6
Avances à la Société nationale du Logement, aux	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
sociétés agréées et aux communes en vue de la	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
construction d'habitations sociales	15,4	17,1	18,3	19,9	21,3	22,2
Total des placements définitifs ...	53,1	57,9	60,8	62,8	68,2	71,0

PASSIF

<i>Exigible :</i>						
Dépôts sur livrets ² :						
Particuliers	52,2	55,9	60,0	66,5	74,3	78,7
Dotations des prisonniers	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Etablissements publics et autres	4,2	4,8	4,6	4,9	3,8	3,7
Dépôts pour timbres-retraite	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépôts sur livrets ...	56,8	61,1	65,0	71,8	78,5	82,8
Dépôts en comptes courants ²	1,9	1,9	1,9	3,5	3,7	3,0
<i>Non exigible :</i>						
Fonds de dotation, fonds de prévisions diverses et fonds						
de réserve	5,0	5,6	6,2	6,7	7,3	7,9

¹ Cette rubrique comprend les avoirs en caisse, les comptes à la Banque Nationale de Belgique et à l'Office des chèques Postaux.

² Comprend les intérêts capitalisés.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 c. — Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite *
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	6,4	6,3	7,2	7,5	7,7	7,3
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	7,8	8,8	9,1	10,1	11,0	11,6
Valeurs garanties par le Congo	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations du Crédit communal, de provinces, villes et communes	1,4	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1
Obligations de sociétés belges	1,6	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1
Prêts hypothécaires	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Avances aux sociétés agréées et aux caisses publiques de prêts en vue de la construction d'habitations sociales	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Total ...	17,7	18,4	19,5	20,5	21,5	21,5
PASSIF						
Fonds des Rentes ¹	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9
Réserves mathématiques ²						
Total ...	18,3	19,0	19,9	20,9	22,0	21,9

* La C.G.E.R. publie séparément :

- a) *Depuis 1957* :
- 1) Un bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ». Il s'agit des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et des lois coordonnées de 1946 relatives à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers et des assurés libres. Toutefois, depuis 1960, les rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 ne figurent plus aux bilans des Caisses de Retraite mais bien aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie.
 - 2) Un bilan se rapportant à la « gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de 1925 et de 1930 sur la Pension des employés ». Ces assurances sont traitées selon le principe de la capitalisation.
 - 3) Un bilan se rapportant aux retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 12 juillet 1957 » conçue également selon le principe de la capitalisation.
 - 4) Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 30 juin 1958 relative à la pension des indépendants. Toutefois depuis 1960, ce bilan se rapporte également à la gestion des assurances réalisées dans le cadre de la loi du 28 mars 1960 sur la pension des travailleurs indépendants.
- b) *Depuis 1958* : Un bilan se rapportant à la gestion des assurances réalisées dans le cadre des lois de pension des employés (versements supplémentaires).
- c) *Depuis 1960* : En plus, un bilan concernant les retraites des « employés » telles qu'elles ont été fixées par la « loi du 22 février 1960 », conçue également selon le principe de la capitalisation.
- ¹ Le Fonds des rentes comprend les réserves représentatives des rentes assurées dans le cadre de la « Loi générale ». Ces réserves englobent les réserves mathématiques, de sécurité et de gestion, ainsi que les provisions. Toutefois, depuis 1960, le Fonds des rentes ne comprend plus les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865. Ces réserves figurent depuis 1960 aux bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions ».
- ² Les réserves mathématiques pures ont été majorées de chargements pour frais de service des rentes, et pour marge de sécurité et frais d'administration.

XIV - 5. — CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

5 d. — Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie ¹
(milliards de francs)

Source : *Rapports de la C.G.E.R.*

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
ACTIF						
Portefeuille-titres :						
Rentes belges directes	1,5	1,8	2,0	1,9	2,2	3,0
Rentes belges indirectes et valeurs garanties par l'Etat	0,5	0,5	0,7	1,1	1,3	2,0
Obligations du Crédit communal, provinces, villes et communes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Obligations de sociétés belges	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6
Prêts hypothécaires	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Habitations sociales : Avances aux sociétés agréées	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2
Total du portefeuille-titres ...	2,9	3,3	3,6	4,0	4,5	6,0
PASSIF						
Réserves mathématiques et provisions	2,2	2,5	2,7	2,9	3,2	4,6 ¹
Fonds de réserve	0,8	0,9	1,0	1,2	1,4	1,5

¹ Depuis 1960, ce bilan comporte, sous la rubrique « Réserves mathématiques et provisions » les réserves représentatives des rentes constituées en vertu de la loi du 16 mars 1865 et figurant auparavant dans le bilan concernant l'exécution de la « Loi générale ».

XIV - 6. — CAISSES D'EPARGNE PRIVEES

Moyens d'action et placements

(milliards de francs)

Source : Office Central de la Petite Epargne.

Fin de période	Dépôts		Obligations et Bons de Caisse	Total des dépôts, obligations et bons de Caisse	Créances sur les entreprises et particuliers				Créances sur le secteur public						Total des créances sur les entreprises et particuliers et sur le secteur public	
	inférieurs à 2 ans	2 ans et plus			Es-comptes, avances et prêts avec caution	Débiteurs hypothécaires	Débiteurs divers	Total des créances sur les entreprises et particuliers	Etat	Pouvoirs subordonnés	Congo et Ruanda-Urundi	Caisse Autonome des Dommages de Guerre	Crédit Communal de Belgique	Autres organismes parastataux		Total des créances sur le secteur public
1956	12,4	3,4	2,7	18,5	1,1	10,4	0,2	11,7	n.d.	0,2	0,1	0,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1957	13,7	3,8	3,1	20,6	1,4	12,0	0,3	13,7	n.d.	0,2	0,1	0,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
1958	15,7	4,4	3,9	24,0	1,8	13,8	0,3	15,9	4,7	0,3	0,2	0,2	0,3	3,8	9,5	25,4
1959	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1959 3 ^e trimest.	17,5	4,8	4,3	26,6	2,2	15,3	0,3	17,8	4,9	0,3	0,1	0,3	0,4	5,3	11,3	29,1
4 ^e trimest.	18,5	5,0	4,3	27,8	2,1	15,9	0,4	18,4	5,0	0,2	0,1	0,3	0,4	5,4	11,4	29,8
1960 1 ^{er} trimest.	19,0	5,2	4,5	28,7	2,4	16,2	0,4	19,0	5,4	0,2	0,1	0,4	0,3	5,7	12,1	31,1
2 ^e trimest.	19,4	5,3	4,6	29,3	2,3	16,8	0,4	19,5	6,1	0,3	0,1	0,4	0,3	5,3	12,5	32,0
3 ^e trimest.	19,6	5,4	4,7	29,7	2,4	17,5	0,4	20,3	6,1	0,2	0,1	0,4	0,3	5,4	12,5	32,8
4 ^e trimest.	20,2	5,6	4,8	30,6	1,9	18,0	0,5	20,4	6,2	0,2	0,1	0,4	0,3	5,6	12,8	33,2
1961 1 ^{er} trimest.	20,9	5,8	4,9	31,6	2,4	18,3	0,4	21,1	6,2	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,4	34,5
2 ^e trimest.	21,4	5,9	5,1	32,4	2,3	19,0	0,5	21,8	6,5	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,7	35,5
3 ^e trimest.	22,1	6,1	5,1	33,3	2,5	19,6	0,5	22,6	6,7	0,2	0,1	0,4	0,4	6,1	13,9	36,5

XIV - 7. — SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Rapports de la S.N.C.I.

	1955	1956	1957	1958	1959	1960
--	------	------	------	------	------	------

ACTIF

Portefeuille :

Crédits d'investissement à long et moyen terme :

1 ^o garantis par l'Etat	2,0	3,7	5,0	6,7	8,6	9,8
2 ^o garantis par Banques et Sociétés financières ...	4,0	4,2	4,4	5,1	5,5	6,2
3 ^o autres que ceux visés sub 1 ^o et 2 ^o 1	4,6	5,3	5,8	7,1	7,8	10,5

Crédits de restauration (dommages de guerre et inondations) (arrêté-loi du 30 novembre 1944, lois des 1^{er} octobre 1947, 6 janvier 1950, 24 mars 1953 et 26 juin 1956)

	2,1	2,0	2,0	1,9	2,0	1,8
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits commerciaux à moyen terme

	1,6	1,4	1,1	1,0	0,8	0,8
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits de financement d'exportations à moyen terme

	0,9	0,8	0,7	0,6	0,8	0,9
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Crédits gérés pour compte de l'Etat 2

	2,3	2,3	2,2	2,4	2,5	2,7
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

PASSIF

Obligations

	12,9	14,6	17,2	21,4	24,9	30,1
--	------	------	------	------	------	------

Bons de caisse

	2,7	3,5	3,3	4,1	5,7	6,3
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Etat Belge :

Fonds d'Aide Marshall

	2,0	2,0	2,0	1,9	1,9	1,8
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Fonds de l'armement et des constructions maritimes

	0,4	0,4	0,5	0,7	0,8	1,1
--	-----	-----	-----	-----	-----	-----

1 Cette rubrique comprend tous les autres crédits d'investissement; le risque de ces opérations est supporté par la S.N.C.I. qui se fait conférer, s'il y a lieu, des sûretés réelles et/ou personnelles.

2 Il s'agit de crédits financés par l'aide « Marshall » et par le Fonds de l'Armement et des Constructions maritimes.

XIV - 8. — COMPAGNIES D'ASSURANCES SUR LA VIE

Principales rubriques des bilans

(milliards de francs)

Source : Ministère des Affaires Economiques, Service des Assurances.

	1955	1956	1957	1958	1959	1955	1956	1957	1958	1959
	Sociétés belges					Sociétés étrangères				
ACTIF										
Immeubles	0,6	0,7	1,0	1,4	1,7	0,6	0,7	0,9	1,0	1,1
Prêts hypothécaires	4,4	5,1	6,2	7,1	7,8	1,1	1,3	1,6	1,8	2,0
Prêts sur police	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Valeurs mobilières :										
Fonds publics belges	2,3	2,5	2,5	2,9	3,5	2,1	2,2	2,4	2,8	3,1
Valeurs étrangères	0,2	0,5	0,5	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2	0,2	0,3
Titres garantis par le Congo	0,1	0,2	0,2	0,2	0,4
Titres des organismes para-										
stataux de crédit	1,9	2,1	2,2	2,6	3,1	0,2	0,3	0,3	0,4	0,4
Titres des autres organismes										
parastataux	1,5	1,5	1,0	1,0	1,2	1,0	1,1	0,8	0,9	1,0
Titres des provinces et com-										
munes	1,1	1,0	1,6	1,7	1,7	0,4	0,4	0,5	0,6	0,6
Obligations de sociétés belges	4,8	5,5	6,0	6,4	7,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
Actions de sociétés belges ...	1,8	2,0	2,3	2,5	1,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Total des valeurs mobilières ...	13,7	15,3	16,3	17,8	19,6	4,7	5,1	5,2	5,9	6,5

PASSIF

Cautionnements déposés	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Réserves mathématiques ¹ ...	19,7	22,1	24,4	27,0	31,0	6,7	7,4	8,2	9,0	9,8

¹ Ces réserves comprennent également les réserves pour sinistres à régler, la réserve technique de participation, et la réserve de garantie.

XIV - 9. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES

Source : *Moniteur Belge*.

Moyennes mensuelles	Milliards de francs ¹
1953	1,47
1954	1,65
1955	1,67
1956	1,80
1957	1,78
1958	1,77
1959	2,13
1960	2,50
1961	2,78
1960 2 ^e trimestre .	2,51
3 ^e trimestre .	2,76
4 ^e trimestre .	2,59
1961 1 ^{er} trimestre .	2,65
2 ^e trimestre .	2,84
3 ^e trimestre .	2,75
4 ^e trimestre .	2,89

¹ Montants estimés d'après les droits d'inscriptions perçus. Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 ½ p.c. du total mais non compris les hypothèques légales.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : a) Rapports du Fonds des Rentes sur les opérations de l'année; b) Ministère des Communications : chèques postaux. — *Compte rendu des opérations et de la situation de la C.G.E.R. de Belgique*. — *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.*

XV. — PRINCIPALES MODALITES DE L'EPARGNE DISPONIBLE A L'INTERIEUR DU PAYS

(milliards de francs)

Source : Caisse Générale d'Épargne et de Retraite.

Modalités d'épargne	1952		1953		1954		1955		1956		1957		1958		1959		1960	
1. Epargne-dépôts ¹ :																		
Caisses d'épargne	8,2		6,4		5,5		5,1		6,3		5,6		10,9		10,4		6,0	
Banques	2,4		2,8		3,0		2,2		-0,7		1,1		4,6		5,1		4,0	
Institutions parastatales de crédit ..	0,4		0,7		0,3		-0,2		0,3		-0,5		2,2		0,3		1,2	
Total ...		11,0		9,9		8,8		7,1		5,9		6,2		17,7		15,8		11,2
2. Epargne-réserves ¹ :																		
Organismes de pensions	3,1		3,1		3,4		3,8		3,6		5,2		4,0		3,1		3,6	
Organismes d'assurance contre les accidents du travail	1,0		1,0		1,0		1,1		1,2		1,0		1,1		0,9		0,7	
Caisses de vacances annuelles	0,6		0,5		0,1		0,3		0,1		0,4		-0,1		—		—	
Organismes d'assurance sur la vie ..	2,7		2,9		3,1		3,4		3,5		3,5		3,8		5,4		4,9	
Organismes d'assurance de la responsabilité civile	0,2		0,1		0,1		0,2		0,2		0,2		0,3		0,1		0,2	
Assurances diverses, entreprises de capitalisation et d'épargne immobilière	0,2		0,2		0,2		0,3		0,3		0,4		0,3		0,4		0,4	
Total ...		7,8		7,8		7,9		9,1		8,9		10,7		9,4		9,9		9,8
3. Epargne hypothécaire et immobilière :																		
Prêts hypothécaires consentis par les particuliers	2,6		3,2		2,9		2,7		2,1		1,8		1,9		1,8		1,2	
Remboursements effectués par les particuliers sur emprunts hypothécaires	4,3		4,9		5,2		6,2		6,5		7,0		7,4		8,5		9,1	
Construction d'habitations (capitaux investis par les particuliers)	5,4		6,4		7,3		7,9		7,4		8,9		9,1		10,3		11,5	
Total ...		12,3		14,5		15,4		16,8		16,1		17,6		18,3		20,6		21,8
4. Emissions de capitaux :																		
Nouveaux placements du public ...	11,0		6,1		13,1		10,5		7,9		13,6		16,2		11,0		14,5	
Total (1 à 4)		42,1		38,3		45,2		43,5		38,8		48,1		61,6		57,3		57,3
Doubles emplois ² ...	-0,8		-0,3		0,1		0,1		-0,8		0,3		-2,6		0,6		0,4	
Total net (1 à 4) ...		41,3		38,0		45,3		43,6		38,0		48,4		59,0		57,9		57,7
5. Epargne interne des entreprises :																		
Amortissements	23,6		23,2		23,8		25,4		28,5		30,9		29,8		30,7		35,0	
Epargne nette	9,0 ³		7,8 ³		7,8 ³		9,6 ³		10,0		9,2		5,2		6,0		10,4	
Total ...		32,6		31,0		31,6		35,0		38,5		40,1		35,0		36,7		45,4
Total général (1 à 5) ...		73,9		69,0		76,9		78,6		76,5		88,5		94,0		94,6		103,1

¹ Accroissement de l'année.

² Accroissement ou diminution auprès de la C.G.E.R. et des institutions parastatales de crédit, des avoirs de diverses institutions et entreprises dont les réserves — propres ou exigibles — sont déjà recensées comme une épargne dans une des rubriques du présent tableau.

³ Ces chiffres ne sont pas comparables à ceux des années postérieures à 1955.

Références bibliographiques : Etudes complémentaires aux Comptes rendus annuels de la C.G.E.R.

XVI. — EMISSIONS ET DETTES DU SECTEUR PUBLIC

1. — EMISSIONS EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME ¹

(milliards de francs)

Emetteurs		Titres généralement accessibles au public ²					Titres non généralement accessibles au public			Total émissions nettes à long et moyen terme (plus d'un an) ¹
		Emissions par grosses tranches			Emissions nettes au robinet ⁴	Emissions nettes totales	Emissions brutes ⁵	Amortissements	Emissions nettes	
		Emissions brutes	Amortissements ³	Emissions nettes (8) = (1) - (2)						
		(1)	(2)	(8) = (1) - (2)	(4)	(5) = (3) + (4)	(6)	(7)	(8) = (6) - (7)	(9) = (5) + (8)
1. Etat (dette directe uniquement)	1956	14,8	4,4	10,4	—	10,4	1,7	3,6	- 1,9	8,5
	1957	12,0	6,9	5,1	—	5,1	1,6	2,6	- 1,0	4,1
	1958	18,2	8,9	9,3	—	9,3	0,2	2,7	- 2,5	6,8
	1959	20,8	7,5	13,3	—	13,3	0,7	1,7	- 1,0	12,3
	1960	27,5	12,6	14,9	—	14,9	2,3	1,4	0,9	15,8
	1 ^{er} s. '61	7,3	3,2	4,1	—	4,1	...	0,8	- 0,8	3,3
2. Fonds autonomes et organismes de sécurité sociale	1956	1,6	0,9	0,7	...	0,7	1,2	0,2	1,0	1,7
	1957	3,9	1,0	2,9	...	2,9	1,3	0,1	1,2	4,1
	1958	3,3	1,1	2,2	...	2,2	2,7	0,3	2,4	4,6
	1959	3,7	1,2	2,5	...	2,5	2,6	0,4	2,2	4,7
	1960	0,6	1,3	- 0,7	...	- 0,7	3,0	0,4	2,6	1,9
	1 ^{er} s. '61	0,4	0,9	- 0,5	...	- 0,5	0,9	0,3	0,6	0,1
3. Organismes paraétatiques de crédit	1956	0,1	0,2	- 0,1	3,1	3,0	2,0	0,2	1,8	4,8
	1957	1,5	...	1,5	1,6	3,1	1,9	0,2	1,7	4,8
	1958	5,4	5,4	2,2	0,4	1,8	7,2
	1959	2,0	0,1	1,9	3,5	5,4	2,3	0,6	1,7	7,1
	1960	2,4	0,2	2,2	3,8	6,0	2,0	0,4	1,6	7,6
	1 ^{er} s. '61	2,5	1,2	1,3	1,2	2,5	0,9	0,1	0,8	3,3
4. Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	1956	3,6	3,5	0,1	2,3	2,4	2,4
	1957	2,1	0,8	1,3	2,3	3,6	3,6
	1958	2,4	1,6	0,8	4,8	5,6	5,6
	1959	1,2	1,0	0,2	4,1	4,3	...	0,1	- 0,1	4,2
	1960	1,3	2,1	- 0,8	5,0	4,2	4,2
	1 ^{er} s. '61	...	0,6	- 0,5	2,2	1,7	1,7
5. Organismes paraétatiques d'exploitation	1956	3,6	2,4	1,2	...	1,2	1,0	0,1	0,9	2,1
	1957	1,4	0,8	0,6	...	0,6	0,8	0,6	0,2	0,8
	1958	...	1,9	- 1,9	...	- 1,9	0,7	0,1	0,6	- 1,3
	1959	4,2	1,1	3,1	...	3,1	0,4	0,2	0,2	3,3
	1960	3,8	4,5	- 0,7	...	- 0,7	0,5	0,1	0,4	- 0,3
	1 ^{er} s. '61	3,5	2,4	1,1	...	1,1	0,4	0,1	0,3	1,4
Total 1 à 5 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge	1956	23,7	11,4	12,3	5,4	17,7	5,9	4,1	1,8	19,5
	1957	20,9	9,5	11,4	3,9	15,3	5,6	3,5	2,1	17,4
	1958	23,9	13,5	10,4	10,2	20,6	5,8	3,5	2,3	22,9
	1959	31,9	10,9	21,0	7,6	28,6	6,0	3,0	3,0	31,6
	1960	35,6	20,7	14,9	8,8	23,7	7,8	2,3	5,5	29,2
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8
6. Congo et Ruanda-Urundi	1956	2,1	0,3	1,8	...	1,8	1,8
	1957	...	0,3	- 0,3	...	- 0,3	- 0,3
	1958	4,0	0,3	3,7	...	3,7	3,7
	1959	...	0,6	- 0,6	...	- 0,6	- 0,6
	1960	...	1,5	- 1,5	...	- 1,5	- 1,5
	1 ^{er} s. '61
Total 1 à 6 : Total des émissions en francs belges du secteur public belge, du Congo et du Ruanda-Urundi	1956	25,8	11,7	14,1	5,4	19,5	5,9	4,1	1,8	21,3
	1957	20,9	9,8	11,1	3,9	15,0	5,6	3,5	2,1	17,1
	1958	27,9	13,8	14,1	10,2	24,3	5,8	3,5	2,3	26,6
	1959	31,9	11,5	20,4	7,6	28,0	6,0	3,0	3,0	31,0
	1960	35,6	22,2	13,4	8,8	22,2	7,8	2,3	5,5	27,7
	1 ^{er} s. '61	13,7	8,2	5,5	3,4	8,9	2,2	1,3	0,9	9,8
7. Rectifications à apporter pour :	1956	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
a) obtenir l'évolution de l'encours des titres généralement accessibles au public	1957	1,9	—	1,9	—	1,9	- 1,9	—	- 1,9	—
d'une part et des titres non généralement accessibles au public d'autre part	1958	2,1	—	2,1	—	2,1	- 2,1	—	- 2,1	—
— correction : conversion de titres non négociables E.A.M. en titres négociables	1959	1,6	—	1,6	—	1,6	- 1,6	—	- 1,6	—
	1960	1,8	—	1,8	—	1,8	- 1,8	—	- 1,8	—
	1 ^{er} s. '61	—	—	—	—	—	—	—	—	—
b) passer du montant nominal au montant effectif des émissions — correction : différence entre la valeur nominale et le prix d'émission ⁶	1956	- 0,6	—	- 0,6	—	- 0,6	—	—	—	—
	1957	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1958	...	—	...	—	...	—	—	—	—
	1959	- 0,5	—	- 0,5	—	- 0,5	—	—	—	—
	1960	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—
	1 ^{er} s. '61	- 0,2	—	- 0,2	—	- 0,2	—	—	—	—

¹ Pour les émissions au robinet des organismes paraétatiques de crédit et du Crédit Communal de Belgique, vu l'impossibilité de ventiler dans certains cas les émissions de bons de caisse à un an ou moins et les émissions à plus d'un an, c'est la variation totale de l'encours de ces titres qui a été recensée. — Pour mémoire : Emission nette à court terme (un an ou moins) de l'Etat : en 1956 : 4,0; en 1957 : 1,4; en 1958 : 11,4; en 1959 : 8,0; en 1960 : — 3,9; au 1^{er} semestre 1961 : 3,2.

² Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, les titres cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue, ainsi que les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, l'Office Central de Crédit Hypothécaire et la Caisse Nationale de Crédit Professionnel.

³ Les titres rachetés en bourse par la Caisse d'Amortissement de la Dette publique sont recensés à la colonne (2) « Amortissements », non au moment de ces rachats, mais au moment où il est procédé à leur annulation.

⁴ Ayant fait l'objet d'une publication de notice légale.

⁵ Par grosses tranches en principe, mais y compris les émissions continues des organismes paraétatiques de logement.

⁶ La commission de placement est comprise dans le prix d'émission.

XVI - 2. — PRINCIPALES EMISSIONS A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC *
Emprunts en francs belges

Date d'ouverture de la souscription		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis ¹ (millions de francs)	Rendement moyen à l'émission
Mois	Jour						
1959	Janvier	Etat belge 1959-1971	4,75	98,25	12 ans	8.194	4,98
	Mars	S.N.C.B.	4,75	98,25	10 ans	700	5,02
	Avril	Fonds des Routes	4,75	98,25	12 ans	2.500	4,98
	Mai	R.T.T.	4,75	98,25	11 ans	1.500	4,99
	Juin	Etat belge 1959-1974	4,75	98,25	à 10 ou 15 ans	4.098	5,05
	Juillet	Ville de Liège	5,00	98,00	10 ans	400	5,30
	Septembre	Etat belge 1959-1970	5,00	99,00	11 ans	8.166	5,14
	Octobre	Ville d'Anvers	5,00	98,00	10 ans	750	5,30
	Novembre	S.N.C.B.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
	Décembre	S.N.C.I.	5,00	98,50	10 ans	2.000	5,24
1960	Février	Etat belge 1960-1970	5,25	100,00	10 ans	12.848	5,25
	Mars	R.T.T.	5,25	99,50	13 ans	1.500	5,31
	Avril	C.N.C.P.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	325	5,27 ^e
	Avril	Etat belge 1960-65-70	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	7.752	5,18
	Juin	Crédit Communal	3 — 5,00	100,00	20 ans	1.338	5,53
	Juin	S.N.C.B.	5 — 5,25 ²	100,00	à 5 ou 10 ans	2.300	5,17
	Octobre	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5 ou 10 ans	2.000	5,67 ^e
	Novembre	Etat belge 1960-65-70-75	5,25 — 5,50 ⁴	99,00	à 5, 10 ou 15 ans	7.324	5,73 ^e
	Novembre	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,50	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,72 ^e
1961	Janvier	S.N.C.B.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.350	5,76
	Février	S.N.C.I.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,82 ^e
	Avril	R.T.T.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5 ou 10 ans	2.000	5,84
	Mai	C.N.C.P.	5,25 — 5,50 ⁴	98,25	à 5, 8 ou 11 ans	250	5,82 ^e
	Juin	Etat belge 1961-73	5,25-5,50-5,75 ⁷	98,50	à 5, 9 ou 12 ans 6 mois	7.007	5,83
	Août	Ville d'Anvers	5,25 - 5,50 - 5,75 - 6,00 ⁸	98,00	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,83
	Octobre	Etat belge 1961-1981	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	6.000	5,75
	Novembre	S.N.C.I.	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.650	5,88 ^e
	Décembre	Fonds des Routes	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	2.500	5,78
1962	Février	Etat belge 1962-1982	5 - 5,25 - 5,50 ¹⁰	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	7.450	5,54
	Mars	Ville de Liège	5,25-5,50-5,75 ⁹	98,50	à 5, 10, 15 ou 20 ans	800	5,85 ^e

- 1 Ces montants sont différents de ceux du tableau précédent [XVI 1, colonne (1)] parce qu'ils ne comprennent pas les obligations remises en paiement aux sinistrés par la C.A.D.G.
2 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années et 5,25 % pendant les 5 dernières années.
3 Emprunt à lots; intérêts : 3 % pendant les 10 premières années, 5 % de la 11^e à la 15^e année et 5,50 % de la 16^e à la 20^e année.
4 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années et 5,50 % pendant les dernières années.
5 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 5 années suivantes et 5,75 % les 5 dernières années.
6 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
7 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % les 4 années suivantes et 5,75 % pendant les dernières années.
8 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % de la 6^e à la 10^e année, 5,75 % de la 11^e à la 15^e année et 6 % de la 16^e à la 20^e année.
9 Intérêts : 5,25 % pendant les 5 premières années, 5,50 % pendant les 5 années suivantes et 5,75 % pendant les 10 dernières années.
10 Intérêts : 5 % pendant les 5 premières années, 5,25 % pendant les 5 années suivantes et 5,50 % pendant les 10 dernières années.

Emprunts en monnaies étrangères

Date de l'arrêté ¹		Emetteurs	Taux nominal d'intérêt	Cours d'émission p.c.	Durée	Montant émis (millions d'unités de monnaies étrangères)	Rendement à l'émission
Mois	Jour						
1959	Décembre	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
1960	Janvier	Fonds des Routes	5,75	98,5	15 ans	D.M. 60	6,02
	Février	Etat belge 1960-1972	4,50	98,0	12 ans	F.S. 50	4,72 ⁴
	Mars	Congo	6,00	100,0	3, 4, 5 ans	U.S. \$ 20	6,13
	Mars	Otraco ³	6,00	100,0	10 ans	U.S. \$ 5	6,08
	Mars	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 28	6,09
	Mars	Congo ³	6,00	100,0	12 ans	U.S. \$ 7	6,10
1961	Mai	S.N.C.B.	4,50	100,0	12 ans	F.S. 50	4,50
	Mai	Etat belge 1961-81	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 75	4,75
	Juillet	Soc. Nat. Distr. d'Eau	4,75	100,0	20 ans	Fl. P.B. 50	4,75
	Juillet	S.N.C.B.	5,00	100,0	2, 3, 4 ans	U.S. \$ 3	5,00
	Juillet	S.N.C.B.	5,25	100,0	15 ans	U.S. \$ 20 ou D.M. 80	5,32 ⁴
	Octobre	Sabena	4,75	99,0	20 ans	Fl. P.B. 22	4,92
	Novembre	Etat belge 1961-1964	5,50	100,0	3 ans	U.S. \$ 30	5,61
	Novembre	Etat belge 1961-1976	5,50	98,0	15 ans	U.S. \$ 25	5,88
	Décembre	Sabena 1961-1981 ⁵	5,00	100,0	20 ans	FLux. 250	5,06

- 1 La date exacte d'émission des emprunts en monnaies étrangères n'est en général pas connue. Le plus souvent cependant, un emprunt est émis, ou commence à être émis, peu après que l'arrêté y relatif a été pris. La date de cet arrêté est reprise dans le présent tableau communiquant, de façon aussi approchée que possible, l'époque de l'émission. Lorsqu'il y a plusieurs arrêts, par exemple un arrêté royal suivi d'un arrêté ministériel, c'est le dernier en date qui est cité.
2 Cet arrêté a été modifié par un arrêté royal du 19 mai 1960.
3 Emprunt contracté auprès de la B.I.R.D.
4 Le rendement à l'émission de ces emprunts est calculé sur leur plus longue durée.
5 Emprunt de conversion.
6 Emprunts de l'Etat, du Congo, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la S.N.C.B., la S.N.C.V., la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues).

XVI - 3. — DETTE DE L'ETAT

(milliards de francs)

Source : Ministère des Finances .

Fin de période	Dettes directes								Total de la dette directe ²	Dettes indirectes	Dettes totales ²
	intérieure				extérieure						
	Consolidée y compris E.A.M. 1	à moyen terme	à court terme	Avoirs libres des particuliers en C.C.P.	totale	consolidée ²	à moyen et court terme	totale ²			
1950	104,5	36,7	60,6	18,6	220,4	13,0	3,3	16,3	236,7	12,0	248,7
1951	106,5	33,9	68,0	19,4	227,8	12,8	2,1	14,9	242,7	11,9	254,6
1952	119,2	27,9	69,1	19,2	235,4	13,3	4,6	17,9	253,3	13,0	266,3
1953	130,6	29,7	67,1	21,2	248,6	13,7	7,1	20,8	269,4	12,9	282,3
1954	155,2	24,8	62,6	22,4	265,0	14,8	6,6	21,4	286,4	11,8	298,2
1955	167,2	24,9	67,2	22,8	272,1	16,5	6,9	23,4	295,5	16,1	311,6
1956	167,2	23,4	62,1	23,9	276,6	16,5	7,9	24,4	301,0	16,8	317,8
1957	170,1	24,6	60,9	23,7	279,3	17,5	8,8	26,3	305,6	18,0	323,6
1958	175,5	26,1	70,5	25,4	297,5	17,0	12,5	29,5	327,0	18,6	345,6
1959	190,8	23,0	75,8	29,1	318,7	17,7	16,5	34,2	352,9	20,7	373,6
1960 Février	202,0	21,2	74,8	27,2	325,2	17,7	15,8	33,5	358,7	22,0	380,7
Mars	201,8	21,0	76,7	27,2	326,7	18,2	15,6	33,8	360,5	21,4	381,9
Avril	203,5	17,6	82,7	27,2	331,0	18,1	16,3	34,4	365,4	21,4	386,8
Mai	207,7	17,6	78,5	27,9	331,7	18,1	17,5	35,6	367,3	21,4	388,7
Juin	207,2	17,6	77,5	28,7	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Juillet	206,8	17,9	77,2	28,3	330,2	17,9	18,6	36,5	366,7	21,3	388,0
Août	206,6	17,9	78,6	27,9	331,0	17,9	19,0	36,9	367,9	21,3	389,2
Septembre	206,5	18,1	78,4	27,2	330,2	17,7	20,3	38,0	368,2	21,2	389,4
Octobre	206,0	18,1	80,0	27,3	331,4	17,6	22,0	39,6	371,0	21,1	392,1
Novembre	207,9	18,1	76,4	27,4	329,8	17,6	23,2	40,8	370,6	21,1	391,7
Décembre	211,6	18,1	68,6	32,4	330,7	17,4	27,0	44,4	375,1	21,1	396,2
1961 Janvier	210,8	18,1	73,0	31,3	333,2	17,4	29,0	46,4	379,6	21,7	401,3
Février	210,2	18,1	75,6	30,3	334,2	17,5	32,0	49,5	383,7	22,3	406,0
Mars	210,0	18,1	77,1	29,5	334,7	17,4	31,8	49,2	383,9	22,4	406,3
Avril	209,5	17,4	80,0	30,5	337,4	17,4	32,5	49,9	387,3	22,4	409,7
Mai	209,3	17,4	80,3	30,3	337,3	17,4	33,0	50,4	387,7	22,5	410,2
Juin	215,6	17,4	73,8	30,3	337,1	17,1	32,7	49,8	386,9	22,5	409,4
Juillet	215,2	17,4	72,8	30,4	335,8	18,0	31,9	49,9	385,7	22,4	408,1
Août	214,9	17,4	73,1	28,9	334,3	18,0	30,2	48,2	382,5	22,4	404,9
Septembre	214,7	17,4	74,1	29,5	335,7	17,9	30,2	48,1	383,8	22,4	406,2
Octobre	220,1	17,4	71,0	30,1	338,6	17,9	30,0	47,9	386,5	22,3	408,8
Novembre	218,2	17,4	73,3	30,3	339,2	17,8	29,7	47,5	386,7	22,6	409,3
Décembre	217,4	17,4	70,8	32,8	338,4	18,8	28,3	47,1	385,5	25,5	411,0
1962 Janvier	216,1	18,5	73,7	33,5	341,8	18,8	27,8	46,6	388,4	25,4	413,8

¹ E.A.M. : Emprunt de l'Assainissement Monétaire.

² Non compris la dette intergouvernementale résultant de la guerre 1914-18.

XVI - 4. — RECENSEMENT DES DETTES EN FRANCS BELGES A LONG ET MOYEN TERME DU SECTEUR PUBLIC

a) Par émetteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public 1.
B = non généralement accessibles au public.

Emetteurs	1952	1953	1954	1955	1956			1957			1958			1959			1960		
					A	B	Total												
Etat ^{2 3}	146,8	160,0	179,7	181,8	136,5	53,8	190,3	143,6	50,9	194,5	154,9	46,4	201,3	169,8	43,7	213,5	186,8	42,7	229,5
Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs ³	18,5	18,9	18,7	23,4	17,2	7,6	24,8	20,0	8,8	28,8	22,1	11,2	33,3	24,6	13,4	38,0	24,2	15,7	39,9
Congo	4,6	4,6	6,8	8,9	9,3	1,3	10,6	9,0	1,3	10,3	12,7	1,3	14,0	12,2	1,3	13,5	10,8	1,3	12,1
Pouvoirs subordonnés et Crédit Communal	26,5	29,3	31,7	33,7	35,2	1,3	36,5	38,8	1,3	40,1	44,4	1,3	45,7	48,7	1,2	49,9	52,6	1,1	53,7
Organismes paraétatiques d'exploitation	24,7	28,0	30,1	32,8	31,0	3,9	34,9	31,6	4,1	35,7	29,9	4,7	34,6	33,0	5,8	38,8	32,2	6,3	38,5
Organismes paraétatiques de crédit	19,4	21,2	26,5	32,2	25,5	11,6	37,1	28,7	13,8	42,5	34,0	15,7	49,7	39,6	17,5	57,1	45,4	19,1	64,5
Total ...	240,5	262,0	293,5	312,8	254,7	79,5	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

1 Sont considérés comme titres généralement accessibles au public, ceux qui sont émis par souscription publique et ceux qui sont cotés en Bourse ou dont l'admission à la Cote officielle est prévue (y compris les obligations et bons de caisse émis au robinet par le Crédit Communal, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie, l'Institut National de Crédit Agricole, la Caisse Nationale de Crédit Professionnel, l'Office Central de Crédit Hypothécaire, les Caisses d'Épargne privées, les banques de droit belge et les filiales établies en Belgique de banques de droit étranger).

2 Dette publique belge directe intérieure consolidée et à moyen terme, sous déduction de l'emprunt 4 p.c. de la Société Nationale des Habitations et Logements à bon marché (actuellement la Société Nationale du Logement).

3 En 1954, à la suite de la dissolution du Fonds spécial d'Aide au Rééquipement ménager des Travailleurs, les « Bons de Rééquipement ménager » émis par ce Fonds et dont l'encours était à l'époque de 1,3 milliard, ont été convertis en « Dette à 10 ans 1954-1964 » de l'Etat et sont passés de ce fait de la rubrique « Fonds autonomes et organismes paraétatiques administratifs » à la rubrique « Etat ». Ils appartiennent à la catégorie des titres non généralement accessibles au public.

Références bibliographiques : Bulletin de Statistique de l'I.N.S. — Annuaire Statistique de la Belgique. — Bulletin de Documentation du Ministère des Finances. — Bulletin d'Information et de Documentation : XXXVI^e année, vol. I, n° 8, mars 1961 : « L'inventaire et le classement des fonds publics belges ». — XXXV^e année, vol. II, n° 2, août 1960 : Estimations pour les années 1960 à 1975, des amortissements de la dette publique consolidée et à moyen terme émises jusqu'au 30 juin 1960 ».

b) Par détenteurs

(valeurs nominales à fin d'année, en milliards de francs)

A = généralement accessibles au public.
B = non généralement accessibles au public.

Détenteurs	1952	1953	1954	1955	1956	1957			1958			1959			1960		
						A	B	Total									
Pouvoirs publics, fonds autonomes et organismes paraétat. ^{1 2}	5,6	5,8	6,5	6,8	7,0	7,6	0,4	8,0	8,6	0,3	8,9	10,3	0,2	10,5	11,3	0,3	11,6
Fonds des Rentes	4,1	3,5	5,0	4,5	5,9	4,0	—	4,0	3,2	—	3,2	4,5	—	4,5	6,6	—	6,6
Organismes monétaires ²	49,4	53,4	59,9	62,1	63,5	25,4	38,3	63,7	31,5	36,5	68,0	35,4	36,3	71,7	35,7	37,7	73,4
Organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances et de capitalisation :																	
a) Caisses d'épargne	32,2	35,6	37,3	39,8	43,2	33,8	11,7	45,5	34,2	12,8	47,0	38,5	13,7	52,2	40,5	14,8	55,3
b) Organismes de sécurité sociale	30,7	33,6	37,2	41,6	44,4	32,8	16,0	48,8	35,9	17,8	53,7	36,8	20,0	56,8	39,0	21,8	60,8
c) Fonds de pensions spéciaux	2,5	2,6	2,6	2,7	2,0	2,1	0,1	2,2	2,2	0,1	2,3	2,3	0,3	2,6	2,5	0,6	3,1
d) Entreprises d'assurances	8,8	10,5	12,1	14,8	16,7	16,2	2,1	18,3	17,4	2,9	20,3	19,1	3,6	22,7	21,2	4,5	25,7
e) Entreprises de capitalisation	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1	0,1	...	0,1
f) Total	74,3	82,4	89,3	99,0	106,4	85,0	29,9	114,9	89,8	33,6	123,4	96,8	37,6	134,4	103,3	41,7	145,0
Congo et Ruanda-Urundi ³	2,1	2,8	4,3	4,7	5,5	4,0	1,4	5,4	4,1	1,1	5,2	4,0	0,7	4,7	3,3	0,3	3,6
Entreprises et particuliers ⁴	105,0	114,1	128,5	135,7	145,9	145,7	10,2	155,9	160,8	9,1	169,9	176,9	8,1	185,0	191,8	6,2	198,0
Total général ...	240,5	262,0	293,5	312,8	334,2	271,7	80,2	351,9	298,0	80,6	378,6	327,9	82,9	410,8	352,0	86,2	438,2

1 A l'exclusion des fonds autonomes et organismes paraétatiques qui ont le caractère d'organismes monétaires ou d'organismes d'épargne, de sécurité sociale, d'assurances ou de capitalisation.

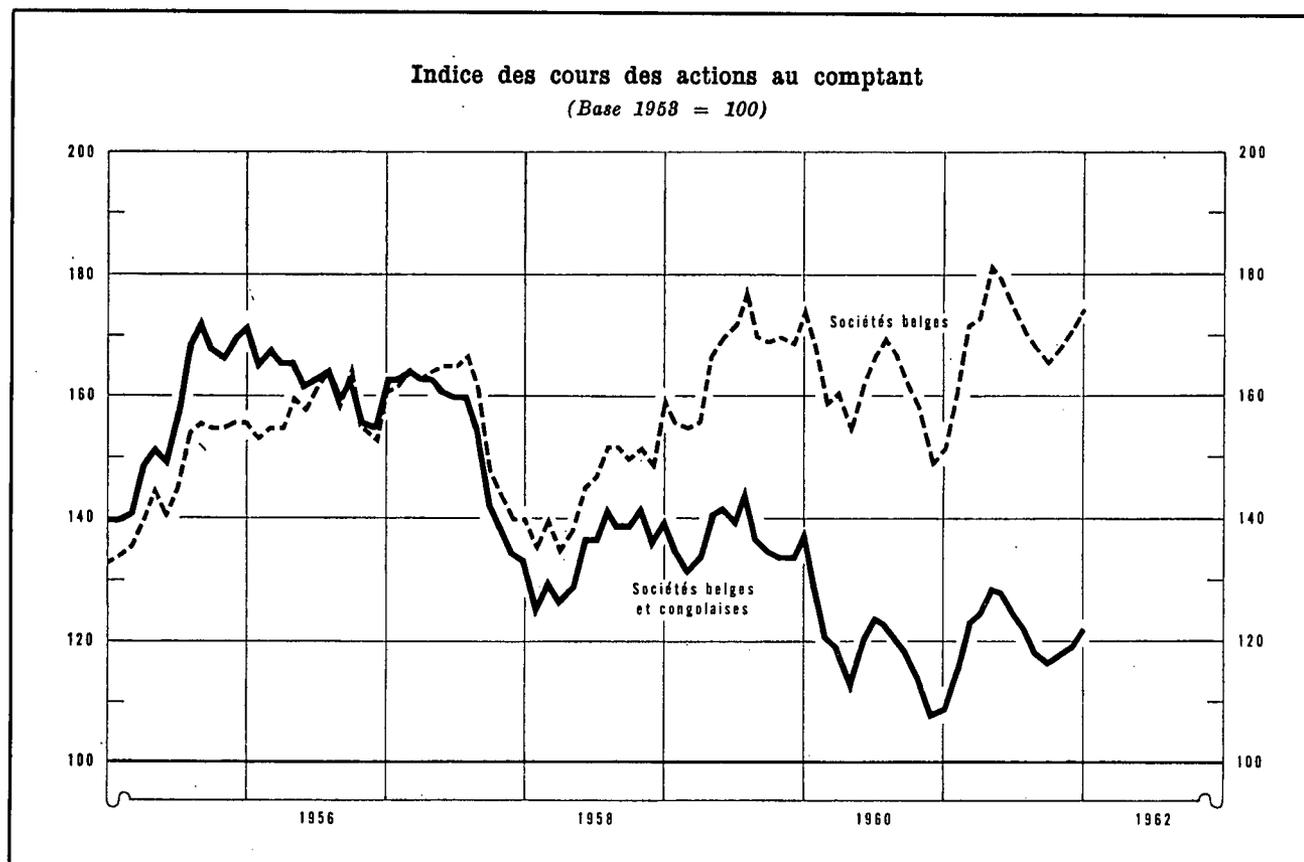
2 A l'exclusion des avoirs des caisses de pensions gérées par ces organismes.

3 Etat, organismes paraétatiques, Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Banque du Congo Belge (jusqu'en 1951), sièges d'Afrique des banques congolaises (de 1952 à 1956).

4 Y compris les non-résidents autres que ceux repris à la rubrique « Congo et Ruanda-Urundi ».

XVII. — VALEURS MOBILIERES DU SECTEUR PRIVE

1. — EVOLUTION DE L'ACTIVITE, DU NIVEAU DES COURS ET DU TAUX DE RENDEMENT DES VALEURS BOURSIERES



Périodes	Capitaux traités (moyenne par séance - millions de francs) 1 5	Indice global du cours des actions			Taux de rendement % 3	
		Au comptant		A terme	Valeurs belges et congolaises 4 6	Valeurs belges 5
		Valeurs belges et congolaises	Valeurs belges			
(Base 1958 = 100) 2 4						
1952 Moyenne mensuelle .	79	99	98	104	4,5	n.d.
1953 Moyenne mensuelle .	67	100	100	100	4,2	n.d.
1954 Moyenne mensuelle .	110	118	116	108	3,3	n.d.
1955 Moyenne mensuelle .	152	157	146	141	3,0	n.d.
1956 Moyenne mensuelle .	113	164	158	139	3,3	n.d.
1957 Moyenne mensuelle .	106	155	158	133	3,6	n.d.
1958 Moyenne mensuelle .	70	135	145	117	3,9	n.d.
1959 Moyenne mensuelle .	105	137	166	129	3,4	2,9
1960 Moyenne mensuelle .	93	121	162	116	4,5	2,8
1961 Moyenne mensuelle .	103	120	169	115	4,5	3,1

	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962	1961	1962
Janvier	75	97	109	123	152	176	109	116	5,8	3,3	2,9	3,1
Février	114		116		161		115		5,7		2,8	
Mars	151		123		172		119		5,1		2,9	
Avril	137		125		173		122		5,3		3,0	
Mai	180		129		182		123		5,1		2,9	
Juin	105		128		179		122		4,0		3,1	
Juillet	77		125		175		117		4,2		3,1	
Août	77		122		171		116		4,1		3,2	
Septembre	73		118		168		112		3,9		3,3	
Octobre	78		117		166		110		3,7		3,3	
Novembre	88		118		168		112		3,8		3,2	
Décembre	85		119		171		111		3,5		3,2	

1 Source : Commission de la Bourse de Bruxelles : ces chiffres portent sur les transactions en obligations de sociétés et en actions (terme et comptant).

2 Source : Institut National de Statistique : Indices au 10 de chaque mois.

3 Source : Kredietbank : Rapport du dernier dividende net annoncé ou payé, au cours à la fin du mois.

4 Bourses de Bruxelles et d'Anvers.

5 Bourse de Bruxelles.

6 Jusqu'en 1959, moyenne des fins de trimestres.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

Banques ⁴

1952	52	2.623	2.270	593	—	259	35	912	24
1953	52	2.776	2.466	646	—	282	36	1.841	50
1954	51	2.878	2.649	661	—	299	37	2.759	75
1955	50	3.265	2.704	644	1	306	33	3.653	119
1956	49	3.404	2.967	695	—	321	36	3.972	157
1957	48	3.406	3.261	817	—	330	43	4.710	163
1958	48	3.628	3.414	829	0,3	355	46	6.410	212
1959	51	4.029	3.514	835	38	377	45	6.626	307
1960	52	4.572	3.624	814	0,1	423	48	7.264	305

Sociétés financières et immobilières ⁵

1952	1.094	9.295	8.113	1.434	36	957	63	3.266	141
1953	1.178	10.261	8.214	1.610	44	1.108	76	3.305	159
1954	1.286	11.004	9.118	1.793	50	1.239	90	4.044	149
1955	1.327	11.694	9.721	2.095	39	1.357	99	4.811	214
1956	1.369	12.366	10.112	2.181	94	1.484	104	4.793	249
1957	1.430	14.690	11.430	2.660	169	1.878	129	5.800	233
1958	1.413	22.664	10.330	2.726	59	1.907	124	8.173	298
1959	1.464	24.053	12.126	2.598	93	1.903	114	9.151	414
1960	1.456	26.589	12.968	2.913	189	2.006	132	9.963	467

Industrie des fabrications métalliques

1952	1.080	8.282	7.177	2.066	89	882	110	1.249	50
1953	1.143	10.480	6.668	2.215	206	989	110	1.452	74
1954	1.213	10.926	7.587	2.032	234	923	101	1.426	86
1955	1.218	11.324	8.101	2.063	299	1.247	88	2.007	89
1956	1.233	11.416	8.520	2.194	429	1.065	111	2.005	101
1957	1.250	12.204	8.954	2.480	448	1.255	113	1.778	100
1958	1.245	13.211	9.489	2.402	409	1.110	106	1.733	99
1959	1.275	14.681	10.334	2.370	499	1.267	100	2.030	101
1960	1.271	15.432	10.785	2.619	499	1.533	107	1.915	120

Métallurgie du fer

1952	105	7.858	8.747	1.689	5	1.039	81	2.358	124
1953	109	10.269	7.121	1.323	20	798	52	2.069	121
1954	108	10.332	7.522	660	53	410	33	2.303	114
1955	106	9.313	6.732	1.135	46	653	51	2.226	123
1956	106	10.026	10.072	2.369	23	1.324	85	2.158	120
1957	100	10.862	10.774	2.734	17	1.445	94	2.269	116
1958	100	12.364	12.409	1.621	37	1.057	72	3.133	119
1959	103	12.952	12.560	858	139	623	39	4.729	172
1960	100	13.918	12.628	1.928	25	992	58	4.763	282

Industrie textile

1952	1.033	7.654	11.158	1.146	183	507	100	482	27
1953	1.070	9.882	9.842	551	544	247	48	486	27
1954	1.105	10.285	9.324	660	371	252	48	503	27
1955	1.081	10.299	9.119	793	298	291	55	522	28
1956	1.087	10.753	9.365	804	363	286	52	510	27
1957	1.094	10.894	9.160	1.156	242	348	67	529	27
1958	1.041	11.560	9.300	894	268	321	59	500	27
1959	1.047	11.954	10.077	721	614	272	45	482	27
1960	1.009	12.138	9.853	1.098	255	452	64	457	26

Notes : Voir fin du tableau XVII - 2.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Industrie alimentaire									
1952	718	6.219	4.020	709	82	396	54	591	31
1953	725	6.911	3.748	661	73	352	49	696	34
1954	750	7.200	3.900	799	65	394	55	765	41
1955	742	7.359	4.069	881	82	425	59	792	45
1956	731	7.837	4.115	954	98	446	66	789	48
1957	730	7.907	4.577	1.014	91	516	59	906	48
1958	701	8.881	4.833	1.077	200	466	57	925	58
1959	725	9.479	5.058	1.211	155	638	54	992	58
1960	725	9.591	5.505	1.381	179	720	63	872	62
Industrie chimique									
1952	489	8.001	5.414	1.509	66	624	57	1.073	50
1953	518	8.553	5.646	1.168	140	582	43	1.097	58
1954	546	9.270	4.907	1.036	200	502	59	1.091	59
1955	560	9.501	5.395	1.258	52	932	63	1.006	58
1956	561	10.015	5.582	1.468	52	750	68	1.038	56
1957	552	11.285	6.087	1.729	200	810	57	1.305	55
1958	538	11.690	5.405	1.354	124	543	61	1.384	71
1959	545	12.650	6.121	1.212	179	577	65	1.313	82
1960	534	13.309	6.442	1.639	245	711	76	1.266	76
Electricité									
1952	49	12.295	2.649	1.243	0,3	1.036	77	4.300	199
1953	53	12.395	2.779	1.304	...	1.115	84	4.589	246
1954	54	12.754	2.909	1.456	—	1.165	88	4.764	257
1955	52	13.525	2.968	1.503	0,3	1.164	85	4.494	265
1956	51	15.982	2.207	1.558	...	1.251	82	4.434	253
1957	47	16.784	2.454	1.581	—	1.365	79	5.543	248
1958	44	17.016	2.722	1.637	0,7	1.458	83	5.871	330
1959	41	17.422	3.609	1.748	—	1.511	86	5.525	345
1960	40	17.132	3.628	1.808	0,1	1.539	85	5.441	330
Industrie du charbon									
1952	61	7.077	6.046	1.206	65	1.007	94	848	47
1953	61	8.223	5.043	1.140	149	889	87	906	42
1954	61	8.268	4.927	900	196	723	72	1.073	49
1955	55	8.131	4.747	870	122	716	70	1.015	59
1956	54	8.592	4.263	1.212	153	937	92	972	56
1957	54	8.616	4.335	1.356	186	1.007	97	985	54
1958	53	8.739	4.339	1.192	96	876	85	940	55
1959	55	8.840	4.663	260	702	93	11	860	51
1960	49	8.630	4.367	107	1.023	63	7	780	50
Total des sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴									
1952	11.706	94.884	75.821	16.827	892	8.950	1.012	17.446	827
1953	12.353	108.387	72.712	15.375	1.819	8.615	909	18.952	944
1954	13.171	112.207	76.018	15.095	1.800	8.231	941	21.443	1.003
1955	13.268	114.978	77.313	17.092	1.518	9.674	990	23.506	1.144
1956	13.397	123.605	81.666	20.764	1.748	10.869	1.136	24.930	1.238
1957	13.487	131.010	86.852	22.389	1.810	11.970	1.203	28.457	1.285
1958	13.408	146.913	90.013	20.202	1.936	10.981	1.153	33.241	1.535
1959	13.891	156.056	98.462	18.207	3.512	10.292	1.015	36.138	1.802
1960	13.816	162.844	102.221	21.788	3.243	11.778	1.128	37.349	1.989

Notes : Voir fin du tableau XVII-2, page suivante.

XVII - 2. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ¹ (suite)

Chiffres annuels

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets de l'année comptable		Dividendes bruts mis en paiement	Tantièmes payés	Emprunts obligataires	
				Bénéfices	Pertes			Dette obligataire en vie au 31/12	Montant brut des coupons payés ³
				(millions de francs)					
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	

B. — Total des sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1952	409	22.094	12.226	7.557	134	3.829	277	1.183	49
1953	449	26.804	12.598	7.854	259	4.296	319	1.334	61
1954	487	29.262	16.173	8.246	156	4.917	429	1.659	73
1955	527	32.018	20.039	9.356	289	5.567	393	1.883	91
1956	552	34.880	21.254	10.897	423	6.801	433	2.241	95
1957	579	42.986	19.520	12.222	287	7.575	428	2.799	107
1958	563	45.670	20.620	9.733	320	6.492	415	3.177	125
1959	560	49.530	22.740	8.296	452	6.318	380	3.351	151
1960	442	48.024	21.895	9.900	348	7.284	346	3.183	78

C. — Total général des sociétés par actions ^{6 7}

1952	12.115	116.978	88.047	24.384	1.026	12.779	1.289	18.629	876
1953	12.802	135.191	85.310	23.229	2.078	12.911	1.228	20.286	1.005
1954	13.658	141.469	92.191	23.341	1.957	13.148	1.370	23.103	1.076
1955	13.795	146.996	97.352	26.448	1.806	15.241	1.383	25.389	1.235
1956	13.949	158.485	102.920	31.661	2.171	17.670	1.569	27.171	1.333
1957	14.066	173.996	106.372	34.611	2.097	19.545	1.631	31.256	1.392
1958	13.971	192.583	110.633	29.935	2.256	17.473	1.568	36.418	1.660
1959	14.451	205.586	121.202	26.503	3.964	16.610	1.395	39.489	1.953
1960	14.258	210.868	124.116	31.688	3.591	19.062	1.474	40.532	2.067

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par actions de droit belge. Sociétés congolaises : sociétés par actions à responsabilité limitée de droit congolais.

² Il s'agit de l'année de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (7).

³ Il s'agit du montant des intérêts échus pendant l'année sous rubrique, ce montant est en relation avec la dette obligataire en vie au 31/12 de l'année précédente.

⁴ Non compris la B.N.B.

⁵ Non compris la S.N.C.I.

⁶ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁷ Total général net, après déduction des doubles emplois.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5}

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique ⁴

1959	8 premiers mois	12.205	125,2	81,2	14,7	3,0	8,1	1,1
	9 premiers mois	12.558	127,4	83,0	15,1	3,1	8,2	1,2
	10 premiers mois	13.144	136,5	86,7	16,1	3,3	8,9	1,3
	11 premiers mois	13.566	149,9	95,1	17,5	3,4	9,9	1,5
	12 mois	13.927	156,2	98,6	18,2	3,5	10,3	1,6
1960	Janvier	146	2,5	1,0	0,3	...	0,2	0,2
	2 premiers mois	368	3,7	3,0	0,7	0,1	0,7	0,3
	3 premiers mois	2.266	19,6	12,5	2,7	0,4	1,8	0,5
	4 premiers mois	5.589	54,6	34,0	7,0	1,0	4,2	0,7
	5 premiers mois	9.358	102,7	63,2	13,1	2,4	7,4	0,8
	6 premiers mois	11.272	121,7	78,0	15,9	2,7	8,7	1,0
	7 premiers mois	11.929	129,8	83,6	16,8	2,8	9,2	1,2
	8 premiers mois	12.121	130,8	84,4	16,9	2,8	9,2	1,3
	9 premiers mois	12.507	133,3	86,2	17,4	2,9	9,4	1,4
	10 premiers mois	13.088	142,7	90,0	18,7	3,1	10,2	1,6
	11 premiers mois	13.480	156,3	97,8	20,8	3,2	11,3	1,8
	12 mois	13.858	163,5	102,5	21,9	3,3	11,8	1,9
1961	Janvier	p 101	3,0	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	p 270	3,8	2,7	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	p 1.739	21,8	13,5	3,3	0,3	2,1	0,5
	4 premiers mois	p 4.393	67,6	40,5	9,1	1,6	5,2	0,7
	5 premiers mois	p 7.297	110,7	66,3	14,4	2,8	8,0	0,8
	6 premiers mois	p 8.872	124,6	77,1	16,7	3,1	9,1	1,0
	7 premiers mois	p 9.355	131,2	81,9	17,7	3,2	9,7	1,2
	8 premiers mois	p 9.520	131,9	82,4	17,8	3,2	9,7	1,3

Notes : Voir page suivante.

XVII - 3. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS ^{1 5} (suite)

Chiffres mensuels cumulés

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B.).

Périodes ²	Nombre de sociétés recensées	Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividendes bruts mis en paiement	Coupons d'obligations bruts ³
				Bénéfices	Pertes		
				(milliards de francs)			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	

B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger

(y compris les sociétés ayant leur principale exploitation au Congo)

1959	8 premiers mois	453	43,1	21,2	7,8	0,3	5,9	0,1
	9 premiers mois	467	43,4	21,2	7,8	0,4	6,0	0,1
	10 premiers mois	503	44,0	21,4	7,9	0,4	6,0	0,1
	11 premiers mois	541	47,9	21,8	8,2	0,4	6,3	0,1
	12 mois	560	49,5	22,7	8,3	0,5	6,3	0,2
1960	Janvier	4	0,1	0,1	...	—	...	0,1
	2 premiers mois	11	0,2	0,2	0,1	—	...	0,1
	3 premiers mois	27	1,4	0,2	0,2	0,1
	4 premiers mois	58	1,8	0,8	0,3	...	0,2	0,1
	5 premiers mois	158	22,9	12,7	7,2	...	5,0	0,1
	6 premiers mois	309	36,4	17,0	8,6	0,2	6,4	0,1
	7 premiers mois	364	42,3	20,6	9,4	0,2	7,1	0,1
	8 premiers mois	376	43,0	20,9	9,5	0,3	7,1	0,1
	9 premiers mois	384	43,2	21,0	9,5	0,3	7,1	0,1
	10 premiers mois	407	43,5	21,2	9,6	0,3	7,1	0,1
	11 premiers mois	424	45,6	21,6	9,7	0,3	7,2	0,1
	12 mois	446	48,1	22,1	9,9	0,3	7,3	0,2
1961	Janvier	3	0,7	0,4
	2 premiers mois	6	0,8	0,4
	3 premiers mois	14	1,0	0,4	0,1
	4 premiers mois	32	1,7	0,6	0,1	...	0,1	...
	5 premiers mois	82	20,6	11,0	5,5	0,2	3,5	...
	6 premiers mois	181	31,0	13,7	6,4	0,5	4,0	0,1
	7 premiers mois	225	34,6	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1
	8 premiers mois	231	34,7	15,3	6,7	0,7	4,1	0,1

C. — Total général ⁴

1959	8 premiers mois	12.658	168,3	102,4	22,5	3,3	14,0	1,2
	9 premiers mois	13.025	170,8	104,2	22,9	3,5	14,2	1,3
	10 premiers mois	13.647	180,5	108,1	24,0	3,7	14,9	1,4
	11 premiers mois	14.107	197,8	116,9	25,7	3,8	16,2	1,6
	12 mois	14.487	205,7	121,3	26,5	4,0	16,6	1,8
1960	Janvier	150	2,6	1,1	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	379	3,9	3,2	0,8	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	2.293	21,0	12,7	2,9	0,4	1,8	0,6
	4 premiers mois	5.647	56,4	34,8	7,3	1,0	4,4	0,8
	5 premiers mois	9.516	125,6	75,9	20,0	2,4	12,4	0,9
	6 premiers mois	11.581	158,1	95,0	24,5	2,9	15,1	1,1
	7 premiers mois	12.293	172,1	104,2	26,2	3,0	16,3	1,3
	8 premiers mois	12.497	173,8	105,3	26,4	3,1	16,3	1,4
	9 premiers mois	12.891	176,5	107,2	26,9	3,2	16,5	1,5
	10 premiers mois	13.495	186,2	111,2	28,3	3,4	17,3	1,7
	11 premiers mois	13.904	201,9	119,4	30,5	3,5	18,5	1,9
	12 mois	14.304	211,6	124,6	31,8	3,6	19,1	2,1
1961	Janvier	104	3,7	1,5	0,3	...	0,2	0,3
	2 premiers mois	276	4,6	3,1	0,7	0,1	0,7	0,4
	3 premiers mois	1.753	22,8	13,9	3,4	0,3	2,1	0,5
	4 premiers mois	4.425	69,3	41,1	9,2	1,6	5,3	0,7
	5 premiers mois	7.379	131,4	77,3	19,9	3,0	11,5	0,8
	6 premiers mois	9.053	155,6	90,8	23,1	3,6	13,1	1,1
	7 premiers mois	9.580	165,8	97,2	24,4	3,9	13,8	1,3
	8 premiers mois	9.751	166,6	97,7	24,5	3,9	13,8	1,4

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes et en commandite par action de droit belge.

² Il s'agit du mois de paiement du dividende pour les colonnes (1) à (6).

³ Les coupons d'obligations sont, comme les dividendes, recensés pendant le mois où ils sont payés. Le paiement des coupons d'obligations peut être effectué avant celui des dividendes. De ce fait, les obligations dont les coupons sont recensés à la colonne (7) ne représentent pas nécessairement toutes des emprunts des sociétés faisant l'objet des colonnes précédentes.

⁴ Non compris la B.N.B., la S.N.C.I. et la Sabena.

⁵ A partir de 1961 sont reprises graduellement dans la statistique les sociétés de droit congolais qui se convertissent en sociétés de droit belge exploitant au Congo; les sociétés de droit congolais ne sont plus comprises dans la statistique.

XVII - 4. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres annuels
(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ²).

Années	Actions		Obligations (montant nominal)				Actions et obligations	Actions et obligations	
	émissions nominales	émissions nettes	émissions non continues			émissions continues nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes	Total des émissions nettes (I.N.S.)
			émissions	amortisse- ments	émissions nettes				
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (4)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (2) + (7)	(9)

Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique

1952	18.012	2.755	1.398	est. 600 ^a	est. 798 ^a	n.d.	est. 798 ^a	est. 3.553 ^a	5.641 ⁴
1953	4.601	1.556	1.068	est. 700 ^a	est. 368 ^a	n.d.	est. 368 ^a	est. 1.929 ^a	2.525 ⁴
1954	7.358	3.489	1.777	879	898	529	1.427	4.916	8.331
1955	14.192	4.273	1.560	1.257	303	532	835	5.108	8.597
1956	16.557	3.503	1.701	1.404	297	389	686	4.189	6.562
1957	27.682	5.573	3.220	1.449	1.771	833	2.604	8.177	10.687
1958	8.801	4.908	3.144	1.507	1.637	1.288	2.925	7.833	12.920
1959	10.227	3.760	3.196	1.568	1.628	814	2.442	6.202	11.317
1960	16.065	5.817	1.213	1.631	418	957	539	6.356	11.130

Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁵

1952	7.404	2.457	212	n.d.	212	n.d.	212	2.669	1.811 ⁴
1953	3.271	2.002	130	n.d.	130	n.d.	130	2.132	1.834 ⁴
1954	2.760	1.764	392	66	326	...	326	2.090	1.445
1955	4.711	2.995	316	91	225	7	218	3.213	2.625
1956	8.630	3.146	341	110	231	5	236	3.382	2.637
1957	6.994	1.759	724	171	553	...	553	2.312	1.905
1958	2.282	1.162	450	124	326	51	377	1.539	1.119
1959	2.442	613	215	87	128	21	107	720	606
1960	6.443	1.728	20	167	147	21	168	1.560	1.461

Total général

1952	25.416	5.212	1.610	est. 600 ^a	est. 1.010 ^a	n.d.	est. 1.010 ^a	est. 6.222 ^a	7.452 ⁴
1953	7.872	3.558	1.198	est. 700 ^a	est. 498 ^a	n.d.	est. 498 ^a	est. 4.056 ^a	4.359 ⁴
1954	10.118	5.253	2.168	944	1.224	529	1.753	7.006	9.776
1955	18.903	7.268	1.876	1.348	528	525	1.053	8.321	11.222
1956	25.187	6.649	2.047	1.519	528	394	922	7.571	9.199
1957	34.676	7.332	3.944	1.620	2.324	833	3.157	10.489	12.592
1958	11.083	6.070	3.594	1.631	1.963	1.339	3.302	9.372	14.039
1959	12.669	4.373	3.411	1.655	1.756	793	2.549	6.922	11.923
1960	22.508	7.545	1.233	1.798	565	936	371	7.916	12.591

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. Sociétés congolaises (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais (voir note ⁵).

² Ces modifications consistent d'une part à inclure les appels de fonds, d'autre part à éliminer les émissions continues et non continues du secteur public (S.N.C.I., Sabena) et les émissions nettes d'obligations et de bons de caisse des banques belges.

³ Estimations B.N.B.

⁴ Amortissements non déduits.

⁵ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

N. B. — Col. (1) et (9) montants repris sans modification des statistiques de l'I.N.S. — col. (2) à (8) : montants modifiés par la B.N.B. comme indiqué à la note 2 ci-dessus.

Col. (1) : constitutions de sociétés et augmentations de capital — col. (2) : montants libérés sur souscriptions d'actions (déduction faite des libérations autres qu'en espèces), primes d'émission et appels de fonds — col. (3) : nouvelles émissions (partie effectivement émise au cours de l'année) plus reliquats d'émissions antérieures, moins emprunts de conversion.

Références bibliographiques : *Annuaire Statistique de la Belgique*. — *Bulletin de Statistique de l'I.N.S.* — *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin Mensuel des Statistiques* (Commission de la Bourse de Bruxelles). — *Bulletin Hebdomadaire de la Kredietbank*.

XVII - 5. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS ¹

Chiffres mensuels ²

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique (données modifiées par la B.N.B. ³).

Périodes	A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique				B. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger ⁴			
	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations	Actions		Obligations (Montant nominal)	Actions et obligations
	émissions nominales (1)	émissions nettes (2)	émissions non continues brutes (3)	Total (4) = (2) + (3)	émissions nominales (5)	émissions nettes (6)	émissions non continues brutes (7)	Total (8) = (6) + (7)
1959 3 premiers mois ...	1.341	542	275	817	519	63	...	63
6 premiers mois ...	4.647	1.694	661	2.355	1.179	328	...	328
9 premiers mois ...	6.720	2.064	880	2.944	2.201	460	...	460
12 mois	10.227	3.324	3.196	6.520	2.442	500	116	616
1960 3 premiers mois ...	1.950	1.016	79	1.095	731	63	...	63
6 premiers mois ...	5.282	2.409	302	2.711	5.055	258	...	258
9 premiers mois ...	10.044	3.987	805	4.792	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
12 mois	16.065	5.216	1.213	6.429	6.443	1.628	20	1.648
1961 3 premiers mois ...	2.929	645	176	821	28
6 premiers mois ...	6.873	1.847	367	2.204	145	6	...	6
1960 Juillet	2.491	691	500	1.191	1.377	1.370	...	1.370
Août	843	398	...	398				
Septembre	1.427	490	3	493				
Octobre	2.005	168	...	168				
Novembre	810	291	108	394				
Décembre	3.215	771	...	771				
1961 Janvier	398	122	146	268
Février	1.644	327	...	327	6
Mars	887	196	30	226	22
Avril	1.385	189	131	320
Mai	769	344	...	344	30	6	...	6
Juin	1.790	669	50	719	87
Juillet p	729	256	...	256
Août p	448	215	...	215
Septembre p	630	238	...	238
Octobre p	1.493	283	72	355
Novembre p	2.495	159	73	232
Décembre p	5.838	487	1	488	22
1962 Janvier p	818	213	100	313

¹ Sociétés belges : sociétés anonymes, en commandite par actions et de personnes à responsabilité limitée de droit belge. — Sociétés congolaises : (jusqu'au 30 juin 1960) : sociétés par actions à responsabilité limitée et de personnes à responsabilité limitée de droit congolais.

² Les chiffres de ce tableau diffèrent des données reprises au tableau XVII - 4 sur les points suivants : a) les émissions nettes d'actions ne comprennent pas les appels de fonds; b) les émissions d'obligations sont brutes (amortissements non déduits) et ne comprennent pas les émissions continues.

³ Les modifications consistent à éliminer les émissions d'obligations et d'actions du secteur public (celles de la Sabena pour la période couverte par le tableau).

⁴ Jusqu'au 30 juin 1960, y compris les sociétés belges ayant leur principale exploitation au Congo et les sociétés de droit congolais. A partir de juillet 1960, cette statistique ne comprend plus les sociétés de droit congolais.

XVIII. — MARCHÉ MONÉTAIRE

I. — MARCHÉ DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME *

(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés par			Capitaux empruntés par			Total (7) = (1) + (2) + (3) ou (4) + (5) + (6)	Retraits de capitaux (8)
	Banques de dépôts 1 (1)	Fonds des Rentes (2)	Autres organismes 2 (3)	Banques de dépôts 1 (4)	Fonds des Rentes (5)	Autres organismes 3 (6)		
1953	2.378	...	3.013	9	2.153	3.229	5.391	...
1954	2.330	...	3.006	19	2.276	3.041	5.336	...
1955	2.325	...	3.314	23	2.807	2.809	5.639	43
1956	2.428	...	2.795	22	2.313	2.888	5.223	185
1957	2.288	...	3.305	17	2.786	2.790	5.593	5
1958	2.078	...	1.829	15	968	2.924	3.907	577
1959	2.191	159	1.165	73	29	3.413	3.515	188
1960	2.415	1.107	1.561	1.025	10	4.048	5.083	37
1961	2.487	1.811	1.523	1.817	1	4.003	5.821	23
1960 2 ^e trimestre	2.522	1.250	1.411	1.024	12	4.147	5.183	27
3 ^e trimestre	2.233	1.417	1.747	1.109	...	4.288	5.397	...
4 ^e trimestre	2.482	800	1.452	1.272	1	3.461	4.734	90
1961 1 ^{er} trimestre	2.527	1.084	1.409	1.449	...	3.571	5.020	3
2 ^e trimestre	2.381	2.128	1.573	1.993	...	4.089	6.082	...
3 ^e trimestre	2.320	2.766	1.650	2.069	...	4.667	6.736	...
4 ^e trimestre	2.714	1.297	1.468	1.772	3	3.704	5.479	90
1960 Décembre	2.383	1.026	1.474	1.489	...	3.394	4.883	42
1961 Janvier	2.424	687	1.497	1.267	...	3.341	4.608	4
Février	2.500	1.025	1.479	1.627	...	3.377	5.004	7
Mars	2.649	1.514	1.264	1.468	...	3.959	5.427	...
Avril	2.545	1.460	1.514	1.596	...	3.923	5.519	...
Mai	2.349	2.092	1.777	2.083	...	4.135	6.218	...
Juin	2.270	2.739	1.437	2.254	...	4.192	6.446	...
Juillet	2.101	3.184	1.703	2.239	...	4.749	6.988	...
Août	2.423	2.667	1.809	2.069	...	4.830	6.899	...
Septembre	2.421	2.471	1.432	1.908	...	4.416	6.324	...
Octobre	2.777	1.415	1.490	1.595	...	4.087	5.682	17
Novembre	2.573	1.187	1.721	2.051	...	3.430	5.481	2
Décembre	2.794	1.282	1.178	1.674	10	3.570	5.254	261
1962 Janvier	2.680	74	1.238	965	...	3.027	3.992	844
Février	1.236	733	1.190	1.755	15	1.389	3.159	1.536

* Du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, on a traité outre de l'argent au jour le jour, de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours. Ces montants sont par conséquent compris dans les chiffres ci-dessus. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours.

1 Jusqu'au 16 novembre 1959, les banques de dépôts comprennent uniquement celles de Bruxelles et d'Anvers. Celles d'autres places y ont ensuite été ajoutées.

2 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment la C.G.E.R., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.S.S., le Crédit Communal. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment la C.G.E.R., le Crédit Communal, la S.N.C.B.

3 Jusqu'au 16 novembre 1959, cette colonne comprenait notamment l'I.R.G., la S.N.C.I., la B.C.C.B.R.U., l'O.N.D. Depuis le 17 novembre 1959 elle comprend notamment l'I.R.G., l'O.N.D., la C.N.C.P., la S.N.C.I.

XVIII - 3. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

Mouvement du débit

Moyennes mensuelles ou mois	Nombre de chambres	Bruxelles						Province		Total général	
		Argent à très court terme 1		Autres opérations 2		Total		Milliards de francs	Milliards de francs	Milliards de francs	Milliards de francs
		Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs	Milliers de pièces	Milliards de francs				
1953	38	2	155	164	87	166	242	185	56	351	298
1954	38	2	138	174	92	176	230	200	55	376	285
1955	38	2	133	188	96	190	229	210	56	400	285
1956	38	2	127	212	110	214	237	222	63	436	300
1957	38	2	119	232	128	234	247	239	66	473	313
1958	38	2	113	245	131	247	244	235	63	482	307
1959	39	2	124	248	142	250	266	237	64	487	330
1960	39	3	208	289	158	292	366	243	57	535	423
1961	39	3	235	409	167	412	402	261	62	673	464
1960 2 ^e trimestre	39	3	206	287	156	290	362	245	55	535	417
3 ^e trimestre	39	3	226	293	162	296	388	241	56	537	444
4 ^e trimestre	39	3	192	309	167	312	359	245	56	557	415
1961 1 ^{er} trimestre	39	3	208	378	161	381	369	258	60	639	429
2 ^e trimestre	39	3	239	412	163	415	402	261	59	676	461
3 ^e trimestre	39	3	273	397	164	400	437	249	61	649	498
4 ^e trimestre	39	3	220	450	181	453	401	274	65	727	466
1961 Janvier	39	3	193	354	187	357	360	258	60	615	420
Février	39	3	192	349	149	352	341	240	57	592	398
Mars	39	3	240	432	167	435	407	276	64	711	471
Avril	39	3	202	367	151	370	353	233	53	603	406
Mai	39	3	241	423	163	426	404	276	60	702	464
Juin	39	3	274	445	175	448	449	275	65	723	514
Juillet	39	3	268	400	176	403	444	251	59	654	503
Août	39	3	293	406	164	409	457	254	64	663	521
Septembre	39	3	256	384	153	387	409	243	61	630	470
Octobre	39	3	239	454	183	457	422	286	66	743	488
Novembre	39	3	221	434	175	437	396	269	65	706	461
Décembre	39	3	200	463	185	466	385	265	63	731	448
1962 Janvier	39	3	169	521	181	524	350	294	68	818	418

¹ Il s'agit de l'argent au jour le jour et, du 27 février 1956 au 16 novembre 1959, de l'argent prêté ou emprunté à 1, 5 et 10 jours. Depuis le 17 novembre 1959, il n'y a plus eu d'argent à 5 et 10 jours.

² Titres, effets publics, coupons, virements, chèques, traites, promesses, quittances, opérations sur l'étranger, etc.

Références bibliographiques : *Statistiques Economiques belges 1941-1950* (B.N.B.). — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVIII^e année, vol. I, n^o 5, mai 1953 : « Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) » — XXX^e année, vol. I, n^o 4, avril 1960 : « Le marché monétaire en Belgique ».

XIX. — TAUX D'ESCOMPTE, D'INTERET ET DE RENDEMENT

(Pour cent par an)

1. — TAUX D'ESCOMPTE ET D'INTERET DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

Dates des changements	Escompte						Avances en compte courant et prêts sur *				
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants	Acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées non domiciliées en banque	Traites non acceptées		Promesses	certificats de trésorerie			Certificats du Fonds des Rentes, émis à maximum 366 jours	autres effets publics 2
				domiciliées en banque	non domiciliées en banque		ayant maximum 120 jours à courir	ayant maximum 9 mois à courir	émis à maximum 366 jours 1		
1955 4 août	3,—	3,—	3,75	4,50	4,75	4,75	2,1875			—	4,75
1956 6 décembre ..	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	2,25			—	5,25
1957 21 mars	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25	Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %			—	5,25
25 juillet	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				—	6,25
12 novembre	4,50	4,50	5,25	6,—	6,25	6,25				—	6,25
1958 27 mars	4,25	4,25	5,—	5,75	6,—	6,—	»			»	6,—
5 juin	4,—	4,—	4,75	5,50	5,75	5,75				»	5,75
3 juillet	3,75	3,75	4,50	5,25	5,50	5,50				»	5,50
28 août	3,50	3,50	4,25	5,—	5,25	5,25				»	5,25
30 octobre	3,50	3,50	4,—	4,50	5,—	5,—				»	5,—
1959 8 janvier ...	3,25	3,25	3,75	4,25	4,75	4,75	»			»	4,75
24 décembre ..	4,—	4,—	4,50	4,75	5,25	5,25				»	5,—
1960 4 août	5,—	5,—	5,50	5,75	6,25	6,25	»			»	6,25
		représentatives d'importations d'exportations					»			»	6,25
10 novembre ..	5,—	5,— 4,—	5,50	5,75	6,25	6,25				»	6,—
1961 24 août	4,75	4,75 3,75	5,25	5,50	6,—	6,—	Certificats de trésorerie émis au taux de 1 15/16 %			»	6,—
							Certificats de trésorerie et certificats du Fonds des Rentes émis à maximum 180 jours	Certificats de trésorerie émis à plus de 180 jours et à maximum 366 jours			
28 décembre ..	4,50	4,50 3,50	5,—	5,25	5,75	5,75	2,25	4,50	5,25	5,75	
1962 18 janvier ...	4,25	4,25 3,25	4,75	5,—	5,50	5,50	2,25	4,25	5,—	5,50	

1 Intitulé avant le 21 mars 1957 : Certificats de trésorerie ayant maximum 12 mois à courir.

2 Y compris les certificats de trésorerie à plus de 12 mois. — Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

* Quotité de l'avance au 28 février 1962

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 366 jours ... max. 95 % | Autres effets publics (voir note 2) max. 80 %

XIX - 2. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR

Moyennes 1	
1957 Du 1-1 au 11-11 2	1,70
Du 12-11 au 31-12 3	2,25
1958	1,41
1959 Du 1-1 au 16-11 ...	1,01
Du 17-11 au 31-12 ...	2,11
1960	2,80
1961	2,57
1961 Mars	2,38
Avril	2,33
Mai	2,79
Juin	2,85
Juillet	2,90
Août	2,53
Septembre	2,50
Octobre	2,54
Novembre	2,44
Décembre	2,25
1962 Janvier	1,51
Février	1,48

XIX - 3. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET DES CERTIFICATS DU FONDS DES RENTES

A fin de période	Certificats de trésorerie à très court terme 4				Certificats de trésorerie B et certificats du Fonds des Rentes 5	Dates	Certificats de trésorerie émis par adjudication			
	1 mois	3 mois	6 mois	12 mois			6 mois	9 mois	12 mois	
1957	3,—	3,25	3,75	4,25	3,75	1958 6 janv.	4,676	5,059	5,388	
1958	1,50	1,75	2,—	2,50	2,75	1959 6 janv.	3,398	3,646	3,860	
1959	2,75	3,—	3,25	3,50	3,25	1960 5 janv.	4,171	*	4,354	
1960	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 6 janv.	4,862	4,925	4,956	
1961	3,50	3,75	4,00	4,25	4,25	1962 4 janv.	4,283	4,364	*	
1961 Mars ..	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75	1961 7 mars	4,872	4,937	*	
Avril ..	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		6 avril	4,875	4,950	4,960
Mai ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		4 mai	4,850	*	*
Juin ...	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		6 juin	4,850	4,950	*
Juillet ..	4,—	4,25	4,50	4,75	4,75		4 juillet	4,850	4,950	4,998
Août ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		3 août	4,850	*	5,000
Sept. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		5 sept.	4,711	4,800	4,900
Oct. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		3 oct.	4,703	4,800	4,900
Nov. ...	3,75	4,—	4,25	4,50	4,50		7 nov.	4,700	4,800	4,900
Déc. ...	3,50	3,75	4,00	4,25	4,25		5 déc.	4,700	4,800	4,900
1962 Janv. ...	3,10	3,35	3,60	...	3,80 3,99		1962 4 janv.	4,283	4,364	*
Févr. ...	3,—	3,20	3,40	...	3,60 3,65		6 fév.	3,766	3,802	3,958

1 Il s'agit, jusqu'au 16 novembre 1959, de la moyenne arithmétique simple des taux uniques journaliers.

Depuis le 17 novembre 1959 : moyenne pondérée par les montants des capitaux empruntés, des taux journaliers moyens.

2 Depuis le 19 novembre 1949 jusqu'au 8 août 1955 inclus, le taux a été de 1,25 % ; du 4 août à fin décembre 1955, il a été de 1,50 %. Moyenne 1956 : 1,58.

3 La réforme du marché monétaire de novembre 1957 a comporté notamment le relèvement du taux des certificats de trésorerie bancaires à 4 mois, devenus les certificats B, ce qui a permis des fluctuations plus larges des taux de l'argent au jour le jour.

4 Cfr. Arrêté ministériel du 9 novembre 1957 (Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8028).

5 Les certificats de trésorerie B sont détenus soit par les banques, soit par le Fonds des Rentes ; les certificats du Fonds des Rentes sont détenus par les banques. Ces deux types de certificats ont été créés lors de la réforme du marché monétaire de novembre 1957 ; les certificats de trésorerie B ont été créés par la conversion, à concurrence de 8,9 milliards de la dette à court terme logée à l'époque dans les banques, le solde de cette dette, soit 20 milliards étant converti en certificats de trésorerie A à 12 mois et 1 15/16 p.c. (Arrêté ministériel du 9 novembre 1957, Moniteur belge du 10 novembre 1957, p. 8.030). L'encours des certificats de trésorerie B, comme d'ailleurs celui des certificats de trésorerie A ne varie pas ; le 8 avril 1960 il a cependant été porté à 9,1 milliards par conversion de certificats de trésorerie A. A partir de la réforme du marché monétaire de novembre 1957, les certificats de trésorerie A et B et les certificats du Fonds des Rentes ont été les seuls effets publics éligibles pour constituer la couverture dite « partielle » des dépôts à un mois au plus des banques de grande et de moyenne circulation jusqu'à la suppression de cette couverture le 1er janvier 1962. Jusqu'à la fin de 1961, le taux des certificats de trésorerie B et des certificats du Fonds des Rentes a été lié au taux d'escompte de la Banque Nationale de Belgique pour les traites acceptées domiciliées en banque ; depuis le 1er janvier 1962, le taux des certificats du Fonds des Rentes est fixé par des adjudications hebdomadaires qui déterminent également les taux des certificats de trésorerie B.

6 Taux de la dernière adjudication hebdomadaire du mois.

7 Moyenne pondérée des taux fixés par les adjudications hebdomadaires du mois.

* Pas d'adjudication.

**XIX - 4. — TAUX DES DEPOTS EN FRANCS BELGES DANS LES BANQUES
ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE ET DE RETRAITE**

A fin de période	Tarif 1 1 Comptes de dépôts à					Caisse Générale d'Epargne (Dépôts d'épargne des particuliers)		
	vue	15 jours de préavis 2	Terme 2			jusqu'à 75.000 F	de 75.001 à 150.000 F	au-delà de 150.000 F
			1 mois	8 mois	6 mois			
1953	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1954	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1955	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1956	0,50	0,85	1,10	1,40	1,75	3,—	1,50	0,50
1957	0,50	1,25	2,30	2,70	3,15	3,—	2,—	
1958	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— ³	2,—	
1959	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—	
1960	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
1961 Février	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mars	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Avril	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Mai	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juin	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Juillet	0,50	1,75	2,85	3,45	3,60	3,— ³	2,— ⁴	
Août	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Septembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Octobre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Novembre	0,50	1,50	2,65	3,30	3,45	3,— ³	2,— ⁴	
Décembre	0,50	1,30	2,40	3,15	3,30	3,— ³	2,— ⁴	
1962 Janvier	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— ³	2,— ⁴	
Février	0,50	1,15	2,15	3,00	3,15	3,— ³	2,— ⁴	

¹ Tarif appliqué par environ 25 banques, dont les principales. D'autres banques, surtout régionales, appliquent en général un tarif supérieur. — ² De novembre 1957 à la fin de 1961 les taux des dépôts à préavis et à terme ont fluctué en fonction du taux d'escompte de la B.N.B. pour les traites acceptées domiciliées en banque. Depuis le début de 1962, leurs variations, décidées en fonction des conditions du marché, de l'état de la balance des paiements et de l'évolution de la conjoncture, font l'objet d'un accord précédé de consultations entre la Banque Nationale de Belgique et l'Association Belge des Banques. — ³ Durant les années 1958, 1960 et 1961, majoration d'intérêts de 0,30 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile. Pas de majoration en 1959. — ⁴ A partir du 1er janvier 1960, majoration d'intérêts de 0,20 % pour les sommes restées inscrites toute l'année civile.

**XIX - 5. — TAUX DE RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE,
COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES ***

Début de période	Dette unifiée (rendement au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans.		Echéance de 5 à 20 ans		Taux moyen pondéré (non compris la Dette unifiée)
		Etat	Paraétatiques et villes	Etat	Paraétatiques et villes	
	4 % 1 ^{re} s.	8,5 à 5,5 %	8 à 5,5 %	4 à 5,75 %	8 à 5,50 %	
1953	4,48	—	4,85 ¹	5,09 ²	—	5,05
1954	4,33	—	4,15 ¹	4,79 ²	—	4,70
1955	4,20	—	3,89 ¹	4,59 ²	—	4,46
1956	4,18	—	3,99 ¹	4,63	4,71	4,57
1957	4,47	—	5,17 ¹	5,54	5,59	5,45
1958	4,93	—	5,53 ¹	6,47	6,51	6,41
1959	4,29	—	4,44	4,85	4,93	4,85
1960	4,21	4,65	4,79	5,21	5,10	5,11
1961	4,39	5,55	5,69	6,07	5,80	5,89
1961 Février	4,39	5,50	5,66	6,00	5,82	5,85
Mars	4,39	5,45	5,62	6,00	5,82	5,84
Avril	4,35	5,40	5,58	5,90	5,77	5,77
Mai	4,33	5,46	5,57	5,94	5,79	5,81
Juin	4,33	5,41	5,50	5,90	5,77	5,77
Juillet	4,35	5,44	5,55	5,93	5,79	5,80
Août	4,35	5,45	5,54	5,89	5,77	5,77
Septembre	4,35	5,33	5,37	5,85	5,75	5,73
Octobre	4,35	5,33	5,32	5,81	5,75	5,71
Novembre	4,36	5,37	5,35	5,79	5,75	5,70
Décembre	4,39	5,27	5,26	5,71	5,70	5,63
1962 Janvier	4,40	5,21	5,34	5,74	5,70	5,64
Février	4,39	5,16	5,26	5,58	5,55	5,49

* Sauf indication contraire, le taux du rendement moyen est celui qui, appliqué au calcul de la valeur actuelle de l'ensemble des termes d'annuité (remboursement, intérêts, lots et primes éventuels) encore à recevoir, égalise cette valeur actuelle au prix d'achat du capital en vie, évalué au cours du jour, majoré des courtages et éventuellement des intérêts courus.

¹ Emprunts aux taux de 4 et 4,5 %. — ² Emprunts aux taux de 4,25 et 4,5 %.

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.), XXXI^e année, vol. I, n° 2, février 1956.

Références bibliographiques : *Moniteur belge* : situations hebdomadaires de la B.N.B. — *Bulletin d'Information et de Documentation* (B.N.B.) : XXVI^e année, vol. I, n° 6, juin 1951 ; « Le Marché de l'argent au jour le jour depuis septembre 1950 » ; XXVIII^e année, vol. I, n° 5, mai 1953 ; Une nouvelle statistique : le marché de l'argent au jour le jour (call money) ; XXXII^e année, vol. II, n° 5, novembre 1957 ; La réforme du marché monétaire ; XXXV^e année, vol. I, n° 4, avril 1960 ; Le marché monétaire en Belgique ».

XX. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

1. — TAUX D'ESCOMPTE

Mois des changements	Allemagne		Etats-Unis 1		France		Grande-Bretagne		Italie		Pays-Bas		Suède		Suisse	
	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux	Dates	Taux
Taux en vigueur au 1-1-1955 ...		3,—		1,50		3,—		3,—		4,—		2,50		2,75		1,50
1955 Janvier ...							27	3,50								
Février ...							24	4,50								
Avril			15	1,75									19	3,75		
Août	4	3,50	5	2,—												
Septembre .			9	2,25												
Novembre .			18	2,50												
1956 Février ...							16	5,50			7	3,—				
Mars	8	4,50														
Avril			13	2,75												
Mai	19	5,50														
Août			24	3,—							25	3,25				
Septembre .	6	5,—														
Octobre ...											22	3,75				
Novembre .													22	4,—		
1957 Janvier ...	11	4,50														
Février ...							7	5,—								
Avril					11	4,—										
Mai											17	4,25	11	5,—	15	2,50
Juillet											16	5,—				
Août			23	3,50	12	5,—										
Septembre .	19	4,—					19	7,—								
Novembre .			15	3,—												
1958 Janvier ...	17	3,50	24	2,75							24	4,50				
Mars			7	2,25							25	4,—				
Avril			18	1,75												
Mai													3	4,50		
Juin	27	3,—					22	5,50								
Août							19	5,—	7	3,50	14	3,50				
Septembre .			12	2,—			14	4,50								
Octobre ...					16	4,50										
Novembre .			7	2,50			20	4,—			15	3,—				
1959 Janvier ...	10	2,75									21	2,75				
Février ...					5	4,25									26	2,—
Mars			6	3,—												
Avril					23	4,—										
Mai			29	3,50												
Septembre .	4	3,—	11	4,—												
Octobre ...	23	4,—														
Novembre .											16	3,50				
1960 Janvier ...							21	5,—					15	5,—		
Juin	3	5,—	10	3,50			23	6,—								
Août			12	3,—												
Octobre ...					6	3,50	27	5,50								
Novembre .	11	4,—														
Décembre .							8	5,—								
1961 Janvier ...	20	3,50														
Mai	5	3,—														
Juillet							25	7,—								
Octobre ...							5	6,5								
Novembre .							2	6,—								

1 Federal Reserve Bank of New York.
Définitions des taux d'escompte officiels : voir « International Financial Statistics » (F.M.I.).

XX - 2. — BANQUE DE FRANCE

(millions de nouveaux francs français)

	1957 31 décembre	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 5 janvier	1962 4 janvier	1961 9 février	1962 8 février
ACTIF								
Encaisse or	2.012	2.476	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322	4.322
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes	1.000	1.201	—	—	—	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	118	141	3.969	5.744	5.769	10.104	6.179	10.206
Avances au Fonds de Stabilisation des changes ¹	656	656	1.314	740	1.314
Monnaies divisionnaires	99	84	101	23	16	16	21	26
Comptes courants postaux	716	512	669	561	793	847	480	515
Prêts à l'Etat	6.548	6.510	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²	6.500 ²
Avances à l'Etat	4.297	4.337	2.640 ²	901 ²	1.688 ²	2.559 ²	2.943 ²	2.324 ²
Portefeuille d'escompte :	19.872	22.217	16.392	18.851	17.813	18.081	16.376	17.338
<i>Effets escomptés sur la France</i>	5.917	6.707	4.232	5.118	4.974	5.609	4.726	5.595
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	1	3	1	1	1	1	1	1
<i>Effets garantis par l'Office des céré- ales</i> ³	575	481	699	878	847	783	656	670
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	13.379	15.026	11.460	12.854	11.991	11.688	10.993	11.072
Effets négociables achetés en France ⁴	2.883	2.609	2.827	3.554	3.280	2.320	2.282	2.306
Avances à 30 jours sur effets publics ...	193	222	169	205	155	164	160	168
Avances sur titres	105	97	83	70	68	65	63	64
Avances sur or
Effets en cours de recouvrement	783	763	863	529	645	706	311	320
Divers	649	562	627	764	783	827	717	796
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	42.488	47.825	41.094	46.199

PASSIF

Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	32.681	34.694	34.947	39.320	39.001	43.945	38.063	43.139
Comptes courants créditeurs :	5.246	5.720	2.943	2.066	1.958	2.246	1.733	1.883
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	1	1	...	1	...	1	...	1
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	—	...	—
<i>Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères</i>	4.091	4.564	1.965	967	910	1.142	736	841
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres engagements à vue</i>	1.154	1.155	978	1.098	1.048	1.103	997	1.041
Capital de la Banque	2	2	150	150	150	150	150	150
Divers	1.346	1.315	1.122	1.144	1.379	1.484	1.148	1.027
Total ...	39.275	41.731	39.162	42.680	42.488	47.825	41.094	46.199

¹ Convention du 27 juin 1949.

² Convention du 29 octobre 1959 approuvée par la loi du 26 décembre 1959.

³ Loi du 15 août 1938, décret du 29 juillet 1939 et loi du 19 mai 1941.

⁴ Décret du 17 juin 1938.

XX - 3. — BANK OF ENGLAND

(millions of £)

	1958 28 February	1959 28 February	1960 29 February	1961 28 February	1961 4 January	1962 10 January	1961 8 February	1962 7 February
--	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------	--------------------

Issue Department

Government Debt	11	11	11	11	11	11	11	11
Other Government Securities	1.985	2.035	2.136	2.237	2.337	2.413	2.237	2.313
Other Securities	1	1	1	1	1	1	1	1
Coin other than Gold Coin	3	3	2	1	1	...	1	...
Amount of Fiduciary Issue	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.250	2.325
Gold Coin and Bullion
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.250	2.325

Notes Issued :								
In Circulation	1.965	2.013	2.116	2.212	2.314	2.361	2.203	2.298
In Banking Department	35	37	34	38	36	64	47	27
Total ...	2.000	2.050	2.150	2.250	2.350	2.425	2.250	2.325

Banking Department

Government Securities	254	265	274	425	349	440	396	455
Other Securities :								
Discounts and Advances	23	10	33	28	77	43	45	78
Securities	22	22	20	19	19	19	19	19
Notes	35	37	34	38	37	64	47	27
Coin	2	1	1	1	1	1	1	1
Total ...	336	335	362	511	483	567	508	580

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Rest	4	4	4	4	4	4	4	4
Public Deposits :								
(including Exchequer, Savings Banks, Commissioners of National Debt, and Dividend Accounts)	11	17	12	18	14	16	11	11
Special Deposits	—	—	—	155	156	237	155	241
Other Deposits :								
Bankers	232	229	264	251	229	228	257	241
Other Accounts	74	70	67	68	65	67	66	68
Total ...	336	335	362	511	483	567	508	580

XX - 4. — FEDERAL RESERVE BANKS ¹

(millions of \$)

	1958 31 December	1959 31 December	1960 31 December	1961 31 December	1961 4 January	1962 10 January	1961 8 February	1962 7 February
ASSETS								
Gold certificate account	19.013	18.186	16.413	15.445	16.317	15.403	16.071	15.363
Redemption fund for F.R. notes	938	978	1.066	1.170	1.065	1.169	1.055	1.154
Total gold certificate reserves ...	19.951	19.164	17.479	16.615	17.382	16.572	17.126	16.517
F.R. notes of other Banks	477	524	525	—	537	—	—	—
Cash	336	359	363	320	362	382	506	481
Discounts and advances	64	458	33	130	98	76	526	205
Industrial loans	—	—	—	—	—	—
Acceptances :								
Bought outright	43	44	54	48	48	47	46	45
Held under repurchase agreement	6	31	20	3	14	...	—	—
U.S. Government securities :								
Bought outright :								
Bills	2.250	2.606	2.900	3.193	2.900	3.186	2.619	3.081
Certificates	18.650	10.507	9.060	1.699	9.060	1.699	9.045	1.680
Notes	2.868	11.010	12.481	19.984	12.481	19.984	12.484	20.018
Bonds	2.484	2.484	2.543	3.846	2.543	3.831	2.541	3.817
Total bought outright ...	26.252	26.607	26.984	28.722	26.984	28.700	26.689	28.596
Held under repurchase agreement	95	41	400	159	221	...	372	...
Total U.S. Government securities ...	26.347	26.648	27.384	28.881	27.205	28.700	27.061	28.596
Total loans and securities	26.460	27.181	27.491	29.062	27.365	28.823	27.633	28.846
Due from foreign banks	—	...	—	—	—
Cash items in process of collection	5.631	6.438	6.809	6.125	6.704	5.206	4.018	4.416
Bank premises	94	100	108	111	108	110	109	110
Other assets	146	262	209	237	219	263	224	338
Total assets ...	53.095	54.028	52.984	52.470^a	52.677	51.356^a	49.616^a	50.708^a
LIABILITIES								
Federal Reserves notes	27.872	28.262	28.449	28.802	28.400	28.501	27.104	27.919
Deposits :								
Member bank reserves	18.504	18.174	17.080	17.387	17.115	16.928	17.038	17.007
U.S. Treasurer - general account	358	504	485	465	312	601	449	341
Foreign	273	345	217	279	252	230	195	226
Other	391	693	554	320	380	270	384	250
Total deposits ...	19.526	19.716	18.336	18.451	18.059	18.029	18.066	17.824
Deferred availability cash items	4.335	4.847	4.941	3.825	4.950	3.409	3.089	3.479
Other liabilities and accrued dividends ...	22	29	32	59	31	60	37	68
Total liabilities ...	51.755	52.854	51.758	51.137	51.440	49.999	48.296	49.290
CAPITAL ACCOUNTS								
Capital paid in	363	388	409	445	411	446	417	448
Surplus	868	775	817	888	817	888	817	888
Other capital accounts	109	11	9	23	86	82
Total liabilities and capital accounts ...	53.095	54.028	52.984	52.470^a	52.677	51.356^a	49.616^a	50.708^a
Contingent liability on acceptances purchased for foreign correspondents	68	82	230	126	225	121	192	116
Industrial loan commitments	1	...	—	—	—	—	—	—
Ratio of gold certificate reserves to deposit and F.R. note liabilities combined	42,1 %	39,9 %	37,4 %	34,8 %	37,4 %	35,2 %	37,4 %	35,6 % ²

¹ Consolidated statement of condition of the twelve Federal Reserve Banks.

² « F. R. note liabilities combined » includes \$ 625 million of Federal Reserve notes of other Federal Reserve Banks netted out of the consolidated statement shown above.

³ Since 1-2-1961, this figure is not comparable with those of the preceding statements. The assets include no more the item « F. R. notes of other Banks ». Besides, the figure of the item « Cash items in process of collection » has been modified. In the liabilities, the figures relating to the « Federal Reserve notes » and the « Deferred availability cash items » have been modified too.

XX - 5. — DE NEDERLANDSCHE BANK

(miljoenen guldens)

	1957 31 december	1958 31 december	1959 31 december	1960 31 december	1961 9 januari	1962 8 januari	1961 6 februari	1962 5 februari
ACTIVA								
Goud	2.812	3.972	4.281	5.487	5.487	5.698	5.487	5.698
Vorderingen en geldwaardige papieren luidende in goud of in buitenlandse geldsoorten	1.008	1.603	786	1.107	1.084	501	826	521
Buitenlandse betaalmiddelen	1	1	1
Vorderingen op het buitenland luidende in guldens ¹	182	88	71	40	39	15	43	15
Wissels, promessen, schatkistpapier en schuldbrieven in disconto ²	10	...	6	40	...	10
Wissels, schatkistpapier en schuldbrieven door de Bank gekocht (art. 15, onder 4 ^o van de Bankwet 1948)	128	181	547	249	249	417	20	386
Voorschotten in rekening-courant (incl. beleningen) ³	198	40	62	12	9	18	9	11
Boekvorderingen op de Staat (overeen- komst van 26 februari 1947)	560	—	—	—	—	—	—	—
Nederlandse munten	11	24	35	51	51	19	44	20
Belegging van kapitaal en reserves	142	159	165	174	171	181	171	181
Gebouwen en inventaris	1	1	1	1	1	1	1	1
Diverse rekeningen	39	15	12	12	6	7	8	7
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	7.097	6.897	6.609	6.850
PASSIVA								
Bankbiljetten in omloop	4.187	4.418	4.513	4.900	4.689	5.031	4.631	4.964
Bankassignaties
Rekening-courantsaldo's in guldens van ingezetenen	629	1.284	1.139	1.603	1.759	1.529	1.584	1.556
's Rijks schatkist	307	643	528	934	930	898	702	820
Banken in Nederland	250	485	484	519	679	492	716	586
Andere ingezetenen	72	156	127	150	150	139	166	150
Rekening-courantsaldo's in guldens van niet-ingezetenen	46	97	65	59	96	81	49	76
Buitenlandse circulatiebanken en daar- mede gelijk te stellen instellingen ...	—	—	56	48	85	74	40	71
Andere niet-ingezetenen	16	22	9	11	11	7	9	5
Saldo's voortvloeiende uit betalings- akkoorden	30	75	—	—	—	—	—	—
Saldo's luidende in buitenlandse geld- soorten	6	64	6	320	320	15	110	16
Kapitaal	20	20	20	20	20	20	20	20
Reserves	131	142	152	164	152	164	152	164
Diverse rekeningen	73	59	72	67	61	57	63	54
Totaal ...	5.092	6.084	5.967	7.133	7.097	6.897	6.609	6.850
¹ Waarvan uit hoofde van de liquidatie van bila- terale akkoorden	2	1	9
² Waarvan schatkistpapier, rechtstreeks door de Bank in disconto genomen
³ Waarvan aan Indonesië (wet van 15 maart 1933 — Staatsblad n ^o 99)	13	11	8	5	5	3	5	3
N. B. — Circulatie der door de Bank namens de Staat in het verkeer gebrachte munt- biljetten	127	110	105	110	108	67	98	66

XX - 6. — BANCA D'ITALIA

(miliardi di lire)

	1958 dicembre	1959 dicembre	1960 dicembre	1961 dicembre 2	1960 ottobre	1961 ottobre	1960 novembre	1961 novembre
Oro in cassa	5	5	1.000	1.000	172	1.000	172	1.000
Oro all'estero dovuto dallo Stato	2	2	—	—	2	—	—	—
Cassa ¹	10	11	10	12	8	10	9	19
Portafoglio ²	386	430	443	500	438	470	441	470
Effetti ricevuti per l'incasso
Anticipazioni ³	34	46	64	107	95	109	73	116
Prorogati pagamenti	—	—	7	6	—	3	—	—
Ufficio italiano dei cambi	—	—	1.257	1.810	—	1.631	—	1.654
Disponibilita in divisa all' estero	62	62	63	63	62	63	63	63
Titoli emessi o garantiti dallo Stato	56	70	75	83	60	80	64	81
Immobili
Debitori diversi	1.654	2.191	119	121	2.165	129	2.173	136
Partite varie	3	3	2	—	3	—	2	—
Anticipazioni temporanee al Tesoro	77	77	64	—	75	—	64	—
Anticipazioni straordinarie al Tesoro	343	343	485	485	488	485	485	485
Emissioni per forze alleate	145	145	—	—	—	—	—	—
Conto corrente servizio tesoreria	137	—	—	—	—	—	—	—
Impieghi in titoli per conto del Tesoro ...	325	128	20	—	30	—	20	—
Servizi diversi per conto dello Stato	18	—	—	1	—	—	—	—
Spese	41	44	43	42	30	30	32	32
Totale attivo ...	3.298	3.557	3.652	4.230	3.628	4.010	3.598	4.056
Circolazione dei biglietti ⁴	2.061	2.237	2.424	2.779	2.151	2.398	2.161	2.413
Vaglia assegni e debiti a vista ⁵	26	28	23	39	15	19	18	18
Depositi in c/c liberi	167	130	117	117	75	94	77	86
Conti correnti vincolati	774	772	694	797	783	880	852	951
Creditori diversi	211	173	170	187	166	176	165	178
C/c servizio tesoreria	—	146	159	263	328	398	269	363
C/c servizio tesoreria — Fondo speciale .	—	17	—	—	—	—	—	—
Tesoro dello Stato - plusvalenza rivalutaz. oro	—	—	—	—	63	—	—	—
Aiuti internazionali	14	—	—	—	—	—	—	—
Servizi diversi per conto dello Stato	—	5	16	—	11	8	18	8
Capitale
Fondo di riserva ordinario	2	2	3	4	3	4	3	4
Fondo di riserva straordinario	1	2	2	2	2	2	2	2
Rendite	42	45	44	42	31	31	33	33
Totale passivo e patrimonio ...	3.298	3.557	3.652	4.230	3.628	4.010	3.598	4.056
Depositanti in titoli e valori	4.413	3.604	4.407	4.775	4.689	4.402	4.482	4.294
¹ Compresa monete di Stato	8	8	5	6	5	6	6	6
² Compreso finanziamento ammassi	—	—	437	482	—	465	437	465
³ Compreso operazioni con privati	—	—	3	3	—	2	2	2
⁴ Compresi biglietti presso il Tesoro	1	2	2	—	1	5	1	1
⁵ Compresi vaglia e assegni	17	16	14	21	9	13	11	13

XX 7. — DEUTSCHE BUNDESBANK

(Millionen DM)

	1959 31 Dezember	1960 31 Dezember	1961 31 Dezember	1961 7 Januar	1962 5 Januar	1961 7 Februar	1962 7 Februar
AKTIVA							
Gold	10.934	12.286	14.426	12.338	14.426	12.400	14.428
Guthaben bei ausländischen Banken und Geldmarktanlagen im Ausland	8.249	15.905	11.387	15.421	9.845	15.529	8.807
Sorten, Auslandswechsel und -schecks ...	130	157	292	150	287	155	254
Kurz- und mittelfristige Kredite an inter- nationale Einrichtungen und Konsoli- dierungskredite	4.817	3.657	2.442	3.650	2.442	3.220	2.442
davon : a) aus der Abwicklung der E.Z.U.	3.156	1.993	1.038	1.993	1.038	1.744	1.038
b) an Weltbank	1.486	1.560	1.342	1.560	1.342	1.390	1.342
Deutsche Scheidemünzen	88	91	57	114	84	131	117
Postcheckguthaben	226	193	281	118	219	121	160
Inlandswechsel	853	1.283	1.146	1.235	1.064	2.080	790
Schatzwechsel und unverzinsliche Schatz- anweisungen	80	137	...	121	...	1	...
Lombardforderungen	234	419	220	105	13	35	14
Kassenkredite	265	79	167	126	416	2	2
Wertpapiere	235	324	1.484	324	1.485	594	1.485
Ausgleichsforderungen und unverzinsliche Schuldverschreibung	5.731	3.561	3.432	3.164	3.410	3.407	3.325
Kredite an Bund für Beteiligung an inter- nationalen Einrichtungen	1.211	1.387	2.636	1.429	2.636	1.455	2.680
Forderungen an Bund wegen Forderungs- erwerb aus Nachkriegswirtschaftshilfe und Änderung der Wechselkurse	—	—	3.778	—	3.778	—	3.778
Sonstige Aktiva	311	370	307	389	292	190	192
	33.364	39.849	42.055	38.684	40.397	39.320	38.474

PASSIVA

Banknotenumlauf	19.046	20.470	22.992	19.281	21.634	18.864	20.735
Einlagen von	11.605	16.696	16.600	16.828	16.107	18.124	15.222
Kreditinstituten (einschliesslich Post- scheck und Postsparkassenämter) ...	9.344	13.036	11.615	12.852	11.145	13.702	10.380
Öffentlichen Einlegern	2.039	3.440	4.733	3.578	4.700	4.167	4.579
Anderen inländischen Einlegern	222	220	252	398	262	255	263
Verbindlichkeiten aus dem Auslandsge- schäft	672	447	368	400	438	339	467
Einlagen ausländischer Einleger	299	282	274	312	348	268	363
Sonstige	373	165	94	88	90	71	104
Rückstellungen	671	806	867	806	867	806	867
Grundkapital	290	290	290	290	290	290	290
Rücklagen	522	562	588	562	588	562	588
Sonstige Passiva	558	578	350	517	473	335	305
	33.364	39.849	42.055	38.684	40.397	39.320	38.474

XX - 8. — BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

	1958 31 décembre	1959 31 décembre	1960 31 décembre	1961 31 décembre	1961 7 janvier	1962 6 janvier	1961 7 février	1962 7 février
ACTIF								
Encaisse or	8.329	8.369	9.455	11.078	9.277	10.839	9.450	10.739
Devises	561	535	583	842	569	790	587	684
Portefeuille effets sur la Suisse	58	58	53	70	54	67	53	60
<i>Effets de change</i>	58	58	53	70	54	67	53	60
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>
Avances sur nantissement	22	40	38	66	15	39	8	8
Titres	45	44	43	43	43	43	43	43
<i>pouvant servir de couverture</i>	1	...	1	17	1	17	1	17
<i>autres</i>	44	44	42	26	42	26	42	26
Correspondants :		52	52	65	16	14	12	24
<i>en Suisse</i>	33	45	45	58	8	5	3	8
<i>à l'étranger</i>		7	7	7	8	9	9	16
Autres postes de l'actif	35	28	30	30	34	33	37	27
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	10.008	11.825	10.190	11.585

PASSIF								
Fonds propres	50	51	52	53	52	53	52	53
Billets en circulation	6.109	6.344	6.854	7.656	6.533	7.309	6.257	6.950
Engagements à vue	2.726	2.535	2.756	2.947	2.822	2.818	3.280	2.948
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.541	2.330	2.288	1.996	2.303	1.778	2.840	2.265
<i>Autres engagements à vue</i>	185	205	468	951	519	1.040	440	683
Comptes de virements de banques temporairement liés	—	—	—	1.035	—	1.035	—	1.035
Engagements à terme	—	—	390	293	400	400	400	400
Autres postes du passif	198	196	202	210	201	210	201	199
Total ...	9.083	9.126	10.254	12.194	10.008	11.825	10.190	11.585

Références bibliographiques : *International Financial Statistics* (F.M.I.) — *Banque de France* : « Compte rendu des opérations ». — *Report of the Bank of England*. — *Federal Reserve Bulletin*. — *De Nederlandsche Bank* : Verslag over het boekjaar. — *Banca d'Italia* : Bollettino. — *Geschäftsbericht der Deutschen Bundesbank*. — *Banque Nationale Suisse* (rapports).

XX - 9. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en millions de francs or

[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	31	31	31	31	31	31	Passif	31	31	31	31	31	31
	décembre 1959	décembre 1960	décembre 1960	décembre 1961	janvier 1961	janvier 1962		décembre 1959	décembre 1960	décembre 1960	décembre 1961	janvier 1961	janvier 1962
I. Or en lingots et monnayé	1.165	1.636	1.636	2.340	1.795	2.482	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	106	60	60	79	86	55	Actions libérées de 25 %	125	125	125	125	125	125
III. Portefeuille réescomptable : ...	859	277	277	193	142	197	II. Réserves :	23	23	23	24	23	24
1. Effets de commerce et acceptations de banque	13	19	19	16	19	8	1. Fonds de Réserve légale ...	9	10	10	11	10	11
2. Bons du Trésor	846	258	258	177	123	189	2. Fonds de Réserve générale .	14	13	13	13	13	13
IV. Effets div. remobilis. sur dem.	21	13	13	59	11	57	III. Dépôts (or) :	1.751	1.812	1.812	2.089	1.745	2.044
V. Dépôts à terme et avances : ...	379	1.130	1.130	1.217	998	1.115	1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum ...	319	918	918	1.019	834	899	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	28	—	52
b) à 3 mois au maximum (or)	10	7	7	4	3	4	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	10
c) de 3 à 6 mois	49	144	144	154	96	169	c) de 3 à 6 mois	169	24	24	10	31	10
d) de 6 à 9 mois	1	3	3	—	49	—	d) à 3 mois au maximum ...	607	329	329	182	460	151
e) de 9 à 12 mois	—	55	55	7	9	10	e) à vue	821	1.372	1.372	1.802	1.200	1.754
f) à plus d'un an	—	3	3	33	7	33	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	853	730	730	665	567	696	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	10	—	—
1. Or :							b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	10
a) à 3 mois au maximum ...	24	73	73	10	62	—	c) de 3 à 6 mois	6	6	6	—	6	—
b) de 3 à 6 mois	104	39	39	10	13	10	d) à 3 mois au maximum ...	31	21	21	28	18	22
c) de 6 à 9 mois	37	—	—	—	33	31	e) à vue	117	60	60	29	30	35
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	78	—	40	IV. Dépôts (monnaies) :	1.346	1.734	1.734	2.159	1.553	2.253
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	16	1. Banques centrales :						
2. Monnaies :							a) à plus d'un an	—	36	36	71	36	71
a) à 3 mois au maximum ...	478	445	445	375	315	467	b) de 9 à 12 mois	—	71	71	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	180	80	80	113	54	52	c) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
c) de 6 à 9 mois	2	4	4	2	17	—	d) de 3 à 6 mois	268	156	156	338	232	559
d) de 9 à 12 mois	8	23	23	10	15	10	e) à 3 mois au maximum ...	871	1.167	1.167	1.465	928	1.324
e) à plus d'un an	20	66	66	67	58	70	f) à vue	18	30	30	40	28	19
VII. Actifs divers	1	1	1	1	1	1	2. Autres déposants :						
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68	68	68	68	68	68	a) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
<i>Total actif ...</i>	3.452	3.915	3.915	4.622	3.668	4.671	b) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
							c) de 3 à 6 mois	31	—	—	3	—	—
							d) à 3 mois au maximum ...	121	256	256	220	238	258
							e) à vue	37	18	18	22	20	22
							V. Divers	42	44	44	36	44	36
							VI. Compte de profits et pertes ...	9	8	8	8	8	8
							VII. Provision pour charges éventuelles	156	169	169	181	170	181
							<i>Total passif ...</i>	3.452	3.915	3.915	4.622	3.668	4.671

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)							Dépôts à long terme :	229	229	229	229	229	229
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221	221	221	221	221	221	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	153	153	153	153	153	153
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76	76	76	76	76	76	2. Dépôt du Gouvernem. allem.	76	76	76	76	76	76
<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68	68	68	68	68	68
							<i>Total ...</i>	297	297	297	297	297	297

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (Accord Monétaire Européen), de l'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1958 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés et afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs or 149.920.380.— confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert par l'Allemagne dans les monnaies agréées par la Banque.

PRINCIPALES ABREVIATIONS UTILISEES.

A.M.E.	Accord Monétaire Européen.
B.I.E.D.	Banque Internationale de Reconstruction et de Développement.
B.I.T.	Bureau International du Travail.
B.N.B.	Banque Nationale de Belgique.
B.R.I.	Banque des Règlements Internationaux.
C.A.D.G.	Caisse Autonome des Dommages de Guerre.
C.E.C.A.	Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.
C.E.E.	Communauté Economique Européenne.
C.G.E.R.	Caisse Générale d'Epargne et de Retraite.
C.N.C.P.	Caisse Nationale de Crédit Professionnel.
D.U.L.B.E.A.	Département d'Economie Appliquée de l'Université Libre de Bruxelles.
FABRIMETAL	Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques.
F.A.O.	Food and Agricultural Organization.
FEBELTEX	Fédération de l'Industrie Textile Belge.
F.I.B.	Fédération des Industries Belges.
F.M.I.	Fonds Monétaire International.
I.N.S.	Institut National de Statistique.
I.R.E.S.P.	Institut de Recherches Economiques, Sociales et Politiques (Centre de Recherches Economiques).
I.R.G.	Institut de Réescompte et de Garantie.
M.A.E.	Ministère des Affaires Economiques.
O.C.P.	Office des Chèques Postaux.
O.C.D.E.	Organisation de Coopération et de Développement économique.
O.N.E.	Office National de l'Emploi.
O.N.J.	Office National pour l'achèvement de la Jonction Nord-Midi.
O.N.S.S.	Office National de Sécurité Sociale.
O.N.U.	Organisation des Nations Unies.
R.T.B.	Radiotélévision Belge.
R.T.T.	Régie des Télégraphes et des Téléphones.
R.V.A.	Régie des Voies Aériennes.
SABENA	Société Anonyme Belge d'Exploitation de la Navigation Aérienne.
S.N.C.B.	Société Nationale des Chemins de fer Belges.
S.N.C.I.	Société Nationale de Crédit à l'Industrie.
S.N.C.V.	Société Nationale des Chemins de fer Vicinaux
S.N.D.E.	Société Nationale des distributions d'Eau.
U.E.B.L.	Union Economique Belgo-Luxembourgeoise.
U.E.P.	Union Européenne de Paiements.

SIGNES CONVENTIONNELS.

—	la donnée n'existe pas
n.d.	donnée non disponible.
p.c.	pour cent.
p	provisoire.
r	chiffre rectifié.
est	estimation.
...	zéro ou quantité négligeable.

STATISTIQUES

TABLE DES MATIERES

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
I. — Population et comptes nationaux.			
1. Population	I - 1		
2. Revenu national net au coût des facteurs	I - 2		
3. Produit national brut :			
a) P.N.B. calculé par l'analyse de la production aux prix courants	I - 3a		
b) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix courants	I - 3b		
c) P.N.B. calculé par l'analyse des dépenses aux prix de 1953	I - 3c		
4. Investissements bruts dans l'ensemble de l'économie	I - 4		
II. — Emploi et chômage.			
1. Indices de l'emploi dans l'industrie (ouvriers)	II - 1		
2. Chômage — Renseignements généraux	II - 2		
3. Chômage — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3		
III. — Agriculture et pêche.			
1. Production agricole	III - 1		
2. Pêche maritime — Principales espèces de poissons débarqués dans les ports belges	III - 2		
IV. — Industrie.			
1. Indices généraux de la production industrielle	IV - 1		
2. Indices de la production industrielle (principaux secteurs)	IV - 2		
3. Energie	IV - 3		
4. Métallurgie	IV - 4		
5. Construction : données annuelles	IV - 5		
6. Construction : données mensuelles	IV - 6		
7. Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E.	IV - 7		
V. — Services.			
1. Transports :			
a) Activité de la S.N.C.B., de la S.N.C.V. et de la Sabena	V - 1a		
b) Navigation maritime	V - 1b		
c) Navigation intérieure	V - 1c		
2. Tourisme	V - 2		
3. Commerce intérieur :			
a) Indices des ventes	V - 3a		
b) Ventes à tempérament	V - 3b		
VI. — Revenus.			
1. Rémunérations des ouvriers	VI - 1		
VII. — Prix et indices de prix.			
1. Prix de gros mondiaux	VII - 1		
2. Indices des prix de gros mondiaux	VII - 2		
3. Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3		
4. Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4		
VIII. — Commerce extérieur de l'U.E.B.L.			
1. Tableau général	VIII - 1		
2. Exportations par groupes de produits	VIII - 2		
3. Importations par groupes de produits	VIII - 3		
4. Indices du volume et des valeurs unitaires moyennes	VIII - 4		
5. Orientation géographique	VIII - 5		
IX. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.			
1. Chiffres annuels	IX - 1		
2. Chiffres trimestriels et semestriels	IX - 2		
3. Balance des paiements avec les pays autres que le Congo et le Ruanda-Urundi	IX - 3		
X. — Marché des changes.			
1. Cours officiels arrêtés par les Banquiers réunis en Chambre de compensation à Bruxelles	X - 1		
2. Monnaies des pays membres de l'A.M.E.	X - 2		
XI. — Finances Publiques.			
1. Situation de Trésorerie	XI - 1		
2. Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2		
3. Recettes fiscales (par exercice)	XI - 3		
4. Détail des recettes fiscales	XI - 4		
XIII. — Organismes monétaires.			
1. Bilans intégrés des organismes monétaires	XIII - 1		
2. Bilans de la Banque Nationale de Belgique, des orga- nismes publics monétaires et des banques de dépôts	XIII - 2		
3. Origines des variations du stock monétaire	XIII - 3		
4. Stock monétaire	XIII - 4		
5. Avoirs extérieurs nets des organismes monétaires ...	XIII - 5		
6. Bilans de la Banque Nationale de Belgique (1951- 1958)	XIII - 6		
Bilans et situations hebdomadaires de la B.N.B. (depuis le 31 déc. 1959)	XIII - 6		
7. Situation globale des banques	XIII - 7		
8. Comptes de chèques postaux	XIII - 8		
9. Montants globaux des paiements effectués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en C.C.P.	XIII - 9		

	Numérotation des tableaux		Numérotation des tableaux
XIV. — Intermédiaires financiers non monétaires.			
4. Principaux actifs et passifs du Fonds des Rentes ...	XIV - 4	4. Taux des dépôts en francs belges dans les banques et à la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	XIX - 4
5. Caisse Générale d'Épargne et de Retraite :		5. Taux de rendement de titres à revenu fixe, cotés à la Bourse de Bruxelles	XIX - 5
a) Mouvements des dépôts	XIV - 5a	XX. — Banques d'Émission étrangères.	
b) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Épargne	XIV - 5b	1. Taux d'escompte	XX - 1
c) Principales rubriques des bilans des Caisses de Retraite	XIV - 5c	2. Banque de France	XX - 2
d) Principales rubriques des bilans de la Caisse d'Assurances sur la Vie	XIV - 5d	3. Bank of England	XX - 3
6. Caisses d'épargne privées	XIV - 6	4. Federal Reserve Banks	XX - 4
7. Société Nationale de Crédit à l'Industrie	XIV - 7	5. De Nederlandsche Bank	XX - 5
8. Compagnies d'assurances sur la vie	XIV - 8	6. Banca d'Italia	XX - 6
9. Inscriptions hypothécaires	XIV - 9	7. Deutsche Bundesbank	XX - 7
		8. Banque Nationale Suisse	XX - 8
		9. Banque des Règlements internationaux, à Bâle	XX - 9
XV. — Principales modalités de l'épargne dispo- nible à l'intérieur du pays	XV	Principales abréviations utilisées.	
XVI. — Emissions et dettes du secteur public.		Liste des graphiques :	
1. Emissions en francs belges à long et moyen terme	XVI - 1	I - 3. — (P.N.B. calculé par l'analyse des dé- b) et c) } pense aux prix courants et aux prix de 1950	I - 3b et c
2. Principales émissions à long et moyen terme du sec- teur public	XVI - 2	II - 3. — Moyennes journalières du nombre de chômeurs contrôlés	II - 3
3. Dette de l'État	XVI - 3	IV - 2. — Indices de la production industrielle	IV - 2
4. Recensement des dettes en francs belges à long et moyen terme du secteur public	XVI - 4	IV - 7. — Evolution comparée de la production industrielle des pays de la C.E.E. .	IV - 7
XVII. — Valeurs mobilières du secteur privé.		VI - 1. — Rémunérations des ouvriers — Indice du gain moyen brut par heure pres- tée	VI - 1
1. Evolution de l'activité, du niveau des cours et du taux de rendement des valeurs boursières	XVII - 1	VII - 3. — Indices des prix de gros en Belgique	VII - 3
2. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres annuels	XVII - 2	VII - 4. — Indices des prix de détail en Belgique	VII - 4
3. Rendement des sociétés par actions belges et congo- laises — chiffres mensuels cumulés	XVII - 3	VIII - — Commerce extérieur de l'U.E.B.L. ...	VIII
4. Emissions des sociétés — chiffres annuels	XVII - 4	IX - 1. — Balance des paiements de l'U.E.B.L.	IX - 1
5. Emissions des sociétés — chiffres mensuels	XVII - 5	XI - 2. — Recettes fiscales sans distinction d'exercice	XI - 2
XVIII. — Marché monétaire.		XIII - 3. — Stock monétaire et liquidités quasi monétaires	XIII - 3
1. Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	XVIII - 1	XIII - 9. — Montants globaux des paiements effec- tués au moyen des dépôts bancaires à vue en francs belges et des avoirs en comptes de chèques postaux. Rapport des flux aux stocks	XIII - 9
3. Activité des chambres de compensation	XVIII - 3	XIV - 5a — C.G.E.R. — Mouvements des dépôts .	XIV - 5a
XIX. — Taux d'escompte, d'intérêt et de rende- ment.		XVII - 1. — Indices des cours des actions au comp- tant	XVII - 1
1. Taux d'escompte et d'intérêt de la Banque Nationale de Belgique	XIX - 1		
2. Taux de l'argent au jour le jour	XIX - 2		
3. Taux des certificats de Trésorerie et des certificats du Fonds des Rentes	XIX - 3		

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 8